

La représentation des violences sexistes et intrafamiliales dans la presse écrite belge francophone

Sarah Sepulchre, Manon Thomas
Université catholique de Louvain

Nous tenons à remercier

Martine Simonis d'avoir été le moteur de cette recherche.

Barbara Brunisso (Cabinet Simonis), Josiane Coruzzi (Solidarité femmes et refuge pour femmes battues, La Louvière), Joëlle Delmarcelle (SOS Viol), Amancay Egas Torres (Collectif des femmes), Halima El Haddadi (Association des journalistes professionnels), Stéphanie Jacquet-Parienté (SOS Viol), Christiane Motch (Collectif des femmes), Martine Simonis (Association des journalistes professionnels), les membres du comité scientifique, pour leur accompagnement bienveillant.

Halima El Haddadi pour sa contribution essentielle à la méthodologie.

Laurence Mundschau, mais aussi Lara Burton, Christel Christophe, Fanny Declercq, Inès Kalaï, Valèria Ligurgo, Camille Tilleul, Alice T'Kint, Marie Vanoost, Géraldine Wuyckens pour leurs relectures attentives.

Organisations partenaires

La recherche a été menée par Sarah Sepulchre et Manon Thomas de l'Université catholique de Louvain sous la direction de Martine Simonis, secrétaire générale de l'Association des journalistes professionnels et de Barbara Brunisso, conseillère Droits des Femmes et Egalité des Chances au sein du cabinet d'Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, de Droits des femmes et de l'Egalité des chances.

Comité scientifique

Association des journalistes professionnels : Halima El Haddadi et Martine Simonis

Cabinet de la ministre Isabelle Simonis : Barbara Brunisso

Collectif des femmes : Amancay Egas Torres et Christiane Motch

Solidarité femmes et refuge pour femmes battues, La Louvière : Josiane Coruzzi

SOS Viol : Joëlle Delmarcelle et Stéphanie Jacquet-Parienté

Financements

Dans le cadre de « [Alterégales](#) », une initiative de la ministre des droits des femmes de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Isabelle Simonis.

Synthèse

Plusieurs études – aux niveaux européen, belge, wallon (cf. « Cadrage ») – établissent que **la violence faite aux femmes est tout sauf un phénomène anecdotique en Belgique**. En 2015, 16 029 plaintes ont été enregistrées pour violence dans le couple et 1 032 plaintes ont été déposées pour viol (IWEPS, 2016). En décembre 2017, 15 % des femmes belges déclarent avoir été victime d'un acte de violence perpétré par leur (ex-)partenaire, 9 % d'avoir subi des attouchements ou des abus sexuels (Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, 2017).

Une déclaration de l'ONU de 1993 précise que **la violence à l'égard des femmes englobe** :

- a) la violence physique, sexuelle et psychologique exercée au sein de la famille, y compris les coups, les sévices sexuels infligés aux enfants de sexe féminin au foyer, les violences liées à la dot, le viol conjugal, les mutilations génitales et autres pratiques traditionnelles préjudiciables à la femme, la violence non conjugale, et la violence liée à l'exploitation ;*
- b) la violence physique, sexuelle et psychologique exercée au sein de la collectivité, y compris le viol, les sévices sexuels, le harcèlement sexuel et l'intimidation au travail, dans les établissements d'enseignement et ailleurs, le proxénétisme et la prostitution forcée ;*
- c) la violence physique, sexuelle et psychologique perpétrée ou tolérée par l'Etat, où qu'elle s'exerce. (Jaspard, 2005 : 9)*

La Belgique a signé la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (dite Convention d'Istanbul). Ce document prévoit notamment que les Etats encouragent les médias à contribuer à la prévention de la violence à l'égard des femmes. Ce texte établit un premier constat à propos de la représentation que les médias donnent des violences faites aux femmes.

- Les reportages sont stéréotypés et se concentrent sur le caractère sensationnel des faits.
- Les articles justifient les violences faites aux femmes en mettant l'accent sur des raisons liées aux individus.
- Les médias donnent l'impression qu'il s'agit d'un problème sporadique et qui concerne "les autres", particulièrement les milieux peu favorisés.
- Les journalistes se concentrent sur les femmes en tant que victimes. (Conseil de l'Europe, 2016)

La présente recherche a pour objectif d'analyser les représentations véhiculées par la presse écrite quotidienne en Belgique francophone.

Six titres ont été inclus dans le corpus : *La Dernière Heure*, *La Libre Belgique*, *Le Soir*, *Métro* et le *Nord Eclair* pour Sudpresse et *Le Courrier de l'Escaut* pour les éditions de L'Avenir (uniquement pour la recherche qualitative).

Douze jours ont été sélectionnés selon deux techniques différentes.

- Un premier **échantillonnage aléatoire**¹ permet de vérifier le discours ordinaire des médias. Cet échantillon est composé des lundi 3 octobre 2016, mercredi 21 décembre 2016, vendredi 3 février 2017, mardi 9 mai 2017, jeudi 27 juillet 2017, samedi et dimanche 16 et 17 septembre (édition du week-end).

¹ Par facilité, nous désignerons parfois ce corpus résultant de cette technique d'échantillonnage de « corpus aléatoire » ou de « premier sous-corpus » et nous nommerons les jours le composant de « jours "ordinaires" ».

- Un second **échantillonnage raisonné**² se concentre sur des jours où le thème risque particulièrement d'être abordé. Cet échantillon est composé des jours qui préparent le 8 mars 2017 (Journée internationale des Droits des femmes), le 11 novembre 2017 (Journée nationale belge de la Femme) et le 25 novembre 2017 (Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes). Ont été sélectionnés les lundi 6, mardi 7 et mercredi 8 mars 2017, l'édition du week-end³ des 10-11-12 novembre 2017, le vendredi 24 novembre et l'édition du week-end des 25-26 novembre 2017.

Le corpus est exploré au moyen de deux analyses différentes.

- **L'analyse quantitative** permet un encodage systématique de données fines sur les métadonnées liées aux journaux et aux articles, le placement des textes, la titraille, les photographies, les genres et les thèmes journalistiques, la localisation des informations, le type de violences présentées, les sphères sociales mobilisées, les mobiles annoncés, les acteurs intervenant dans les articles.
- **L'analyse qualitative** est un travail moins systématique saisissant les grandes tendances des discours tenus et des représentations offertes. Quatre catégorisations successives ont été appliquées au corpus afin de comprendre les genres journalistiques publiés, le type de cadrage offert, les portraits développés à propos des victimes et des auteurs.

Malgré les contraintes fortes auxquelles nous avons été confrontées et qui ont présidé aux choix méthodologiques, malgré l'aspect exploratoire de l'étude, la recherche aboutit à des résultats tangibles.

Il existe des différences quantitatives majeures entre les deux sous-corpus : 44 articles publiés les jours "ordinaires" contre 76 les jours "marqués".

- Tous les titres publient plus d'articles les jours du corpus raisonnés. *Le Soir* est le titre où la différence est la plus marquée.
- Ceci corrobore les recherches déjà menées sur le 8 mars qui montrent à quel point il s'agit d'un jour "extraordinaire" de presse. C'est manifestement le cas du 25 novembre également.
- Le 25 novembre est le jour où le plus d'articles sur les violences faites aux femmes ont été publiés. Cela s'explique par le fait qu'il s'agisse de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, mais aussi par un "effet Weinstein", l'affaire ayant éclaté quelques semaines plus tôt.
- *Le Nord Eclair* est le seul journal à publier plus d'articles les jours "ordinaires". Ce n'est pas tant parce qu'il publie moins les jours "marqués" que parce que les autres publient vraiment plus.
- Les jours "marqués", la presse publie plus d'articles "société" qui s'ajoutent aux habituels faits divers, ce qui explique le nombre plus élevé de textes. Ces jours-là, la presse ne change pas sa politique éditoriale, elle ajoute simplement des articles liés à un thème "exceptionnel".

Les résultats quantitatifs montrent que, globalement :

- Quel que soit le jour, quantitativement, les violences faites aux femmes sont d'abord et avant tout **traitées comme des faits divers**. Les jours "ordinaires", un article sur deux est un fait divers ; les jours "marqués", un article sur trois.

² Par facilité, nous désignerons parfois ce corpus résultant de cette technique d'échantillonnage de « corpus raisonné » ou de « second sous-corpus » et nous nommerons les jours le composant de « jours "marqués" ».

³ Etant donné que le 11 mars tombait un samedi, les journaux ont publié un seul numéro le vendredi 10.

- Les **brèves** dominent les deux sous-corpus (64 % des articles publiés)
- Les faits nationaux représentent la moitié des articles. Les faits locaux et internationaux se partageant plus ou moins l'autre moitié.
- Les **violences physiques** dominent le corpus : 66 % des articles y sont consacrés les jours "ordinaires" et 59 % les jours "marqués".
- Les journalistes sont souvent anonymes (ils utilisent des initiales ou ne signent pas). Ces articles sont très rarement signés par des femmes (2 % les jours ordinaires et 7 % les jours "marqués").
- Les **personnages sont flous**. Qu'ils soient des victimes ou des auteurs, on ne connaît ni leur âge, ni leur origine, ni leur orientation sexuelle, ni leur identité. Que les personnages soient des victimes ou des auteurs, les mots qui les décrivent sont massivement neutres.
- 20 % des personnages sont des **victimes**, parmi celles-ci on compte **80 % de femmes**.
- 10 % des personnages sont des **auteurs**. Ce sont **des hommes dans 63 % des cas** et des femmes dans 13 %, dont une mineure. La moitié de ces auteurs appartiennent au cercle **proche des victimes**.
- Les autres personnages sont des autorités judiciaires, des policiers, le personnel médical, des militantes, des ministres, des témoins, etc.

Les différences majeures entre les deux sous-corpus sont :

- Les jours "ordinaires", les brèves et les comptes-rendus dominant. Les jours "marqués", les brèves sont accompagnées d'un panel plus diversifié d'articles, notamment quelques interviews et un reportage.
- Les jours "ordinaires", un article sur deux est un fait divers. Les jours "marqués", un article sur deux est de "société".
- Les jours "ordinaires", la violence est surtout physique. Les jours "marqués", la violence physique reste la catégorie la plus représentée, mais les violences symboliques passent de 17 à 26 %.
- Les jours "ordinaires", les autorités judiciaires sont les acteurs les plus présents. On constate une prépondérance des acteurs directs (mondes policier, judiciaire, médical). Les jours "marqués" les représentants symboliques⁴ (ils passent de 17 à 30 %) et les victimes (elles passent de 16 à 20 %) écrasent tous les autres acteurs.

Il existe donc une corrélation entre le genre, le thème, la sphère représentée, la violence racontée, les personnages sélectionnés, la mise en perspective.

- Les faits divers sont des brèves qui racontent des violences physiques apparaissant dans la sphère privée. Les auteurs avancent des mobiles personnels (différend et dispute surtout). Les personnages appartiennent au terrain. Les articles présentent simplement les faits et offrent peu de contextualisation. Au mieux, les journalistes donnent la parole à l'un ou l'autre parti. Les victimes et les auteurs sont tellement peu décrits qu'ils s'apparentent à des silhouettes.
- Les articles "société" sont aussi majoritairement des brèves (mais le panel est plus diversifié) qui racontent des violences symboliques apparaissant dans la sphère sociétale. Les mobiles sont plus abstraits (domination). Les représentants symboliques sont les acteurs les plus représentés. Les textes reprennent des analyses, souvent communiquées par des institutions ou des associations. Les victimes sont « les femmes » et les auteurs sont souvent insaisissables (il s'agit de la tradition, du marché de l'emploi, etc.).

⁴ Il s'agit d'acteurs plus abstraits (les femmes en général) ou de personnes qui parlent au nom d'un groupe.

- Le fossé entre ces deux types d'articles est tel que deux mondes coexistent dans les pages des journaux.

Les victimes

- **Seulement 11 victimes femmes (sur 168) bénéficient d'un portrait qui excède les quelques mots.** Seules trois sont des survivantes à qui on donne la parole.
- Les connotations sont **neutres**. Quand les textes quittent le terrain neutre, les descriptions se retournent contre les victimes. Elles souffrent de problèmes psychiatriques, elles sont droguées, fragiles, leur couple est malsain, le milieu dans lequel elles vivent les stigmatise. Les connotations positives apparaissent le 25 novembre et concernent beaucoup les attitudes des célébrités face à l'affaire Weinstein.
- Les victimes sont majoritairement des **victimes mortes ou passives**, très rarement des survivantes. Pourtant, plusieurs recherches montrent que les victimes développent souvent des stratégies de résistances actives (cf. « Conclusions »). Ceci n'apparaît pratiquement jamais dans la presse.

Les auteurs

- Les auteurs bénéficient de portraits courts qui, souvent, rappellent leur passé/passif ou décrivent leur personnalité.
- **Dix auteurs bénéficient d'un portrait plus long, souvent les meurtriers.** Les éléments alimentant la description sont souvent issus du procès.
- Les connotations sont **neutres**. Quand les textes quittent ce terrain neutre, les descriptions sont souvent négatives. Généralement, les journalistes utilisent les critiques énoncées par les autorités judiciaires. Plus rarement, ils analysent eux-mêmes la situation. La référence aux affaires DSK et Weinstein suffit à cataloguer les personnes comme agresseurs.
- Les auteurs sont aussi l'objet de portraits paradoxaux ou positifs. Certains d'entre eux proposent des avis opposés laissant à la lecture le soin de faire une synthèse impossible.
- Les journalistes mentionnent régulièrement des **"raisons"**, des éléments jouant à un niveau personnel avec lesquels ils ne prennent jamais distance. Les rédacteurs participent donc des processus de psychologisation décrits par Patrizia Romito (cf. « Conclusions »). Si l'expression "crime passionnel" n'apparaît pas telle quelle dans le corpus, le réflexe n'est jamais loin quand il s'agit d'un homme qui tue son (ex-)compagne. Alors, les journalistes décrivent le mal-être du meurtrier sans jamais rappeler que ce type de fait est souvent la continuation ou l'aggravation d'une situation de violence (cf. « Conclusions »).

Les femmes auteures de violences

- Des personnages à la fois victimes et auteures de violences (**victimes/auteures**) ou de **femmes meurtrières** apparaissent dans le corpus. Elles sont fréquemment l'objet de portraits plus longs qui remettent cependant (souvent) en cause leur statut de victime.
- La femme meurtrière est aussi plus précisément décrite, mais le portrait est paradoxal.
- Les mères infanticides sont également dépeintes dans de plus longs articles où les journalistes cherchent explicitement la cause de leur acte. Les articles sur ces mères développent des tons dramatisants.
- Les femmes qui tuent posent manifestement problème aux journalistes. Cependant, cette violence n'est jamais analysée. Les processus de violences réactives (quand une victime tue son conjoint pour échapper à la situation) restent mystérieux. La femme meurtrière est juste une « pigeonne » et sa violence n'est pas conceptualisée. La mort donnée par les mères est expliquée par la dépression, le désespoir, des moments où elles perdent pied.

Le corpus présente plusieurs effets d'invisibilisation des violences faites aux femmes.

- D'abord, par l'invisibilisation des victimes elles-mêmes qui soit sont des **silhouettes** (dans les faits divers), soit sont cachées par les discours institutionnel et politique.
- La violence n'est parfois qu'une **trame de fond** qui apparaît de manière secondaire dans les articles.
- **Les mécanismes d'édition et d'écriture minimisent parfois les violences** faites aux femmes. Notamment en titrant sur le phénomène minoritaire (« Une victime de violences conjugales sur trois est un homme ») ou en utilisant des euphémismes (« gestes déplacés », « drôle de mésaventure »).
- L'occultation des violences faites aux femmes se produit également quand ces faits sont mal analysés. La **psychologisation** des victimes et des auteurs semble livrer des explications aux lecteurs (par la personnalité, la maladie, les conditions de vie notamment). Pourtant, ces "raisons" qui n'en sont pas vraiment et qui ne sont pas réfléchies par les journalistes cachent les véritables causes du phénomène en dépolitisant le débat. En fait, les violences faites aux femmes sont le résultat des rapports sociaux de sexe inégalitaires (cf. « Conclusions »). La presse ne parvient pas véritablement à l'expliquer.
- **Paradoxalement la mise à l'honneur des faits de violence contribue à les occulter.** La violence qui apparaît dans les pages des journaux est soit spectaculaire, soit développée par des "ogres" comme Weinstein, ou bien elle apparaît lors de moments exceptionnels comme le 8 mars ou le 25 novembre. La violence ordinaire, celle vécue en dehors d'Hollywood et des milieux défavorisés dont fourmillent les faits divers, n'accède pas aux pages des journaux.
- Les articles "société" élèvent souvent le débat et apportent des chiffres, donnent la parole aux survivants, énoncent les mots « sexisme » ou « féminicide » (une fois). Mais ils ne constituent pas encore une réponse suffisante aux questions qui se posent. Quand la représentante d'une association proclame que les femmes en Belgique sont l'objet de violences parce qu'elles sont des femmes, est-il certain que les lecteurs comprennent ce que cela signifie ?

Manque de politiques éditoriales sur les violences faites aux femmes.

- Il existe un fossé entre les faits divers non contextualisés et peuplés de silhouette et les articles "société" globalisant et traversés par des personnages abstraits. La distance est telle qu'il est impossible pour un lecteur d'établir un lien.
- La distance est telle que les journaux eux-mêmes n'y arrivent pas puisque la violence faite aux femmes (souvent sur un même thème précis) traverse les pages d'un même journal sans qu'aucun lien ne soit établi, parfois jusqu'au paradoxe. (cf. « Conclusions »)
- Ce fossé entre les genres journalistiques et ce manque de politiques éditoriales contribuent à l'occultation des violences faites aux femmes alors même que les journalistes tentent probablement de bien faire...

Si les médias sont une scène où s'expriment les conflits sociaux (Macé, 2006) alors cette recherche montre que les violences faites aux femmes ne font pas encore suffisamment débat et que des éléments essentiels du système de domination qui les rend possible sont encore tabous.

Sommaire

SYNTHÈSE	3
SOMMAIRE	8
INTRODUCTION	10
CADRAGE	13
LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES	13
LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES EN BELGIQUE	14
LES VIOLENCES À L'ÉGARD DES FEMMES ET LES MÉDIAS	15
PARTIE QUANTITATIVE	17
1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA MÉTHODOLOGIE	17
2. PRÉSENTATION GLOBALE DU CORPUS	18
3. CORPUS ALÉATOIRE (JA)	18
3. 1. PARATEXTE	18
3. 2. GENRES JOURNALISTIQUES ET THÉMATIQUES	19
3. 3. VIOLENCES REPRÉSENTÉES	21
3. 4. LES SIGNATAIRES DES ARTICLES	23
3. 5. LES PERSONNAGES DANS LES ARTICLES : PANORAMA GLOBAL	23
3. 6. LES VICTIMES	26
3. 7. LES AUTEURS	29
4. CORPUS RAISONNÉ (JR)	32
4. 1. PARATEXTE	32
4. 2. GENRES JOURNALISTIQUES ET THÉMATIQUES	33
4. 3. VIOLENCES REPRÉSENTÉES	35
4. 4. LES SIGNATAIRES DES ARTICLES	37
4. 5. LES PERSONNAGES DANS LES ARTICLES : PANORAMA GLOBAL	37
4. 6. LES VICTIMES	39
4. 7. LES AUTEURS	42
5. COMPARAISON DES CORPUS ALÉATOIRE ET RAISONNÉ	46
5. 1. PARATEXTE	46
5. 2. GENRES JOURNALISTIQUES ET THÉMATIQUES	49
5. 3. VIOLENCES REPRÉSENTÉES	51
5. 4. LES SIGNATAIRES DES ARTICLES	53
5. 5. LES PERSONNAGES DANS LES ARTICLES : PANORAMA GLOBAL	54
5. 6. LES VICTIMES	55
5. 7. LES AUTEURS	56

PARTIE QUALITATIVE	57
<hr/>	
1. MÉTHODOLOGIE	57
CATÉGORISATION PAR GENRES	57
CATÉGORISATION SUR BASE DE LA MISE EN PERSPECTIVE DES FAITS	58
CATÉGORISATION DES VICTIMES	59
CATÉGORISATION DES AUTEURS	60
PHÉNOMÈNES “REGRETTABLES” ET “REMARQUABLES”	60
CORPUS ÉTUDIÉ	60
2. CORPUS ALÉATOIRE	61
2. 1. CLASSEMENT DES ARTICLES PAR GENRES	61
2. 2. MISE EN PERSPECTIVE DES FAITS	62
2. 3. PROFIL DES VICTIMES	64
2. 4. PROFIL DES AUTEURS	68
2. 5. PHÉNOMÈNES “REGRETTABLES”	73
3. CORPUS RAISONNÉ	74
3. 1. CLASSEMENT DES ARTICLES PAR GENRES	74
3. 2. MISE EN PERSPECTIVE DES FAITS	75
3. 3. PROFIL DES VICTIMES	80
3. 4. PROFIL DES AUTEURS	84
3. 5. PHÉNOMÈNES “REGRETTABLES”	89
3. 6. PHÉNOMÈNES “REMARQUABLES”	89
CONCLUSIONS	93
<hr/>	
1. FAITS DIVERS ET “SOCIÉTÉ”, LE GRAND ÉCART DE LA PRESSE ÉCRITE FRANCOPHONE	93
2. DES VICTIMES SILHOUETTES OU ABSTRAITES	95
3. LE PARADOXE DES VICTIMES/AUTEURS	96
4. DES AUTEURS GENTILS OU INSAISSABLES	97
5. LES FEMMES AUTEURES DE VIOLENCE	100
6. EFFETS D’INVISIBILISATION	101
7. LE CONTINUUM DES VIOLENCES	103
8. NÉCESSITÉ D’UNE VRAIE POLITIQUE ÉDITORIALE SUR LES QUESTIONS DE GENRE	103
BIBLIOGRAPHIE	105
<hr/>	
TABLE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES	107
<hr/>	
ANNEXES	109
<hr/>	

Introduction

La catégorie des “violeurs gentlemen”... C’est un violeur en série, qui s’introduit dans les logements de femmes par le balcon. On compte dix victimes de 2013 à 2015. Le *Dauphiné Libéré* décrit, le 21 février 2018, son mode opératoire. « Il pénètre la nuit ou au petit matin dans les appartements par les fenêtres des balcons restées ouvertes. Il agit sans violences physiques ce qui range l’auteur présumé des faits dans la catégorie des “violeurs gentlemen” ». Ces quelques phrases sont issues d’un post publié sur le Tumblr *Les mots tuent*. La réalité des faits, c’est un violeur récidiviste qui entre par effraction, agresse et viole. Pourtant le journaliste considère qu’il agit « sans violences physiques ». Ce Tumblr répertorie les articles qui parlent erronément des violences faites aux femmes pour dénoncer le traitement journalistique qui en est fait. Il n’est pas le seul⁵ et d’autres initiatives⁶ sont apparues dernièrement. Il est vrai que les exemples de traitement médiatique problématique ne manquent pas. Et, depuis que l’affaire Weinstein a éclaté et que le *Times* a consacré The Silence Breakers personnalité de l’année, ce type d’articles ne passe plus inaperçu.

Les violences touchent autant les citoyennes belges que celles d’autres pays. Une étude européenne de l’Agence des droits fondamentaux de l’Union européenne montre qu’une femme belge sur trois a subi des violences physiques et/ou sexuelles depuis l’âge de 15 ans et qu’une femme belge sur quatre a subi des violences de la part de son/sa partenaire. Ces chiffres sont corroborés par plusieurs recherches au niveau belge⁷ ou wallon⁸.

La Belgique a signé la Convention du Conseil de l’Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l’égard des femmes et la violence domestique (dite Convention d’Istanbul). Ce document prévoit notamment que les Etats encouragent les médias à contribuer à la prévention de la violence à l’égard des femmes. Cette Convention offre d’ailleurs un bref état des lieux sur les discours médiatiques traitant de la question (voir la partie « cadrage » de ce rapport). Mais en Belgique francophone, comment la presse francophone parle-t-elle les violences faites aux femmes ? Aucune recherche n’a, à ce jour, été menée sur cette question et sur ce corpus. La présente recherche ambitionne d’analyser la représentation des violences sexistes et intrafamiliales dans la presse écrite belge francophone.

Face aux contraintes de temps et matérielles, des choix assez drastiques ont dû être posés.

L’étude porte uniquement sur la presse écrite. En effet, l’accès aux documents radiophoniques et télévisuels est trop compliqué dans notre Fédération Wallonie Bruxelles puisqu’aucun organisme ne les archive. L’analyse de la presse diffusée sur internet aurait demandé des moyens techniques et un temps que nous n’avons pas. Cette idée a donc été abandonnée. Nous avons choisi d’étudier systématiquement cinq titres de presse quotidienne⁹ (*La Dernière Heure*, *La Libre Belgique*, *Le Soir*, *Métro* et le *Nord Eclair* pour Sudpresse). Nous n’avons pas pu nous procurer les éditions du *Le Courrier de l’Escaut* (les éditions de *L’Avenir*) qui avait été initialement prévu dans le corpus. Seule l’édition du 25 novembre sera analysée dans la partie qualitative¹⁰.

⁵ <https://prenons-la-une.tumblr.com>, <http://stopfemicide.blogspot.be>.

⁶ Titou Lecoq, par exemple, répertorie les féminicides pour *Libération* et *Slate.fr*.

⁷ Institut pour l’ égalité des femmes et des hommes

⁸ Institut wallon de l’ évaluation, de la prospective et de la statistique

⁹ Pour les particularités liées aux types d’ archives consultées, aux éditions travaillées, aux jours sélectionnés, nous renvoyons le lecteur vers l’ annexe 1.

¹⁰ Une présentation plus précise de la méthodologie, des corpus analysés dans les deux analyses est disponible au début des parties concernées et en annexe 1.

Seulement 12 jours ont pu être examinés. Nous avons fait le choix de travailler sur deux sous-corpus : des jours choisis aléatoirement entre le 1^{er} octobre 2016 et le 30 septembre 2017 et des jours sélectionnés en fonction de l'intérêt qu'ils pouvaient représenter pour le sujet. Le **premier sous-corpus** (que nous appellerons généralement "corpus aléatoire") permet de vérifier quel est le discours médiatique ordinaire puisque ces jours (que nous qualifierons parfois d'"ordinaires") sont choisis au hasard. Nous avons utilisé la technique de la semaine reconstituée afin de travailler sur chaque jour de la semaine. Ce sous-corpus est constitué des éditions du lundi 3 octobre 2016, du mercredi 21 décembre 2016, du vendredi 3 février 2017, du mardi 9 mai 2017, du jeudi 27 juillet 2017, des samedi et dimanche 16 et 17 septembre 2017 (édition du week-end). Nous avons veillé à disperser ces dates sur l'ensemble de l'année. Le **second sous-corpus** (que nous appellerons aussi "corpus raisonné") rassemble des jours choisis parce qu'ils sont emblématiques et que nous sommes certaines d'y trouver des articles sur le sujet qui nous occupe. Ces jours que nous qualifierons parfois de "marqués" sont le 8 mars 2017 (Journée internationale des Droits des femmes), le 11 novembre 2017 (Journée nationale belge de la Femme) et le 25 novembre 2017 (Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes). Etant donné que les médias préparent généralement ce type d'événement plusieurs jours à l'avance, nous avons sélectionné le même nombre de jours par rapport au premier sous-corpus. Nous travaillons sur le lundi 6, le mardi 7 et le mercredi 8 mars 2017, l'édition du week-end¹¹ des 10-11-12 novembre 2017, le vendredi 24 novembre et l'édition du week-end des 25-26 novembre 2017.

Le corpus est exploré au moyen de deux analyses différentes : une quantitative et une qualitative. **L'analyse quantitative** permet de coder précisément tous les éléments qui sont intégrés dans la grille d'analyse. Par l'encodage systématique que ce type d'outil suppose, il permet de produire des données fines et rigoureuses sur le corpus. La grille d'analyse utilisée pour cette partie est inspirée de celle utilisée par l'Association des journalistes professionnels (AJP) pour son *Etude de l'image et de la représentation des jeunes dans la presse quotidienne belge francophone* (2015). Outre les métadonnées liées aux journaux et aux articles, nous avons vérifié le placement des textes, le type de titraille, la présence de photographie, les genres et les thèmes journalistiques, la localisation des informations, le type de violences présentées, les sphères sociales mobilisées, les mobiles annoncés, les acteurs intervenant dans les articles selon plusieurs indicateurs sociodémographiques et narratifs¹². **L'analyse qualitative** est un travail moins systématique sur les textes. Cependant le positionnement plus surplombant permet de saisir les grandes tendances des discours tenus et donc de comprendre plus globalement les représentations offertes. Nous avons choisi une approche inductive du corpus. Après une phase exploratoire, quatre catégorisations successives ont été appliquées aux articles. Une première a permis de classer les textes dans des rubriques liées aux genres journalistiques généraux. Une seconde s'est concentrée sur le type de cadrage qu'offraient les articles. Les deux dernières se sont attardées sur les victimes et les auteurs.

Malgré les contraintes fortes auxquelles nous avons été confrontées et qui ont présidé aux choix méthodologiques, malgré l'aspect exploratoire de l'étude, la recherche aboutit à des résultats tangibles.

- Il apparaît tout d'abord qu'il est utile de travailler sur un double corpus, aléatoire et raisonné. L'analyse quantitative établit qu'**il existe des différences majeures entre ces deux sous-corpus** qui dévoilent des politiques éditoriales particulières autour des jours "marqués". Ceci corrobore les recherches déjà menées sur le 8 mars¹³ qui montrent à quel point il s'agit d'un jour "extraordinaire" de presse. Il apparaît que le 25 novembre est, lui aussi, un jour inhabituel.

¹¹ Etant donné que le 11 mars tombait un samedi, les journaux ont publié un seul numéro le vendredi 10.

¹² Une présentation précise de la grille d'analyse se trouve en annexe 1.

¹³ Coulomb-Gully M., Bonnafous S. (dir.), *Femmes et médias : le 8 mars à la "une"*. Une comparaison internationale, Presses universitaires du Mirail, 2007.

- Les analyses quantitatives et qualitatives montrent que les violences faites aux femmes sont d'abord traitées comme des faits divers. Et que **deux types d'articles aux profils opposés se partagent la thématique : les faits divers et les articles "société"**. Ces deux catégories de textes ne s'attardent pas sur les mêmes registres de violences (physique vs. symbolique), ne présentent pas le même genre d'explications (individuelles vs. sociétales), ne mobilisent pas le même types de personnages (silhouettes ou abstraits).
- L'analyse qualitative dévoile des **victimes** très peu décrites. Quand elles font l'objet d'une description, cela se retourne contre elles (elles sont notamment stigmatisées par leur milieu). Les **auteurs** restent également très évanescents. Pour les décrire, les journalistes recourent souvent aux discours judiciaires. Il est régulièrement fait mention de "raisons" qui "expliquent" la violence, mais elles restent cantonnées au niveau personnel.
- Des personnages de **victimes/auteurs ou de femmes meurtrières** apparaissent dans le corpus. Elles posent manifestement problème aux journalistes et sont l'objet de portraits ambigus.
- Plusieurs procédés tendent à **invisibiliser les victimes** (silhouettage, confiscation de la parole) et à **occulter les violences** (euphémisation, psychologisation, stigmatisation par le milieu ou, paradoxalement, la mise à l'honneur de cette thématique).
- Enfin, il apparaît clairement que les rédactions n'ont pas de réelles politiques éditoriales sur les questions de genre.

Etant donné que les victimes du corpus sont massivement des femmes, nous avons décidé de parler d'elles au féminin. Etant donné que les auteurs du corpus sont massivement des hommes, nous avons décidé de parler d'eux au masculin. Etant donné que les journalistes restent souvent mystérieux et ne signent que par des initiales, mais que quand leur identité est connue il ne s'agit que rarement de femme, nous parlerons d'eux au masculin.

Cadrage

Cette première partie constitue un cadrage qui offre des éléments basiques concernant les violences faites aux femmes, les chiffres belges en la matière et les textes européens qui cadrent l'analyse des discours médiatiques concernant ces phénomènes. Il s'agit de donner aux lecteurs les informations essentielles nécessaires à la lecture de la recherche. Pour des informations plus détaillées, nous renvoyons vers les sites internet de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes¹⁴ (notamment la brochure *Violence. Comment s'en sortir ?*, la recherche *Les expériences des femmes et des hommes en matière de violence psychologique, physique et sexuelle* et le *Plan d'action national de lutte contre toutes les formes de violence basée sur le genre 2015-2019*), du Collectif contre les violences conjugales et l'exclusion¹⁵, de la ligne Ecoute Violences Conjugales¹⁶, de SOS viol¹⁷, de La Marche mondiale des femmes Belgique¹⁸, des Femmes prévoyantes socialistes¹⁹, de Vie Féminine²⁰.

La violence n'est pas un phénomène facile à définir et à étudier. La violence faite aux femmes n'est pas un fait anecdotique. C'est une réalité ordinaire à laquelle les femmes belges doivent faire face tous les jours. Les médias ont un rôle crucial à jouer dans la prévention mais aussi dans la manière dont ces violences sont appréhendées, comprises et évaluées dans les sociétés.

Les violences faites aux femmes

Dans une étude publiée par l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, Jérôme Pieters, Patrick Italiano, Anne-Marie Offermans et Sabine Hellemans citent le Conseil de l'Europe qui définit la violence comme « tout acte ou omission commis par une personne (ou un groupe) s'il porte atteinte à la vie, à l'intégrité corporelle ou psychique ou à la liberté d'une personne (ou d'un groupe) ou compromet gravement le développement de sa personnalité et/ou nuit sa sécurité financière » (2010 : 13). Maryse Jaspard utilise la définition de la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes : « Tous actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée (article 2-ONU, 1993) » (2005 : 8).

Cette déclaration de l'ONU (1993) précise que la violence à l'égard des femmes englobe, sans y être limitée :

- a) la violence physique, sexuelle et psychologique exercée au sein de la famille, y compris les coups, les sévices sexuels infligés aux enfants de sexe féminin au foyer, les violences liées à la dot, le viol conjugal, les mutilations génitales et autres pratiques traditionnelles préjudiciables à la femme, la violence non conjugale, et la violence liée à l'exploitation ;*
- b) la violence physique, sexuelle et psychologique exercée au sein de la collectivité, y compris le viol, les sévices sexuels, le harcèlement sexuel et l'intimidation au travail, dans les établissements d'enseignement et ailleurs, le proxénétisme et la prostitution forcée ;*

¹⁴ <http://igvm-iefh.belgium.be/fr>

¹⁵ <http://www.cvfe.be/>

¹⁶ <http://www.ecouteviolencesconjugales.be/>

¹⁷ <http://www.sosviol.be/>

¹⁸ <http://www.marchemondialesdesfemmes.be/index.php/fr/>

¹⁹ <http://www.femmesprevoyantes.be/>

²⁰ <http://www.viefeminine.be/>

c) la violence physique, sexuelle et psychologique perpétrée ou tolérée par l'Etat, où qu'elle s'exerce. (Jaspard, 2005 : 9)

Maryse Jaspard souligne cependant, dans la conclusion de son ouvrage, que la violence est « une réalité multiforme, non réductible à un seul modèle interprétatif ». Le concept est très large. « Désigner sous un même vocable des situations aussi diverses que les incivilités, massacres, viols, agressions verbales ou inégalités criantes est une forme d'amalgame courante » (2005 : 110).

La présente recherche étant principalement exploratoire, nous nous référons à une acception large du concept. Nous examinerons les discours médiatiques développés à propos des agressions sexuelles (harcèlement, attentat à la pudeur, viol, ...); des mutilations génitales féminines; des disparitions et séquestrations; des crimes liés à l'honneur; des coups et blessures; des homicides involontaires, meurtres, assassinats; des suicides; des discriminations. Il conviendra de porter un regard critique sur cette décision au moment des conclusions.

Les violences faites aux femmes en Belgique

Une étude européenne de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne de 2012 considère qu'en Belgique plus d'une femme sur trois a subi des violences physiques et/ou sexuelles depuis l'âge de 15 ans. Une femme sur 4 a subi des violences de la part de sa/son (ex-)partenaire. Près de la moitié des personnes connaissent des victimes de violences conjugales.

A l'occasion de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, en novembre 2016, l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) publie quelques chiffres « qui font mal ». En 2015, 16 029 plaintes ont été enregistrées pour violence dans le couple (44 plaintes par jour). Parmi ces plaintes, la moitié concerne des faits de violence physique. Les auteurs sont majoritairement des hommes (84 %). Cette même année, la police a reçu 1 032 plaintes pour viol (3 plaintes par jour) dont la moitié émane de mineurs d'âge. Cependant, selon une étude menée par Amnesty et SOS viol en 2014, seulement 16 % des victimes s'adressent à la police.

Selon l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, sur l'année précédant la publication de l'enquête (en décembre 2017), 15 % des femmes ont été victimes d'un acte de violence perpétré par leur (ex-)partenaire, 9 % ont été victimes d'attouchements ou d'abus sexuels (2017 : 9 et 23).

Une recherche menée par Jérôme Pieters, Patrick Italiano, Anne-Marie Offermans, Sabine Hellemans en 2010 constatait :

La violence verbale est de loin la plus fréquente (41,5 %), suivie par les intimidations (22 %), et ensuite les coups (15 %). Les violences sexuelles touchent surtout les femmes (5,6 % contre 0,8 % d'hommes), et ce sont également elles qui sont le plus enfermées ou mises à la porte (5,9 %, contre 2,7 % pour les hommes). Les hommes sont un peu plus souvent victimes de violence verbale et de coups que les femmes et sont plus ou moins autant confrontés à des intimidations. Parmi les victimes féminines, on observe cependant plus souvent des violences entre partenaires et des situations violentes, tandis que les victimes masculines sont plus couramment témoins d'événements ponctuels commis par un auteur inconnu.

Les victimes de violence ne portent plainte que dans une minorité des cas : 13,9 % des victimes féminines et 9,8 % des victimes masculines font une déposition à la police. Ce pourcentage est encore plus faible lorsque l'auteur est un parent (6,2 %), il est plus élevé s'il s'agit d'un partenaire (17,9 %) et il est au plus haut lorsque l'auteur est un inconnu (21,1 %).

12,5 % des répondants déclarent avoir été confrontés à au moins un acte de violence commis par leur partenaire ou ex-partenaires au cours des 12 derniers mois (14,9 % des femmes et 10,5 % des hommes). Les femmes sont plus souvent victimes de formes plus

graves, plus fréquentes et différentes de violence entre partenaires. On observe proportionnellement plus de faits de violence entre des ex-partenaires ou à la fin d'une relation.

Pour ce qui est de la violence perpétrée dans l'espace public, les femmes et les hommes sont plus ou moins aussi souvent victimes de violence verbale ; les hommes sont deux fois plus souvent exposés aux agressions physiques (2,5 %) que les femmes. En cas de (tentative de) vol avec menaces ou violence, la différence entre les femmes et les hommes est moins importante. Les violences sexuelles commises dans la rue touchent surtout les femmes, mais elles restent exceptionnelles (0,5 % des femmes ont été victimes d'exhibitionnisme ou de contacts non désirés). (Pieters et al., 2010 : 168-169)

Les violences à l'égard des femmes et les médias

Le texte le plus souvent cité quand il s'agit de violences à l'égard des femmes est la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, dite Convention d'Istanbul. Le Conseil de l'Europe a publié un document explicitant l'article 17 de cette convention, celui qui encourage la participation des médias dans la prévention de la violence à l'égard des femmes. Ce texte débute en affirmant le rôle capital joué par les médias « dans la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes sous ses diverses formes » (2016 : 5). Ce n'est pas le seul document dans lequel des autorités européennes soulignent l'importance des médias dans la manière dont les citoyens se représentent la société et ses enjeux et dans leur capacité à prévenir les violences de genre, le sexisme et fait évoluer les mentalités.

Dans sa recommandation sur l'égalité entre les femmes et les hommes et les médias²¹, les autorités européennes établissent un lien direct entre la démocratie, les droits de l'homme, le pluralisme des médias et la diversité de leurs contenus et l'égalité entre les femmes et les hommes (2015 : 50-51). Tous ces phénomènes sont interdépendants et se renforcent mutuellement. Le Comité des Ministres soutient qu'« atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes est une condition préalable pour réaliser la justice sociale » et qu'il « ne s'agit pas de l'intérêt seul des femmes, mais de celui de la société tout entière » (2015 : 50). Les médias sont un acteur crucial dans la formation des « perceptions, des idées, des attitudes et des comportements de la société » (2015 : 51). Ils peuvent soit freiner soit accélérer les changements en matière d'égalité. Le texte rappelle qu'à l'heure actuelle les femmes restent moins visibles que les hommes sur les plans quantitatifs et qualitatifs, que le recours aux expertes est encore trop rare, que les options et points de vue des femmes sont trop peu sollicités et que les stéréotypes sexistes persistent (2015 : 51, lire également à ce sujet les résultats du GMMP²²).

L'Union européenne ou le Conseil de l'Europe ne sont pas les seules instances à affirmer l'importance de l'égalité entre les femmes et les hommes pour la démocratie et à souligner le rôle que les médias jouent dans le processus. L'ONU à travers notamment la 4^e Conférence mondiale sur les femmes (Pékin, 1995) et ses suites ; l'Unesco qui a publié en 2012 ses *Indicateurs d'égalité des genres dans les médias* (GSIM) ; des chercheurs et chercheuses dans des champs aussi variés que la psychologie sociale, la sociologie ou les sciences de l'information et de la communication rappellent régulièrement que les liens entre médias, représentations, évolutions des mentalités, comportements et démocratie.

L'article 17 de la Convention d'Istanbul demande aux Etats qu'ils encouragent activement les médias à contribuer à la prévention de la violence à l'égard des femmes en participant « à la mise en œuvre des politiques, ainsi qu'à mettre en place des lignes directrices et des normes d'autorégulation pour

²¹ *Recommandation CM/Rec(2013)1 du Comité des Ministres aux Etats membres sur l' égalité entre les femmes et les hommes et les médias*, adoptée par le Comité des Ministres le 10 juillet 2013.

²² Martine Simonis (dir.), *Quel genre d' infos? Rapport final GMMP 2015. Fédération Wallonie-Bruxelles, Association des journalistes professionnels*, 2016.

prévenir la violence à l'égard des femmes et renforcer le respect de leur dignité » (2016 : 7). La Convention d'Istanbul vise une « tolérance zéro » pour toutes les formes de violences à l'égard des femmes : « le harcèlement, et notamment le harcèlement sexuel, les mariages forcés, les mutilations génitales féminines, l'avortement et la stérilisation forcés, et la violence domestique sous toutes ses formes (physique, sexuelle, psychologique ou économique) » (2016 : 10).

Dans le document édité par le Conseil de l'Europe relatif à l'article 17 de la Convention d'Istanbul, une analyse des discours médiatiques est fournie. Si les médias font davantage état de la violence fondée sur le genre, les stéréotypes restent courants.

La recherche d'audience est un premier facteur qui occasionne des reportages stéréotypés. « [...] les médias ont tendance à mettre en avant les aspects négatifs et sensationnels ». Dès lors « les reportages déforment fréquemment et donnent un **caractère sensationnel** aux événements et aux crimes tels que le viol ». « Cette forme de reportage à caractère sensationnel risque d'entraîner une normalisation de la violence dans la société. » (2016 : 33)

Le document cite les recherches de Herrera et Exposito (2009) démontrant que les reportages ont tendance « à justifier la violence à l'égard des femmes, en mettant indûment l'accent sur des "raisons" de la violence. Par exemple, les articles suggèrent que la violence domestique est produite par « une relation désordonnée et difficile entre égaux, plutôt que l'expression de la puissance et du contrôle exercés par une personne sur l'autre » (2016 : 33-34). Les femmes sont « souvent réduites à la fonction d'objet » et « la violence est expliquée par des **causes superficielles** ». Chaque histoire est présentée comme distincte et unique et les articles ne mentionnent jamais que la violence est un problème structurel, ce qui « tend à normaliser la question ». « Cela implique un **problème sporadique et inhabituel concernant "les autres"** plutôt qu'un phénomène ordinaire et fréquent concernant chacun et chacune dans la société. » (2016 : 34)

Les médias ont également tendance à ne présenter que **la violence issue des milieux sociaux et économiques peu favorisés** alors que les statistiques montrent que les violences affectent les femmes de toutes les couches sociales. Ceci peut donner l'impression que les femmes sont victimes de violence parce qu'elles appartiennent à une classe défavorisée et non parce qu'elles sont des femmes (2016 : 34). Ce qui renforce encore l'impression qu'il s'agit d'un problème qui concerne "les autres".

Les reportages **se concentrent sur les femmes en tant que victimes** plutôt que sur les hommes auteurs des violences, invisibilisant la pièce maîtresse du puzzle. Le document souligne que l'éthique journalistique devrait amener les professionnels à explorer les identités et les croyances des hommes qui maltraitent, violent et tuent les femmes (2016 : 34). Par ailleurs, les textes sont souvent imprécis et ils minimisent les actions des auteurs de violence et placent la responsabilité sur les victimes ou d'autres personnes (2016 : 35).

Partie quantitative

1. Présentation générale de la méthodologie

L'analyse quantitative est une analyse de contenu classique du contenu médiatique telles que celles décrites, par exemple, dans le livre de Jean de Bonville, *L'analyse de contenu des médias. De la problématique au traitement statistique* (2006). Ce dernier présente l'analyse de contenu comme un ensemble de méthodes permettant le découpage du texte en unités d'enregistrement en vue de les répertorier, de les coder et de les catégoriser. Le but de ces recherches, selon Laurence Bardin, est de dépasser la lecture de surface d'un texte et la subjectivité du chercheur pour mieux en comprendre les mécanismes (2007 : 31).

Afin de procéder au codage des unités d'enregistrement, l'analyse de contenu utilise des grilles de codage. La grille de cette recherche a été constituée sur le logiciel Excel. Elle est inspirée de celle utilisée par l'Association des journalistes professionnels (AJP) pour son *Etude de l'image et de la représentation des jeunes dans la presse quotidienne belge francophone* (2015). Elle est divisée en sept parties.

- La première a pour objectif d'encoder les **métadonnées du journal** : le titre, la date de diffusion, le format d'archivage de l'article, le numéro de la page, la présence en Une et le type de titraile de Une.
- La deuxième se centre sur **l'article** et répertorie le genre et le sous-genre journalistique dont il relève, la thématique générale, la portée des faits rapportés.
- La troisième enregistre les **métadonnées de l'article** : la rubrique dans laquelle il est publié, le type de titraile, la source du titre, la présence de photographie, si le fait participe à une affaire médiatique (feuilleton).
- La quatrième se concentre sur le **contenu de l'article** : du type de sujet présenté, la sphère mobilisée, le type de violence représenté, le mobile donné.
- La cinquième répertorie **les acteurs** : leur rôle narratif, le type de narrateur, mode d'identification du narrateur, l'âge, le sexe.
- La sixième est liée aux **victimes** : présence de victime(s), mode d'identification, âge, sexe, orientation sexuelle, handicap, origine, style vestimentaire, registre d'apparition, type de précision.
- La septième est liée aux **auteurs** : présence d'auteurs, mode d'identification, âge, sexe, orientation sexuelle, handicap, origine, style vestimentaire, registre d'apparition, type de précision, type de relation avec la victime.

Etant donné l'ampleur de la grille d'analyse, nous avons restreint le corpus analysé dans la partie quantitative. Trois jours choisis aléatoirement ont été codés : le lundi 3 octobre 2016, le mercredi 21 décembre 2016, le vendredi 3 février 2017. Quatre jours du corpus raisonné ont été travaillés : le lundi 6, le mardi 7 et le mercredi 8 mars 2017, l'édition du week-end des 25-26 novembre 2017.

2. Présentation globale du corpus

Le corpus étudié dans cette partie quantitative comprend 120 articles. Les journaux plus “populaires” et régionaux ont publié le plus d’articles. Les quotidiens “de référence” viennent ensuite. *Le Courrier de l’Escaut* est beaucoup moins représenté, car les archives n’étaient pas accessibles, à part pour le 25 novembre 2017. Pour ce journal donc, seule une journée a pu être analysée et les résultats le concernant ne sont pas représentatifs.

Tableau 1 : nombre d’articles par titres de presse (JA-JR)

Titres de presse	Total
La Dernière Heure/les Sports	35
Le Nord Eclair Tournai (Sudpresse)	28
La Libre Belgique	24
Le Soir	16
Metro	10
Le Courrier de l'Escaut (L'Avenir)	7
Grand Total	120

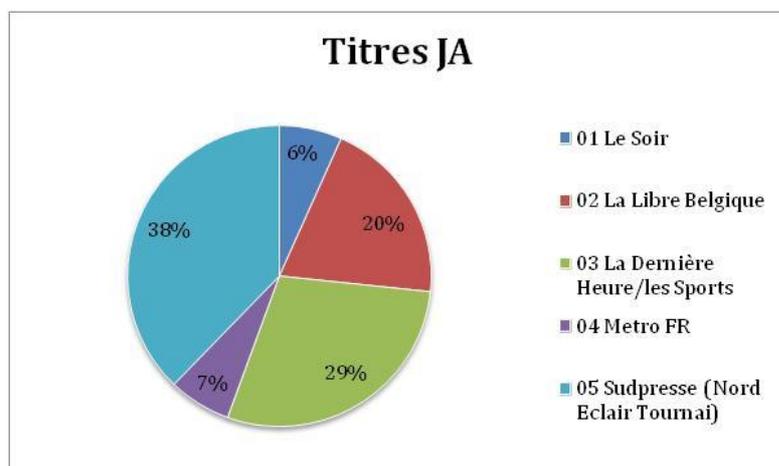
Beaucoup plus d’articles sont publiés les jours du corpus raisonné (76 contre 45 pour les jours choisis aléatoirement). Afin de vérifier si les deux sous-corpus présentent des profils identiques ou différents, ils seront d’abord étudiés séparément. Une comparaison sera ensuite établie.

3. Corpus aléatoire (JA)

3. 1. Paratexte

Les jours choisis aléatoirement, c’est *Le Nord Eclair* qui publie le plus d’articles (17), suivi par *La Dernière Heure* (13), *La Libre Belgique* (8), *Le Soir* (3) et *Méto* (3). Les deux journaux “populaires” se démarquent donc clairement.

Graphique 1 : répartition des articles par titre de presse (JA)



Les jours sélectionnés au hasard sont les 3 octobre 2016, 21 décembre 2016 et 3 février 2017. Le 3 octobre, deux fois plus d'articles sont publiés que les deux autres jours sans qu'il soit possible d'expliquer cette différence.

Tableau 2 : nombre d'articles par jours (JA)

Titres de presse	Dates de diffusion			Total
	3/10/2016	21/12/2016	3/02/2017	
Le Nord Eclair Tournai (Sudpresse)	10	3	4	17
La Dernière Heure/les Sports	3	5	5	13
La Libre Belgique	4	1	3	8
Le Soir	2	-	1	3
Metro FR	2	1	-	3
Grand Total	21	10	13	44

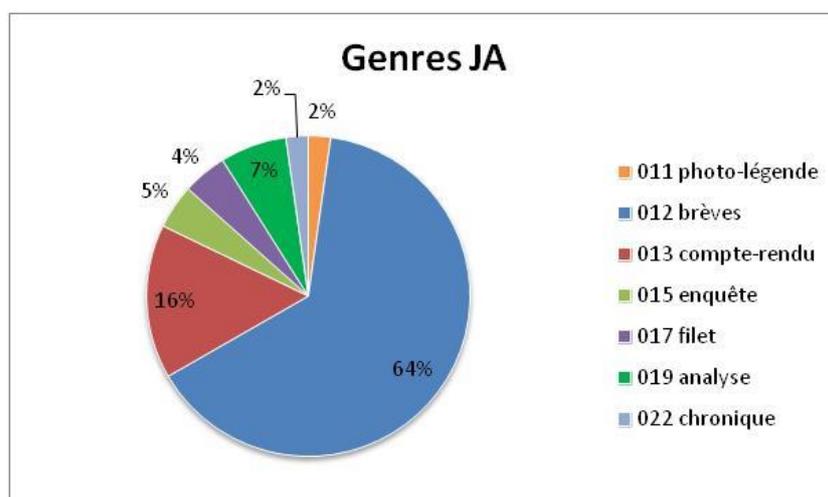
Seulement 3 de ces articles apparaissent en Une (contre 41 en pages intérieures) et il ne s'agit jamais du titre principal sur la première page.

Une grande majorité de ces articles (71 %) sont accompagnés d'une photographie.

3. 2. Genres journalistiques et thématiques

Les articles informatifs priment largement sur les textes de commentaires ou d'opinion. Les brèves sont le genre journalistique le plus largement représenté (64 % des articles). Les compte-rendus se classent en deuxième position, mais l'écart est important avec les brèves (16 %). A l'exception de 3 analyses et 1 chronique, tous les articles publiés appartiennent à des genres factuels. Les genres plus "incarnés" comme les reportages ou les portraits sont totalement absents.

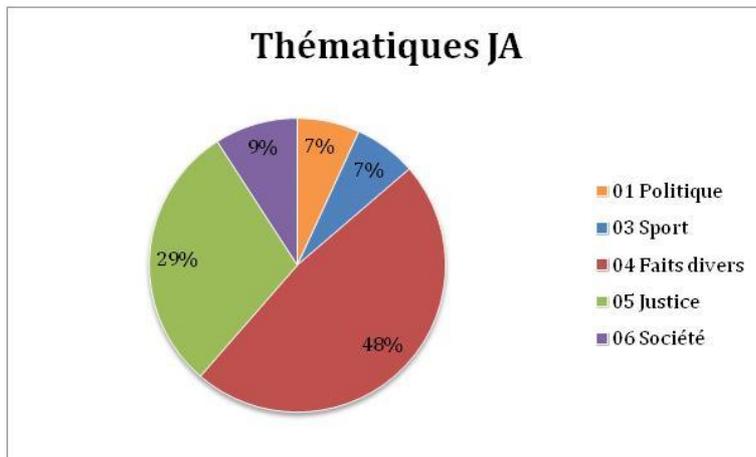
Graphique 2 : répartition des genres journalistiques (JA)



Etant donné la présence massive de brèves, on ne décèle pas vraiment de profils différents en fonction des titres de presse (voir annexe 1, tableau 1). Les deux titres qui publient le plus d'articles (*Le Nord Eclair* et *La Dernière Heure*) publient également une photo-légende, une enquête, des filets, des analyses. Les autres titres publiant beaucoup moins d'articles présentent surtout des brèves et des comptes-rendus.

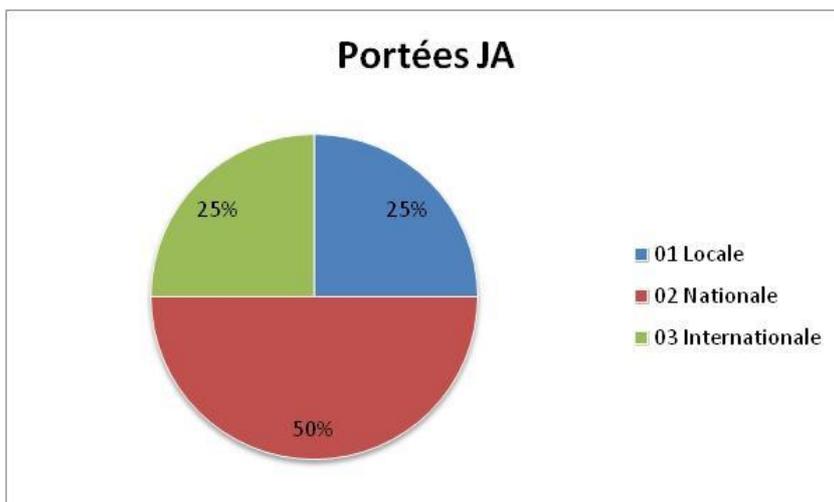
Les faits divers et les compte-rendus de justice dominent largement le corpus aléatoire (77 %). Les articles "société", "sport", "politique" restent anecdotiques. Ces deux thématiques étant massivement représentées, on ne distingue pas de différences entre les titres de presse. Tous publient massivement ces deux genres et un nombre très similaire d'articles "société", "sport" et "politique" (annexe 1, tableau 2).

Graphique 3 : répartition des thématiques journalistiques (JA)



Contrairement à ce que l'on pourrait croire, vu que *Le Nord Eclair* est plutôt un journal régional et que les faits divers sont majoritaires, les articles publiés ne présentent pas massivement des faits locaux. Au contraire, les récits ont plutôt une portée nationale.

Graphique 4 : portée des faits rapportés (JA)

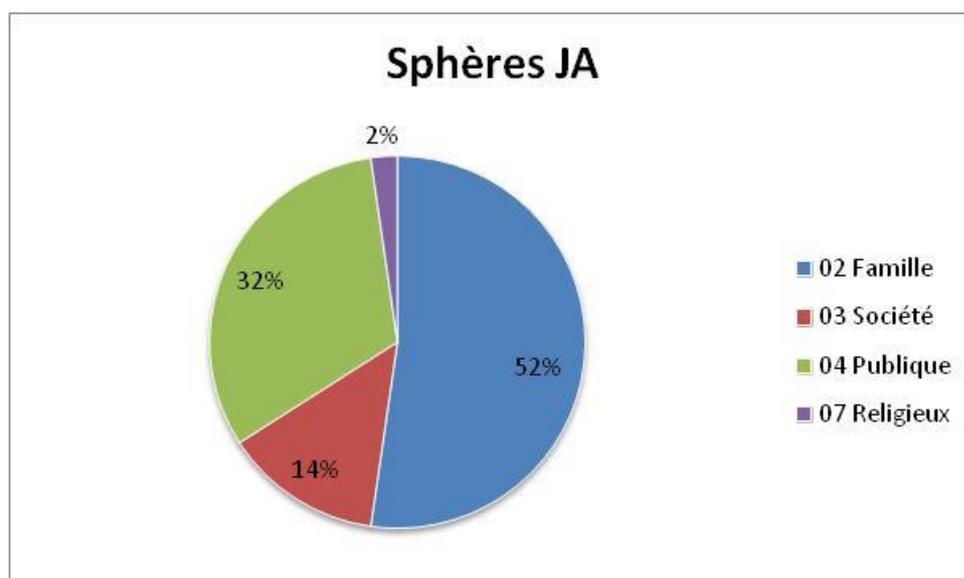


Les titres ne présentent pas vraiment de profils très divergents. *Le Soir* ne publie aucun article de portée internationale et *Métro* aucune histoire locale. Cependant, comme ils ne publient chacun que trois articles il est hasardeux de généraliser.

3. 3. Violences représentées

Les violences représentées par les médias sont majoritairement des violences perpétrées dans la sphère privée ou dans la sphère publique (la rue par exemple). Les jours du corpus aléatoire, sept articles parlent de violences plus sociétales (par exemple, la volonté de la ville de Rotterdam d'imposer la contraception à certaines mères coupables de maltraitances).

Graphique 5 : répartition des sphères mobilisées (JA)

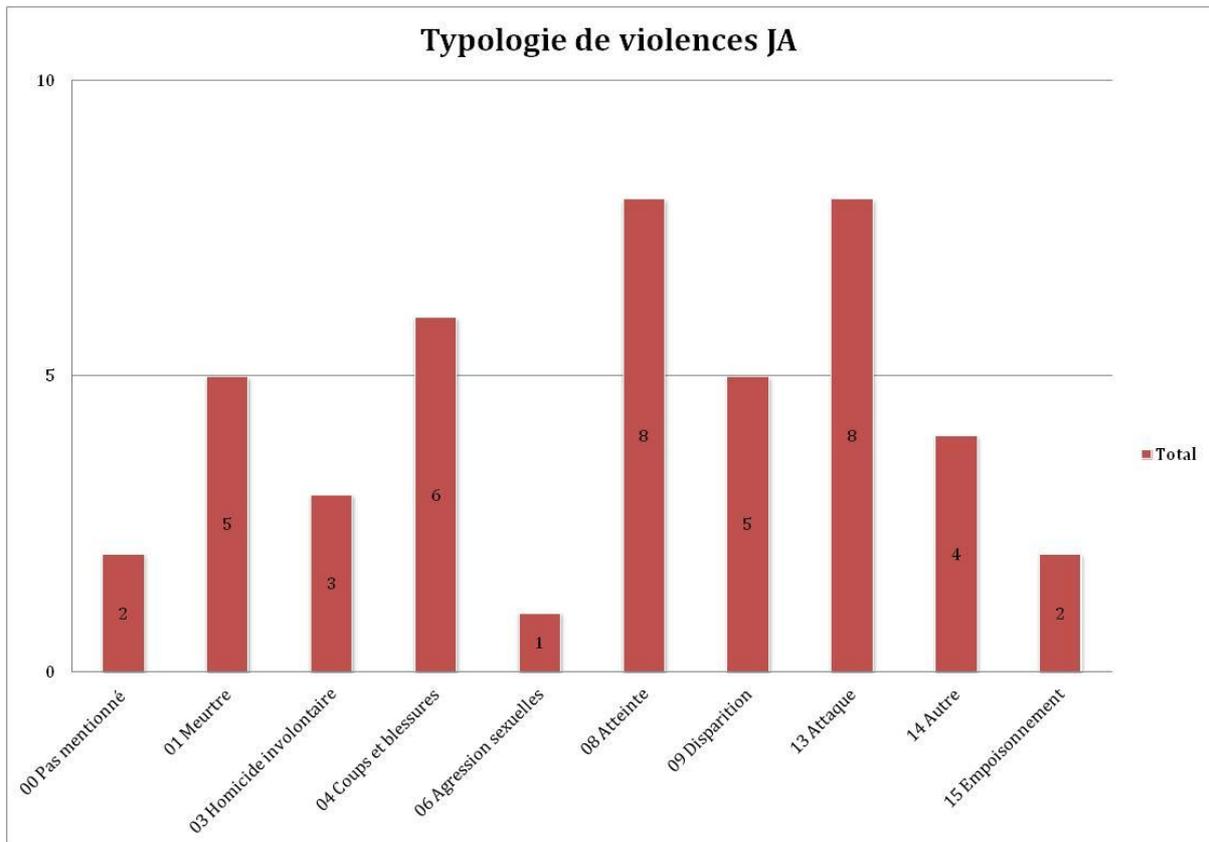


On ne distingue pas non plus de réelle divergence entre les titres de presse concernant les sphères représentées. C'est toujours la sphère privée qui domine, suivie de la sphère publique puis de la sociétale.

Les violences rapportées par les médias sont surtout des violences qu'on pourrait catégoriser comme physiques : des meurtres, des coups et blessures, des attaques, des empoisonnements, des disparitions. Si l'on additionne toutes les violences qui relèvent de cet ensemble, cela représente 30 articles sur les 44. Les atteintes aux droits, des violences que l'on pourrait considérer comme plus "symboliques, sont au nombre de 8²³. Il s'agit par exemple d'articles sur l'écart salarial, la volonté d'imposer la contraception à certaines mères, le discrédit posé sur une personne.

²³ Le reste est classé dans « Autres » ou « Non mentionné ».

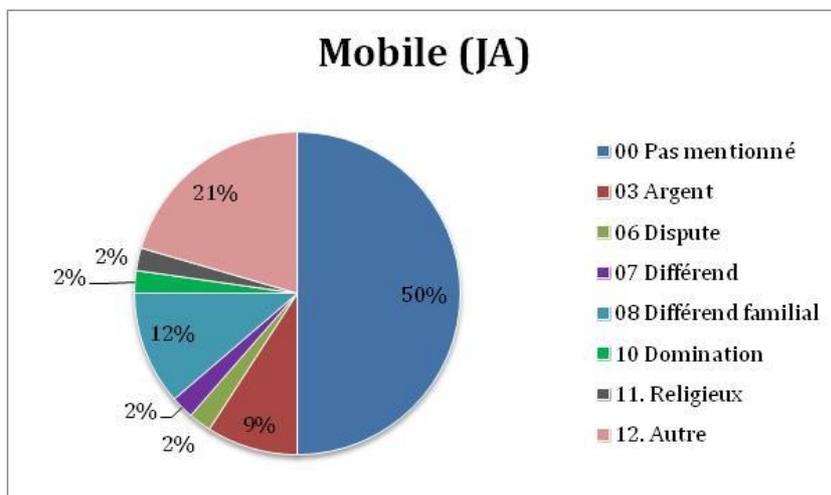
Graphique 6 : Typologies des violences représentées (JA)



Méto est le seul journal à se distinguer, il ne publie que des articles présentant des violences symboliques. De nouveau, il ne publie que 3 articles sur les violences, c'est donc compliqué de généraliser. *Le Soir* ne parle que de violences physiques. Mais il ne s'agit également que de 3 articles pour ce titre de presse. Les autres éditeurs, qui publient plus d'articles, ont des profils similaires (annexe 1 tableau 3).

Dans un cas sur deux, les mobiles ne sont pas précisés. Quand ils le sont, on reste à un niveau personnel (dispute, argent, différend) et le différend familial est le plus récurrent.

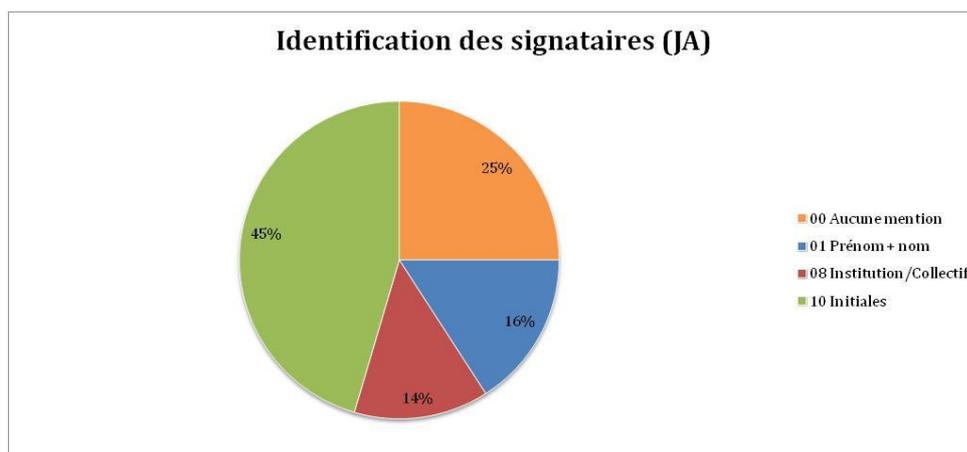
Graphique 7 : Typologies des mobiles annoncés (JA)



3. 4. Les signataires des articles

La plupart du temps, l'identité du journaliste reste mystérieuse soit parce qu'il n'est pas mentionné du tout, soit parce que l'article est signé par des initiales. Dans 13 % des cas, le signataire est un collectif (par exemple une association de femmes), une institution (par exemple un gouvernement) ou encore l'agence de presse Belga. Quand l'identité du journaliste est connue (16 % des cas), il apparaît que seulement 2 % sont des femmes.

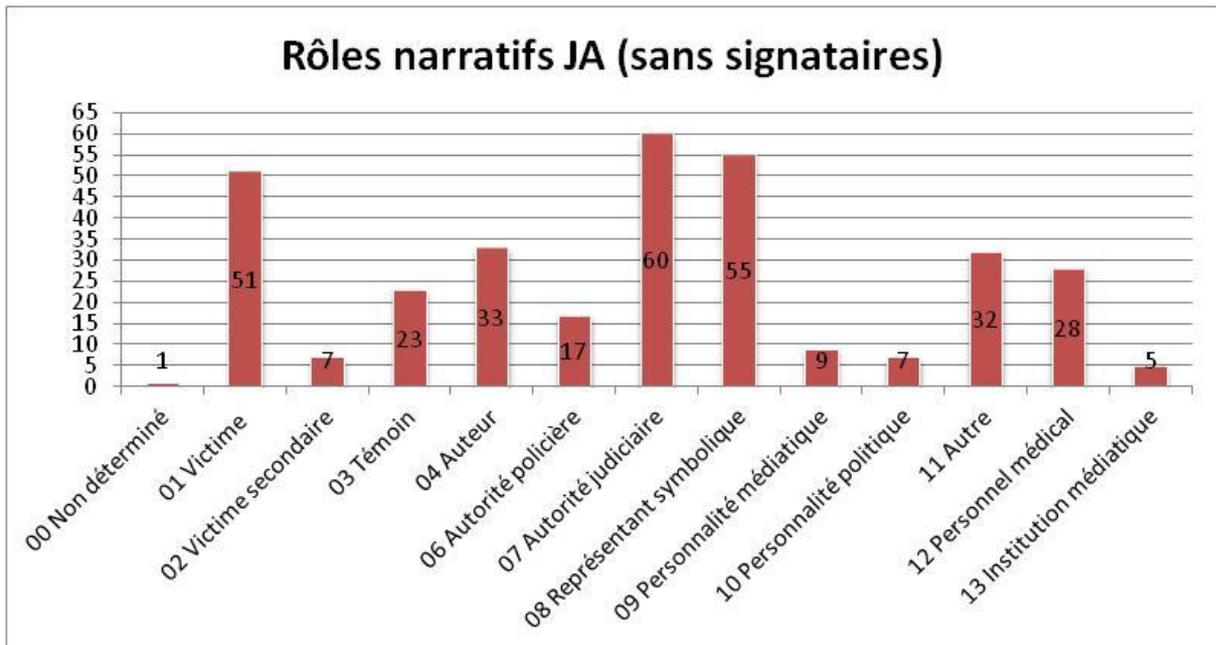
Graphique 8 : identification des signataires (JA)



3. 5. Les personnages dans les articles : panorama global

Au fil des articles, le lecteur croise 328 personnages. La catégorie la plus représentée est les autorités judiciaires (60 occurrences, soit 18 % des acteurs). On trouve ensuite nos deux protagonistes principaux, à savoir les victimes (51 occurrences, 16 % des intervenants) et les auteurs (32 occurrences, 10 % des personnes représentées). Les victimes secondaires sont les personnes qui subissent une violence qui n'était pas dirigée vers elles au premier chef. Il peut, par exemple, s'agir des enfants de la victime principale ou d'une vendeuse prise à partie dans une agression qui visait d'abord son collègue. La catégorie « Représentant symbolique » rassemble des intervenants qui ne sont pas des personnes identifiables, mais, par exemple, « des femmes polonaises », les femmes dans leur ensemble ou celles qui parlent au nom d'un groupe. Cette rubrique n'est pas anecdotique puisqu'elle correspond à 55 occurrences, soit 17 % des acteurs.

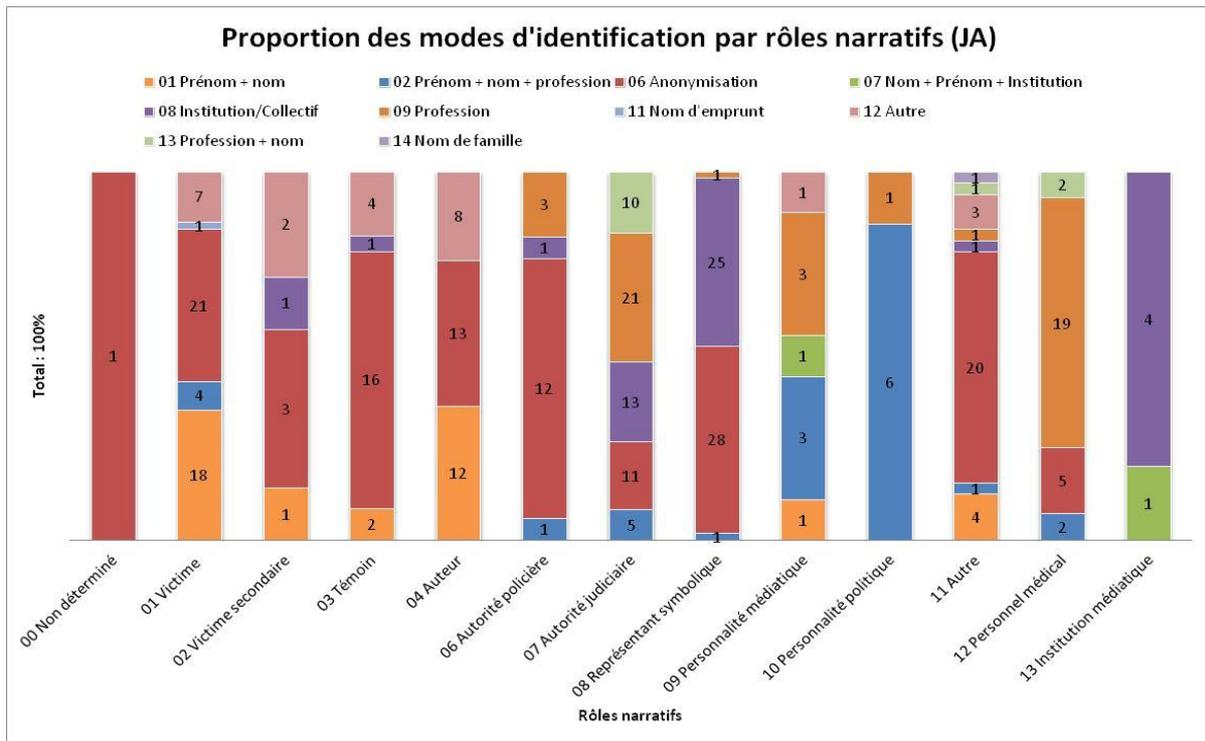
Graphique 9 : répartition des rôles narratifs (JA)



Il apparaît clairement que les personnes apparaissant dans les articles sont surtout des acteurs du terrain. Ce constat est à mettre en lien avec le type d'articles publiés. Les faits représentés étant surtout des faits divers et des comptes-rendus de procès, les policiers, le personnel médical, les autorités judiciaires, les témoins interviennent régulièrement. On trouve quelques acteurs plus indirects comme les journalistes eux-mêmes ou les médias ainsi que le personnel politique. Les titres de presse ne se singularisent pas concernant les acteurs, le même type d'équilibre se retrouve d'un éditeur à l'autre (annexe 1, tableau 4).

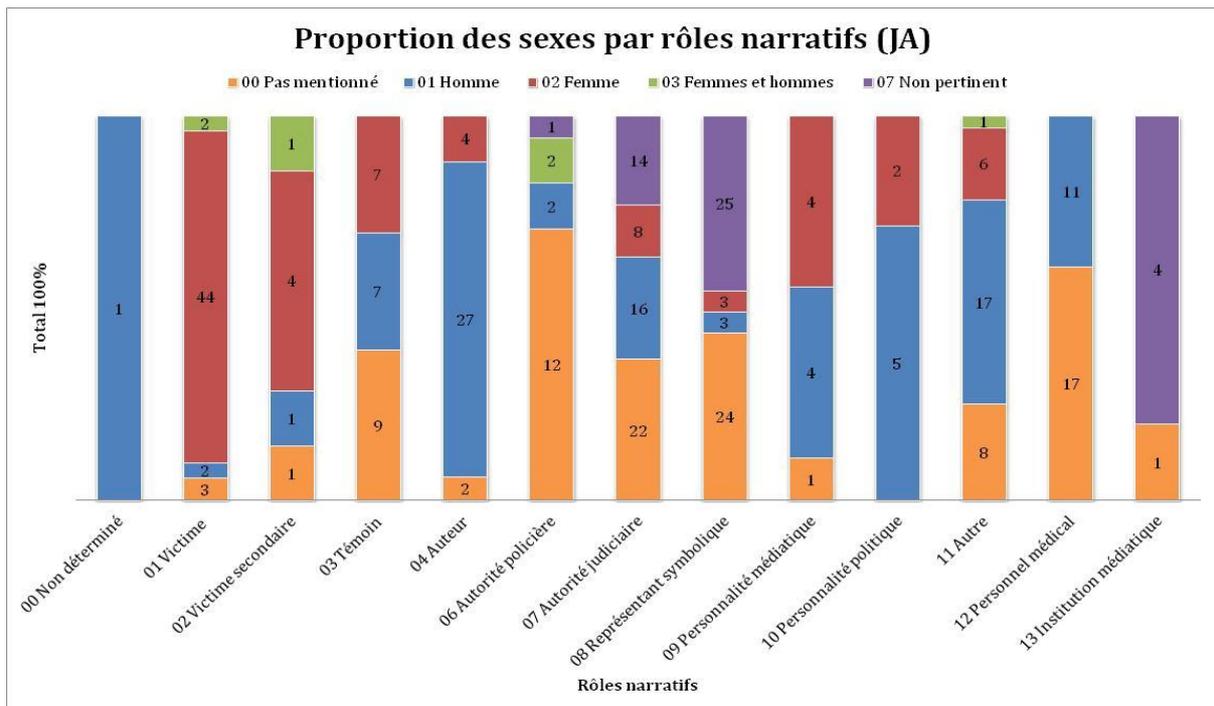
Les victimes et les auteurs présentent des identifications similaires : plus ou moins la moitié est anonyme et l'autre moitié est identifiée par l'identité complète (prénom et nom). L'anonymat domine le graphique et les catégories des victimes, des victimes secondaires, des témoins, des auteurs, des autorités policières. Les autorités judiciaires, les personnalités médiatiques et le personnel médical sont plus souvent identifiés par la profession (par exemple « le médecin », « la présidente », etc.).

Graphique 10 : proportion des modes d'identification par rôles narratifs (JA)



Les femmes dominent largement la catégorie des victimes et des victimes secondaires. Les auteurs sont plus souvent des hommes. Mais on note quand même la présence de 5 femmes auteurs dans le corpus (5/32). Les hommes sont majoritaires dans les catégories d'acteurs plus indirects comme le personnel médiatique et politique.

Graphique 11 : proportion des sexes par rôles narratifs (JA)



3. 6. Les victimes

Les victimes représentent 18 % de l'ensemble des personnages apparaissant dans le corpus aléatoire. Parmi elles, 51 sont des victimes principales et 7 des victimes secondaires. Une victime secondaire est une personne sur qui se retourne la violence qui était tournée vers quelqu'un d'autre. Par exemple, la vendeuse d'un magasin se fait agresser alors que la première cible de la violence du client était son collègue masculin. Les victimes secondaires peuvent aussi être les enfants d'un couple ou la sœur d'un des protagonistes.

Les victimes sont surtout des femmes autant en tant que victime principale que secondaire. C'est un effet de corpus puisque la recherche porte sur les violences faites aux femmes et que ce sont les articles présentant ces faits qui ont été codés. La partie qualitative a pris en compte un panel plus large d'articles et elle confirmera cette tendance. Il convient également de préciser que, les articles concernant des violences faites aux hommes, et qui ont été écartés, ne sont pas nombreux dans les jours codés (moins de 10). On remarque néanmoins la présence de deux victimes masculines et, dans deux cas, des groupes mixtes.

Tableau 3 : sexe des victimes (JA)

Rôle narratif	Sexe				Grand Total
	Pas mentionné	Homme	Femme	Femmes et hommes	
Victime	3	2	44	2	51
Victime secondaire	1	1	4	1	7
Grand Total	4	3	48	3	58

Si l'on se concentre sur les **femmes victimes**, il apparaît que ce sont des individus qui subissent la violence. Seulement 6 victimes collectives sont représentées dans le corpus (« les femmes » en général par exemple).

Tableau 4 : représentativité des victimes féminines (JA)

Rôle narratif	Représentativité		
	Individuel	Groupe 3+	Grand Total
Victime	38	6	44
Victime secondaire	4	-	4
Grand Total	42	6	48

Le profil "sociodémographique" de ces femmes reste relativement vague. En effet dans les tableaux qui suivent, la catégorie « Pas mentionné » se démarque souvent autant pour l'âge que pour l'origine ou l'orientation sexuelle. A partir des informations connues, il apparaît que plus de la moitié des victimes sont majeures. On peut établir que l'âge moyen des victimes est de 37,8 ans. Elles sont surtout perçues comme blanches et sont systématiquement hétérosexuelles. Cinq femmes victimes sur les 48 sont porteuses de handicap.

Tableau 5 : âge des victimes féminines (JA)

Rôle narratif	Catégorie d'âge				Grand Total
	Pas mentionné	Mineur d'âge	Majeur	Les deux	
Victime	16,67%	12,50%	54,17%	8,33%	91,67%
Victime secondaire	4,17%	4,17%	0,00%	0,00%	8,33%
Grand Total	20,83%	16,67%	54,17%	8,33%	100,00%

Tableau 6 : origine des victimes féminines (JA)

Origine	Rôle narratif		
	Victime	Victime secondaire	Grand Total
Pas mentionnée	27	4	31
Perçue comme "blanc"	11	-	11
Perçue comme "arabe"	1	-	1
Perçue comme "asiatique"	2	-	2
Perçue comme "européen de l'Est"	3	-	3
Grand Total	44	4	48

Tableau 7 : orientation sexuelle des victimes féminines (JA)

Rôle narratif	Orientation sexuelle		Grand Total
	Pas mentionnée	Hétérosexuelle	
Victime	34	10	44
Victime secondaire	4	-	4
Grand Total	38	10	48

Tableau 8 : mention d'un handicap des victimes féminines (JA)

Rôle narratif	Handicap		Grand Total
	Pas mentionné	Oui, perçu ou induit	
Victime	39	5	44
Victime secondaire	4	-	4
Grand Total	43	5	48

Si l'on se penche sur la manière dont ces femmes sont identifiées, il apparaît qu'elles sont soit anonymisées, soit désignées par leur nom et prénom. Les paroles de plus de 60 % d'entre elles sont citées dans les textes alors que 27 % sont uniquement perçues par la photo ou le texte (et donc non citées).

Tableau 9 : mode d'identification des victimes féminines (JA)

Mode d'identification	Rôle narratif		Grand Total
	01 Victime	02 Victime secondaire	
Prénom + nom	18	1	19
Prénom + nom + profession	4	-	4
Anonymisation	16	1	17
Nom d'emprunt	1	-	1
Autre	5	2	7
Grand Total	44	4	48

Tableau 10 : mode de perception des victimes féminines (JA)

Victime: Mode de perception	Rôle narratif		Grand Total
	01 Victime	02 Victime secondaire	
Citée (texte)	26	4	30
Montrée (photo)	1	-	1
Perçue et induite (photo et texte)	13	-	13
Non pertinent	4	-	4
Grand Total	44	4	48

Les textes médiatiques utilisent des qualifications neutres massivement. Quand des descriptions connotées apparaissent, elles sont négatives ou ambiguës. La partie qualitative permettra de se pencher sur les descriptions des victimes de manière plus précise. Dans le corpus aléatoire codé, il apparaît qu'on rappelle que les victimes sont auteures d'actes répréhensibles ou dévient de la norme sociale (par exemple elles sont droguées). Trois textes insistent sur le statut de « victime » de la personne. Cependant, la plupart des victimes sont classées dans une catégorie « non pertinente ». L'analyse quantitative ne permet donc pas vraiment de donner de résultats. La partie qualitative complètera cet aspect. Il faut remarquer que les journaux ne décrivent que rarement le style vestimentaire des victimes (dans 74 % des articles, aucune information n'est livrée). Quand c'est le cas, les victimes portaient une tenue de ville (5 %) ou de sport (5 %).

Tableau 11 : registre d'apparition des victimes féminines (JA)

Registre d'apparition	Rôle narratif		Grand Total
	Victime	Victime secondaire	
Intervenant non connoté	33	4	37
Intervenant connoté -	9	-	9
Connotation paradoxale/équivoque	2	-	2
Grand Total	44	4	48

Tableau 12 : précision du registre d'apparition des victimes féminines (JA)

Précision du registre d'apparition	Rôle narratif		
	Victime	Victime secondaire	Grand Total
Non pertinent	33	4	37
Autre	5	-	5
Auteur d'acte répréhensible	1	-	1
Victime	3	-	3
Déviant par rapport à la norme sociale	2	-	2
Grand Total	44	4	48

3. 7. Les auteurs

Les auteurs représentent 13 % de l'ensemble des personnages apparaissant dans le corpus aléatoire. Parmi eux, 33 sont des individus, dont 27 hommes et 5 femmes. Les 10 « non pertinents » sont en fait des institutions (par exemple « l'armée » ou « la ville de Rotterdam »).

Tableau 13 : sexe des auteurs (JA)

Sexe	Représentativité			Grand Total
	Individuel	Groupe 3+	Non pertinent	
Homme	27	-	-	27
Femme	5	-	-	5
Non pertinent	-	-	10	10
Grand Total	33	0	10	43

Le profil "sociodémographique" de ces auteurs reste relativement vague. En effet dans les tableaux qui suivent, la catégorie « Pas mentionné » se démarque souvent autant pour l'âge que pour l'origine ou l'orientation sexuelle. A partir des informations connues, il apparaît que presque la moitié des auteurs sont majeurs. On peut établir que l'âge moyen des hommes auteurs de violence est de 45,6 ans et celui des femmes auteures est de 19,2 ans. Dans deux cas, l'origine de l'auteur est précisée. Il s'agit à chaque fois d'hommes et ils sont perçus comme blancs. Les auteurs, autant hommes que femmes, sont hétérosexuels. Pour aucun auteur, on ne fait mention d'un handicap.

Tableau 14 : âge des auteurs (JA)

Age	Sexe		Grand Total
	Homme	Femme	
Pas mentionné	16	2	18
Majeur	11	3	14
Grand Total	27	5	32

Tableau 15 : origine des auteurs (JA)

Sexe	Origine		Grand Total
	Pas mentionnée	Perçue comme "blanc"	
Homme	25	2	27
Femme	5	-	5
Grand Total	30	2	32

Tableau 16 : orientation sexuelle des auteurs (JA)

Sexe	Orientation sexuelle		Grand Total
	Pas mentionnée	Hétérosexuelle	
Homme	18	9	27
Femme	5	-	5
Grand Total	23	9	32

Dans certains cas, les auteurs et les victimes ne sont pas en relation directe et ils ne se rencontrent pas. C'est par exemple, le cas quand c'est un gouvernement qui prend des mesures discriminatoires. Ces situations ont été codés comme « aucune relation » entre les protagonistes. Dans d'autres affaires, l'auteur ne connaît pas sa victime, mais ils sont en contact au moment de l'agression (par exemple, un vol dans la rue). Ceci a été codé comme « étranger ». Dans les dossiers, les victimes et les auteurs se connaissent.

Aucune relation ne lie les auteurs des victimes dans 12 cas. Il s'agit par exemple de la ville de Rotterdam qui voudrait imposer la contraception à certaines femmes. Elle n'est pas particulièrement en lien avec elle. L'auteur·e est un·e étranger·ère dans 5 cas. Dans les 15 articles restant, l'auteur·e est un·e proche.

Tableau 17 : relation des auteurs et des victimes (JA)

(Unité)	Sexe		
	Homme	Femme	Grand Total
Relation avec la victime			
Aucune	11	1	12
Etranger	3	2	5
Mère	-	2	2
Belle-famille	1	-	1
Conjoint.e	6	-	6
Connaissance	2	-	2
Compa/gnon/gne	4	-	4
Grand Total	27	5	32

Si l'on se penche sur la manière dont ces auteurs sont identifiés, il apparaît que les hommes sont souvent anonymes ou désignés par leur nom et prénom. L'identité des femmes est plus souvent précisée. Les paroles d'une grande majorité des auteurs sont citées.

Tableau 18 : mode d'identification des auteurs (JA)

Mode d'identification	Sexe		
	Homme	Femme	Grand Total
Prénom + nom	7	2	9
Prénom + nom + profession	1	-	1
Anonymisation	12	1	13
Profession	1	-	1
Autre	6	2	8
Grand Total	27	5	32

Tableau 19 : mode de perception des auteurs (JA)

Sexe	Mode de perception			Grand Total
	Cité (texte)	Perçu et induit (photo et texte)	Non pertinent	
Homme	23	2	2	27
Femme	5	-	-	5
Grand Total	28	2	2	32

Les textes médiatiques utilisent massivement des qualifications neutres. On remarque quand même que les auteurs masculins présentent des descriptions plus connotées. Quand il s'agit de connotations négatives, les hommes sont auteurs d'actes répréhensibles (par exemple il s'agit d'un « toxicomane délinquant »). Un d'entre eux bénéficie d'une connotation positive, liée à son « comportement modèle » de l'agresseur. Les auteures féminines sont plus souvent négativement connotées. Ces femmes sont récidivistes ou auteurs d'actes répréhensibles (un infanticide par exemple).

Tableau 20 : registre d'apparition des auteurs (JA)

Registre d'apparition	Sexe		
	Homme	Femme	Grand Total
Intervenant non connoté	19	2	21
Intervenant connoté positivement	1	-	1
Intervenant connoté négativement	5	3	8
Connotation paradoxale/équivoque	2	-	2
Grand Total	27	5	32

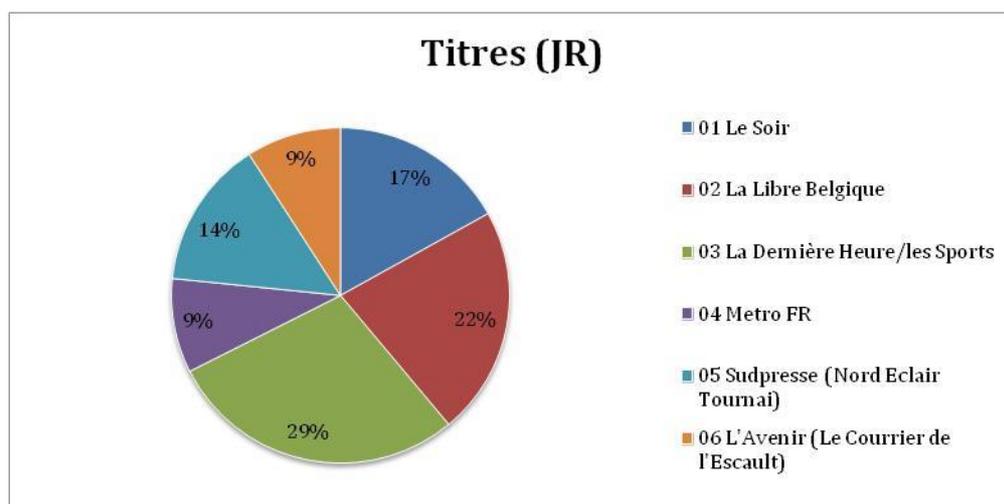
Tableau 21 : précision du registre d'apparition des auteurs (JA)

Précision registre d'apparition des auteurs	Sexe		
	Homme	Femme	Grand Total
Non pertinent	19	2	21
Auteur de comportement modèle	1	-	1
Autre	2	-	2
Auteur d'acte répréhensible	5	2	7
Récidiviste	-	1	1
Grand Total	27	5	32

4. Corpus raisonné (JR)

4. 1. Paratexte

Les jours « marqués », c'est *La Dernière Heure* qui publie le plus d'articles (22), suivi par *La Libre Belgique* (16), *Le Soir* (13), *Le Nord Eclair* (11) puis *Métro* et *Le Courrier de l'Escaut* (7). Il est utile de rappeler qu'un seul jour a pu être codé pour *Le Courrier de l'Escaut*. Les chiffres concernant ce titre ne sont donc pas représentatifs. C'est toujours un titre plus "populaire" qui publie le plus grand nombre d'articles, mais directement suivi par des journaux dits "de référence".

Graphique 12 : répartition des articles par titre de presse (JR)

Les jours sélectionnés dans ce corpus raisonné le sont car ils sont publiés des jours "marqués". Il s'agit des 6, 7 et 8 mars 2017 et du 25 novembre 2017. Le 25 novembre est le jour où le plus d'articles paraissent (29). Cependant le nombre de textes est globalement important sauf le 7 mars. *La Libre Belgique* et *La Dernière Heure* publient de manière plus constante suivies par *Le Soir*. *Le Nord Eclair* semble pratiquement délaisser les jours autour du 8 mars et surinvestir le 25 novembre. Il ne s'agit cependant pas d'y voir un "effet Weinstein" puisque ce sont principalement des faits divers locaux.

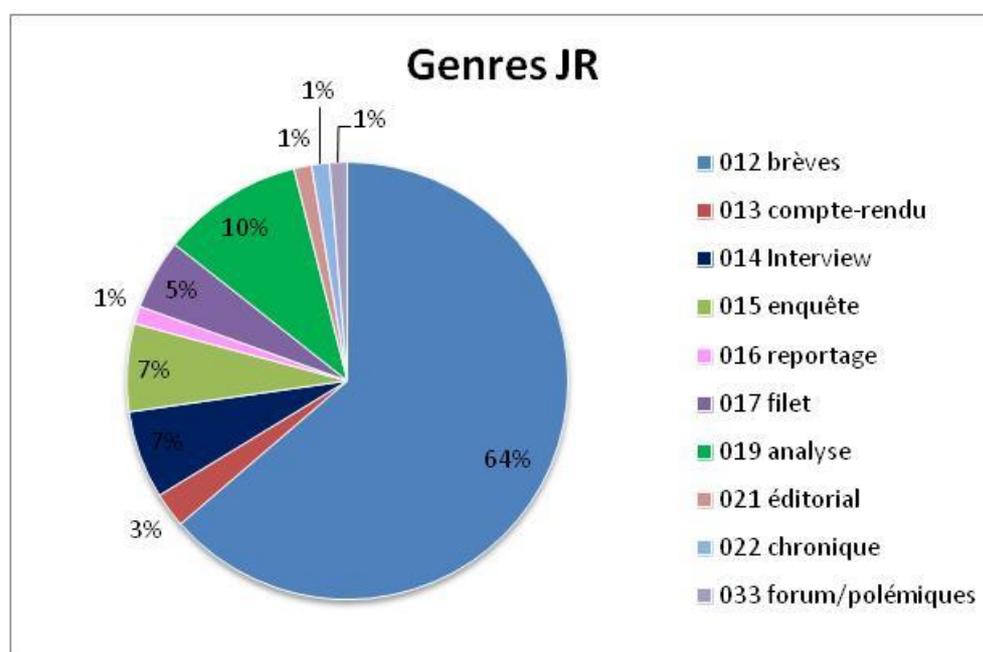
Tableau 22 : nombre d'articles par jours (JR)

Titres de presse	Dates de diffusion				Grand Total
	6/3/2017	7/3/2017	8/3/2017	25/11/2017	
Le Soir	4		6	3	13
La Libre Belgique	8	4	2	2	16
La Dernière Heure/les Sports	7	4	4	7	22
Metro FR	-	1	6	-	7
Le Nord Eclair Tournai (Sudpresse)	1	-	-	10	11
Le Courrier de l'Escaut (L'Avenir)	-	-	-	7	7
Grand Total	20	9	18	29	76

Seulement 6 de ces articles apparaissent en Une (contre 70 en pages intérieures). Il ne s'agit qu'une fois du titre principal de la première page. Un article sur deux (53 %) est accompagné d'une photographie.

4. 2. Genres journalistiques et thématiques

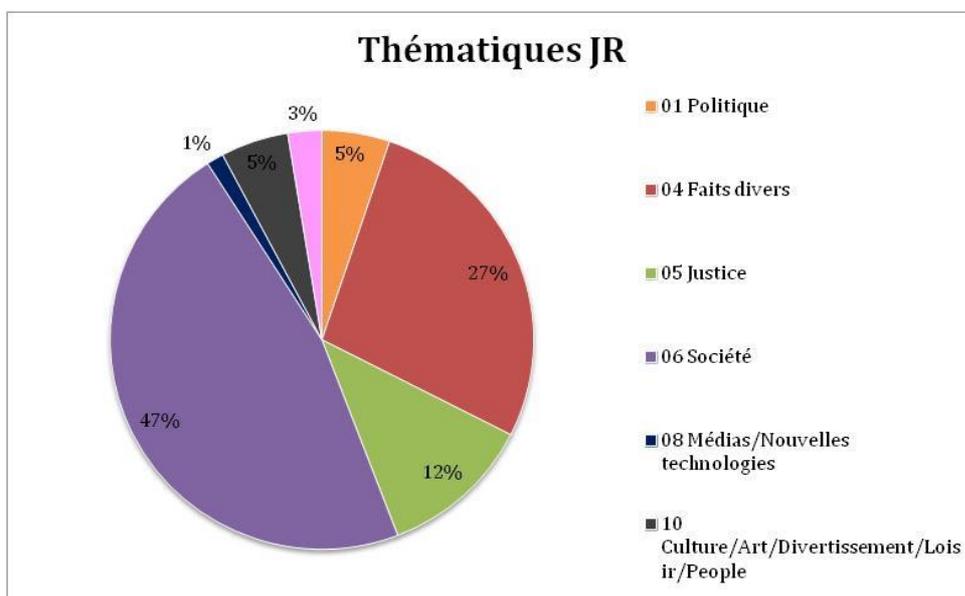
C'est toujours un genre informatif qui arrive en tête puisque 63 % des articles sont des brèves. Le deuxième genre, très loin derrière, est l'analyse (11 %). On constate que des genres qui nécessitent un travail de terrain sont présents (interview, enquête, reportage, analyse). Même s'ils restent anecdotiques, des genres "incarnés" sont présents (interview et reportage). Des articles d'opinion sont aussi publiés (éditorial, chronique, forum).

Graphique 13 : répartition des genres journalistiques (JR)

Le Soir et *La Dernière Heure* ont une offre plus variée en termes de genres journalistiques (chacun publie 6 genres différents). *Le Nord Eclair* et *La Libre Belgique* utilisent chacun 4 genres journalistiques. *Métro* ne joue que sur deux genres différents. Les chiffres concernant *Le Courrier de l'Escaut* ne sont pas représentatifs (annexe 2, tableau 5).

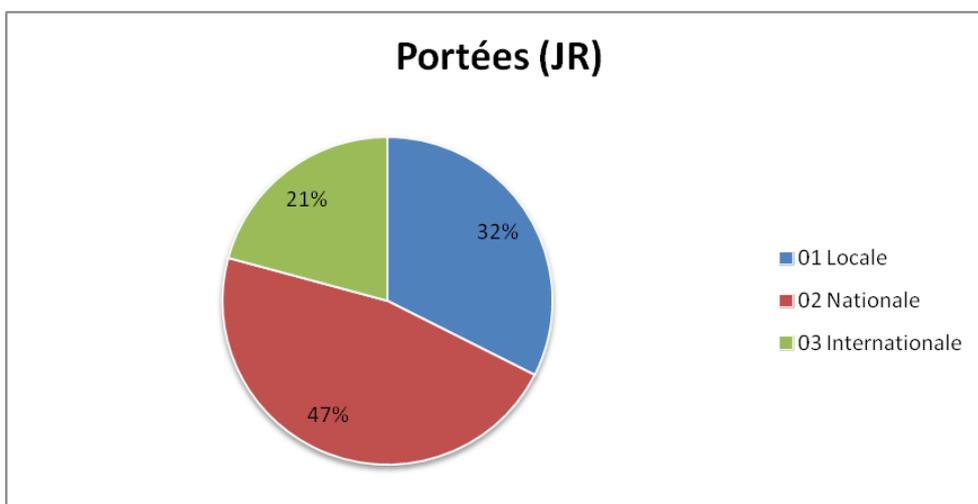
Les articles "société" représentent près de la moitié des textes publiés (47 %) suivis par les faits divers (28 %), puis les compte-rendus de justice (12 %). Les autres thèmes restent anecdotiques. *La Dernière Heure*, *Le Soir* et *La Libre Belgique* publient plus d'articles "société" (respectivement 10, 9 et 8). Cela représente la moitié des articles pour les deux premiers titres et deux tiers pour *Le Soir*. *Le Nord Eclair* et *Le Courrier de l'Escaut* publient beaucoup plus de faits divers (respectivement 8 et 4). Cela représente la moitié des articles pour *Le Courrier de l'Escaut* et deux tiers pour *Le Nord Eclair* (annexe 2, tableau 6).

Graphique 14 : répartition des thématiques journalistiques (JR)



Les articles publiés ont surtout une portée nationale. Les articles locaux sont en deuxième position.

Graphique 15 : portée des faits rapportés (JR)

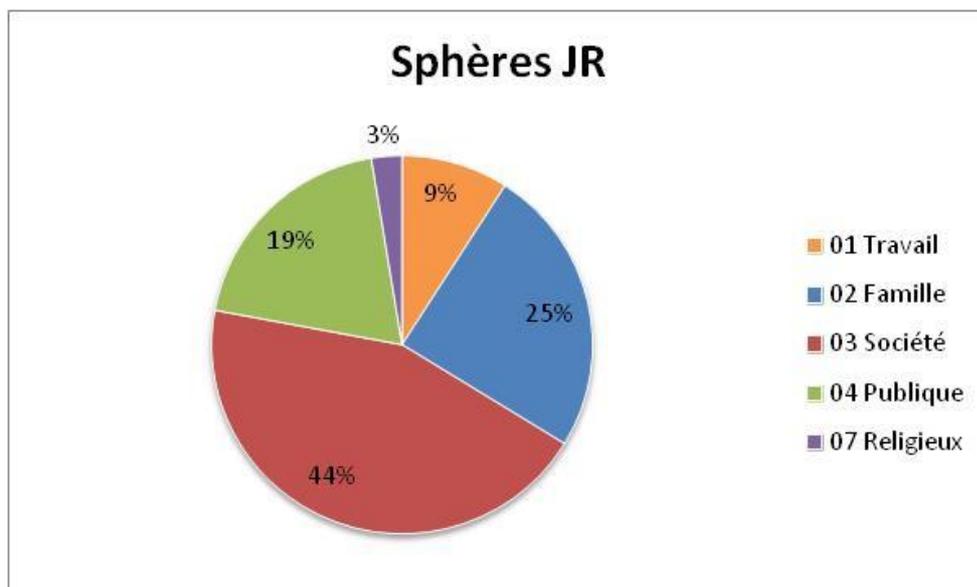


Les titres ne présentent pas vraiment de profils très divergents. *Le Soir*, *La Libre Belgique* et *La Dernière Heure* présentent des profils proches publiant des articles à la fois locaux, nationaux et internationaux en favorisant la portée nationale. *Métro* ne publie que des articles nationaux (annexe 2, tableau 7).

4. 3. Violences représentées

Presque la moitié des violences représentées par les médias sont des violences sociétales. Un quart des violences perpétrées apparaissent dans la sphère privée et un cinquième dans la sphère publique.

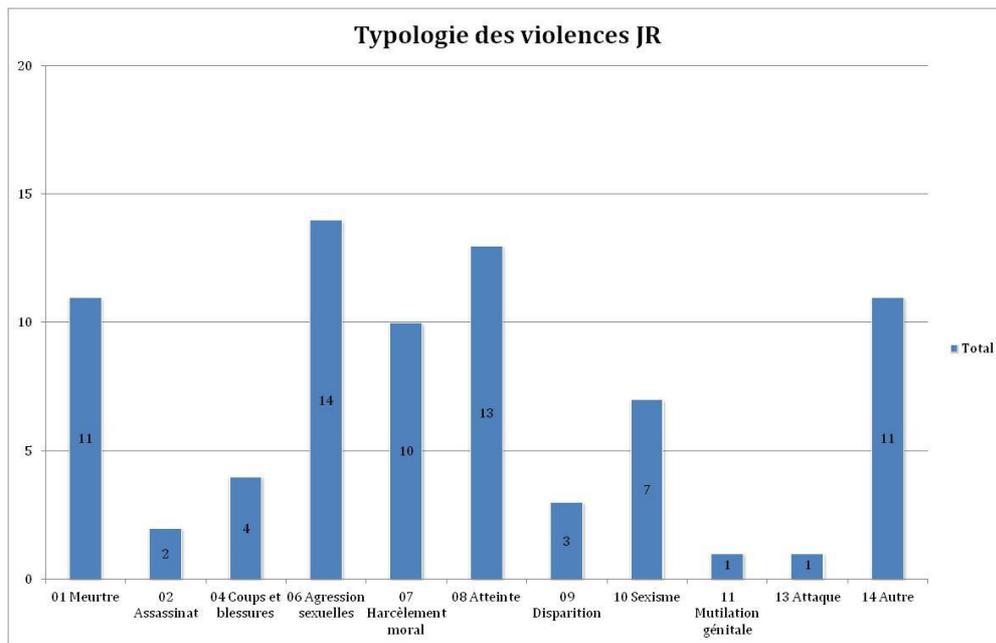
Graphique 16 : répartition des sphères mobilisées (JR)



Le Soir, *La Libre Belgique* et *La Dernière Heure* présentent des profils proches. En effet, ces titres privilégient la sphère sociétale, puis la sphère familiale, puis la sphère publique. *Le Nord Eclair* diffère sensiblement puisque que la grande majorité des articles publiés s'intéressent à la sphère publique (6/11). Le seul jour où *Le Courrier de l'Escaut* a pu être codé, ce journal aborde surtout les violences apparaissant dans la sphère privée (4/7, annexe 2, tableau 8).

Les violences rapportées par les médias sont surtout des violences qu'on pourrait catégoriser comme physiques : des meurtres, des assassinats, des coups et blessures, des attaques, des agressions sexuelles, des disparitions, des mutilations génitales. Si l'on additionne toutes les violences qui relèvent de cet ensemble, cela représente 45 articles sur les 76. Les atteintes aux droits et le sexisme, des violences que l'on pourrait considérer comme plus "symboliques", sont au nombre de 20.

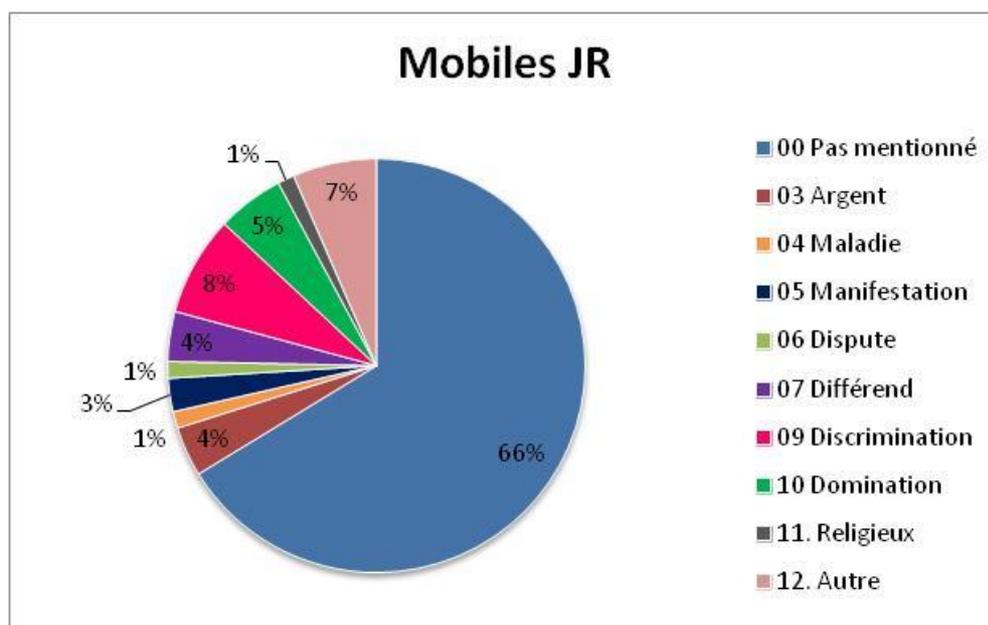
Graphique 17 : typologies des violences représentées (JR)



Méto est le seul journal à se distinguer, il ne publie pratiquement que des articles présentant des violences symboliques. *La Dernière Heure* et *Le Nord Eclair* ne publient qu'un article sur les violences symboliques et privilégient nettement les violences physiques (annexe 2, tableau 9).

Dans deux tiers des cas, les mobiles ne sont pas précisés. Des mobiles plus abstraits (volonté de domination et de discrimination des femmes) apparaissent dans 13 % des cas. Dans les 21 % des articles restant, les mobiles se situent à un niveau plus personnel.

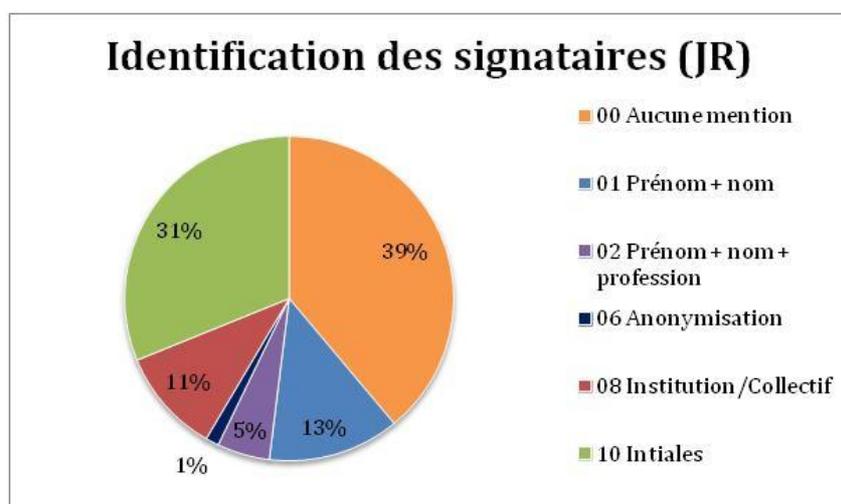
Graphique 18 : typologies des mobiles annoncés (JR)



4. 4. Les signataires des articles

Etant donné que certains articles sont publiés dans les rubriques “forums” ou “opinion”, les signataires de ce sous-corpus ne sont pas nécessairement des journalistes. La plupart du temps, l’identité du signataire reste inconnue soit parce qu’elle n’est pas mentionnée du tout, soit parce que l’article est signé par des initiales, ou encore parce que le signataire est anonymisé. Dans 18 % des cas, on connaît l’identité précise et parfois la profession de l’auteur du texte. Quand cette identité est connue, il apparaît que seulement 6,5 % des signataires sont des femmes. Dans 11 % des cas, le signataire est un collectif ou une institution (par exemple une association de femmes).

Graphique 19 : identification des signataires (JR)

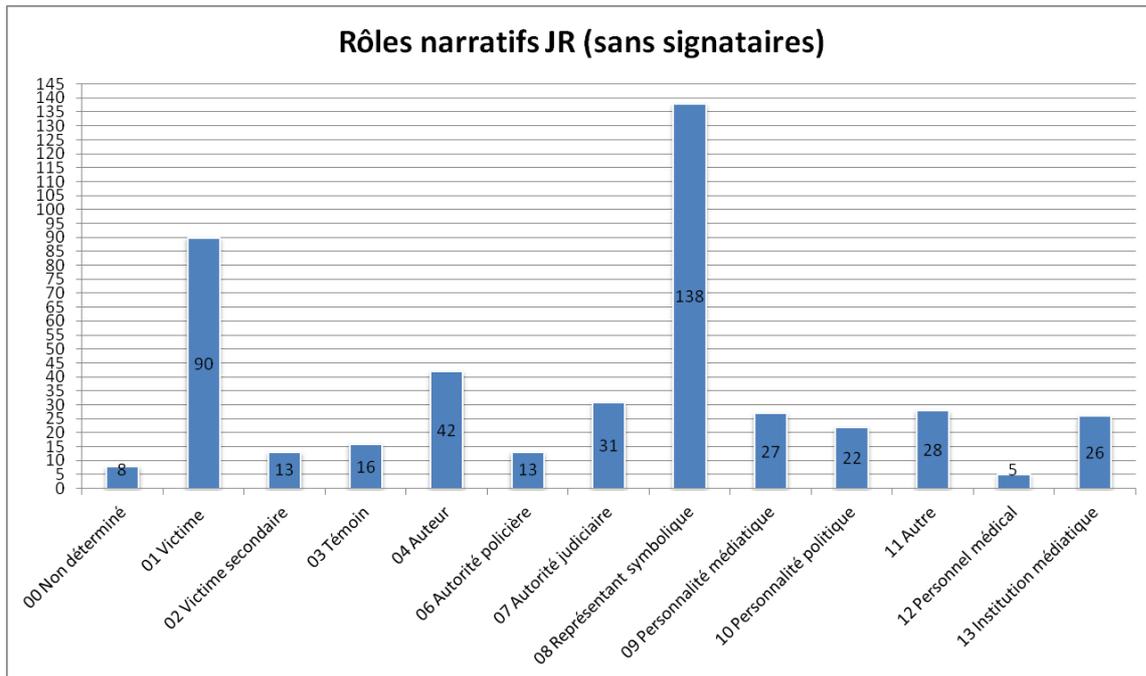


4. 5. Les personnages dans les articles : panorama global

Au fil des articles, le lecteur croise 459 personnages. La catégorie la plus représentée est constituée de représentants symboliques (138 occurrences, soit 30 % des acteurs). Il s’agit d’acteurs plus abstraits (les femmes en général) ou de personnes qui parlent au nom d’un groupe. Arrivent ensuite nos deux protagonistes principaux, à savoir les victimes (90 occurrences, 20 % des intervenants) et les auteurs (44 occurrences, 9% des personnes représentées).

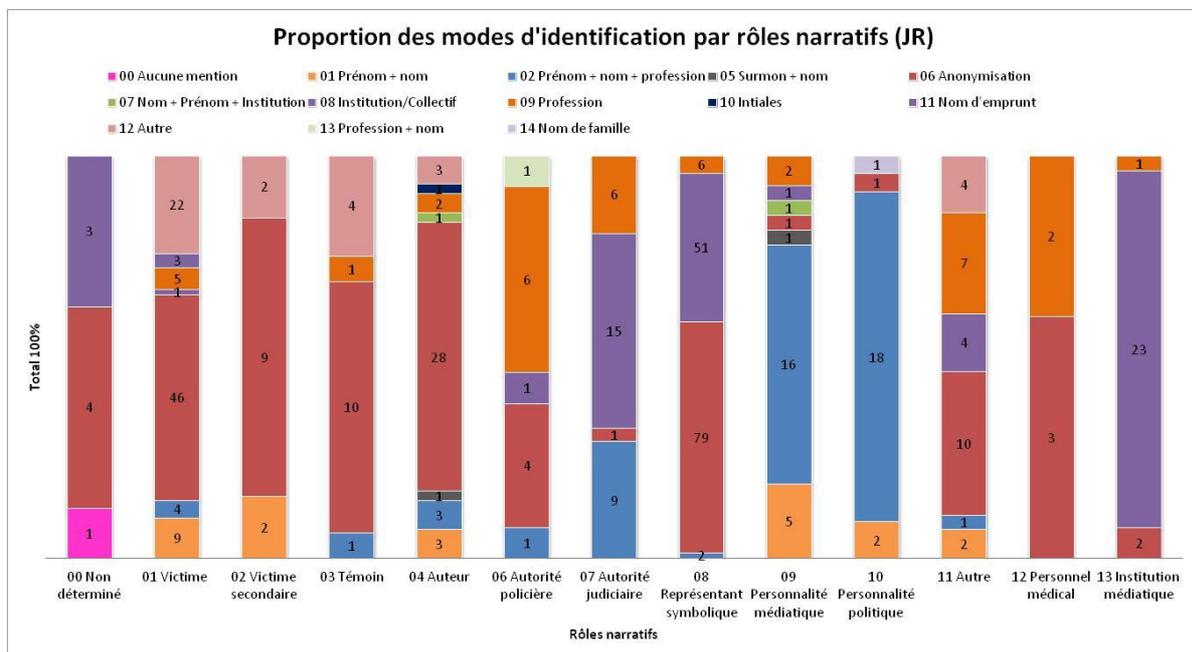
Les personnages qui apparaissent en seconde ligne derrière ces protagonistes principaux se partagent entre des acteurs du terrain (les témoins et les personnels judiciaire, policier, médical représentent ensemble 65 occurrences, soit 14 %) et des acteurs plus indirects comme les journalistes, les institutions médiatiques ou les personnalités politiques (qui représentent ensemble 75 occurrences, soit 16 %). Les titres de presse ne se singularisent pas concernant les acteurs, le même type d’équilibre se retrouvant d’un éditeur à l’autre, sauf pour *Métro* qui ne présente que des représentants symboliques et une victime (annexe 2, tableau 10).

Graphique 20 : répartition des rôles narratifs (JR)



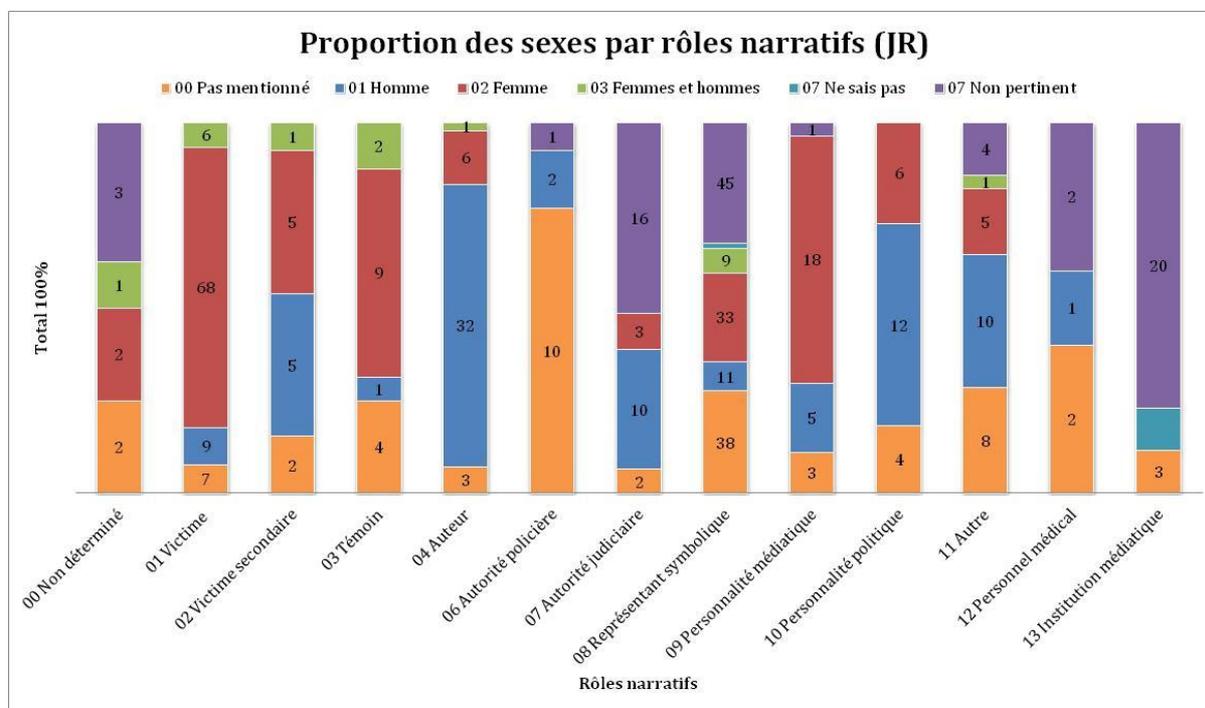
Les victimes et les auteurs présentent des identifications similaires : l’anonymisation domine (la moitié des victimes, deux tiers des auteurs). Suivent, de loin, l’utilisation du nom et du prénom, parfois de la profession. L’anonymat domine le graphique, principalement dans les catégories des victimes, des victimes secondaires, des témoins, des auteurs, des représentants symboliques, du personnel médical. Les autorités judiciaires, les personnalités médiatiques et politiques sont plus souvent désignées par leur identité complète et leur profession.

Graphique 21 : proportion des modes d’identification par rôles narratifs (JR)



Les femmes dominent largement les catégories des victimes, témoins et personnalité médiatique. Le sexe des représentants symboliques n'est généralement pas mentionné, mais quand il l'est, les femmes dominent. Les auteurs, les autorités judiciaires et politiques sont plutôt des hommes. On note la présence de 6 femmes auteurs dans le corpus (6/42).

Graphique 22 : proportion des sexes par rôles narratifs (JR)



4. 6. Les victimes

Les victimes représentent 22 % de l'ensemble des personnages apparaissant dans le corpus raisonné. Parmi celles-ci, 90 sont des victimes principales et 13 sont des victimes secondaires.

Les victimes sont surtout des femmes (73). C'est un effet de corpus puisque la recherche porte sur les violences faites aux femmes et que ce sont les articles présentant ces faits qui ont été codés. La partie qualitative qui a inséré un panel plus large d'articles confirmera cette tendance. Il convient également de préciser que, les articles concernant des violences faites aux hommes et qui ont été écartés ne sont pas nombreux dans les jours codés (moins de 10). On remarque néanmoins la présence de 9 victimes masculines, 5 victimes secondaires masculines et 7 victimes formant des groupes mixtes.

Tableau 23 : sexe des victimes (JR)

Rôle narratif	Sexe				Grand Total
	Pas mentionné	Homme	Femme	Femmes et hommes	
Victime	7	9	68	6	90
Victime secondaire	2	5	5	1	13
Grand Total	9	14	73	7	103

Si l'on se concentre sur les **femmes victimes**, il apparaît que deux tiers des personnes qui subissent des violences sont individualisés. Dans un cas sur 3, les victimes sont collectives (« les femmes » en général, par exemple).

Tableau 24 : représentativité des victimes féminines (JR)

Rôle narratif	Représentativité		
	Individuel	Groupe 3+	Grand Total
Victime	48	20	68
Victime secondaire	1	4	5
Grand Total	49	24	73

Le profil "sociodémographique" de ces femmes reste relativement vague. En effet, dans les tableaux qui suivent, la catégorie « Pas mentionné » se démarque autant pour l'âge que pour l'origine, l'orientation sexuelle ou la mention d'un handicap. A partir des informations connues, il apparaît qu'un cinquième des victimes sont majeures. On peut établir que l'âge moyen des victimes est de 40,3 ans. Elles sont surtout perçues comme blanches ou arabes et sont systématiquement hétérosexuelles. Une femme victime sur les 73 est porteuse d'un handicap.

Tableau 25 : âge des victimes féminines (JR)

Rôle narratif	Catégorie d'âge				Grand Total
	Pas mentionné	Mineur d'âge	Majeur	Les deux	
Victime	63,01%	6,84%	21,91%	1,37%	93,13%
Victime secondaire	6,84%	0,00%	0,00%	0,00%	6,84%
Grand Total	69,85%	6,84%	21,91%	1,37%	100,00%

Tableau 26 : origine des victimes féminines (JR)

Origine	Rôle narratif		Grand Total
	01 Victime	02 Victime secondaire	
Pas mentionnée	60	5	65
Perçue comme "blanc"	4	-	4
Perçue comme "arabe"	3	-	3
Perçue comme "européen de l'Est"	1	-	1
Grand Total	68	5	73

Tableau 27 : orientation sexuelle des victimes féminines (JR)

Rôle narratif	Orientation sexuelle		Grand Total
	Pas mentionnée	Hétérosexuelle	
Victime	59	9	68
Victime secondaire	5	-	5
Grand Total	64	9	73

Tableau 28 : mention d'un handicap des victimes féminines (JR)

Rôle narratif	Handicap			Grand Total
	Pas mentionné	Non	Oui, cité	
Victime	65	2	1	68
Victime secondaire	5	-	-	5
Grand Total	70	2	1	73

Si l'on se penche sur la manière dont ces femmes sont identifiées, en additionnant les noms d'emprunt et l'anonymisation, on arrive à 60 %. Les victimes sont donc largement anonymes. Près de 80 % d'entre elles sont citées dans les textes.

Tableau 29 : mode d'identification des victimes féminines (JR)

Mode d'identification	Rôle narratif		
	Victime	Victime secondaire	Grand Total
Prénom + nom	5	-	5
Prénom + nom + profession	3	-	3
Anonymisation	34	5	39
Profession	5	-	5
Nom d'emprunt	3	-	3
Autre	18	-	18
Grand Total	68	5	73

Tableau 30 : mode de perception des victimes féminines (JR)

Mode de perception	Rôle narratif		
	Victime	Victime secondaire	Grand Total
Citée (texte)	54	5	59
Montrée (photo)	4	-	4
Perçue et induite (photo et texte)	2	-	2
Non pertinent	8	-	8
Grand Total	68	5	73

Les textes médiatiques utilisent massivement des qualifications neutres. Quand des descriptions connotées apparaissent, si l'une est positive, les quatre autres sont négatives. La partie qualitative permettra de se pencher sur les descriptions des victimes de manière plus précise. La grille quantitative ne permet pas de tirer des conclusions concernant le type de connotation négative ou positive (la plupart des victimes sont classées dans une catégorie « non pertinente »). Pour trois d'entre elles, le journaliste insiste sur leur statut de victime. Il faut remarquer que les journaux ne décrivent que rarement le style vestimentaire des victimes (dans 88 % des articles, aucune information n'est livrée). Quand c'est le cas, les victimes portaient une tenue de ville (3 cas sur 73) ou un « autre » vêtement (1 cas).

Tableau 31 : registre d'apparition des victimes féminines (JR)

Rôle narratif	Registre d'apparition			Grand Total
	Non connoté	Connoté +	Connoté -	
Victime	63	1	4	68
Victime secondaire	5	-	-	5
Grand Total	68	1	4	73

Tableau 32 : précision du registre d'apparition des victimes féminines (JR)

Précision du registre d'apparition	Rôle narratif		Grand Total
	Victime	Victime secondaire	
Non pertinent	63	5	68
Autre	2	-	2
Victime	3	-	3
Grand Total	68	5	73

4. 7. Les auteurs

Les auteurs représentent 9 % de l'ensemble des personnages apparaissant dans le corpus raisonné. Parmi ceux-ci, 38 sont des individus, à savoir 32 hommes et 6 femmes. A cela s'ajoute, six auteurs en tant que groupes.

Tableau 33 : sexe des auteurs (JR)

Sexe	Représentativité		Grand Total
	Individuel	Groupe 3+	
Homme	32	4	36
Femme	6	2	8
Grand Total	38	6	44

Le profil "sociodémographique" de ces auteurs reste relativement vague. En effet dans les tableaux qui suivent, la catégorie « Pas mentionné » se démarque souvent autant pour l'âge que pour l'origine, l'orientation sexuelle ou la mention d'un handicap. A partir des informations connues, il apparaît que la quasi majorité des auteurs est majeure. On constate la présence d'une mineure parmi les auteurs femmes. On peut établir que l'âge moyen des hommes auteurs de violence est de 53 ans et celui des femmes auteures est de 17 ans. Dans deux cas, l'origine de l'auteur est précisée. Il s'agit d'hommes perçus comme blanc ou africain. Les auteurs, autant hommes que femmes, sont hétérosexuels. Trois auteurs hommes sont porteurs d'un handicap.

Tableau 34 : âge des auteurs (JR)

Age	Sexe		
	Homme	Femme	Grand Total
Pas mentionné	28	6	34
Mineur d'âge	-	1	1
Majeur	8	1	9
Grand Total	36	8	44

Tableau 35 : origine des auteurs (JR)

Sexe	Origine			Grand Total
	Pas mentionné	Perçu comme "blanc"	Perçu comme "africain"	
Homme	30	4	2	36
Femme	8	-	-	8
Grand Total	38	4	2	44

Tableau 36 : orientation sexuelle des auteurs (JR)

Orientation sexuelle	Sexe		
	Homme	Femme	Grand Total
Pas mentionnée	21	4	25
Hétérosexuelle	15	4	19
Grand Total	36	8	44

Tableau 37 : mention d'un handicap des auteurs (JR)

Handicap	Sexe		
	Homme	Femme	Grand Total
Pas mentionné	33	8	41
Oui, cité	3	-	3
Grand Total	36	8	44

Dans certains cas, les auteurs et les victimes ne sont pas en relation directe et ils ne se rencontrent pas. C'est par exemple, le cas quand c'est un gouvernement qui prend des mesures discriminatoires. Ces situations ont été codés comme « aucune relation » entre les protagonistes. Dans d'autres affaires, l'auteur ne connaît pas sa victime, mais ils sont en contact au moment de l'agression (par exemple, un vol dans la rue). Ceci a été codé comme « étranger ». Dans les dossiers, les victimes et les auteurs se connaissent. L'analyse qualitative permettra d'approfondir ces constats.

Aucune relation ne lie les auteurs à leurs victimes dans 9 cas. L'auteur-e est un-e étranger-ère dans 11 cas, tandis que dans les 24 cas restants, l'auteur-e est un-e proche.

Tableau 38 : relation des auteurs et des victimes (JR)

Relation avec la victime	Sexe		Grand Total
	Homme	Femme	
Aucun	7	2	9
Etranger	10	1	11
Famille	6	3	9
Collègue	1	-	1
Père	1	-	1
Belle-famille	3	-	3
Conjoint.e	2	-	2
Compagnon/gne	6	-	6
Même personne/ou groupe	-	2	2
Grand Total	36	8	44

Si l'on se penche sur la manière dont ces auteurs sont identifiés, il apparaît que l'anonymat domine pour les hommes et surtout pour les femmes. L'identité des hommes est plus souvent précisée. Une grande majorité des auteurs sont cités dans l'article.

Tableau 39 : mode d'identification des auteurs (JR)

Mode d'identification	Sexe		Grand Total
	Homme	Femme	
Prénom + nom	3	-	3
Prénom + nom + profession	7	-	7
Surnom + nom	1	-	1
Anonymisation	21	7	28
Nom + Prénom + Institution	1	-	1
Profession	-	1	1
Initiales	1	-	1
Autre	2	-	2
Grand Total	36	8	44

Tableau 40 : mode de perception des auteurs (JR)

Sexe	Mode d'identification				Grand Total
	Citée (texte)	Montrée (photo)	Perçue et induite (photo et texte)	Non pertinent	
Homme	26	3	4	3	36
Femme	4	-	2	2	8
Grand Total	30	3	6	5	44

Les textes médiatiques utilisent des qualifications neutres massivement et uniquement pour les auteurs féminins. Les auteurs masculins font l'objet de quatre descriptions négatives et une ambiguë. L'analyse qualitative permettra d'approfondir ces constats.

Tableau 41 : registre d'apparition des auteurs (JR)

Registre d'apparition	Sexe		
	Homme	Femme	Grand Total
Intervenant non connoté	28	8	36
Intervenant connoté négativement	4	-	4
Connotation paradoxale/équivoque	1	-	1
Non pertinent	3	-	3
Grand Total	36	8	44

Tableau 42 : précision du registre d'apparition des auteurs (JR)

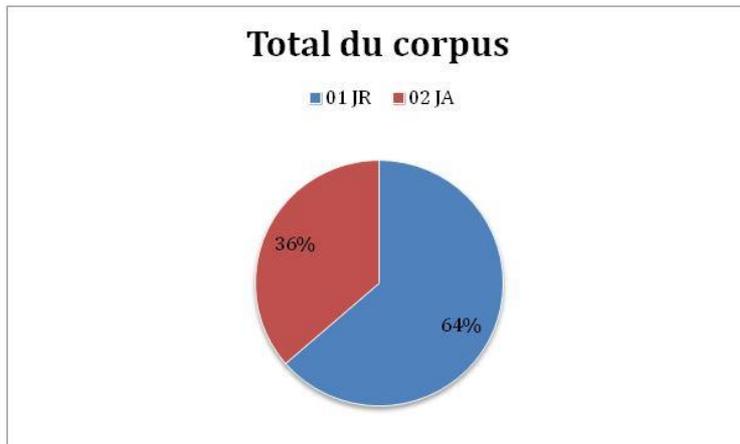
Précision registre d'apparition des auteurs	Sexe		
	Homme	Femme	Grand Total
Non pertinent	35	8	40
Auteur d'acte répréhensible	1	-	1
Grand Total	36	8	44

5. Comparaison des corpus aléatoire et raisonné

5. 1. Paratexte

Le corpus étudié dans cette partie quantitative comprend 120 articles (soit l'addition des corpus aléatoire et raisonné). Beaucoup plus d'articles sont publiés les jours composant le corpus raisonné (76 contre 44 pour les jours choisis aléatoirement). Cependant, 4 jours ont été codés pour le corpus raisonné et 3 pour le corpus aléatoire. Pour les jours pris au hasard, la moyenne quotidienne est de 15 articles et de 19 pour les jours du corpus raisonné.

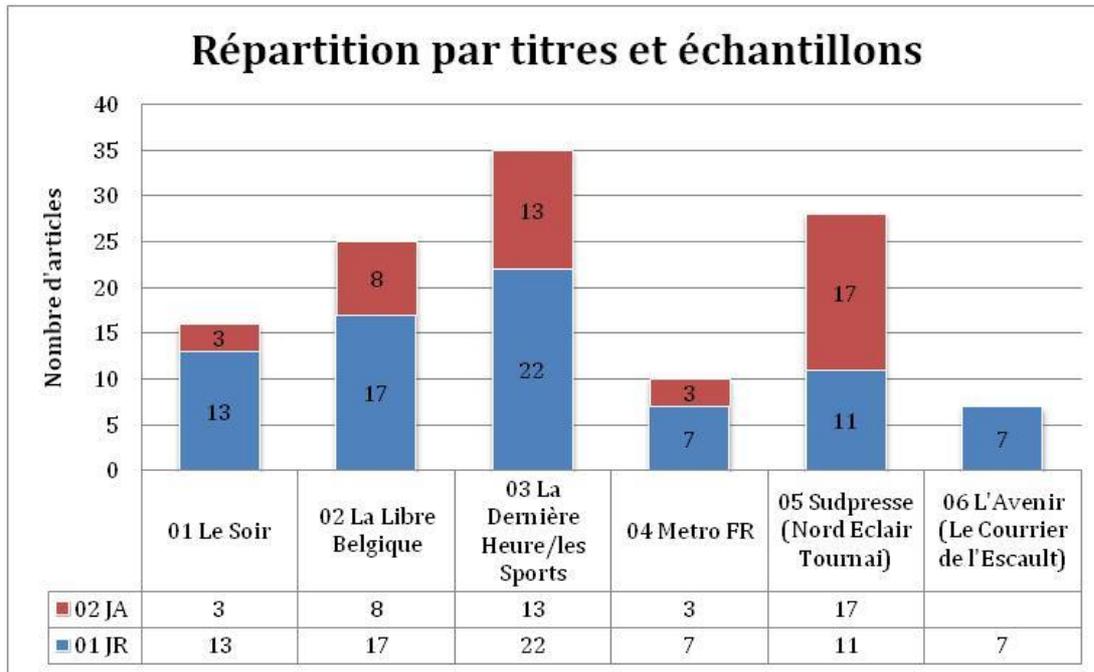
Graphique 23 : répartition des articles sur le corpus (JA-JR)



Quand on examine le nombre d'articles par sous-corpus (aléatoire et raisonné) et par titres de presse, il apparaît que *Le Nord Eclair* est le seul éditeur à publier plus de textes les jours aléatoires. Pour tous les autres titres, le nombre d'articles est plus important les jours "marqués"²⁴.

²⁴ De nouveau, on ne peut rien conclure concernant *Le Courrier de l'Escaut* étant donné que le seul jour codé était le 25 novembre.

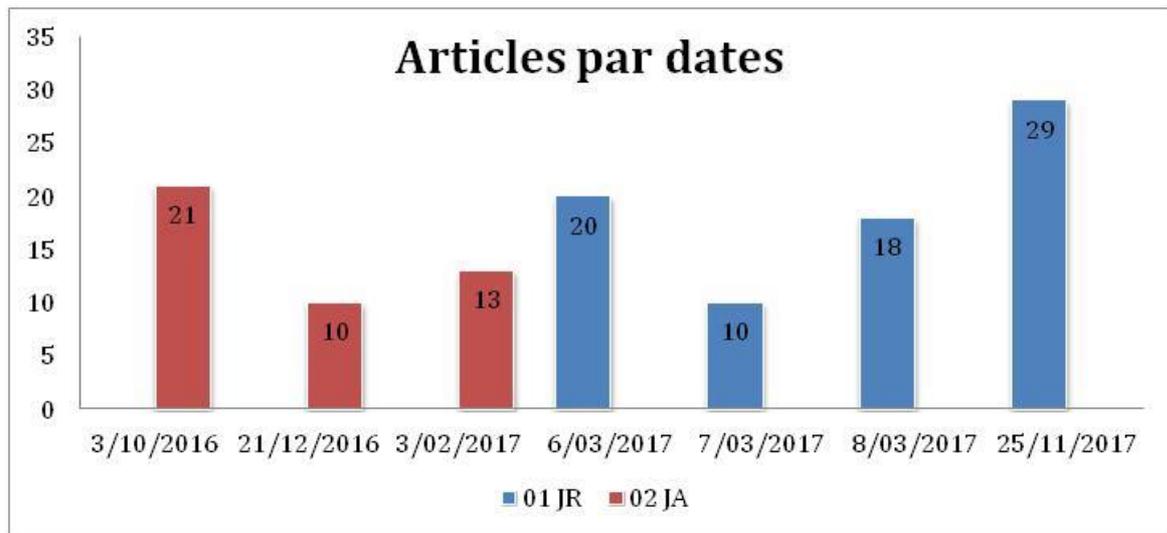
Graphique 24 : répartition des articles par dates et titres (JA-JR)



En fait, il s'agit de la seule différence dans le classement : *Le Nord Eclair* passe de la première à la quatrième place. Le positionnement est identique pour les autres titres de presse : *La Dernière Heure* publie plus d'articles que *La Libre Belgique* qui devance *Le Soir*. *Métro* ferme la marche. Pourtant, **ce n'est pas tant *Le Nord Eclair* qui publie moins (seulement 6 articles de différence) que les autres titres qui s'intéressent plus au sujet (+ 9 textes pour *La Dernière Heure*, + 7 pour *La Libre Belgique*, + 10 pour *Le Soir*, + 4, soit près du double, pour *Métro*)**. *Le Soir* est le titre où la différence est la plus manifeste.

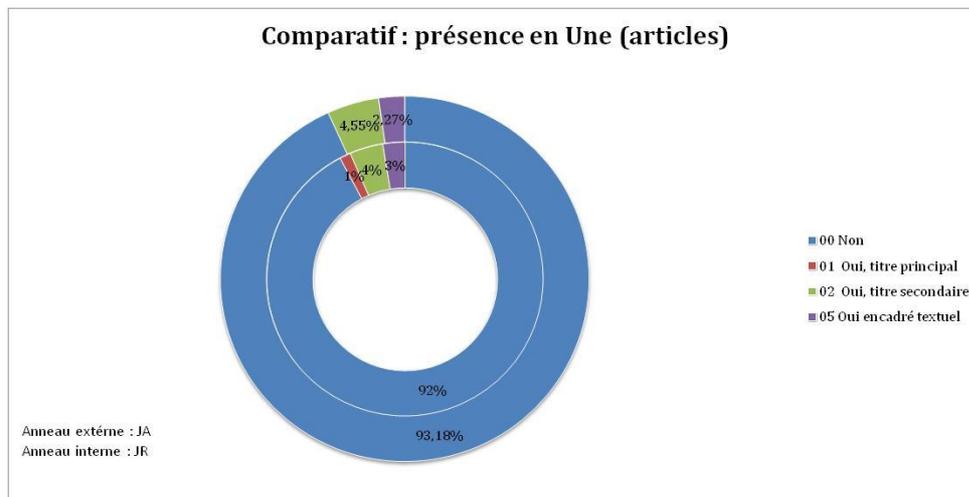
Si on replace les articles sur une ligne chronologique, on remarque que trois dates atteignent le nombre de 20 articles. Le 3 octobre 2016 est un jour ordinaire de presse (corpus aléatoire). Cependant, c'est le jour où l'on découvre un cadavre dans les bois à Pepinster (3 journaux couvrent l'affaire), où les journalistes font le bilan de la seconde semaine du procès de Bernard Wesphael (3 titres le commentent) et où la ville de Rotterdam annonce vouloir imposer la contraception à certaines femmes (3 éditions en parlent). Le 6 mars est vraisemblablement le jour où la presse prépare le 8 mars en annonçant les différentes manifestations (plusieurs organisations de femmes communiquent ce jour-là). C'est aussi le premier jour du procès de Sophie Dery qui a commandité l'assassinat de son mari. Mais le jour présentant le plus grand nombre d'articles est le 25 novembre. Or, plusieurs articles sont liés à l'affaire Weinstein. Cette Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes arrivant peu de temps après le déclenchement de l'affaire, doit-on y déceler un "effet Weinstein" ?

Graphique 25 : répartition des articles par date (JA-JR)



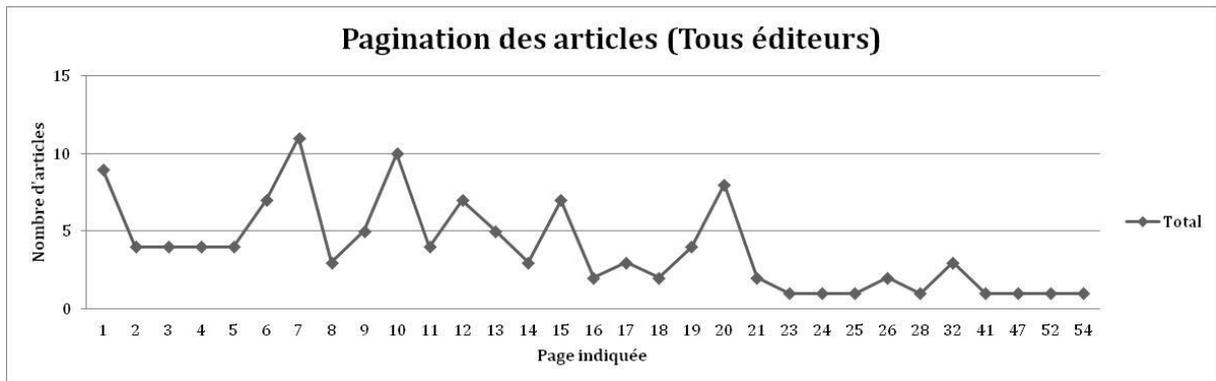
Trois articles (sur 44) sont publiés en Une les jours sélectionnés au hasard, 6 (sur 76) les jours “marqués”, ce qui représente sensiblement le même pourcentage. Sur ces 9 articles apparaissant en Une, un seul est le titre principal. C’est donc clairement anecdotique dans les deux corpus.

Graphique 26 : présence d’articles en Une (JA-JR)



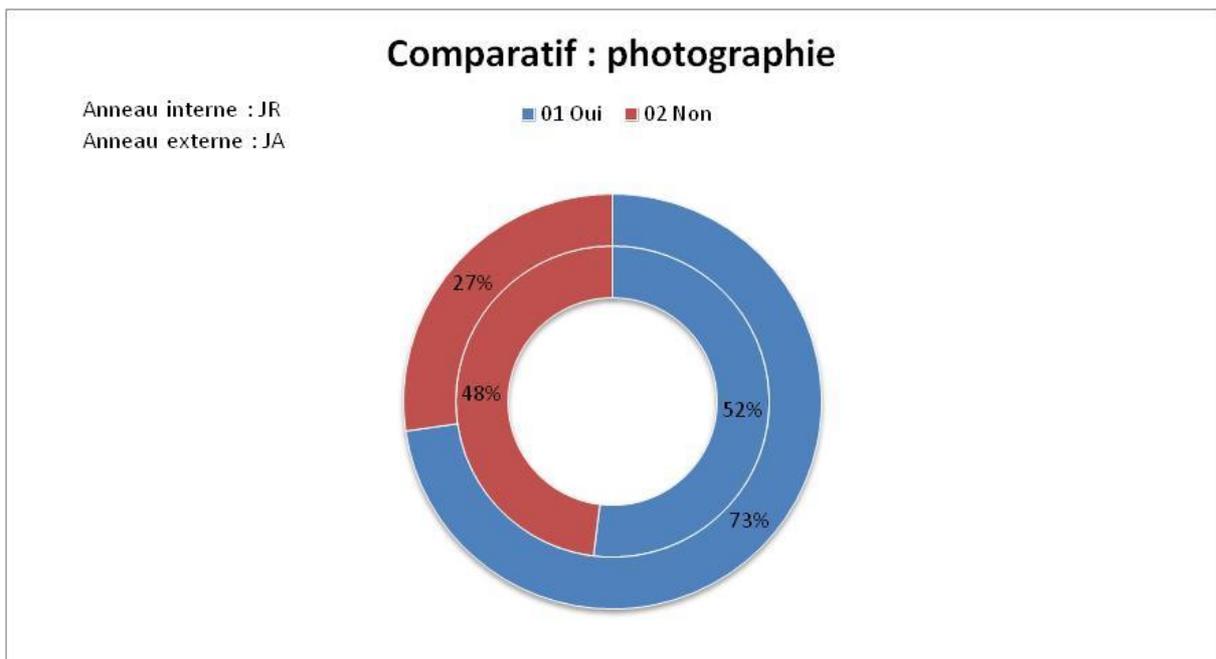
Sur tous les jours (des deux sous-corpus) et tous les éditeurs confondus, on remarque que seulement 9 articles paraissent en Une et que la plupart des articles sont publiés dans le premier tiers du journal (c’est-à-dire en cahier principal).

Graphique 27 : répartition des articles dans les pages (JA-JR)



Trois quarts des articles publiés les jours choisis aléatoirement et la moitié des textes sortis les jours “marqués” sont accompagnés d’une photographie. Elles n’ont pas fait l’objet d’une étude dans la partie qualitative, mais ce serait une recherche intéressante à mener car le phénomène n’est pas anodin.

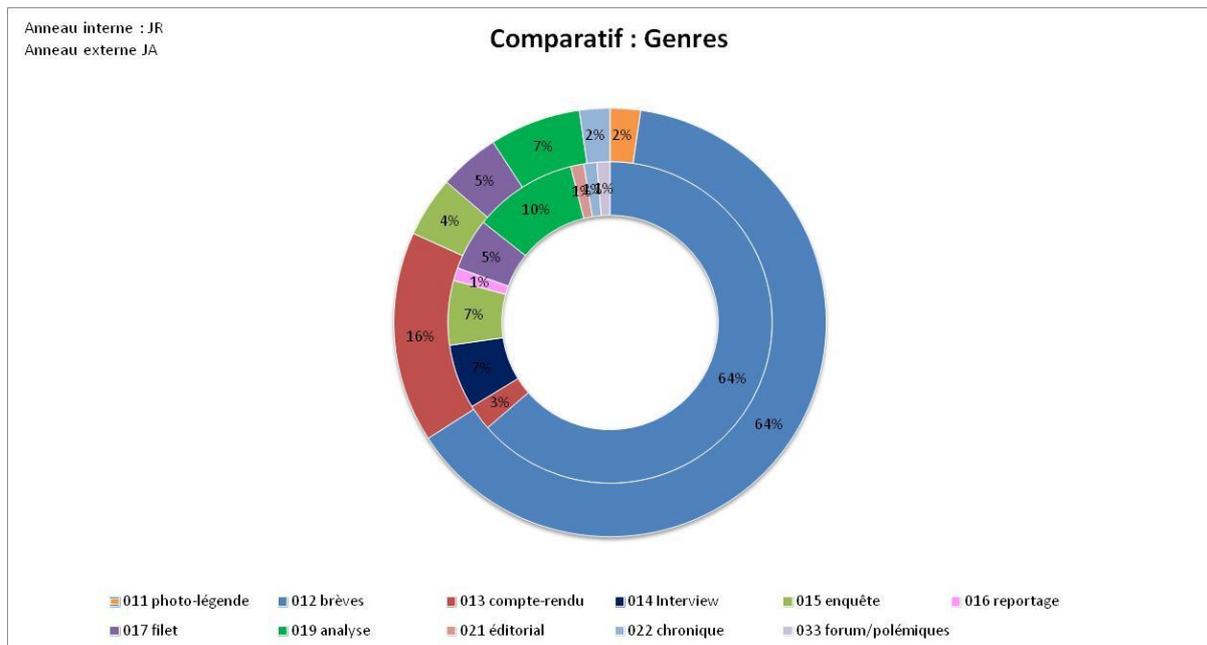
Graphique 28 : présence de photographies (JA-JR)



5. 2. Genres journalistiques et thématiques

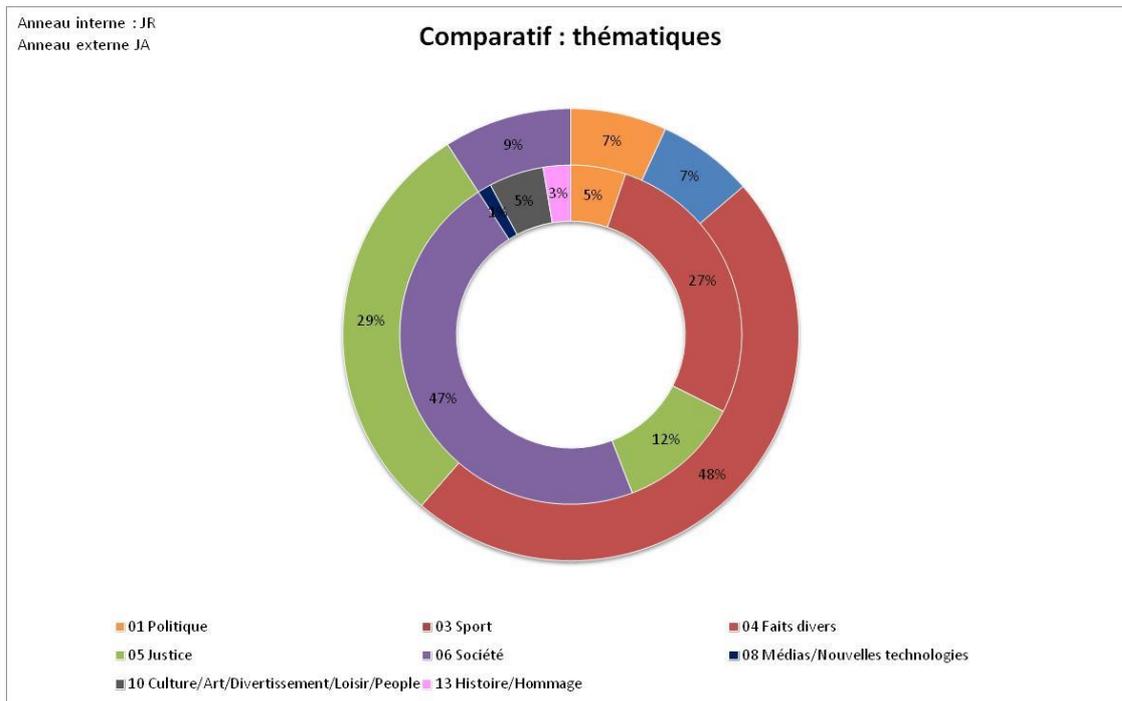
Les brèves constituent le type d’articles le plus massivement utilisé pour présenter les violences faites aux femmes, dans des proportions identiques au sein des deux corpus (64 %). Les jours sélectionnés aléatoirement, les articles factuels priment largement (seuls 4 articles sont des analyses et une chronique). Les jours “marqués” présentent un panel plus diversifié d’articles où des genres nécessitant un travail de terrain plus important apparaissent ainsi que des genres plus “incarnés” comme les interviews et les reportages. Les articles d’opinion ne sont publiés que les jours “marqués”.

Graphique 29 : répartition des genres journalistiques (JA-JR)

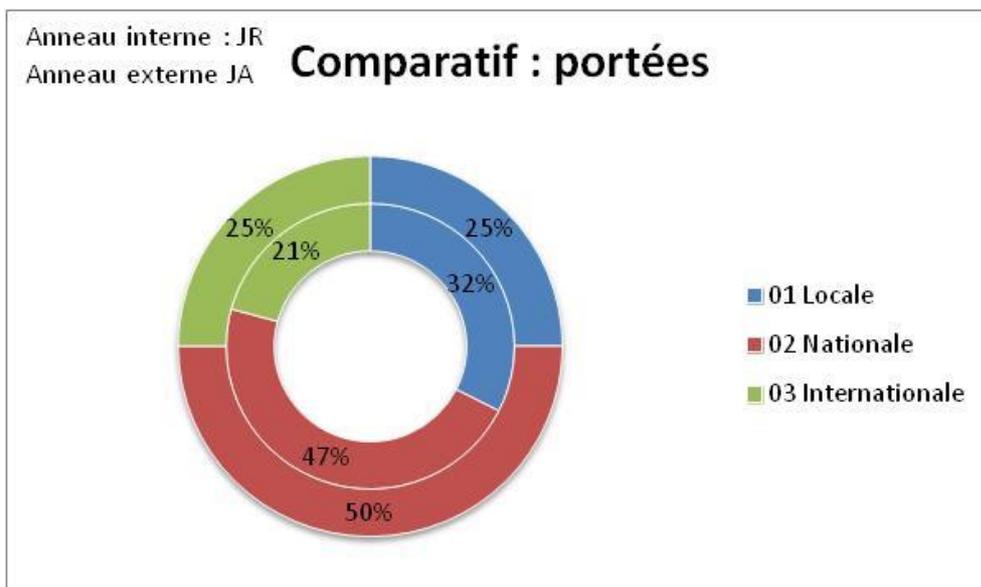


Les jours choisis aléatoirement, la présence de brèves et de compte-rendus est tellement massive que cela ne permet pas de distinguer les titres. Les jours “marqués”, *Le Soir* et *La Dernière Heure* offrent des profils plus variés en termes de genres journalistiques.

Une différence manifeste est décelée dans les thèmes des articles. Les jours choisis au hasard, un article sur deux est un fait divers, un texte sur trois est un compte-rendu de justice et 9 % sont des articles “société”. Pour le corpus raisonné, un article sur deux relève du thème “société”, un texte sur trois est un fait divers et 12 % sont des compte-rendus de justice. Les deux sous corpus présentent donc des profils très différents concernant les genres d’articles. **Globalement, le fait divers est l’angle le plus massivement utilisé pour présenter les violences faites aux femmes.** Deux journaux s’opposent concernant les thèmes : *Le Nord Eclair* publie deux tiers de faits divers et *Le Soir* deux tiers d’articles de société.

Graphique 30 : répartition des thématiques journalistiques (JA-JR)

La portée des articles est surtout nationale et cela reste identique au sein des deux sous-corpus.

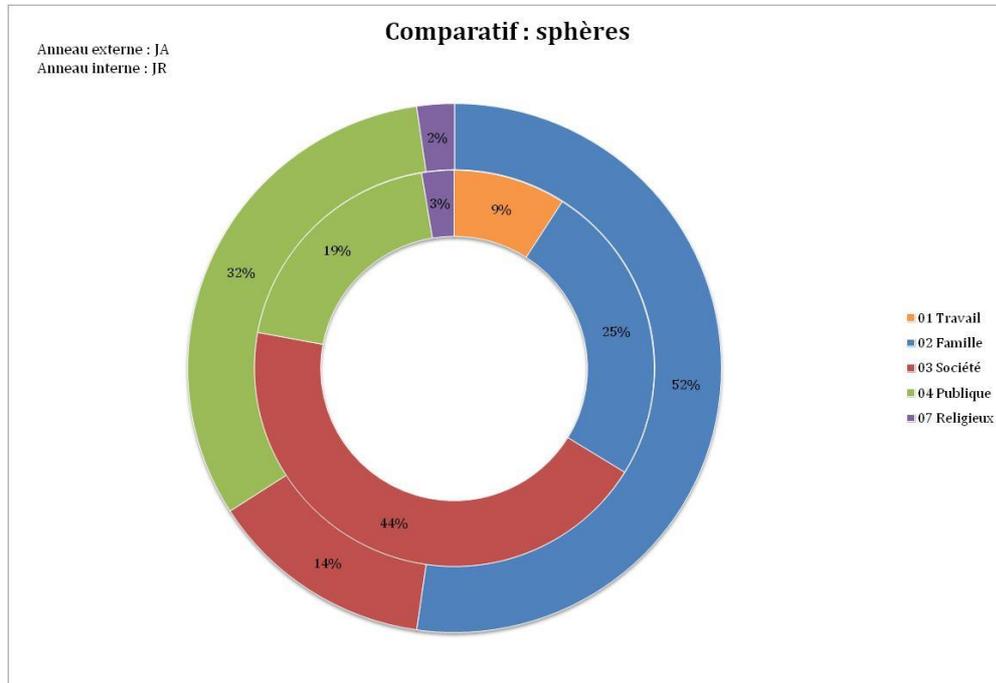
Graphique 31 : portées des faits rapportés (JA-JR)

5. 3. Violences représentées

Concernant les sphères où la violence apparaît, on constate également un basculement entre les jours choisis aléatoirement et les jours “marqués”. **Dans le premier corpus, une situation sur deux concerne la sphère privée. Dans le second, un article sur deux mobilise la sphère sociétale.** Les chiffres étant très similaires à ceux des thèmes journalistiques, on peut penser que les articles “société” se déroulent

dans la sphère sociétale et les faits divers dans la sphère familiale. Il y a probablement une corrélation entre les thèmes et les sphères où apparaissent les violences.

Graphique 32 : répartition des sphères mobilisées (JA-JR)

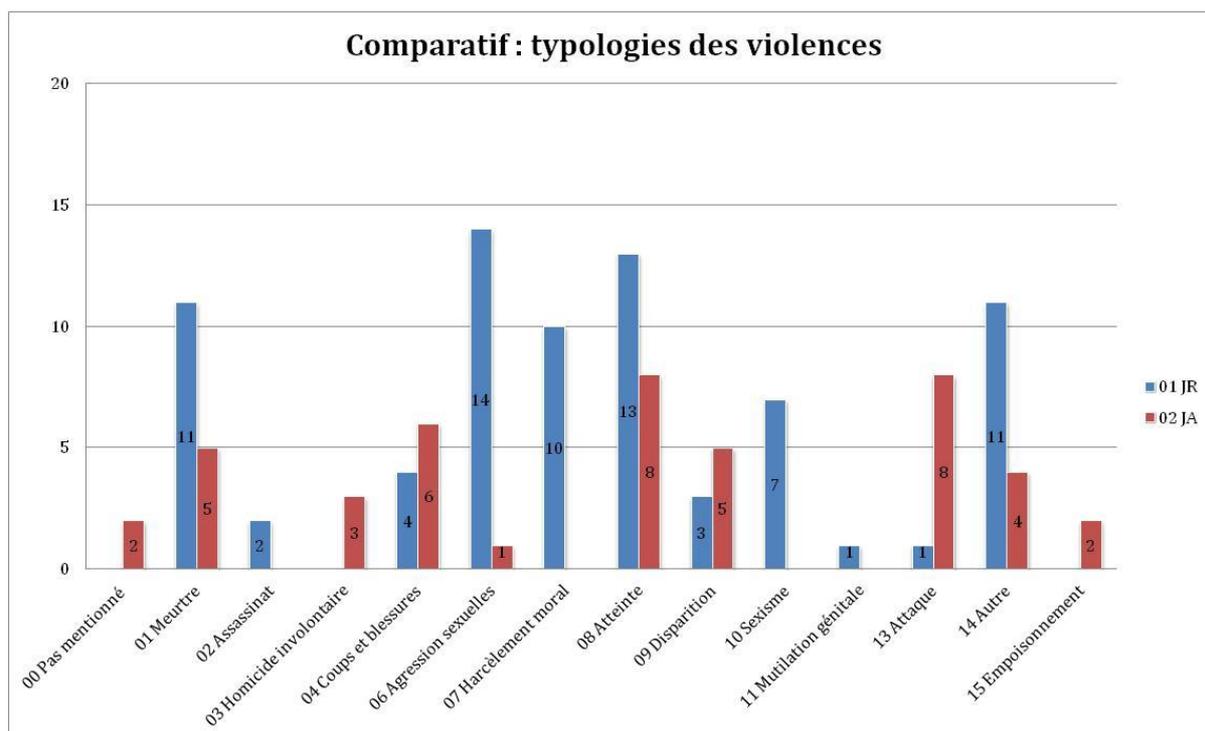


Les journaux présentent des profils relativement identiques autant au fil des jours choisis aléatoirement que de ceux du corpus raisonné. Par contre, *Le Nord Eclair* fait exception puisque la majorité des articles publiés les jours “marqués” concernent la sphère publique (or, on vient de voir que c’est le journal qui investit le plus le fait divers à ces moments). Ceci semble confirmer la corrélation entre le thème journalistique et la sphère représentée.

Les violences représentées dans les deux corpus sont surtout des violences qu’on pourrait catégoriser comme physiques (66 % des articles du corpus aléatoire et 59 % du corpus raisonné). La différence se marque au niveau des violences symboliques qui passent de 17 % à 26 %.

Cependant, les catégories de violences physiques représentées ne sont pas les mêmes. La presse parle beaucoup plus de meurtres et d’assassinats, d’agressions sexuelles, de harcèlement moral les jours “marqués”. Les attaques, les incendies volontaires, les coups et blessures et les disparitions étant plutôt réservées aux jours choisis aléatoirement.

Graphique 33 : typologie des violences représentées (JA-JR)



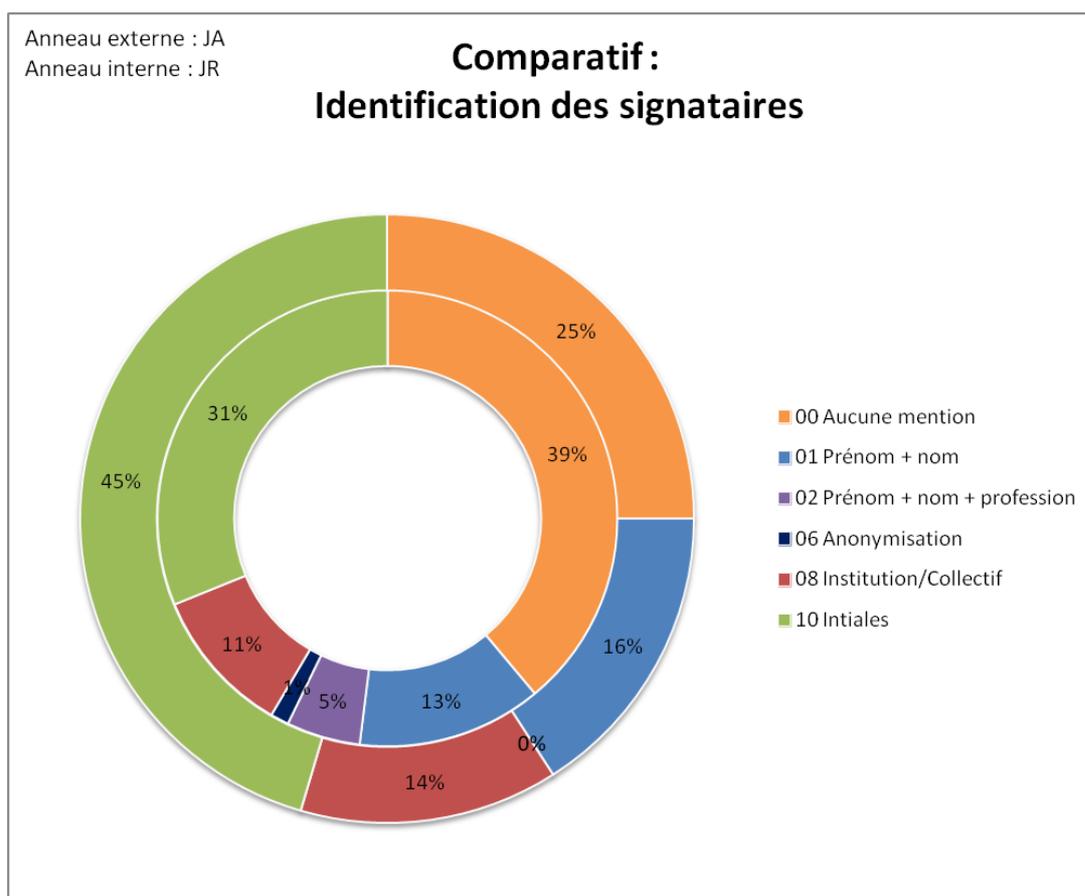
Autant les jours choisis au hasard et les jours “marqués”, *Métro* se distingue en ne publiant des articles que sur des violences symboliques. Au sein du corpus raisonné, *La Dernière heure* et *Le Nord Eclair* privilégient nettement les violences physiques. Pour *Le Nord Eclair*, cela s’explique par la prépondérance des faits divers.

Généralement les mobiles ne sont pas mentionnés. Quand ils le sont, ils renvoient à un niveau interpersonnel (dispute, différend familial, question d’argent). Des mobiles plus abstraits (le fait de vouloir assurer une domination masculine) apparaissent uniquement les jours “marqués”.

5. 4. Les signataires des articles

La manière dont les signataires sont présentés ne varie pas entre les deux sous-corpus. Le journaliste reste inconnu soit parce qu’aucune mention n’est faite, soit parce qu’il est anonymisé, soit parce qu’il signe par des initiales. Les proportions de journalistes précisément identifiés sont identiques dans les deux sous-corpus (16 et 18 %) ainsi que les institutions (11 et 14 %). Quand l’identité des signataires est connue, il apparaît qu’il s’agit très rarement de femmes.

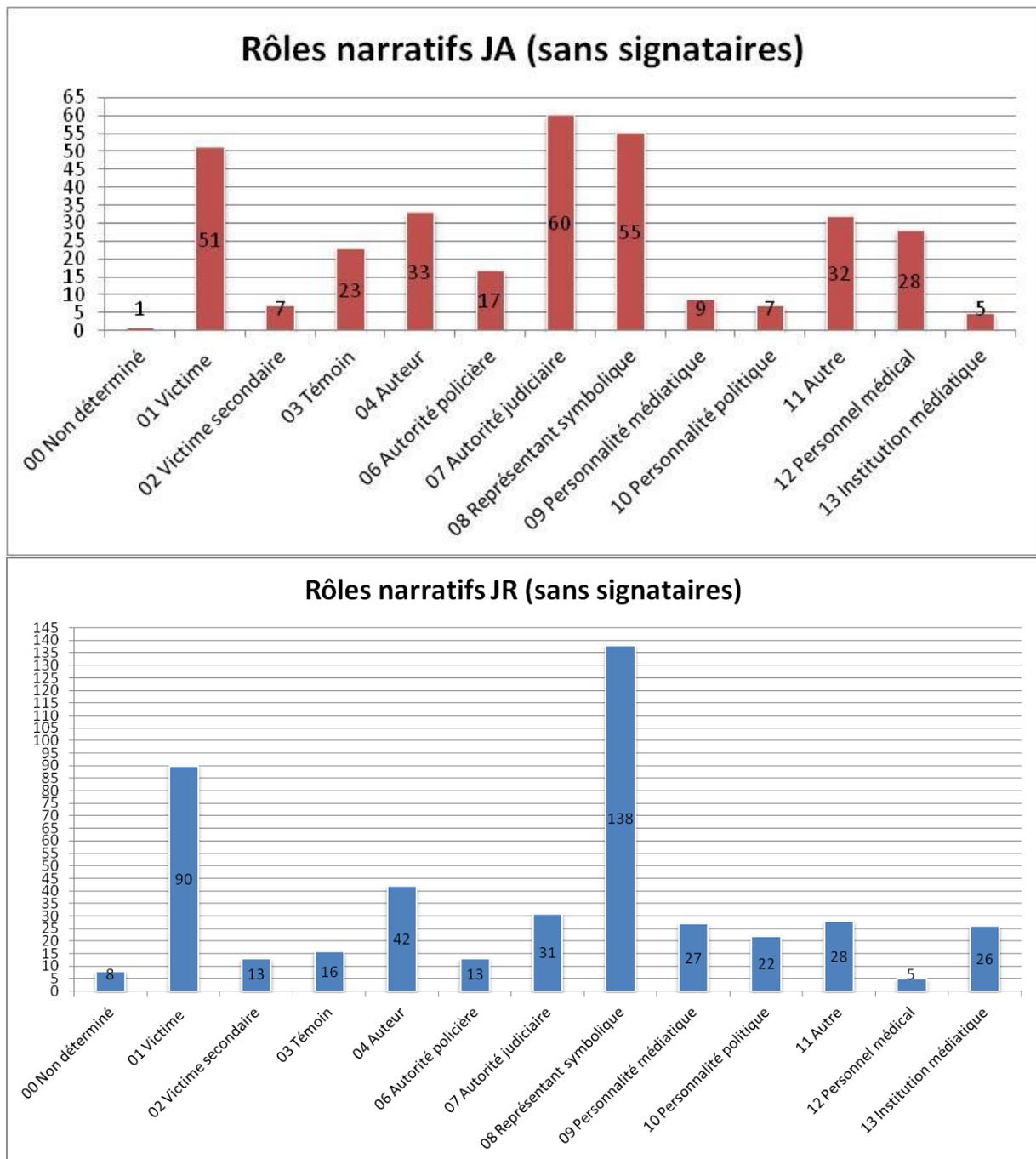
Graphique 34 : identification des signataires (JA-JR)



5. 5. Les personnages dans les articles : panorama global

Au fil des articles codés, on croise 787 personnages. Le phénomène le plus marquant est le tassement de tous les acteurs au profit des représentants symboliques et des victimes dans le sous-corpus raisonné. Les représentants symboliques passent de 17 à 30 % et les victimes de 16 à 20 %. Cette évolution s'explique par le recours massif aux associations de femmes les jours "marqués". Dans le corpus aléatoire, il apparaît que les acteurs directs du terrain (policiers, juges, médecins...) sont les plus représentés, ce qui s'explique par le nombre important de fait divers. Dans le corpus raisonné, ces acteurs restent bien représentés, mais ils sont rejoints par les acteurs des mondes médiatiques et politiques. Ceci confirme que les articles "société" s'ajoutent et ne remplacent pas les faits divers.

Graphique 35 : répartition des rôles narratifs (JA-JR)



Dans le panorama général des acteurs, l'analyse des victimes et des auteurs, le phénomène le plus marquant est l'anonymisation (qui concerne la moitié des acteurs du sous-corpus aléatoire, la moitié des victimes et les deux-tiers des auteurs dans le sous-corpus raisonné). Les victimes, les victimes secondaires, les témoins et les représentants symboliques sont majoritairement des femmes. Les hommes dominent dans les catégories judiciaire, policier, médiatique et politique.

5. 6. Les victimes

Les victimes représentent 20 % des personnages. Elles sont à plus de 80 % des femmes. Les hommes victimes ne sont que 16 dans le corpus total (dont 5 sont des victimes secondaires). Les groupes mixtes

ne sont que 10. L'élément le plus marquant les concernant est le flou qui les entourent. On ne connaît généralement rien d'elles ni leur âge, ni leur origine, ni leur orientation sexuelle, ni leur identité. Quand les informations sont connues, les victimes ont la quarantaine, sont blanches (ou arabes dans le corpus raisonné), hétérosexuelles, valides (à quelques exceptions près) et restent anonymes.

Les mots utilisés pour désigner ces victimes sont la plupart du temps neutres. 13 d'entre elles sont l'objet de connotations négatives et 2 de descriptions paradoxales. La grille quantitative ne permet pas vraiment d'approfondir ce constat. Les journalistes insistent sur leur statut de victime, soulignent qu'elles ont commis des actes répréhensibles (un meurtre, par exemple), qu'elles sont des personnes déviantes (droguées, par exemple). L'analyse qualitative permettra d'approfondir ces constats.

5. 7. Les auteurs

Les auteurs représentent plus ou moins 10 % des personnages. Il s'agit d'hommes dans 63 % des cas et de 13 % de femmes. Comme pour les victimes, le phénomène le plus marquant est le flou qui les entourent. On ne connaît presque rien d'eux et d'elles. Quand des informations sont livrées, on apprend qu'ils sont majeurs (les hommes ont, en moyenne, 45-50 ans et les femmes 18 ans), blancs (ou africains pour le corpus raisonné), hétérosexuels, valides (à 4 exceptions près) et anonymes.

39 des 76 auteurs que compte le corpus appartiennent au cercle proche (famille, collègue, ami). Ceci confirme les résultats liés aux sphères dans lesquelles apparaissent les violences. L'autre moitié des auteurs sont soit des étrangers (16 cas) soit n'ont aucune relation avec la victime (21 cas).

Les portraits de ces auteurs sont majoritairement neutres. Les auteurs sont les seuls à bénéficier d'une connotation positive dans le corpus codé. Les journalistes soulignent le comportement modèle de l'agresseur. 12 d'entre eux sont l'objet de connotations négatives (ce sont des récidivistes, des auteurs d'actes répréhensibles) et 3 descriptions paradoxales. Pour les auteurs également, la grille d'analyse ne permet pas vraiment d'approfondir ces premiers constats et nous renvoyons le lecteur à l'analyse qualitative.

Partie qualitative

1. Méthodologie

Couplée à une exploration quantitative, une analyse plus qualitative cherche généralement à donner chair, exemplifier, ce que les chiffres ne dévoilent qu'à distance. Une recherche qualitative permet aussi d'entrer dans les textes, d'approcher les mots, les images utilisées pour décrire des situations. Très rapidement lors du travail sur base de la grille quantitative, il est apparu que le monde restitué par la presse était surtout peuplé de personnages anonymes, peu décrits, peu connotés. Etablir une analyse qualitative sur les caractérisations des personnages risquait donc de ne pas donner de résultats très significatifs.

Nous avons dès lors décidé de retourner vers les textes et d'appliquer une méthode purement inductive afin de vérifier ce qu'on y trouve. Un premier balayage exploratoire a fait ressortir des premières catégorisations qui mobilisaient les genres des textes (informatifs, commentaires, etc.), les types de personnages (les figures d'auteurs problématiques, les meurtrières), des mécanismes narratifs (le fait que la violence faite aux femmes était parfois un thème secondaire, par exemple), des phénomènes d'écriture (l'utilisation d'humour). Sur base de cette première lecture flottante, notre méthodologie finale a été systématisée autour de quatre vagues de catégorisation successives.

Catégorisation par genres

Une première catégorisation est centrée sur les genres journalistiques et les types de victimes présentées. La partie quantitative a déjà permis de comprendre quels sont les rubriques, les genres, les thèmes les plus abordés dans le corpus. Cependant, six jours seulement ont été codés systématiquement. Il semblait donc important de décrire ici le panorama général offert par les 12 jours sélectionnés.

Faits divers
Faits de violence concernant des femmes majeures
Faits concernant une ou des célébrité(s)
Femme victime célèbre
Femme auteure/victime
Homme auteur célèbre
Violences faites aux femmes comme sujet secondaire de l'article dont le cas particulier des auteures/victimes
Violences vis-à-vis de filles mineures dont le cas particulier des mères tueuses
Violences concernant des hommes majeurs
Violences vis-à-vis de familles
Articles "société"
Faits de société plus ponctuels
Articles plus systémiques
Actes manqués
Articles opinion

Dans cette phase de la recherche, les articles ont été classés en trois grandes catégories : les faits divers, les articles “société” et les opinions. Ces trois catégories sont divisées en plusieurs sous-catégories. Les articles classés dans les faits divers évoquent des événements vécus par des personnes. Les textes sont qualifiés de société quand les faits rapportés sont plus généraux. Les articles d’opinion sont les cartes blanches, les éditoriaux, le courrier des lecteurs, etc.

Pour les faits divers, ces sous-catégories permettent de classer le type de victime et donc de méfait : faits concernant des femmes majeures, des filles mineures, faits concernant des célébrités, des hommes, des familles, la violence comme thème secondaire. Pour les articles de société, on distingue les articles portant sur des faits plus ponctuels ou des analyses plus globales des phénomènes en jeu. Les articles d’opinion n’ont pas fait l’objet d’une sous-catégorisation.

Il est important de rappeler que ces catégories ont été mises en place de manière inductive, c’est-à-dire en rassemblant au fil de l’analyse les textes qui possédaient des caractéristiques communes.

Catégorisation sur base de la mise en perspective des faits

Lors de la phase exploratoire et pendant l’analyse quantitative, nous avons eu l’intuition que les faits étaient peu mis en perspective, que les journalistes décrivaient les événements sans chercher à les expliquer. Nous avons donc catégorisé les articles en fonction du type d’explication qui était apportée. Les faits peuvent ne pas être contextualisés du tout, les journalistes peuvent privilégier un parti, les textes peuvent apporter une analyse ponctuelle de la situation ou une analyse globale.

Faits non contextualisés
Pas de faits de violence directe
Les faits restent énigmatiques
Les faits sont uniquement énoncés
Prise de parti
Les faits sont présentés en privilégiant l’avis de la victime
Victime et auteur dos à dos
Les faits sont présentés en privilégiant l’avis de l’auteur
Des éléments sont apportés pour comprendre l’auteur
Parti pris contre l’auteur
Analyse ponctuelle
Analyse de la situation particulière
L’article apporte une explication à une échelle individuelle
Analyse plus large
Les faits sont mis en perspective avec d’autres affaires
Prises de mesures et actions
L’article apporte une explication plus globale

Dans la première catégorie, les faits sont parfois tellement peu décrits qu’ils restent énigmatiques ou sont simplement énoncés (on a alors un déroulé des événements plus ou moins détaillé).

Le fait que les journalistes laissent la parole à la victime ou à l’auteur, qu’ils décrivent plus ou moins l’un-e ou l’autre permet souvent de comprendre les mobiles, les raisons, les situations. Nous avons donc considéré qu’il s’agissait d’une forme basique de mise en perspective. Les faits peuvent être présentés en privilégiant le point de vue de la victime, de l’auteur, en apportant des éléments de compréhension de l’auteur, en prenant parti contre l’auteur ou en renvoyant l’auteur et la victime dos à dos.

Une première forme d'analyse produite par la presse reste centrée sur la situation particulière décrite. Cela peut se faire de deux manières : soit en apportant des éléments de compréhension des personnes (par exemple, l'agresseur avait besoin d'argent), soit en expliquant la situation elle-même (par exemple en montrant, pour un procès particulier, quels sont les arguments qui ont convaincu les jurés).

Les analyses plus globales sont celles qui prennent de la distance avec le fait particulier. Dans ces cas, les journalistes se détachent du fait ponctuel pour le réfléchir plus largement. Les faits peuvent être mis en relation avec des faits similaires pour tenter de trouver des modèles. Les faits peuvent donner lieu à des mesures politiques ou des actions militantes qui les mettent en perspectives. Les faits peuvent être l'objet d'explications plus globalisantes (renvoyant à des études ou des analyses des phénomènes de domination en jeu).

De nouveau, il convient de se souvenir que les catégories ont été fixées au fur et à mesure de l'étude.

Catégorisation des victimes

Il est rapidement apparu que les personnes peuplant les articles étaient anonymes et peu décrites. Cependant, il semblait important de pouvoir le démontrer. C'est l'objet de ce troisième balayage.

Les enfants victimes
Très peu d'éléments sont développés
L'histoire du ou des enfants est rappelée
Les femmes victimes
Aucun élément n'est développé à propos de la ou les victime(s)
Très peu d'éléments sont développés
On connaît l'identité précise de la victime
Description de la victime
Victimes collectives
Groupe précis
Femmes en général
Hommes et femmes en général
Les auteures/victimes
Les cas particuliers des hommes victimes

Les victimes sont d'abord catégorisées en fonction de leur sexe (homme/femme) et de leur âge (mineur/majeur). Une sous-catégorisation permet de constater si elles font l'objet d'une description ou pas. Une victime peut ne pas être décrite du tout (ces articles sont alors uniquement focalisés sur l'auteur, par exemple Weinstein a choisi un avocat). Une victime peut faire l'objet d'une caractérisation minimale (par exemple « une dame », « l'infirmière », « la fillette de 11 ans »). On connaît parfois l'identité précise d'une victime et rien de plus (Zuhal Demir, Emma Watson). Certaines victimes sont décrites plus longuement (nous avons classé dans cette catégorie tous les articles qui en disent plus que la simple identité). Enfin, certains articles présentent des victimes collectives (les femmes en général ou les femmes de Fukushima) et deux articles parlent du système de discrimination comme impactant autant les hommes que les femmes. Nous avons placé dans une catégorie particulière les femmes qui sont auteures de violences après l'avoir subie (les auteures/victimes). Et, dans cette partie qualitative, nous n'avons pas exclu les articles où les hommes subissent des violences car cela permettait la comparaison.

Comme dit précédemment, les éléments de caractérisation sont tellement peu nombreux qu'une analyse fine des portraits n'est pas possible. Cependant, nous avons repéré le ton général des

descriptions. Globalement, la presse reste neutre et donc il était particulièrement intéressant de repérer les connotations négatives, paradoxales et positives quand elles apparaissaient.

Catégorisation des auteurs

La catégorisation des auteurs fonctionne comme la précédente. Les auteurs sont d'abord classés en fonction de leur sexe (homme/femme). Il y a tellement peu d'auteurs mineurs qu'ils seront traités avec les adultes (tout en étant systématiquement signalés). Les sous-catégories sont identiques à celles des victimes. Une seule s'est ajoutée pour les auteurs et comprend les cas où l'auteur n'est pas encore identifié. Les mères infanticides et les épouses tueuses sont traitées à part.

Les auteurs
L'auteur n'est pas encore identifié
L'auteur n'est pas dévoilé
On ne donne aucun élément sur l'auteur
Très peu d'éléments sont développés
On connaît l'identité précise de l'auteur
Quelques éléments de caractérisation sont présentés
Description plus longue
Auteurs collectifs
Groupes précis
Organisations
Auteurs plus abstraits
Les mères infanticides
Les épouses tueuses

Phénomènes “regrettables” et “remarquables”

Au fil de la lecture, certains phénomènes ont été remarqués. Ils seront discutés en fin de section. Parmi les phénomènes “regrettables”, il y a notamment les « actes manqués » - ces articles qui pourraient donner lieu à une réflexion plus globale, mais qui n'est pas activée par le journaliste - ou le fait que la violence faite aux femmes apparaît parfois au détour d'un article et semble n'être qu'un arrière-plan secondaire. Des cas d'édition ou d'écriture sont problématiques : une utilisation ambiguë d'une photographie, un angle de titre qui déforme le propos de l'article, des expressions qui minimisent les faits, de l'humour...

D'autres cas positivement intéressants seront également discutés dans cette section. Certains journalistes utilisent des mots et des expressions explicites qui mettent en lumière les faits. L'opinion des journalistes pointe parfois dans les articles, dévoilant ponctuellement des choix éditoriaux. La parole peut être donnée aux femmes, surtout via les associations, mais parfois les survivantes s'expriment. Enfin, de véritables analyses de genre émaillent parfois certains textes.

Corpus étudié

Tous les jours sélectionnés ont été intégralement étudiés pour cette partie qualitative et chaque article parlant de violences contre les femmes a été analysé. Le corpus n'est pas tout à fait identique à celui examiné dans la partie quantitative. Par exemple, la violence subie par les hommes n'a pas été codée quantitativement. Ces articles ont cependant été pris en compte pour la partie qualitative car ils permettent une comparaison intéressante.

Régulièrement des tableaux avec des chiffres seront produits. Etant donné que le corpus n'est pas tout à fait identique, ils peuvent diverger légèrement par rapport à la partie quantitative. Ces chiffres sont introduits ici afin de donner des ordres de grandeur. Cela permet, par exemple, de comprendre que les auteurs sont très majoritairement peu décrits (seulement 10 sur les 193 analysés sont l'objet d'une description). Il est cependant impossible d'en tirer autre chose que des tendances.

Etant donné que cette partie est très inductive, basée sur un examen exploratoire du corpus et probablement en partie subjective, afin d'assurer la transparence des résultats, les catégorisations précises sont produites en annexes ainsi que des exemples d'articles. Ceci permettra au lecteur de vérifier les analyses produites et de critiquer les résultats

La première partie des résultats concerne le corpus aléatoire, la seconde le corpus raisonné.

2. Corpus aléatoire

2. 1. Classement des articles par genres

Une première catégorisation – axée sur les genres journalistiques et les types de récits racontés (principalement à travers le profil des victimes) – n'apporte pas nécessairement beaucoup plus d'informations par rapport aux résultats quantitatifs. Cet exercice permet cependant de mettre en évidence qu'une large majorité des articles de faits divers concernent des personnes majeures (60 sur un total de 70) dont 47 personnes ordinaires et 13 célébrités. Parmi ces articles, il apparaît déjà que 12 cas concernent des violences perpétrées par des femmes (souvent elles-mêmes victimes de violences).

Les articles relevant du genre "société" sont largement moins nombreux et plus de la moitié sont ce que nous appelons des "actes manqués" (où le ou la journaliste manque une occasion d'apporter une analyse aux faits rapportés).

Tableau 43 : genres des articles

Faits divers	70
Faits de violences concernant des femmes majeures	34
Faits concernant une ou des célébrité(s)	13
Femmes victimes célèbres	8
Femmes auteures/victimes	1
Hommes auteurs célèbres	4
Violences faites aux femmes comme sujet secondaire de l'article dont le cas particulier des auteures/victimes	14 6
Violences vis-à-vis de filles mineures dont le cas particulier des mères tueuses	9 5
Articles "société"	10
Articles plus systémiques	4
Actes manqués	6

NB : Pour le détail de ces catégories, voir l'annexe 3 de la partie qualitative

2. 2. Mise en perspective des faits

Une intuition développée lors de la phase exploratoire laissait supposer que les faits étaient peu mis en perspective. Ce point a donc été examiné à travers une seconde phase de catégorisation.

Tableau 44 : mises en perspective

Type de mise en perspective	Nombre articles	Nombre affaires
Faits non contextualisés	45	31
Les faits restent énigmatiques	2	1
Les faits sont uniquement énoncés	44	30
Prise de parti	11	9
Les faits sont présentés en privilégiant l'avis de la victime	1	1
Les faits sont présentés en privilégiant l'avis de l'auteur	6	4
Des éléments sont apportés pour comprendre l'auteur	5	5
Analyse ponctuelle	10	6
Analyse de la situation particulière	2	1
L'article apporte une explication à une échelle individuelle	8	5
Analyse plus globale	11	10
Les faits sont mis en perspective avec d'autres affaires	1	1
L'article apporte une explication systémique	10	9

NB : Pour le détail de ces catégories, voir l'annexe 4 de la partie qualitative

2. 2. 1. Les faits restent énigmatiques ou sont simplement rapportés

Il apparaît que, dans la grande majorité, les faits sont simplement exposés. Dans un cas (annexe 6), les événements restent même relativement mystérieux. Il s'agit d'un incendie volontaire allumé par un homme que les deux articles (publiés dans deux titres différents, mais manifestement écrits par le même journaliste) décrivent comme à la fois « énervé » et « suicidaire » sans que l'on connaisse les raisons de ces états d'esprit, et déjà condamné par la justice pour des faits qui restent mystérieux.

Dans une grande majorité de cas, les faits sont décrits plus ou moins précisément. Par exemple, le 3 octobre 2016, plusieurs titres (annexe 6) annoncent que le corps d'une femme a été retrouvé dans les bois. Tous les articles mentionnent que le décès est suspect, que les autorités judiciaires sont descendues sur les lieux et que la victime n'a pas pu être identifiée encore. L'âge de la victime varie de 30 à 40 ans. Pour les articles plus longs, des détails sont donnés à propos du crime ou des circonstances de la découverte du corps. Autre exemple : dans un article paru le 9 mai 2017 dans *La Dernière Heure* (annexe 5), un tribunal doit trancher un conflit de voisinage qui dure depuis 17 ans entre une septuagénaire et sa voisine. La journaliste donne des détails concernant les faits (insultes, dégradations, menaces...), mais la cause du conflit n'est pas dévoilée, ni la décision finale de la justice.

2. 2. 2. Les faits sont exposés avec un certain parti pris

Cette catégorie rassemble les articles où les journalistes présentent l'avis d'un des protagonistes ou livrent des éléments contextuels. A part dans un cas, c'est l'auteur des faits qui est au centre des préoccupations. La seule victime dont l'avis ressort est Joëlle Milquet qui annonce son retour en politique (le 3 octobre dans *Métro*) tout en déclarant avoir été injustement inculpée et « "victime" d'une certaine presse et d'une partie de la justice ». Cependant, l'article est très bref et reste laconique.

Dans les autres cas, c'est l'auteur des faits que l'on entend. Il s'agit souvent d'éléments avancés par la défense d'un accusé. Par exemple, Nesbib B. n'a pas accepté que sa compagne le quitte et qu'elle se réfugie dans un centre d'accueil avec ses enfants (*La Libre Belgique*, 9 mai 2017, p. 13). Un article concernant la disparition de Maëlys (*Le Nord Eclair*, 17 septembre 2017, p. 3) donne la parole au frère du suspect qui clame l'innocence de ce dernier et avance des arguments qui prouveraient qu'il n'a pas pu enlever la fillette. Le 27 juillet 2017, plusieurs titres publient des articles sur Alexandre C. qui a tué son ex-copine. Les journalistes reproduisent des passages entiers d'une vidéo publiée sur YouTube où il annonce qu'il ne peut pas vivre sans elle. Quand la chanteuse Jenifer et son compagnon agressent un paparazzi, c'est leur seul point de vue qui est énoncé : « [...] ils n'en pouvaient plus d'être poursuivis par lui [...] » (*Le Nord Eclair*, 3 février 2017, p. 40). Dans les éléments contextuels apportés, on apprend par exemple que l'auteur était saoul et qu'il déteste les Témoins de Jéhovah (*Le Nord Eclair*, 3 octobre 2016, p. 12), ou que la maman du bébé enlevé venait de rompre avec le kidnappeur (*La Dernière Heure*, 3 février 2017).

Dans tous ces articles, la victime ou ses proches n'ont pas droit à la parole ou à des explications (même hypothétiques) ou alors dans une proportion clairement déséquilibrée.

2. 2. 3. Les analyses ponctuelles

Dans les articles relevant des analyses ponctuelles, il s'agit souvent d'affaires jugées à propos desquelles des experts ou des travaux d'enquête apportent un éclairage (parfois relatif). Les articles ne sont pas nécessairement neutres car les expertises peuvent renforcer les points de vue de la victime ou de l'auteur des faits. Cependant, le débat n'est pas uniquement animé par les intéressés. Les journalistes présentent par exemple les arguments avancés par Mireille De Lauw et la manière dont ils ont été mis en doute (*La Dernière Heure*, 3 février 2017, p. 10 et *Le Soir*, 3 février 2017, p. 11). La fin de la deuxième semaine du procès Wesphael est l'occasion de dresser le bilan des éléments à charge et à décharge (*La Dernière Heure*, 3 octobre 2016, p. 11 ; *Le Soir*, 3 octobre 2016, p. 6 et *Le Nord Eclair*, 3 octobre 2016, p. 13). Si ces articles tentent d'apporter une explication aux faits, ils ne s'en éloignent jamais et n'apportent pas de lecture globale ou sociétale des phénomènes en jeu.

2. 2. 4. Les analyses globalisantes

Une dizaine d'articles offrent des propos plus larges sur les violences faites aux femmes.

Dans la moitié des cas, un fait individuel est placé dans une perspective plus large. C'est une manière de montrer qu'il ne s'agit pas d'un cas isolé. Cela reste cependant relativement factuel puisque l'article ne débouche pas sur une véritable analyse. Ainsi, par exemple, l'agression de Petra Kvitova est mise en parallèle avec d'autres faits plus ou moins similaires (*Le Nord Eclair*, 21 décembre 2016, p. 32). Une "home invasion" est l'occasion de décrire les traumatismes à long terme qui impactent les victimes (*La Libre Belgique*, 3 février 2017, p. 5). La porte-parole du Tec Charleroi rappelle, alors qu'une jeune adolescente a été abandonnée par un chauffeur en raison d'un problème technique lié à son abonnement, que des procédures ont été mises en place pour éviter qu'un mineur soit livré à lui-même (*La Dernière Heure*, 16-17 septembre 2017, p. 10).

Dans ce cadre, un cas intéressant concerne une double page présentant le téléfilm adapté du livre *La consolation* de Flavie Flament. La double page est l'occasion de donner la parole à une survivante qui s'en empare pour remettre justement les victimes au centre des préoccupations. Alors que la journaliste lui demande comment elle a vécu le suicide de David Hamilton, Flavie Flament exprime sa colère, puis ajoute : « Ce sont les victimes de viol qui sont réduites au silence et ne peuvent plus survivre parce qu'elles ne sont pas entendues. Et ce jour-là [...], si on pouvait déplorer un drame, ce drame-là ne pouvait pas effacer le drame des victimes en règle générale » (*Le Nord Eclair*, 16 septembre 2017, p. 2). La double page est aussi l'occasion de parler des délais de prescription et du fait que l'animatrice a été missionnée par la ministre française des Familles afin d'établir un consensus sur l'allongement ou pas de cette durée. Il convient cependant de préciser que ce n'est pas n'importe

quelle victime de viol qui se voit offrir une tribune. Flavie Flament était connue avant que son viol ne soit révélé. Elle connaît les codes de la communication médiatique et sait comment s’y rendre visible.

L’autre cas est plus intéressant encore. Il s’agit d’un article lié au jugement de Mireille De Lauw. Comme dans les autres titres de presse, le journaliste annonce qu’elle est condamnée. Pour sa défense, Mireille De Lauw avance qu’elle a tué son mari pour fuir la violence conjugale. Les débats se concentrent sur le fait qu’elle n’a jamais porté plainte, que ses enfants n’en ont jamais été témoins et qu’elle a pris plusieurs jours pour tuer son mari. Si les autres journalistes se contentent de souligner que les jurés ne l’ont pas crue, celui de *La Libre Belgique* (annexe 5) reprend le discours de la défense qui apporte une nuance. En effet, ses conseils ont cité une recherche française qui a démontré que 92 % des femmes battues se taisent. Et il expose aussi la réponse du procureur général qui précise que personne n’a le droit de tuer, en relevant qu’en 2016 en Wallonie, il y a eu 28 000 faits de violence conjugales enregistrés, mais pas 28 000 assassinats. C’est le seul article sur cette affaire qui prend la peine de recadrer les faits de violences conjugales et de rappeler que les situations sont rarement aussi simples.

L’autre moitié des articles se positionnent au niveau de phénomènes plus globaux. La page dédiée aux personnes disparues depuis plusieurs années est écrite à l’occasion des 20 ans du service des personnes disparues (*Le Nord Eclair*, 3 octobre 2016, p. 15). C’est l’occasion d’expliquer les procédures, de revenir sur certains dossiers, de lister les cas exceptionnels (le plus jeune disparu, le plus vieux dossier, etc.). Certaines personnes sont des femmes, ce qui justifie la présence de l’article dans le corpus. Cependant la vocation de l’article est davantage d’offrir une galerie de cas que de les approfondir.

Deux de ces articles abordent la question des violences conjugales et donnent des chiffres. Un article (annexe 5) – peu judicieusement axé sur les « hommes battus », nous y reviendrons dans l’analyse des phénomènes “regrettables” – présente les chiffres issus d’une étude de l’Institut National de Criminalistique et de Criminologie (INCC). Il établit un bilan chiffré des violences conjugales en Belgique (70 % des victimes sont des femmes), le type de faits dénoncés, l’âge de la population concernée, mais aussi le profil des auteurs (notamment le taux de récidive de 29 %) et le fait que 65 % des dossiers sont classés sans suite (*Le Nord Eclair*, 3 octobre 2016, p. 14). Le second article sur le sujet présente les chiffres d’appel de la ligne Ecoute Violences Conjugales pour 2016 (*Le Nord Eclair*, 3 février 2017, p. 19).

Les deux derniers articles concernent des discriminations dont les femmes sont victimes sur le marché de l’emploi ou en raison de la réforme de la pension minimale. Le premier article liste les mécanismes pervers qui expliquent que les emplois à temps partiel sont deux fois plus occupés par des femmes que par des hommes (*La Dernière Heure*, 9 mai 2017, p. 6). Le second analyse la réforme de la pension minimale dans une perspective genrée (*La Libre Belgique*, 3 octobre 2016, p. 8). C’est le seul article du corpus choisi aléatoirement qui comporte les mots « misogynie », « discriminer » et qui évoque le point de vue des associations féminines.

Il convient de souligner que dans les cinq derniers articles commentés, l’analyse est le fait d’une source non journalistique. C’est Ecolo, notamment George Gilkinet, qui dénonce la misogynie de la réforme des pensions ; c’est la FGBT, par la voix de son secrétaire général Marc Goblet, qui s’inquiète des disparités du marché du travail ; c’est la ministre des Droits des femmes, Isabelle Simonis, qui établit le bilan des appels à la ligne d’écoute ; c’est l’Institut National de Criminalistique et de Criminologie qui publie les chiffres belges des violences conjugales ; et c’est le service des personnes disparues qui communique à l’occasion de son vingtième anniversaire. Les journalistes eux-mêmes ne produisent pas d’analyses, en tout cas, pas tous les articles recensés dans notre corpus.

2. 3. Profil des victimes

L’une des catégorisations établies concerne les victimes des faits de violence. Il s’agit de vérifier les tendances qui se dégagent à la fois dans le type de personne qui apparaît, mais aussi le portrait que la

presse en dresse. Relativement peu de victimes sont des mineures et la majorité des victimes sont des femmes. Les hommes sont victimes de femmes qui retournent les coups, mais nous verrons que cette catégorie d'« auteures/victimes » n'est pas si nette que cela.

Tableau 45 : Profil des victimes

Profil des victimes	Nombre articles	Nombre affaires
Les enfants victimes	14	9
Très peu d'éléments sont développés	12	7
L'histoire du ou des enfant(s) est rappelée	2	2
Les femmes victimes	50	35
Très peu d'éléments sont développés	22	15
On connaît l'identité précise de la victime	12	9
Description de la victime	6	3
Victimes collectives	11	8
Les auteures/victimes	7	4

NB : Pour le détail de ces catégories, voir l'annexe 6 de la partie qualitative

2. 3. 1. Le cas particulier des enfants victimes

Très peu d'éléments sont développés à propos de la ou des victimes

Généralement, le lecteur dispose de peu d'éléments concernant les enfants (ceci est une règle en matière de protection des mineurs). Le prénom de la victime est souvent dévoilé. Plusieurs cas analysés présentent une victime principale (un garçon mort ou très sérieusement blessé) et une victime secondaire (la sœur). Dans cette configuration, le prénom du garçon est dévoilé, mais pas celui de la sœur. La photographie de l'enfant accompagne souvent l'article (dans 6 cas dont 2 où l'image est floutée). Le nom de famille est souvent dévoilé quand on parle du ou des parent(s). Seul un cas de maltraitance apparaît en dehors du cercle familial. Il s'agit d'un chauffeur de bus qui a laissé une jeune fille à l'arrêt en raison d'un problème technique avec son abonnement.

Quand la victime est un enfant, les faits sont décrits minutieusement : le déroulé des événements, la manière dont la mère a tué son fils, les réactions des auteurs avant et/ou après les faits, des détails concernant les armes, les blessures, etc.

L'histoire du ou des enfant(s) est rappelée

Dans deux cas, l'auteur de l'article retrace une partie de l'histoire familiale. Les maltraitances subies par Daryl et sa sœur couvrent une page entière (*La Dernière Heure*, 27 juillet 2017, p. 10) : la descente aux enfers de la mère et du beau-père, la manière dont les violences ont commencé puis se sont intensifiées, la chronologie du fait principal (Daryl a passé une journée dehors en plein hiver), la manière dont les adultes s'accusent l'un l'autre. L'article consacré à Esham et Esha (*La Libre Belgique*, 3 octobre 2016, p. 17), les deux filles d'Asia Bibi condamnée à mort pour blasphème, prend également le temps de rappeler les faits, les conséquences d'une telle condamnation sur les proches, les recours introduits, etc.

Le registre des connotations est principalement négatif

Malgré qu'il s'agisse d'enfants, ces victimes sont souvent l'objet de connotations négatives. Une neurochirurgienne a tué sa fille adolescente. Le journaliste précise qu'elle souffrait « selon certaines sources » de problèmes psychiatriques (*Le Nord Eclair*, 27 juillet 2017, p. 15). Dans trois autres cas, les enfants semblent appartenir à des « milieux défailants ». Le papa d'Alexia a attendu 5 mois avant

d’emmener sa fille dans un autre hôpital alors que, manifestement, elle n’était pas soignée comme elle aurait dû l’être (*La Dernière Heure*, 3 février 2017, p. 11). Le bébé kidnappé (parfois appelé Grâce ou Célia) vivait dans un camping. Daryl et sa sœur ont été élevés par une mère et un beau-père incompétent et issus d’un milieu peu favorisé (*La Dernière Heure*, 27 juillet 2017, p. 10). Le frère de l’homme suspecté de l’enlèvement de Maëlys souligne que dix individus « fichés sexuellement » étaient invités au mariage (*Le Nord Eclair*, 17 septembre 2017, p. 3).

2. 3. 2. Les femmes victimes

Très peu d’éléments sont développés à propos de la ou des victime(s)

On sait peu de choses à propos de la moitié des victimes. Contrairement aux enfants, les femmes majeures ne sont que rarement désignées par leur seul prénom. On parle d’un « cadavre », d’une « dame », de la « mère », de l’« épouse », de l’« ex-compagne », d’une « octogénaire », etc. A trois reprises, le prénom ou un prénom d’emprunt sont utilisés. Ces victimes sont donc très peu caractérisées.

On connaît l’identité précise de la victime

L’identité complète d’une douzaine de victimes est utilisée dans les articles. C’est évidemment le cas lorsque la personne jouit d’une certaine notoriété (Amélie Nothomb, Zuhail Demir, etc.). On peut d’ailleurs énoncer l’hypothèse que ces affaires sont publiées parce qu’elles sont arrivées à des célébrités. L’utilisation de l’identité précise est plus étonnante quand il s’agit de personnes ordinaires et que cette étiquette est le seul élément de caractérisation. Dans ce cas, on en sait finalement aussi peu sur elles que pour les cas repris dans la catégorie précédente.

L’article décrit la victime

Dans cette catégorie, il s’agit de trois victimes : Véronique Piroton (3 articles), Lolita Verdier (3 articles) et Flavie Flament (1 article). Pour chacune d’elles, les articles livrent des informations qui dépassent l’affaire. On connaît l’âge de Lolita Verdier, les articles insistent sur son petit garçon, donnent parfois la parole à ses parents. Les trois articles du corpus relayant le procès Wesphael offrent des éléments de portrait à propos de Véronique Piroton (sa situation professionnelle, son fils, son état de santé et psychologique au moment de son meurtre, son couple, son amant, etc.). Enfin, les deux pages consacrées à l’adaptation du livre de Flavie Flament offrent plusieurs occasions de revenir sur son adolescence (et son viol), mais aussi sur ses relations familiales, sa carrière, ses activités actuelles, etc. On ne peut que constater qu’à part les textes liés à la mort de Lolita Verdier, les deux autres situations concernent des personnes publiques et des affaires largement médiatisées.

Les victimes collectives

Dans certaines affaires, les victimes ne sont pas individualisées. Ces collectifs sont plus ou moins larges : parfois il s’agit d’un groupe relativement circonscrit, parfois ce sont toutes les femmes dans leur ensemble qui sont désignées. Ainsi en est-il dans les articles traitant de la discrimination à l’emploi, des chiffres des violences conjugales, du bilan de la ligne d’appel Ecoute Violences Conjugales et de l’évaluation de la réforme des pensions.

Par contre, dans le cas des groupes circonscrits, on retrouve les femmes exploitées dans l’organisation criminelle de Dominique Alderweireld (dit Dodo la Saumure). On retrouve aussi « la vingtaine de femmes » qui travaillaient dans des conditions proches de l’esclavage pour les « princesses du Conrad ». Ou les femmes auxquelles la ville de Rotterdam veut imposer une contraception, soit entre 10 et 20 femmes « souffrant de problèmes psychiatriques ou de dépendance, mentalement déficientes, sans-abri ou qui travaillent dans la prostitution » (*La Dernière Heure*, 3 octobre 2016, p. 15). Quand les « Jeunes MR » s’opposent aux quotas pour les collèges communaux, c’est aussi un groupe de femmes particulier qui est désigné.

Le registre des connotations est principalement négatif

Comme les enfants, les femmes victimes font aussi l'objet de connotations négatives. On y retrouve également une stigmatisation par le milieu. Il s'agit de l'enlèvement du bébé déjà traité dans la partie sur les enfants victimes. Cette affaire réapparaît dans cette partie sur les femmes car la mère a également été agressée. Pour rappel, les textes insistent sur le fait qu'elle habite dans un camping.

Dans quatre autres cas, c'est le comportement de la victime qui est souligné. Kylie Jenner est harcelée en ligne, mais le journaliste considère qu'elle vit un moment compliqué et rappelle qu'elle est poursuivie pour le plagiat d'un logo (*La Dernière Heure*, 27 juillet 2017, p. 27). Lolita Verdier est une droguée, en tout cas les articles rappellent que la ligne de défense de son compagnon est qu'il ne voulait pas lui donner sa dose, mais qu'il aurait changé d'avis tellement elle insistait. Par ailleurs, l'article de *Le Nord Eclair* la présente comme une personne fragile depuis le décès de sa maman et incline à fréquenter « des personnes peu recommandables » (*Le Nord Eclair*, 3 février 2017, p. 6). Le portrait établi de Véronique Piroton (annexe 7) est celui d'une femme « en déclin » dont la « descente aux enfers » a été décrite par le menu durant le procès. « Les détails choquants, les remarques sur sa vie sexuelle, les anecdotes de fin de soirée arrosée, la vie étalée. » (*La Dernière Heure*, 3 octobre 2016, p. 11). « Fragile et suicidaire » écrit le journaliste du *Nord Eclair* (3 octobre 2016, p. 13) ; « une femme à sauver de ses tourments et de ses excès », selon *Le Soir* (3 octobre 2016, p. 6). Si les journalistes insistent sur la relation malsaine pour l'un (*Le Soir*), sur l'exagération du portrait donné par les témoins de moralité pour un autre (*Le Nord Eclair*) et l'indécence du déballage pour le dernier (*La Dernière Heure*), tous reprennent les discours et les analyses et aucun ne les contrebalance. Enfin, les mères ciblées par la contraception que la ville de Rotterdam voudrait imposer sont des « parents incompétents », souffrent de problèmes psychiatriques, de dépendance, sont des sans-abris ou des prostituées (*La Dernière Heure*, 3 octobre 2016, p. 15). Les phrases utilisées sont pratiquement toutes identiques. *Métro* ne parle pas de « parents », mais de « mères incompétentes » et « de situations difficiles comme des négligences graves » (*Métro*, 3 octobre 2016, p. 4).

2. 3. 3. Le cas particulier des femmes auteures/victimes

Certaines figures sont particulièrement ambivalentes dans le corpus étudié : les femmes qui ont tué leur mari violent. Marie Rose d'Antoni, Mireille De Lauw, Nancy Krings sont jugées durant les mois étudiés.

Dans deux cas seulement, les violences conjugales ne sont pas remises en question. L'article concernant Marie Rose d'Antoni (*La Dernière Heure*, 9 mai 2017, p. 8) lui laisse la parole, signale que son époux était « connu pour avoir la main lourde » et que sa famille se « doutait que cette relation devait se terminer dans un bain de sang ». Le journaliste souligne que l'accusée souhaitait refaire sa vie avec un autre homme. Cependant le ton général est plutôt mesuré. L'autre cas est l'article de *La Libre Belgique* (3 février 2017, p. 12) consacré au procès de Mireille De Lauw que nous avons déjà commenté ci-dessus (annexe 5). Le journaliste mentionne les faits et les arguments et les met en perspective avec le discours de la défense qui rappelle que les femmes battues ne portent pas souvent plainte. Le texte ne remet pas en doute le fait que l'accusée a subi des violences, mais énonce le verdict du jury.

Le discours développé par les autres articles concernant cette affaire est totalement différent. Le journaliste de *La Dernière Heure* (3 février 2017, p. 10) liste les arguments de la défense et y répond. L'accusée plaide la contrainte irrésistible ? « [...] l'assassinat a duré trois jours ! ». Elle fait état de violences conjugales ? « Pas de témoins, pas de plainte [...] » Même si l'article se termine par le constat qu'elle a « de nombreuses circonstances atténuantes à faire valoir », il penche plutôt en faveur du doute. Le doute est aussi ce qui ressort de l'article du *Soir* (3 février 2017, p. 11) où le journaliste déclare qu'elle « n'a pas été crue par les jurés », souligne « les deux jours que dura la mise à mort de son époux », la décrit comme « une tueuse à la détermination implacable », rappelle qu'il existait peut-être un amant.

Nancy Krings fait en revanche l'unanimité contre elle. *La Dernière Heure* (3 février 2017, p. 13) souligne son comportement de « veuve joyeuse » et « ses bavardages [qui] ont semé le doute ». L'accusée se défend en expliquant qu'elle vivait un enfer depuis 13 ans. Mais le journaliste y oppose les thèses du ministère public et des parties civiles qui décrivent un homme gentil et amoureux. L'article se termine sur le fait que le tribunal a retenu le caractère machiavélique du meurtre. C'est à peu près la même rhétorique qui est utilisée dans l'article du *Soir* (3 février 2017, p. 11) à la différence que l'argument des violences conjugales est réglé en moins d'une phrase (« Nancy K. qui se plaignait d'être une femme battue [...] »).

Jenifer est aussi une auteure/victime puisqu'elle et son compagnon ont agressé un paparazzi parce « qu'ils n'en pouvait plus d'être poursuivis par lui ». L'article ne s'appesantit pas vraiment sur cet argument et rappelle que la chanteuse est une récidiviste et qu'elle « n'hésite pas à non plus à hurler toute sa haine et sa rancœur envers les paparazzis ». L'article est plutôt à charge (*Le Nord Eclair*, 3 février 2017, p. 40).

2. 4. Profil des auteurs

Une catégorisation établie par l'analyse concerne les auteurs des faits de violence. Il s'agit ici de vérifier les tendances qui se dégagent à la fois dans le type de personne qui apparaît, mais aussi le portrait que la presse en dresse. A l'exception des trois mères infanticides, des « princesses du Conrad » et de trois autres cas, tous les auteurs sont des hommes et pratiquement tous majeurs.

Tableau 46 : profil des auteurs

Profil des auteurs	Nombre articles	Nombre affaires
Les auteurs	62	45
L'auteur n'est pas encore identifié	6	3
Très peu d'éléments sont développés	21	16
On connaît l'identité précise de l'auteur	4	4
Quelques éléments de caractérisation sont présentés	15	10
Description plus longue	5	3
Auteurs collectifs	11	9
Les mères infanticides	5	3

NB : Pour le détail de ces catégories, voir l'annexe 8 de la partie qualitative

2. 4. 1. Les auteurs

L'auteur n'est pas encore identifié

Dans trois affaires, décrites dans six articles, l'auteur n'a pas encore été identifié. Un cadavre vient d'être découvert. A ce stade prématuré, les médias se concentrent sur la victime. Le dernier cas est un peu différent puisqu'il s'agit de l'article sur le vingtième anniversaire du service des personnes disparues. Le journaliste liste les cas de disparitions non élucidées dont certaines datent de plusieurs années. Il n'est pas toujours certain qu'il s'agisse de violences.

Très peu d'éléments sont développés à propos du ou des auteur(s)

A l'instar des victimes adultes, les auteurs sont peu décrits. On sait qu'il s'agit d'« un homme », « un chauffeur », « un commando », « un cambrioleur », etc. Parfois l'article donne l'un ou l'autre détail comme la description de la voiture (le phare arrière cassé) et du masque utilisé par l'agresseur de

Beloil (*La Dernière Heure*, 21 décembre 2016, p. 13). Parfois, les prénoms sont utilisés (Jacques pour un père maltraitant, Tony et Jordy qui ont enlevé un bébé).

Les auteurs sont surtout des hommes majeurs. Une octogénaire a été agressée par des mineurs (« quatre jeunes dont trois mineurs », *La Libre Belgique*, 27 juillet 2017, p. 15). Dans trois cas, l'auteure est une femme. C'est une femme qui harcèle Amélie Nothomb depuis dix ans (*Le Nord Eclair*, 16 septembre 2017, p. 42). C'est une dame qui agresse au téléphone la présentatrice américaine enceinte (*Le Soir*, 27 juillet 2017, p. 28). « Antonia, 70 ans » harcèle sa voisine depuis 17 ans (*La Dernière Heure*, 9 mai 2017, p. 9).

On connaît l'identité précise de l'auteur

Quand on connaît l'identité précise de l'auteur, il s'agit d'affaires qui ont défrayé la chronique (le viol de Flavie Flament, les esclavagistes du Conrad, la disparition de Maëlys) ou de personnes connues (Conrad Hilton, le frère de Paris). L'identité est pratiquement la seule information dévoilée, soit parce qu'il s'agit d'articles très brefs, soit parce qu'on se concentre sur un autre aspect du récit (des éléments techniques et les arguments du frère de Nordahl Lelandais dans l'affaire Maëlys ; le téléfilm et la nouvelle mission de Flavie Flament).

Quelques éléments de caractérisation de l'auteur

Dans certains cas, le lecteur dispose de quelques éléments concernant l'auteur. Il s'agit souvent de traits assez succincts : un lieu de résidence, un âge, un descriptif sommaire. Par exemple, l'homme qui a volontairement renversé un groupe de Témoins de Jéhovah était ivre, il était accompagné par quelques amis (*Le Nord Eclair*, 3 octobre 2016, p. 12). On dispose de quelques éléments de portrait du client qui a agressé les vendeurs à Tournai (*Le Nord Eclair*, 21 décembre 2016, p. 6). On rappelle le profil de Dominique Alderweireld, son lien avec DSK (*La Dernière Heure*, 9 mai 2017, p. 10 ; *Le Nord Eclair*, 9 mai 2017, p. 7). Les deux kidnappeurs du bébé sont frères, l'un d'eux venait de rompre avec la mère (*La Dernière Heure*, 3 février 2017). Le violeur du Ravel est roumain, on connaît sa date de naissance, il a été arrêté pour cambriolage (*Le Soir*, 9 mai 2017, p. 29). Ces éléments incarnent un peu les récits, mais ils permettent rarement de comprendre les agressions. Parfois, on semble rappeler des éléments de façon automatique (comme l'histoire judiciaire de Dodo la Saumure).

Description un peu plus longue

Dans trois affaires, les journalistes consacrent un peu plus de lignes à la description de l'auteur des faits. Dans deux cas, il s'agit d'éléments évoqués durant le procès. Le portrait dressé de Gaëtan (*Le Nord Eclair*, 9 mai 2017, p. 8), qui a tué sa compagne Cynthia, est plutôt contrasté. L'article reprend les propos de son beau-père, de son beau-frère, de sa belle-sœur, de son ancien directeur d'école et de sa mère. La mère et le beau-père de Daryl et sa sœur sont décrits à travers les avis des experts psychiatriques qui s'enchaînent au procès (ils sont jugés pour maltraitance sur leurs deux enfants, Daryl et sa sœur). On revient aussi sur l'histoire du couple et leur précarité financière et mentale (*La Dernière Heure*, 27 juillet 2017, p. 10).

Dans le troisième dossier, l'auteur vient d'être arrêté. On ne connaît pas son identité, mais un des journalistes rappelle que la police avait été avertie à plusieurs reprises qu'il harcelait son ex-copine (*La Libre Belgique*, 27 juillet 2017, p. 14). Un autre s'est renseigné auprès des voisins de la victime (*Le Nord Eclair*, 27 juillet 2017, p. 15). Le « jeune homme » avait publié une vidéo sur Youtube. Cette dernière est parfois commentée (*La Libre Belgique*, 27 juillet 2017, p. 14) et plus ou moins longuement citée dans les articles. L'agresseur y exprimait ses regrets, le fait qu'il ne pouvait pas vivre sans son ex-copine et il y expliquait qu'il allait mettre fin à ses jours.

Les auteurs sont collectifs

Parmi les auteurs collectifs, on repère deux types : les instances qui restent générales et des groupes plus circonscrits. Ce dernier type est constitué par les autorités politiques (la ville de Rotterdam qui veut imposer la contraception à certaines femmes), une entreprise (Google poursuivi par trois anciennes employées), le gouvernement fédéral belge (qui vote une réforme des pensions discriminante pour les femmes), les juges portugais (qui se sont rendus coupables de discrimination sexuelle selon la Cour européenne des droits de l'homme).

Le premier type d'auteurs collectifs rassemble des instances vagues. Par exemple, Joëlle Milquet estime avoir été victime « d'une certaine presse et d'une partie de la justice » (*Méto*, 3 octobre 2016, p. 2). Les articles présentant les chiffres des violences conjugales, le bilan de la ligne téléphonique Ecoute Violences Conjugales ou les Jeunes MR qui refusent les quotas font référence à une violence qui reste abstraite.

Les auteurs qui font l'objet de connotations négatives

Dominique Alderweireld est jugé comme « membre d'une organisation criminelle, exploitant de maisons closes et trafiquant d'êtres humains avec utilisation de la violence, l'intimidation, les menaces et la corruption » (*La Dernière Heure*, 9 mai 2017, p. 10). Dans un autre article, on rappelle son lien avec Dominique Strauss-Kahn (*Le Nord Eclair*, 9 mai 2017, p. 7). Son passé le connote donc négativement.

Certains articles critiquent l'attitude des auteurs des faits, parfois en reprenant des propos cinglants à leur endroit. L'habitant de Chastre qui a incendié sa maison est présenté comme quelqu'un « qui éprouve des difficultés à se contrôler » (*La Libre Belgique*, 27 juillet 2017, p. 16). Le journaliste souligne que des premières condamnations n'ont pas suffi à lui faire prendre conscience de son comportement. Et le tribunal retient que « le prévenu n'a cessé de se poser en victime » (*Le Soir*, 27 juillet 2017, p. 15).

Dans les articles décrivant le procès de Jonathan et Magdalena, dont les agissements ont causé la mort de Lolita Verdier, les journalistes font état de la colère de la présidente du tribunal. Jonathan rejette la faute sur sa défunte compagne qui a insisté, selon lui, pour avoir la dose de méthadone. Pour expliquer qu'il n'a pas appelé les secours alors qu'elle faisait une overdose, il souligne qu'elle « faisait cela souvent » et que c'était une droguée. Le texte souligne qu'il ne « fait pas vraiment preuve d'amendement » d'où la colère de la présidente (*Le Nord Eclair*, 3 février 2017, p. 6). Dans le procès de la mère et du beau-père de Daryl et sa sœur, les critiques émanent également des instances judiciaires. « On ne demande pas à un gosse de 6 ans de vérifier l'état physique de son frère coincé sur le balcon depuis dix heures », tonne le président. Plus loin, c'est la substitute du procureur qui s'étonne : « Ils ne se pensent pas responsables ? C'est ridicule » (*La Dernière Heure*, 27 juillet 2017, p. 10). Dans le cadre du viol du Ravel, le journaliste reprend également le jugement qui « retient [que le prévenu] est davantage préoccupé par son propre sort que par les conséquences de ses actes pour la victime. Le jugement pointe l'extrême gravité des faits et la personnalité interpellante du prévenu » (*Le Soir*, 9 mai 2017, p. 29).

Parfois, les journalistes se font plus directement critiques. Concernant Jonathan et Magdalena, jugés pour la mort de Lolita Verdier, l'auteur de l'article souligne : « [...] les deux prévenus semblaient scandaleusement impassibles. Aucun regret. Aucune excuse » (*La Dernière Heure*, 3 février 2017, p. 12). Le journaliste de *La Libre Belgique* décrivant le meurtre d'une jeune fille et de ses grands-parents par l'ex-copain de l'adolescente souligne que les « faits sont terribles ». C'est une source policière qui stipule que la jeune fille avait signalé le harcèlement depuis plusieurs semaines (contrairement à *Sud presse* qui cite « les voisins »). Le journaliste cite la vidéo publiée sur Youtube, mais seulement quelques extraits et notamment celui où l'homme déclare qu'il « préférerait mourir plutôt que de la "voir avec quelqu'un d'autre la semaine prochaine." » (*La Libre Belgique*, 27 juillet 2017, p. 14). Le traitement est très différent de celui apporté par *Sud presse* et *La Dernière Heure* (cf. ci-dessous et annexe 9).

Les auteurs qui font l'objet de portraits paradoxaux

Le traitement dont Gaëtan fait l'objet est plutôt paradoxal (voir l'annexe 9). Il a incendié la maison de sa belle-mère et tué son ex-compagne, sa belle-mère et peut-être ses enfants (l'article n'est pas clair à ce propos). Dans *Le Nord Eclair*, la page le concernant est divisée en un article principal et un texte plus petit. Dans le premier, le père, la sœur et le frère des victimes dressent le portrait de l'accusé. Il était violent, alcoolique, il ne s'occupait pas des enfants. Les mots de sa propre fille, rapportés par sa tante chez qui elle habite, sont les plus durs. Elle pensait que tous les hommes étaient méchants, violents et qu'ils criaient. « Et elle avait très peur que son papa vienne la tuer. » (*Le Nord Eclair*, 9 mai 2017, p. 8). L'article secondaire prend cependant un tout autre point de vue puisque son ancien directeur d'école parle « avec émotion » d'un « gentil garçon qui aimait bien faire des blagues, mais qui n'avait pas un mauvais fond malgré l'absence de structure familiale ». Si la mère souligne qu'il essayait de « faire la loi à la maison », qu'il a été confié à plusieurs personnes et associations sans succès et qu'elle avait peur de lui, le journaliste retient surtout qu'elle ne vient pas beaucoup à la prison. Il semble absoudre Gaëtan de ses crimes en les rejetant sur ses parents : « Une mère peu curieuse, un père biologique aux abonnés absents, on ne peut pas dire que les fées se sont penchées sur le berceau du petit Gaëtan. Ou alors uniquement Carabosse ! » (*Le Nord Eclair*, 9 mai 2017, p. 8). Au final, cette page est plutôt ambiguë, voire perturbante.

Le procès Wesphael (voir l'annexe 7) est également l'occasion de portraits paradoxaux de l'auteur des faits. L'article du *Soir* (3 octobre 2016, p. 6) décrit un Bernard Wesphael « amoureux mais importun » qui manque de capacité de décision. Le journaliste de *La Dernière Heure* dresse le panorama d'un procès « spectaculaire » et « passionnant », mais s'attarde sur la « tristesse ». S'il décrit en plusieurs lignes le portrait d'une Véronique Pirotton en déperdition, il est plus rapide concernant Bernard Wesphael. « Celui que tous ses proches et moins proches ont décrit comme un pacifiste, militant de la non-violence, diplomate, partisan du dialogue, se retrouve accusé d'un meurtre atroce » (*La Dernière Heure*, 3 octobre 2016, p.11). Le texte du *Nord Eclair* résume les témoignages de moralité de la manière suivante : « En forçant un peu le trait, cela donnait à peu près ceci : un accusé "pacifiste et non violent", face à une victime "fragile et suicidaire" aux mains d'un amant "cynique et manipulateur" » (*Le Nord Eclair*, 3 octobre 2016, p. 13). Tous les titres, surtout *Le Soir*, insiste sur le couple mal assorti, « la mauvaise et inexplicable alchimie de la désunion » (*Le Soir*, 3 octobre 2016, p. 6).

Les "raisons" qui ne sont pas remises en question

A plusieurs reprises dans le corpus, les journalistes énoncent des détails qui ne sont pas remis en perspective. Ce sont des éléments qui semblent apporter une « explication » sans que cela ne soit dit clairement. L'article sur l'agression qui s'est déroulée dans un magasin de Tournai est assez représentatif. Un client « vexé, n'a pas accepté que le vendeur du magasin lui ait raccroché au nez ». L'article décrit ensuite les faits en citant chaque partie. Seul le substitut du procureur souligne qu'il « n'avait pas à débarquer dans ce magasin pour exiger des excuses », mais ces propos sont perdus dans le jeu des arguments et contre-arguments (*Le Nord Eclair*, 21 décembre 2016, p. 6).

Souvent les informations ne sont pas commentées, même quand elles sont clairement problématiques. A Dison, un homme a volontairement dirigé son véhicule vers un groupe de Témoins de Jéhovah. Les journalistes soulignent qu'il était en état d'ébriété (*La Libre Belgique*, 3 octobre 2016, p. 9) et qu'il ne supportait pas les Témoins de Jéhovah en ajoutant « Je vais vous tuer » (*Le Nord Eclair*, 3 octobre 2016, p. 12). Aucun des articles ne souligne la rhétorique haineuse de l'agresseur. Dans l'affaire concernant deux femmes poignardées en rue, où l'auteur des faits crie « Allah Akbar » (en fait « aurait crié »), le traitement est totalement différent : l'argument terroriste est repris dans le titre de l'article et énoncé clairement puisqu'on précise que le procureur n'exclut aucune piste ni terroriste, ni psychiatrique (*La Dernière Heure*, 16 et 17 septembre 2017, p. 6). L'alcool semble être une explication qui suffit aux journalistes. Comme le conducteur qui a foncé sur des Témoins de Jéhovah, l'homme qui a mis le feu à la maison de sa voisine était également saoul. Cela excuse-t-il l'ampleur des faits ? En effet, le journaliste précise que « l'homme aurait pu faire exploser le quartier urbanisé, selon le

parquet » (*La Libre Belgique*, 27 juillet 2017, p. 15). Dans une autre affaire, Eric V.d.B. est condamné à 20 ans pour l'assassinat de sa mère « qui était en grande dépendance et avait besoin de soins ». Il prétend qu'elle avait demandé à mourir (*La Libre Belgique*, 9 mai 2017, p. 13).

Les ruptures sont les cas les plus représentés. « Le suspect n'acceptait pas la rupture avec sa petite amie », précise le journaliste de *La Dernière Heure* qui présente le meurtre de trois personnes. Le suspect avait publié une vidéo sur Youtube que le journaliste cite : « Je t'aime. Tu seras toujours dans mon cœur et je veillerai sur toi » (*La Dernière Heure*, 27 juillet 2017, p. 9). Pour le même fait, *Le Nord Eclair* titre : « L'amoureux transis tue son ex-copine et ses grands-parents » (27 juillet 2017, p. 15). Dans cet article, la vidéo est également largement citée. « J'ai perdu ma copine et ne peux pas vivre sans elle. [...] J'ai essayé des centaines de fois de te faire revenir en vain ». C'est aussi une rupture qui est évoquée dans l'enlèvement d'un bébé. Jordy a « donné un coup de machette avant de kidnapper sa petite Célia, âgée de 5 mois ». Le journaliste stipule que la mère « venait de rompre » avec lui (*La Dernière Heure*, 3 février 2017, p. 14).

A aucun moment, les journalistes ne précisent que le fait de n'avoir pas été traité comme un client-roi, de ne pas apprécier une croyance, d'être saoul ou amoureux n'est un motif suffisant pour agresser ou tuer une femme. Les journalistes ne rappellent pas davantage qu'il existe des solutions de prises en charge quand on a des parents dépendants ou que l'euthanasie est légale et accompagnée en Belgique.

2. 4. 2. Cas particulier des mères infanticides

Plusieurs traits sont communs aux articles sur les mères infanticides. D'abord, elles sont l'objet de descriptions assez fournies. On rappelle, par exemple, l'excellence de la carrière de la neurochirurgienne suspectée d'avoir tué sa fille adolescente (*Le Nord Eclair*, 27 juillet 2017, p. 15). On sait où elle travaille, que sa carrière est internationale, des éléments biographiques sont dévoilés. L'article souligne qu'elle était très confuse au moment de son arrestation. Le portrait de Tatyana Hylko est également assez précis (*Le Nord Eclair*, 16 septembre 2017, p. 14). La quadragénaire était dépressive depuis la mort de son époux et l'article analyse les liens avec une église évangélique à laquelle elle appartenait. On connaît également son comportement au moment des faits et son errance suicidaire juste après. Si l'article du *Soir* est plus succinct, il comporte malgré tout une indication liée à sa dépression (*Le Soir*, 16 septembre 2017, p. 14). L'article concernant Maité Levêque est également assez long. La mère vivait seule avec ses enfants, elle était suivie par les services de protection de la jeunesse et elle venait d'apprendre qu'on allait lui retirer leur garde. Les faits sont alors décrits avec précision, notamment le fait que la mère a obligé ses enfants à écrire des lettres d'adieu, la manière dont elle a procédé et comment les corps ont été découverts.

Dans tous les cas, les journalistes cherchent des raisons et, contrairement aux cas développés dans le point précédent, c'est une démarche explicite. La fille de la neurochirurgienne souffrait de troubles psychiatriques. Même si l'information n'est pas certaine – le journaliste cite « certaines sources » et utilise le conditionnel – il le stipule deux fois dans l'article et en première page du journal. La dépression de Tatyana Hylko est discutée dans les deux articles la concernant. Et l'élément déclencheur de la lettre des services de protection de la jeunesse est explicitement avancé pour expliquer le geste de Maité Levêque.

Enfin, les journalistes quittent leur neutralité et parlent d'« horreur », de « macabre découverte », « une dernière tâche, des plus horribles [...] rédiger une lettre d'adieu ! », « des mots bouleversants » (*La Dernière Heure*, 21 décembre 2017, p. 10) ; « un drame épouvantable », « les faits sont terribles ! », « l'irréparable » (*Le Nord Eclair*, 27 juillet 2017, p. 15) ; « l'extrême violence des faits » (*Le Nord Eclair*, 16 septembre 2017, p. 14).

2. 5. Phénomènes “regrettables”

Certains phénomènes, parfois globaux, parfois ponctuels, ont attiré notre attention et sont discutés dans cette dernière partie.

Les actes manqués

Tout d’abord, certains articles sont véritablement des actes manqués. Ce sont des faits ou des cas qui pourraient donner lieu à un cadrage plus large, mais qui restent lettre morte. Par exemple, quand les Jeunes MR font le bilan du programme du gouvernement et qu’ils se prononcent contre les quotas qui assureraient au moins un tiers des sièges aux femmes au niveau communal et provincial, le journaliste reprend sans le commenter le discours tenu. Cela « va à l’encontre du droit à l’indifférence que nous prônons en tant que jeunes libéraux [...] la discrimination positive exacerbée ne crée en aucun cas le rééquilibrage des inégalités, elle se contente simplement d’inverser les discriminations » (*La Libre Belgique*, 16 et 17 septembre 2017, p. 12-13). Beaucoup d’éléments de cette citation pourraient être commentés, d’abord parce que tous les concepts utilisés ne sont pas limpides (notamment le « droit à l’indifférence »), ensuite parce que les quotas font l’objet d’un débat beaucoup plus complexes que ce qui est donné à lire. L’argumentaire plutôt simpliste n’est même pas repéré. La simple sous-représentation des femmes en politique pourrait être rappelée. Or, ce n’est pas le cas et le sujet est traité en un seul paragraphe.

Les articles exposant la volonté de la ville de Rotterdam d’imposer la contraception aux mères jugées incompetentes auraient également pu être développés. Les trois textes précisent que cette idée est en contradiction totale avec les droits fondamentaux. Mais cela est résumé en une phrase. Aucun journaliste ne remet en perspective les droits fondamentaux, les droits particuliers liés à la contraception ou même la faisabilité d’application d’une telle « loi ».

La violence faite aux femmes est la trame secondaire des articles

Un autre phénomène se dégage du corpus : le fait que la violence faite aux femmes se cache dans les articles. Il faut être attentif, parfois, pour la déceler. C’est évidemment toujours le cas quand les textes abordent les procès des femmes qui ont tué leur mari. La violence conjugale est alors explicitement convoquée, mais en deuxième ligne. Dans le corpus étudié, elle est souvent mise en doute et elle apparaît comme un “truc” de la défense. Si Nancy Krings a manifestement plusieurs éléments à charge (notamment le fait qu’elle se soit vantée du crime), les journalistes évacuent les violences conjugales de manière rapide. Le cas de Mireille De Lauw est plus difficile à trancher et un seul journaliste en profite pour rappeler quelques éléments d’explication (notamment que les femmes ne portent généralement pas plainte ou que les enfants ne s’en aperçoivent pas toujours). L’enlèvement du bébé par Jordy et Tony est également un cas intéressant. L’élément central des articles est le vice de procédure qui permet la libération des deux kidnappeurs. Or, le simple énoncé de l’acte d’accusation permet de comprendre qu’il s’agit d’une violence à l’égard d’une fillette. Par ailleurs, l’agression de la mère de l’enfant n’est décrite que dans un seul article sur les trois.

Edition ou écriture problématiques

L’écriture ou la gestion des éléments de paratexte est également parfois interpellante. La nécessité de trouver un titre ou un angle accrocheur peut être un piège. C’est particulièrement le cas le 3 octobre 2016 quand *Le Nord Eclair* affiche en une : « Violences conjugales : une victime sur trois est... un homme ». Cela est confirmé en pages intérieures par un titre qui joue différemment sur les chiffres : « Violences dans le couple : 24 % de femmes auteurs ! » (*Le Nord Eclair*, 3 octobre 2016, p. 14). Certes, l’article dévoile des chiffres plus généraux et des éléments intéressants concernant les violences conjugales. Mais il s’ouvre par un explicite : « Oui, les hommes battus, ça existe » et nous en convainc pendant deux paragraphes. L’article angle donc sur le phénomène minoritaire (les femmes sont auteures de violences conjugales dans 24 % des cas, alors que dans 76 %, ce sont des hommes qui

agressent). Et le titre oublie de préciser que 38 % de ces femmes qui frappent le font en représailles, ce qui nuance fortement le chiffre.

Les photographies sont également parfois problématiques. Le cas de Nancy Krings a déjà été discuté plusieurs fois (voir annexe 9). Les articles la concernant insistent davantage sur ses vantardises que sur les violences dont elle aurait été la victime. Le texte de *La Dernière Heure* qualifie son attitude de « comportement de veuve joyeuse » avant d’opposer la version de Nancy (expliquant qu’elle vivait l’enfer avec un mari colérique) et celles des parties civiles et du ministère public qui dépeignent le défunt comme gentil et amoureux. Les photographies qui accompagnent l’article montrent un homme souriant et une femme également souriante, mais légendée « le comportement de veuve joyeuse de Nancy Krings et ses bavardages avaient semé le doute sur la mort naturelle de son mari » (*La Dernière Heure*, 3 février 2017, p. 13). Lolita Verdier est décrite par son compagnon comme une droguée. C’est sa ligne de défense : il n’a donné la dose de méthadone à sa compagne que parce qu’elle insistait et il ne l’a pas aidée, alors qu’elle faisait une overdose, parce qu’« on lui a dit qu’elle faisait ça souvent ». Le journaliste ajoute directement que la famille conteste que la jeune femme était une droguée. Pourtant l’article et le titre en une sont accompagnés d’un visuel (photomontage) où l’on voit une photographie de la victime sur fond de flacon de méthadone, ce qui induit un lien de proximité très fort entre les deux éléments (voir l’annexe 9).

Enfin, l’écriture du texte elle-même peut minimiser les faits. En décembre 2016, une étudiante de 20 ans est agressée en rentrant chez elle. Un homme sort de sa voiture, tente de l’attraper. La jeune femme se débat et trouve refuge dans une maison voisine. La femme croit d’abord à une plaisanterie, mais comprend rapidement que ce n’est pas ce dont il s’agit. Le journaliste en reste cependant sur un ton léger. Il débute son article (*La Dernière Heure*, 21 décembre 2016, p. 13, voir annexe 9) en parlant d’une « drôle de mésaventure ». Alors qu’il décrit l’agresseur manifestement imposant et portant un masque rouge et noir, il se permet un trait d’humour (« Un admirateur de Jeanne Mas, peut-être... »). Enfin, il conclut l’article en minimisant : « L’information a suscité un grand émoi auprès des amies de Julie. Il ne faudrait pas que la psychose s’installe dans ce coin tranquille de l’entité de Beloeil, mais la vigilance s’impose ». Ceci étant d’ailleurs directement en contradiction avec le titre de rubrique annonçant : « Alerte ». Il paraît pourtant assez évident, à la lecture des faits et à la description de l’auteur, qu’il s’agit bien d’une agression et que l’humour est plutôt déplacé. Sans compter que vu le mode de fonctionnement de l’auteur des faits, les amies de Julie feraient bien d’être sur leurs gardes.

3. Corpus raisonné

3. 1. Classement des articles par genres

Comme dans le corpus aléatoire, une première catégorisation s’est fondée sur les genres journalistiques et les types de récits racontés (principalement à travers le profil des victimes). Cette catégorisation offre un panorama assez différent par rapport au corpus aléatoire, comme cela avait déjà été décelé dans la partie quantitative.

Si le nombre de faits divers ne chute pas tant que cela (de 70 à 63), le nombre d’articles de société augmente de manière très importante (de 10 à 64) et une troisième catégorie apparaît : les articles d’opinion. On ne trouve plus d’article où la violence faite aux femmes est un sujet secondaire. Mais on voit apparaître la violence faite aux hommes (qui, dans le corpus aléatoire, était cantonnée au meurtre en réaction à la violence) et la violence vis-à-vis de familles.

Les articles relevant du genre “société” présentent deux profils majeurs : des articles d’analyse où la violence est contextualisée d’une part, des textes présentant des faits plus ponctuels (mais questionnant malgré tout les violences et les discriminations) d’autre part. Les articles de type “actes

manqués” sont beaucoup moins nombreux, peut-être parce que les rédactions sont plus attentives lors de ces jours particuliers (le 8 mars, le 11 novembre et le 25 novembre).

Tableau 47 : genre des articles

Faits divers	63
Faits de violences concernant des femmes majeures	25
Faits concernant une ou des célébrité(s)	12
Femmes victimes célèbres	5
Hommes auteurs célèbres	7
Violences vis-à-vis de filles mineures	7
Violences concernant des hommes majeurs	13
Hommes ordinaires victimes	7
Hommes célèbres auteurs	6
Violences vis-à-vis de familles	6
Articles de “société”	64
Articles d’analyse	47
Faits de société plus ponctuels	16
Actes manqués	1
Articles d’opinion	4

NB : Pour le détail de ces catégories, voir l’annexe 10 de la partie qualitative

3. 2. Mise en perspective des faits

Le corpus raisonné présente une configuration plus complexe que le corpus aléatoire. En effet, on distingue les faits ponctuels (en blanc dans le tableau ci-dessous, soit 66 articles) des faits à portée plus globale (en grisé dans le tableau ci-dessous, soit 41 articles). Les faits ponctuels sont rarement l’objet d’une analyse (seulement 6 sur les 66 articles) et c’est rarement une analyse plus globalisante (seulement 1). Les événements à portée plus globale présentent une nature plus systémique qui facilite la réflexion. Cependant, celle-ci peut être plus ou moins importante (un tiers des articles portent sur des faits plutôt précis). Les articles d’opinion sont classés à part car ils présentent l’avis d’un journaliste, d’un individu ou d’une association. Les jours du corpus raisonné comportent cependant plus du double d’articles dépassant le simple énoncé des faits par rapport au corpus aléatoire.

Tableau 48 : mise en perspective

Type de mise en perspective	Nombre articles	Nombre affaires
Faits non contextualisés (tous des faits ponctuels)	41	30
Pas de faits de violence directe	6	3
Faits uniquement énoncés	35	27
Prise de parti (tous des faits ponctuels)	19	17
Les faits sont présentés en privilégiant la victime	9	9
Victime et auteur dos à dos	1	1
Parti pris contre l'auteur	4	4
Les faits sont présentés en privilégiant l'auteur	5	3
Analyse ponctuelle (tous des faits ponctuels)	5	5
L'article apporte une explication à une échelle individuelle	3	3
Analyse de la situation	2	2
Analyse plus large	42	29
Les faits sont mis en perspective avec une autre affaire (fait ponctuel)	1	1
Prises de mesures et actions (événements à portée plus globale)	14	10
Explications plus systémiques (événements à portée plus globale)	27	17
Articles d'opinion	4	4

NB : Pour le détail de ces catégories, voir l'annexe 11 de la partie qualitative

3. 2. 1. Les faits ne sont pas contextualisés

L'article ne présente pas de violences

Deux brèves annoncent que Taylor Swift a acquis une maison à New York (voir annexe 13). S'ils apparaissent dans cette recherche, c'est parce qu'il s'agit de la maison de Dominique Strauss-Kahn. Les deux brèves rappellent qu'il y habitait alors qu'il était poursuivi pour viol, abus sexuel et séquestration.

Trois articles reviennent sur des conséquences de violences (faites à des hommes). Ces textes annoncent que Kevin Spacey est remplacé par Christophe Plummer dans le dernier film de Ridley Scott. Il est clairement stipulé que cet évincement est une conséquence des accusations pour agressions sexuelles qui portent sur Kevin Spacey (voir annexe 13).

Enfin, un texte représente un acte manqué. En effet, à l'occasion de « la Journée de la femme » (sic), *Le Soir* annonce que des sexagénaires indiennes vont à l'école pour la première fois de leur vie. Le texte précise incidemment que ces femmes ont été privées de scolarité pendant toute leur vie...

Les faits ne sont pas contextualisés

Dans deux cas, les faits restent relativement énigmatiques. Un bandeau de page une reprend une citation de Jessica Chastain qui affirme qu'Hillary Clinton a été traitée de manière sexiste sans que l'on sache à quoi ceci fait référence. Et un article annonce qu'Harvey Weinstein a engagé un ténor du barreau. Les faits reprochés au producteur américain ne sont pas rappelés. On peut probablement imaginer qu'ils sont tellement célèbres que cela n'est plus nécessaire.

Enfin, 33 articles se contentent de décrire les faits (voir quelques exemples, annexe 12). Il peut s'agir de brèves. Par exemple, les journaux se contentent souvent d'énoncer les peines auxquelles les prévenus sont condamnés (Oscar Pistorius dans *La Dernière Heure* du 25 novembre, Robinho dans *La Libre Belgique* du 24 novembre). Parfois ce sont des textes plus longs, mais qui se contentent du

déroulement des faits : la tentative de meurtre de Johnny sur sa belle-mère (*Le Courrier de l'Escaut*, 24 novembre), la séquestration d'une adolescente par son compagnon (*La Dernière Heure*, 8 mars), les articles sur l'agression d'une infirmière dans une maison de repos (*Le Nord Eclair* et *Le Courrier de l'Escaut* du 25 novembre).

3. 2. 2. Les faits sont exposés avec un certain parti pris

Les faits sont présentés en privilégiant la victime

Comme dans le corpus aléatoire, un tiers des articles ne se contentent pas du simple déroulé des faits. Or, contrairement au premier sous-corpus, les textes font plus largement place au point de vue des victimes (voir quelques exemples, annexe 12). Souvent, c'est à la victime que l'article donne la parole. Emma Watson répond aux féministes qui n'ont pas apprécié ses photos dénudées, Jane Fonda dévoile (bien avant l'affaire Weinstein) qu'elle a été victime de viol, les journalistes livrent le témoignage d'une directrice d'école harcelée, d'une commerçante ou d'une femme agressée par la guérilla colombienne. Dans un cas (la découverte d'un cadavre à Walcourt), le texte dresse le portrait de la victime sur base de témoignages de gens l'ayant connue. Enfin, trois articles ouvrent leurs lignes aux déclarations de proches : la maman d'un homme agressé par Kevin Spacey, l'ami d'un acteur violé par Charlie Sheen, Marlène Jobert, la maman d'Eva Green. Il est à remarquer que dans cette catégorie, cinq articles concernent des célébrités (qui ont été victimes ou sont des proches de victimes). Les personnes auxquelles on donne la parole ne sont donc pas des quidams.

Les victimes et l'auteure sont renvoyées dos à dos

L'article s'intéressant à l'exclusion de deux femmes de leur salle de sport parce qu'elles portaient le voile donne la parole aux victimes et à la manager du lieu (voir annexe 12). Les avis sont exactement contraires, les unes et les autres se renvoyant la responsabilité de la situation et s'accusant respectivement de violence verbale (*Le Nord Eclair*, 25 novembre).

Portraits à charge de l'auteur

Quatre articles développent un portrait à charge de l'auteur des faits, en ayant recours à des témoignages n'émanant pas des victimes (voir quelques exemples, annexe 12). Dans le cas du policier harceleur, par exemple, c'est un collègue de celui-ci qui évoque le moment où il a tué un chien volontairement (*La Libre Belgique*, 7 mars). Le journaliste qui fait la liste des députés américains rattrapés par des affaires de mœurs, cite des éléments de preuve, des témoignages accablants. Le cas de l'article de *Le Nord Eclair* sur le viol d'une fillette par son père est particulier puisque le journaliste condamne explicitement les actes. « On atteint les abysses de l'horreur dans cette famille », écrit-il. Il ajoute : « C'est d'une thérapie dont il a besoin et surtout l'obligation de ne plus se retrouver en contact avec des enfants sans la présence d'un adulte ». Il termine en déclarant : « C'est tout simplement abject » (*Le Nord Eclair*, 25 novembre).

Les faits sont présentés en privilégiant l'auteur

Les cinq derniers articles consacrent plus de place à l'auteur et son argumentaire. C'est le cas du meurtre du comptable. Les articles se déroulent au moment où s'ouvre le procès de la commanditaire (son ex-épouse) et des hommes de main. L'article de *La Libre Belgique* (7 mars) dévoile longuement ses motivations ; deux autres (*La Libre Belgique* du 6 mars et *La Dernière Heure* du 7 mars) opposent les versions des faits présentées par la suspecte principale d'une part et ses complices d'autre part. Aucun texte ne donne la parole aux proches de la victime ou à ses avocats. C'est peut-être parce qu'il s'agit du premier jour du procès consacré aux auditions des accusés, mais l'absence presque totale de contre-avis reste étonnante.

Un dernier article, au moment où le tueur de la famille Troadec passe aux aveux, tente de comprendre ce dernier en décrivant les querelles familiales et en donnant la parole à la mère du tueur.

3. 2. 3. Quelques analyses ponctuelles

Quelques articles offrent des explications à une échelle soit individuelle, soit contextualisante, mais sans aller très loin dans l'analyse (voir quelques exemples, annexe 12). Hassane (*La Dernière Heure*, 24 novembre) a tenté d'agresser une prostituée. La moitié de l'article décrit cet homme à « la dérive », quitté par sa femme et souffrant d'instabilité psychologique. Le 25 novembre, les violences conjugales sont exemplifiées par *La Dernière Heure* à travers le témoignage de Majde. L'article décrit comment elle s'en est sortie, mais ne quitte jamais cette perspective individuelle. Enfin *Métro* s'intéresse à la conciliation vie privée-vie professionnelle en juxtaposant deux témoignages : celui d'une femme qui a continué à travailler quand elle est devenue mère et celui d'une autre qui a choisi d'arrêter son activité.

Deux articles offrent un minimum de réflexions sur les cas traités. A cet égard, l'article du *Soir* (25 novembre) annonçant que la peine d'Oscar Pistorius a été doublée en appel est intéressant. Il oppose des avis à charge (la Cour) et à décharge (le directeur de la prison). Il rappelle le premier procès (notamment la scène où l'athlète a enlevé ses prothèses). Il revient sur l'enfance et l'adolescence du sportif. La journaliste apporte également deux éléments de contexte. Elle souligne que les Noirs étaient persuadés, à la suite du premier procès, que Pistorius, « cet homme riche et blanc, avait bénéficié d'une justice de classe ». Ensuite, elle donne l'avis des femmes du pays, certaines « qu'il avait tué Reeva dans un accès de rage si commun dans un pays qui compte le taux de féminicide le plus élevé au monde ». L'article ne développe pas ces éléments et ne les décale pas du cas de Pistorius. Mais c'est le seul endroit où la classe sociale est évoquée et l'un des rares où l'on utilise le mot « féminicide ». Au vu de ces éléments, l'article pourrait être classé dans les textes apportant des explications plus systémiques. Cependant, il ne s'agit que d'un paragraphe de quelques lignes, raison pour laquelle nous le considérons comme apportant une analyse ponctuelle de la situation.

Le 6 mars, les harcèlements au sein de l'armée belge font la une de *La Dernière Heure*. Le ministre de la Défense présente les chiffres d'interventions pour harcèlement au sein de l'institution en soulignant qu'ils sont à la baisse. L'angle de l'article est le point de vue de « plusieurs militaires » considérant que les chiffres sont à la baisse car les autorités découragent celles et ceux qui souhaitent porter plainte. Ceci est appuyé par des témoignages recueillis par la journaliste.

3. 2. 4. Les analyses plus larges

Les faits sont mis en perspectives avec d'autres affaires

Une seule affaire est reliée à d'autres, il s'agit de l'affaire Denis Baupin (le député écologiste accusé d'agressions sexuelles par plusieurs femmes). Le dossier a été classé sans suite par la justice (alors que certains faits n'étaient pas prescrits), mais l'article n'explique pas pourquoi le parquet a laissé tomber l'affaire. Le journaliste rappelle que le dossier avait relancé le débat sur le harcèlement dans le milieu politique et établit un lien avec l'affaire Dominique Strauss-Kahn.

Prises de mesures et actions

Dix affaires développées concernent des mesures prises par des autorités politiques ou des organisations pour contrer les violences faites aux femmes (voir quelques exemples, annexe 12). Il s'agit par exemple de la ville de Bruxelles qui lance une campagne de sensibilisation contre le harcèlement de rue ; ou Zuhail Demir qui inaugure un centre de prise en charge des victimes de violences sexuelles ; ou le ministre flamand des médias qui lance une enquête sur le harcèlement sexuel dans le secteur de la culture ; ou Céline Frémault qui réserve des logements sociaux pour les victimes de violences conjugales. Des organisations ont également pris des mesures pour lutter contre les violences faites aux femmes : Facebook lutte contre le *revenge porn*, l'ULB contre le harcèlement sexuel.

Dans les jours du corpus raisonné, apparaissent également les associations qui militent pour les droits des femmes. Principalement autour du 8 mars, les titres de presse se font l'écho de leurs actions et

revendications. Il s'agit d'événements ponctuels (un appel à la grève des femmes, un appel à l'aide de femmes polonaises, une pétition pour que l'avortement soit dépénalisé...), mais les militantes prennent soin de toujours contextualiser leurs actions. Ce sont parfois des combats très précis comme l'invisibilisation des femmes dans l'espace public (et le collectif *Noms peut-être !* qui rebaptise des rues). Mais il s'agit aussi de luttes plus systémiques contre les discriminations économiques au travail, dans les foyers ou contre les violences physiques. Ces articles sont donc l'occasion de développer des discours sur les discriminations et les violences. Quand *Le Soir* met des féministes à la une le 8 mars, plusieurs rappellent les combats des femmes pour l'égalité de traitement ou contre les violences.

Explications plus globales

Les textes restants offrent des explications beaucoup plus globales (voir quelques exemples, annexe 12). Il ne s'agit pas d'une action ou d'une mesure concrète, mais d'études, d'analyses chiffrées des faits, d'éléments où plusieurs types d'acteur (témoins et experts par exemple) interviennent, parfois d'analyses féministes.

Le 24 novembre, Mensura communique les chiffres du harcèlement au travail, indiquant que les femmes sont davantage victimes du phénomène qui est décortiqué selon plusieurs variables. La presse relaie la marche contre les violences faites aux femmes organisée par la plateforme Mirabal le 25 novembre avec ce chiffre : 38 femmes décédées sous les coups de leur conjoint en 2017. C'est l'occasion d'affirmer qu'« il s'agit de l'expression ultime des multiples formes que peuvent prendre les violences machistes » et que « la violence contre les femmes parce qu'elles sont des femmes est toujours la triste réalité en Belgique et ailleurs » (*Métro*, 24 novembre). La réforme des pensions discrimine les femmes selon le Conseil pour l'égalité des chances (*Le Soir*, 25 novembre), le monde de l'entrepreneuriat est trop masculin (*La Libre Belgique* et *Métro*, 8 mars), l'écart salarial est toujours une réalité en Belgique (*Métro*, 8 mars ; *La Libre Belgique*, 11 novembre).

Généralement, ce sont des experts, des associations, des ministres qui prennent la parole. A l'exception d'une page dans *Le Courrier de l'Escaut* du 25 novembre, laquelle est consacrée aux violences conjugales (annexe 12). A cette occasion, une journaliste a rencontré une survivante, Linda (prénom d'emprunt), qui explique le cauchemar vécu, mais en décrivant la perversité des mécanismes de la violence (par exemple le fait que son compagnon arrêta ses gestes au dernier moment sachant que s'il la frappait, les poursuites seraient plus graves). Elle se souvient qu'elle ne se considérait pas comme une victime de violences et que ce sont les policiers qui lui ont fait prendre conscience de ce qu'elle vivait. Son témoignage offre une définition de ce qui peut être considéré comme des violences. De plus, elle apparaît comme une personne agissante et non comme une victime qui subit. C'est l'un des rares articles où la survivante est décrite comme ayant les moyens d'agir dans le corpus.

3. 2. 5. Les articles d'opinion

Les articles d'opinion sont classés à part dans. Il peut s'agir d'un commentaire de lecteur (*La Libre Belgique*, 11 novembre), d'un éditorial (*Le Soir*, 8 mars), d'une interview d'un réalisateur (*Métro*, 8 mars), d'un entretien avec une philosophe (*Le Soir*, 24 novembre) ou d'une carte blanche d'associations féminines (*La Libre Belgique*, 8 mars). Marie-Hélène Rabier (lectrice de *La Libre Belgique*), Béatrice Delvaux (éditorialiste en chef du *Soir*) et Stephan Streker développent chacun leur point de vue, la première sur l'utilisation qu'elle regrette du mot « porc » dans le célèbre hashtag, la deuxième à propos du féminisme et le troisième sur les mariages arrangés et les inégalités de traitement dont les femmes sont l'objet. Les deux avis sont marquants (Béatrice Delvaux fait son *mea culpa* et Stéphan Streker s'appuie sur une histoire et des personnages complexes), mais ils restent à un niveau individuel. La carte blanche du collectif d'associations féminines est une chronique démontant des idées reçues ou des arguments précis sur les inégalités salariales. L'argumentation précise en fait un texte qui se positionne à un tout autre niveau. C'est également le cas de l'entretien avec Olivia Gazalé publié dans la rubrique « forum » du *Soir*. La philosophe explique pendant deux pages la notion de virilité, son histoire, les pièges qu'elle tend aux femmes et aux hommes.

3. 3. Profil des victimes

L'une des catégorisations concerne les victimes des faits de violence. Il s'agit de vérifier les tendances qui se dégagent à la fois dans le type de personne qui apparaît, mais aussi le portrait que la presse en dresse. Relativement peu de victimes sont des mineures ou des hommes et la majorité des victimes sont des femmes. Le nombre de victimes collectives est beaucoup plus important que dans le corpus aléatoire, c'est une conséquence de l'augmentation du nombre d'articles de société.

Tableau 49 : profil des victimes

Profil des victimes	Nombre articles	Nombre affaires
Les enfants victimes	8	7
Les femmes victimes	111	79
Aucun élément n'est développé à propos de la ou les victime(s)	17	13
Très peu d'éléments sont développés	22	14
On connaît l'identité précise de la victime	12	7
Description de la victime	5	5
Victimes collectives	55	36
Groupe précis	6	6
Femmes en général	47	28
Hommes et femmes en général	2	2
Les cas particuliers des hommes victimes	6	3

NB : Pour le détail de ces catégories, voir l'annexe 13 de la partie qualitative

3. 3. 1. Le cas particulier des enfants victimes

Très peu d'éléments sont développés à propos des victimes

Les cas sont très différents de ceux issus des articles des jours aléatoires. En effet, nous n'avons plus d'affaires d'infanticide. Par contre, deux cas de viol sont développés. Les photographies se font très rares et elles figurent soit une porte de tribunal (*Le Courrier de l'Escaut*, 24 novembre, p. 12) ou sont issues de banques d'images. Les victimes sont toujours aussi peu décrites. On parle d'une « vingtaine d'enfants » maltraités dans leur lieu d'accueil (*Le Courrier de l'Escaut*, 24 novembre, p. 16), d'une « adolescente » (*La Dernière Heure*, 8 mars 2017, p. 10), de « fillette » (*Le Courrier de l'Escaut*, 25 novembre 2017, p. 21). La seule victime dont on connaît l'identité précise est décédée dans un accident de la route (*La Dernière Heure*, 10-11-12 novembre 2017, p. 12). Les articles reprennent les faits de manière plutôt précise, y compris les articles sur les viols (basés alors sur les propos tenus lors des audiences du tribunal). Ce sont les faits qui sont simplement évoqués, on ne revient jamais sur l'histoire des enfants, contrairement à ce qui se produisait parfois dans le corpus aléatoire.

Le registre des connotations est neutre avec une occurrence négative

Dans le cas du viol de Brunehaut, un journaliste rappelle que la fillette présente des « carences intellectuelles ». Ceci est un élément à charge contre l'auteur ; c'est également l'article où le journaliste condamne personnellement les faits (cf. ci-dessus et annexe 12). Le père prétend que sa fille « le cherchait parfois » et, même si le journaliste ajoute les protestations du procureur (« Cette jeune fille est une victime, c'est vous qui l'avez pervertie »), ceci offre un portrait assez problématique de la fillette (*Le Nord Eclair*, 25 novembre 2017, p. 7).

3. 3. 2. Les femmes victimes

Aucun élément n'est développé à propos de la ou des victime(s)

Il s'agit d'articles où le centre d'intérêt est l'auteur ou le contexte. Les victimes, en revanche, sont effacées de ces articles. Le président de l'Exécutif des musulmans de Belgique a suspendu l'imam auxiliaire de la mosquée de Louvain car il avait déclaré « qu'un homme pouvait frapper légèrement sa femme » (*Le Nord Eclair*, 25 novembre 2017). Le mot « femme » ne désigne pas une victime concrète (même si effectivement on peut imaginer que cette déclaration puisse avoir de réelles conséquences). Il n'y a donc pas encore de victime. L'article sur les publicités de YSL décrit les affiches qui font polémique et reprend la déclaration de l'Autorité de régulation qui estime que cela constitue « un manquement incontestable », mais l'article ne précise pas à quoi (*Métro*, 7 mars 2017, p. 15). Le courrier adressé par une lectrice qui n'apprécie pas le mot « porc » discute du hashtag et des hommes auteurs des faits sans mentionner les femmes (*La Libre Belgique*, 10-11-12 novembre 2017). Ce sont les équipes du centre spécialisé dans les violences faites aux femmes qui sont présentées, et non les femmes victimes qui s'adressent à ce centre (*La Libre Belgique* et *Métro* du 10-11-12 novembre 2017). Et si on place des caméras dans les bus, c'est pour contrer le harcèlement sans plus de précision (*La Libre Belgique*, 25-26 novembre 2017).

Dans d'autres cas, l'auteur des faits est le sujet de l'article. Kevin Spacey est l'objet de deux récits. Dans le premier, Scotland Yard a ouvert un nouveau dossier et rien n'en est dit. Dans le second, il est remplacé dans le film de Ridley Scott à cause des accusations d'agressions sexuelles qui pèsent sur lui. Harvey Weinstein engage un ténor du barreau, le texte ne rappelle pas de quoi il est accusé. Dans l'article sur le policier harceleur, s'il est bien précisé qu'il a fait des recherches sur des dames rencontrées en intervention, c'est surtout son propre profil qui est dressé (*La Libre Belgique*, 7 mars 2017).

Très peu d'éléments sont développés à propos de la ou des victime(s)

Il est fréquent qu'on ne connaisse pas beaucoup d'éléments à propos de la victime. Une « directrice d'école » a été harcelée par une élève ; Fatima (prénom d'emprunt) a témoigné dans l'article sur le harcèlement au sein de l'armée ; la belle-mère avait quitté le père de l'accusé ; une « dame » est car-jackée ; Hélène F. est morte dans son escalier ; une prostituée s'est retrouvée face à l'arme de Hassane ; une « infirmière » a été agressée ; une Albanaise de 22 ans a été violée par Robinho, etc. On connaît parfois leur âge, souvent le lien avec l'auteur quand c'est un proche (un époux, un compagnon, un beau-fils, un « ex »...), parfois juste un élément particulier (comme le voile qui occasionne une exclusion de la salle de sport en page Une, mais sans en dire plus en page intérieure). Même dans des cas plus connus, comme l'affaire Pistorius, il arrive que la victime soit simplement désignée par son prénom (ici Reeva, parfois qualifiée d'ex-star de la télé-réalité).

On connaît l'identité précise de la victime

Quand l'identité précise est dévoilée, c'est généralement parce que cette personne est célèbre : Isabelle Attard (accusatrice de Denis Baupin), Eva Green (victime de Weinstein), Jane Fonda, Hillary Clinton, etc. La notoriété médiatique a rattrapé la famille Troadec à cause du mystère qui a encadré leur disparition, puis la découverte de certains effets personnels disséminés sur le territoire français. Les jours analysés, les journalistes se contentent généralement de rappeler les prénoms, parfois les âges, des membres de la famille. En effet, on assiste alors au dénouement de l'affaire et il n'est alors plus nécessaire d'en rappeler les détails. Ils annoncent simplement l'arrestation du meurtrier. Une seule personne ordinaire apparaît nommément dans le corpus. Il s'agit de Carine Gérard, la fleuriste du quartier où les braquages se multiplient (*La Dernière Heure*, 24 novembre 2017).

L'article décrit la victime

Les textes qui prennent le temps d'établir le portrait de la victime sont assez peu nombreux. Dans trois cas, l'article est basé sur un témoignage. *Métro* choisit, pour illustrer la difficulté de concilier emploi et maternité, d'offrir les témoignages de Chloé Dungalhoeff (qui a trois enfants et un travail à temps plein) et d'Astrid Centner (qui a aussi trois enfants, mais a choisi d'interrompre sa carrière). A l'occasion du 25 janvier, *La Dernière Heure* et *Le Courrier de l'Escaut* offrent une page composée d'un article d'analyse (sur les logements ou les centres d'accueil) accompagné d'un témoignage. Dans les deux cas, les femmes décrivent comment la violence s'est installée dans leur vie, comment elles ont survécu et les moyens qu'elles ont trouvés pour en sortir (annexe 12).

Les portraits au sein de faits divers sont plus rares. Le cadavre de Nathalie Lahaye a été retrouvé dans sa voiture à Walcourt (annexe 12). L'un des articles sur ce dossier prend le temps de décrire qui elle était à travers l'émotion de ses collègues ou les mots de personnes qui la connaissaient. Il faut préciser qu'au moment où le journaliste écrit, la découverte vient juste d'avoir lieu et le parquet n'a pas encore confirmé l'identité de la victime.

Les victimes collectives

Les articles de société étant beaucoup plus représentés dans le corpus raisonné, les victimes collectives sont aussi plus nombreuses. En effet, à l'occasion des journées pour les droits des femmes ou de lutte contre les violences faites aux femmes, les titres de presse consacrent plus d'espace aux actions des associations de femmes ou à certaines mesures politiques qui visent les femmes comme catégorie sociale.

Certains articles sont focalisés sur des groupes particuliers de femmes : par exemple, les Saoudiennes de l'hôtel Conrad, les femmes travaillant dans le secteur des médias flamands, les étudiantes, professeures et chercheuses de l'ULB, les sexagénaires indiennes qui suivent les cours dans une école particulière, les femmes actives sur Facebook. D'autres, beaucoup plus nombreux, évoquent les discriminations faites aux femmes en général. Dans cette catégorie sont classés les articles qui développent spécifiquement ces discriminations ou qui évoquent les victimes, des témoignages ou des effets des violences. Sans cela, ils auraient été classés dans la première catégorie qui rassemble les articles où les victimes restent abstraites. Dans ces articles-ci, on donne des chiffres, on argumente, on visualise, on décrit, on analyse les victimes. Cependant, il s'agit malgré tout d'une certaine forme d'abstraction des victimes.

Enfin deux articles mettent en lumière le fait que les hommes et les femmes sont victimes du système de genre actuel. Le premier est l'entretien avec la philosophe Olivia Gazalé, qui analyse la virilité comme un carcan qui piège tant les femmes que les hommes. Le second est un article s'intéressant aux plaintes déposées à l'encontre d'une publicité pour Lidl et qui incitaient les consommateurs à venir dans l'enseigne afin de faire des économies car une « femme appétissante », ça coûte cher. *Le Soir* évoque en fait deux publicités, l'une jouant sur le coût des « femmes appétissantes » et l'autre sur « les mecs tout beau ». Les interviews mettent en lumière l'importance de réfléchir aux stéréotypes véhiculés car ils construisent les représentations sociales, mais aussi la difficulté de se prononcer sur ces cas.

Victimes faisant l'objet de connotations positives

Plusieurs victimes, quel que soit leur statut (individuel ou collectif) font l'objet de connotations positives. Nathalie Lahaye, dont le cadavre a été découvert à Walcourt, travaillait dans une résidence de santé. Elle est décrite comme une « cliente aimable et souriante. C'était une jolie femme, toujours tirée à quatre épingles » par un commerçant de la ville. Pour d'autres, c'est le ton ou leur attitude qui est positivement connotée (mais pas explicitement par le texte). Par exemple, Emma Watson ne se laisse pas démonter face aux critiques à la suite d'une séance de photographies dénudées.

Jane Fonda et Eva Green sont des survivantes. Malgré ce traumatisme, Jane Fonda a réussi à trouver l'amour, souligne le journaliste. Marlène Jobert, la mère d'Eva Green agressée par Harvey Weinstein, est « fière de la manière dont [sa] fille a réagi ». *Le Courrier de l'Escaut* consacre une pleine page à l'histoire de Linda qui décrit précisément la manière dont la violence s'est installée dans son couple, mais aussi comment elle est partie, a porté plainte et a réussi à s'en sortir.

D'autres victimes sont clairement dans l'action. Les femmes rencontrées en Colombie sont aussi des survivantes des crimes des paramilitaires. Elles participent à des séances de soutien psychosocial où elles sont à la fois aidées et aidantes. Ce sont des étudiantes ayant subi le harcèlement de rue qui ont initié la collaboration entre la ville de Bruxelles et l'asbl Touche pas à ma pote, ce qui a permis de mettre en place l'application Her Street View. Ce sont aussi des étudiant·e·s qui ont lancé le groupe de discussion La Riposte (un groupe fermé sur Facebook) après avoir été l'objet de violences sexistes sur le campus de Louvain-la-Neuve. Le collectif de femmes polonaises qui interpelle les autorités à Bruxelles et les féministes rencontrées par *Le Soir* le 8 mars partent de leur situation personnelle pour lancer des actions ou des interpellations plus générales.

Victimes faisant l'objet de connotations paradoxales

Les journalistes ne sont pas toujours les auteurs des connotations négatives. En effet, ils citent parfois des propos d'autrui. Dans certains cas ces discours sont négatifs et ils ne sont pas toujours remis en perspective. Par exemple, dans l'article sur les centres d'accueil des victimes de viol qui s'ouvrent en novembre 2017 (voir annexe 14), une victime raconte la manière dont elle a été reçue par la police il y a 20 ans. « Je suis allée à la police, mais c'est tout juste si les flics ne se marraient pas entre eux [...]. Ils me faisaient comprendre que j'étais jolie, comment me résister ». Le journaliste ne contrebalance pas ces propos directement, mais dans un encadré jouxtant le témoignage, un inspecteur de police explique que les agents sont aujourd'hui spécialement formés et qu'il y a des questions à ne pas poser. « Nous ne devons surtout pas les victimiser davantage. Certains comportements sont ainsi proscrits. De même que certaines questions comme demander comment la victime était habillée au moment des faits. Cela pourrait sous-entendre que si elle était en jupe, c'était de la provocation. » (*La Dernière Heure*, 10-11-12 novembre 2017, p. 8)

L'article faisant le point sur les conséquences de la catastrophe de Fukushima explique que les femmes et les enfants sont les premières victimes. Greenpeace liste les facteurs aggravants de ce type d'événement sur les femmes (santé physique, mentale, agressions durant les évacuations, viols, accueil dans des centres dirigés par des hommes peu avertis des besoins des femmes, etc.). Même si l'article se veut une analyse de la situation, il en ressort que les femmes sont plus « vulnérables ». Le texte se termine cependant sur un paragraphe expliquant que les femmes ne sont pas des victimes silencieuses et qu'elles demandent justice pour elles et leurs enfants.

Le dernier texte ambigu est celui qui décrit la situation de deux femmes voilées exclues de leur salle de sport parce qu'elles portent le voile. L'article opposant l'avis des exclues et de la responsable de la salle, et ne proposant pas de synthèse, le lecteur est confronté à un portrait contradictoire où ces femmes sont présentées tant comme victimes qu'agresseuses.

3. 3. 3. Le cas particulier des hommes victimes

Trois affaires concernent des hommes victimes. Deux sont apparues dans la suite de l'affaire Weinstein. La première concerne Kevin Spacey. Il s'agit d'accusations portées par une journaliste dont le fils de 18 ans aurait été agressé sexuellement par l'acteur en 2016. La police ne confirme pas les faits. Ils restent donc non établis au moment d'écrire l'article. La victime est affaiblie de deux manières par le texte. D'abord le jeune homme ne parle pas personnellement (c'est la mère qui a dévoilé l'affaire sur son compte Twitter). Ensuite, sa mère souligne qu'il était ivre ce soir-là. Une seconde brève est publiée juste à côté de celle-ci. Charlie Sheen aurait abusé sexuellement de Corey Haim lorsque ce dernier avait 13 ans en 1986. Dans cet article également, les faits ne sont pas établis. Corey Haim est décédé et c'est un ami, Dominique Brasica, qui dévoile les faits. L'acteur incriminé a nié les accusations.

La dernière affaire est le meurtre de David Ervinckx, commandité par son ex-épouse, Sophie Dery. Tous les articles publiés sur l'affaire dans la presse donnent largement la parole à l'accusée et à ses complices. Il est simplement noté que c'est à cause d'un différend à propos de la garde de leur enfant qu'elle a commandité le meurtre. La plupart du temps, on sait juste que la victime est un comptable, parfois son âge est dévoilé et dans un article son identité complète. Le 7 mars, *La Dernière Heure* (annexe 14) dévoile l'histoire du couple qui battait de l'aile depuis longtemps. Les époux ont même envisagé de ne pas mener la grossesse à terme. Quelques mois plus tard, l'accusée apprend que son mari l'a trompée et ils se séparent. Cette affaire est extraordinaire à la fois par la situation du couple, mais aussi par la manière dont le meurtre s'est déroulé puisque Sophie Dery a engagé plusieurs hommes de mains relativement peu fiables. Au procès, les cinq accusés se rejettent la pierre et les relations entre Sophie et celui qui dirige l'assassinat sont troubles. Le portrait de la victime est finalement négativement connoté, par son milieu, son couple et le fait qu'il aurait trompé son épouse.

On remarque donc que quand la victime est un homme, il n'est pas nécessairement mieux traité qu'une femme. On en sait peu sur lui, il n'a pas droit à la parole (par exemple, c'est sa mère qui parle) et il fait l'objet de connotations négatives (il était ivre, il a trompé son épouse et vivait dans un couple malsain).

3. 4. Profil des auteurs

Une dernière catégorisation appliquée aux textes concerne les auteurs des faits de violence. A l'exception de la femme qui a commandité le meurtre de son mari (femmes tueuses) et de deux adolescentes (l'une a tué une fillette, l'autre a harcelé la directrice de son école), les auteurs sont des hommes. Dans le corpus raisonné, près de la moitié des auteurs de violences sont des collectifs. Ceci peut probablement s'expliquer par le fait que les articles de société sont plus nombreux.

Tableau 50 : profil des auteurs

Profil des auteurs	Nombre articles	Nombre affaires
Les auteurs	122	91
L'auteur n'est pas encore identifié	5	3
L'auteur n'est pas dévoilé	1	1
On ne donne aucun élément sur l'auteur	16	14
Très peu d'éléments sont développés	20	14
On connaît l'identité précise de l'auteur	5	5
Quelques éléments de caractérisation sont présentés	17	13
Description plus longue	5	5
Auteurs collectifs	53	36
Groupes précis	17	15
Organisations	7	5
Auteurs plus abstraits	29	16
Les épouses tueuses	4	1

NB : Pour le détail de ces catégories, voir l'annexe 15 de la partie qualitative

3. 4. 1. Les auteurs

L'auteur n'est pas encore identifié

Dans deux affaires, l'auteur n'a pas encore été identifié. Le cadavre vient d'être découvert dans une voiture à Walcourt et, à ce stade prématuré de l'enquête, les médias se concentrent sur la victime. Un

quartier est la cible de truands qui braquent les commerçants à répétition. Dans une troisième affaire, une enquête va être lancée pour évaluer l'ampleur du harcèlement dans les médias. Etant donné que la mesure est prise après le scandale impliquant Bart De Pauw, on imagine qu'il doit y avoir des cas, mais à ce stade, il n'y a pas encore d'auteur identifié.

L'auteur n'est pas dévoilé

Jane Fonda fait des confidences : elle a été violée, abusée et virée parce qu'elle avait refusé de coucher avec son patron. A aucun moment, elle ne donne des noms... L'article est focalisé sur elle.

Aucun élément n'est dévoilé sur l'auteur

Deux types d'articles ne dévoilent aucun élément sur l'auteur des violences. La première catégorie rassemble principalement des titres de pages Une ou des premières pages des cahiers intérieurs. Ces titres restent énigmatiques à leur sujet : « Harcèlement au sein de la grande muette », « Voilées, elles sont interdites de salle de sport », « Suspecté d'avoir tué son épouse », « il agresse une infirmière et lui dérobe sa voiture ». Dans le cas des caméras qui vont être installées dans les bus, il s'agit d'un article très bref où le journaliste explique simplement que c'est pour lutter contre le harcèlement.

Le deuxième type est composé d'articles évoquant des violences et des discriminations de manière générale. C'est alors l'occasion de se pencher sur des mesures prises (par exemple l'ouverture de trois centres spécialisés dans l'accueil de victimes de violences sexuelles, une campagne de lutte contre le harcèlement à l'ULB, la ligne d'écoute accessible 24h sur 24), sur des actions militantes (la signature d'un manifeste pour le droit à l'avortement, une action d'étudiante pour le *Women's Day*) ou de se concentrer sur les victimes sans évoquer les auteurs (les mamies indiennes qui vont à l'école).

Très peu d'éléments sont développés à propos de l'auteur

Dans ces articles, on ne connaît pas l'identité de l'auteur. Ils sont désignés par leur fonction (une exploitante de crèche, l'imam auxiliaire de la mosquée de Louvain), le lien de parenté (le beau-frère, le nouveau compagnon de la mère), le lieu de résidence (un habitant de Frasnes-les-Anvaing, un Bruhenaudois de 57 ans) ou une désignation qui permet juste de silhouetter l'auteur (un homme de 44 ans, un homme d'origine africaine) ou de simples initiales. Deux agresseurs sont mineurs. Elles sont alors désignées comme « l'adolescente de 16 ans » et « une adolescente de 17 ans ».

On connaît l'identité précise de l'auteur

Il s'agit toujours de célébrités lorsqu'on précise l'identité de l'auteur. L'affaire Weinstein est évidemment présente (Eva Green et l'article sur le choix de son avocat), mais aussi les révélations en cascades qui l'ont suivie touchant Kevin Spacey et Charlie Sheen. L'affaire Pistorius est également rejugée.

Quelques éléments de caractérisation sont présentés

Dans ces cas, l'identité est parfois connue (l'affaire Trodec, Kevin Spacey, Denis Baupin...), parfois pas (l'adolescente machiavélique, Johnny qui a tenté de tuer sa belle-mère...). Dans tous les cas, on dispose de quelques éléments qui dépassent le simple nom ou les silhouettes précédemment décrites. Pour Hassen Ben Ammar, par exemple, le journaliste livre son identité complète, les humiliations qu'il prétend avoir subies, les dénonciations faites à la police (*Le Soir*, 10-11-12 novembre 2017). L'article sur l'abandon des poursuites à l'encontre de Denis Baupin rappelle la liste des accusations dont il était l'objet. Alors qu'il est condamné pour viol collectif, le journaliste rappelle qui est Robinho, à quelle place il jouait et pour quel club de football. Au moment où il est arrêté pour le quadruple meurtre des membres de la famille Trodec, le journaliste rappelle le long différend qui opposait Hubert Caouissin à son beau-frère et donne la parole à sa mère qui le décrit comme un ingénieur ayant souffert d'un burn-out et obsédé par une histoire d'héritage (annexe 16). L'adolescente qui a harcelé la directrice

de son école est massivement qualifiée de « machiavélique », le journaliste reprend le discours du tribunal (« perversité », « absence de prise de conscience », annexe 16).

Des descriptions plus longues sont développées

Les articles qui s'attardent véritablement sur les auteurs des faits sont rares. Pour trois d'entre eux, ce sont les audiences qui permettent au journaliste de glaner suffisamment d'informations. Hassane, qui a volé son voisin dealer, tenté de violer une prostituée, menacé les policiers avec son arme est présenté comme une personne « à la dérive », « sa femme l'a quitté ». Le journaliste donne les résultats des expertises psychiatriques (annexe 12). Alexis D. est suspecté d'avoir tué sa femme en la poussant dans les escaliers. L'article développe quelques éléments liés au passé de l'accusé : il a prétendu avoir un diplôme des FUCaM, il a plagié son mémoire sur internet, il a été licencié après avoir détourné 60 000 euros et il a souscrit une assurance-vie au nom de son épouse avec une fausse signature (annexe 14). L'article que *Le Soir* consacre à Oscar Pistorius a déjà été évoqué plus haut (annexe 12). La journaliste y décrit l'enfance de l'athlète, sa carrière, donne les avis du directeur de la prison et de la Cour, rappelle la manière dont il s'est comporté durant son premier procès.

Deux autres articles donnent la parole aux survivantes. Majde décrit son mariage avec un cousin éloigné alors qu'elle ne le connaissait pas, les conditions dans lesquelles elle vivait en Belgique, la tradition qui l'empêche de divorcer, sa réaction quand elle est partie (annexe 16). Linda, dans une même configuration d'article, explique également les mensonges de son compagnon, la violence morale, le harcèlement sexuel et financier qu'elle subit, les intimidations (annexe 12).

Les auteurs sont collectifs

On distingue trois types d'acteurs collectifs : des groupes plus ou moins circonscrits de personnes, des organisations et des acteurs abstraits. La plupart des articles ne concernent pas des faits ponctuels, à part le viol collectif commis à Vilvoorde et qui a mené à l'arrestation de sept personnes.

Dans les groupes circonscrits, on distingue les usagers du TEC (on installe des caméras pour décourager les harceleurs et frotteurs), certains gouvernements ou partis politiques (le gouvernement fédéral qui publie une réforme des pensions discriminant les femmes, les autorités saoudiennes, des députés ou gouvernements européens dénoncés par Marie Arena, les gouvernements polonais ou espagnols désignés par Béatrice Delvaux ou l'association de femmes polonaises, les autorités japonaises qui ont géré Fukushima), les étudiants de Louvain-la-Neuve, les paramilitaires colombiens, les usagers de Facebook susceptibles de publier des documents compromettants, les conjoints violents.

Plusieurs entreprises sont pointées du doigt au sein du corpus : l'armée qui décourage les victimes de harcèlement à porter plainte, Lidl et YSL qui ont diffusé des publicités stéréotypées, les gynécologues. Par ailleurs, une proposition de loi du groupe Ecolo-Groen vise « les entreprises sexistes », c'est-à-dire celles qui ne travaillent pas à réduire l'écart salarial entre les hommes et les femmes.

Enfin, les articles de société étant plus nombreux dans le corpus raisonné, les auteurs sont parfois plus abstraits. Il peut s'agir des hommes en général ou au sein d'une ville (dans le cas du harcèlement de rue à Bruxelles par exemple), de la tradition (qui arrange les mariages), du fonctionnement général du marché de l'emploi ou de la société qui produisent des inégalités au travail, en terme de rémunération, d'accès à l'espace public, du patriarcat qui promeut la virilité hégémonique, mais parfois aussi des féministes (ou, par exemple, les mouvements blancs dominent les femmes racisées ou plus jeunes, etc.).

Auteurs qui font l'objet de connotations négatives

Deux articles donnent la parole aux survivantes, Majde et Linda, qui forcément offrent un portrait à charge de leur compagnon violent. Majde décrit un homme « totalement primitif » qui contrôlait ses sorties, vérifiait les messages qu'elle envoyait, l'enfermait dans leur domicile, la traitait comme une esclave sexuelle. Il a voulu mettre fin à ses jours quand elle est partie (*La Dernière Heure*, 25 novembre

2017, p. 18). Linda dépeint un menteur, qui lui faisait du chantage financier, la harcelait sexuellement, l'intimidait (*Le Courrier de l'Escaut*, 25 novembre 2017, p. 6).

Dans d'autres articles, les connotations négatives émanent d'acteurs du terrain. Dans l'article sur les femmes écartées de leur salle de sport en raison de leur voile, les deux victimes décrivent négativement la gérante de la salle « qui a commencé à devenir désagréable et à s'énerver », « elle s'est vraiment donné en spectacle devant tous les membres du club présent » (*Le Nord Eclair*, 25 novembre 2017, p. 17). Evidemment, ces propos sont mis en question par la version, complètement opposée de la gérante, que l'article oppose à celle des victimes sans fournir d'éléments qui permettraient au lecteur de se positionner. Dans le cas du policier harceleur, c'est un collègue qui témoigne et rappelle que l'auteur a tué sciemment un chien avec son véhicule (*La Libre Belgique*, 7 mars 2017, p. 12). C'est la mère d'une victime qui décrit Kevin Spacey comme un homme qui fait boire sa victime avant de l'agresser (*Métro*, 10 novembre 2017, p. 16). Certains éléments émanent d'experts lors des procès. Hassane, qui a tenté de forcer une prostituée, est décrit comme « hystéro-psycho-athétique » par le psychiatre (*La Dernière Heure*, 24 novembre 2017, p. 12). Alexis D., qui est suspecté d'avoir tué sa femme en la poussant dans l'escalier, est décrit comme un menteur et un voleur par les avocats (*Le Nord Eclair*, 24 novembre 2017) et comme fournissant des explications bizarres et contradictoires avec l'expertise du médecin légiste (*Le Courrier de l'Escaut*, 25 novembre 2017, p. 20). Le journaliste reprend massivement les déclarations du tribunal dépeignant l'adolescente qui a harcelé sa directrice d'école comme machiavélique et perverse (*La Dernière Heure*, 10-11-12 novembre 2017, p. 13).

Les journalistes prennent parfois distance avec ce que les auteurs déclarent. Quand Hassen Ben Ammar déclare avoir été humilié par son épouse et sa belle-mère et qu'il n'était pas dans son état normal quand il les a tuées, le journaliste constate que deux minutes plus tard, ce même accusé affirme ne jamais perdre le contrôle de lui-même (*Le Soir*, 10-11-12 novembre 2017, p. 63). Le journaliste du *Nord Eclair* (25 novembre 2017, p. 7) qui couvre le procès d'un père qui a violé sa fille, condamne explicitement l'accusé (cf. ci-dessus et annexe 13). L'homme qui a agressé une infirmière dans une maison de repos pour lui dérober ses clés de voiture est qualifié de « brute » (*Le Courrier de l'Escaut*, 25 novembre 2017, p. 21). Enfin, Dominique Strauss-Kahn est systématiquement décrit comme accusé d'agressions sexuelles (dans les articles annonçant que Taylor Swift achète son ancienne maison).

Enfin, on rapproche certains auteurs de figures qui sont devenues emblématiques qui se sont cristallisées négativement. Il s'agit de Dominique Strauss-Kahn et de Weinstein. Quand les poursuites sont abandonnées vis-à-vis de Denis Baupin, le journaliste rappelle que ce dossier avait relancé le débat sur le harcèlement sexuel dans le milieu politique, débat initié par l'affaire Dominique Strauss-Kahn (*La Dernière Heure*, 7 mars 2017, p. 7). Le journaliste établissant la liste des députés du Congrès touchés par des scandales sexuels souligne que, depuis la « chute de Harvey Weinstein », ces affaires font « quasi quotidiennement la une des médias américains » (*La Libre Belgique*, 24 novembre 2017, p. 19). Harvey Weinstein lui-même choisit d'être représenté par Benjamin Brafman, l'avocat qui a défendu Dominique Strauss-Kahn, Martin Shkreli (entrepreneur de la pharmacie), Sean Diddy Combs, Jay Z (rappeurs) et Michael Jackson (*La Dernière Heure*, 10-11-12 novembre 2017, p. 12). Ceci semble l'intégrer dans la « famille » des agresseurs sexuels.

Des auteurs qui font l'objet d'un portrait paradoxal

L'article que *Le Soir* (25-26 novembre 2017) consacre à la condamnation en appel d'Oscar Pistorius à 13 ans de prison est ambigu. L'article commence par un paragraphe soulignant sa bonne conduite. Cela est directement contesté par une déclaration de la Cour qui estime qu'il ne fait pas preuve de « vrais remords ». Ensuite, le texte reproduit le tweet de son frère « bouleversé » et rappelle la version de l'athlète (qui prétend avoir voulu voler au secours de sa compagne et l'a confondue avec un voleur). La journaliste décrit le moment humiliant où, en première instance, Oscar Pistorius avait enlevé ses prothèses afin de montrer à quel point il était vulnérable ce soir-là. C'est de nouveau directement suivi par un passage où la journaliste rappelle qu'il était cependant apparu peu convaincant pendant son

premier procès. Elle termine l'article par une description de l'enfance de l'athlète (dans un milieu défavorisé où la violence était omniprésente), la perte de sa maman à 15 ans, sa carrière sportive.

Dans l'article qui liste les scandales sexuels qui concernent les députés américains, le journaliste s'intéresse à Joe Barton dont des photos ont circulé sur les réseaux sociaux. Images où il apparaît « dans le plus simple appareil et dans une position suggestive, sinon avantageuse ». La phrase est incompréhensible. La position est-elle à la fois « suggestive » et « avantageuse » ? Comment comprendre l'utilisation du « sinon » ? Il s'agit probablement d'une inattention au moment de l'écriture.

Les "raisons" d'agresser ne sont pas remises en question

Certains des éléments, qui sont pourtant connotés négativement, jouent comme des explications des faits et, à ce titre, peuvent apparaître comme des circonstances atténuantes. D'abord, par la personnalité de l'auteur lui-même qui est « affaibli ». Hassane, qui a tenté de violer une prostituée, est dépeint comme un homme « complètement à l'ouest », que « sa femme [qui l']a quitté, son enfant qu'il ne peut plus voir, son travail [...] perdu ». Il est « à la dérive » (*La Dernière Heure*, 24 novembre 2017, p. 12). Ensuite, les auteurs eux-mêmes avancent des "causes" "expliquant" leur geste. Hassane Ben Ammar justifie son crime par les humiliations subies depuis deux ans (*Le Soir*, 10-11-12 novembre 2017), Hubert Caouissin a tué la fille de sa sœur (Troadec) pour des raisons d'héritage, Johnny B. a tenté de tuer sa belle-mère qu'il rendait responsable du suicide de son père, Denis Baupin soutient que les SMS envoyés à Isabelle Attard étaient des « jeux de séduction », pour le sexagénaire qui a poignardé sa compagne, le journaliste évoque « une dispute conjugale qui a dégénéré ». Dans tous ces cas, l'article ne remet pas en question ces "raisons".

Un dernier article, apportant une explication plus globale, est intéressant car l'auteure d'un documentaire sur les violences gynécologiques (interviewée par *La Libre Belgique*, annexe 16), rappelle qu'elles existent à cause du « paternalisme médical ». « Le médecin sait mieux que le patient. C'est le médecin qui décide, c'est lui qui commande. [...] C'est directement issu de ce paternalisme médical et de cette pensée de certains médecins : "Le corps de la femme m'appartient. Pour lui prescrire la pilule, il faut que je voie si tous ses organes fonctionnent bien". » La journaliste de *La Libre Belgique* demande si les violences peuvent être expliquées par les conditions de travail des médecins (marchandisation de l'hôpital, fatigue, etc.). L'auteure du documentaire rappelle cependant que « les médecins ne doivent pas se cacher derrière cette souffrance au travail pour se justifier ». Dans ce cas donc, l'article fait référence à une explication – utilisée par les médecins – des conditions de travail et une explication plus globale – évoquée par la documentariste – le paternalisme médical. Dans les deux cas, ces "raisons" sont déconstruites par la documentariste qui offre un méta-discours.

3. 4. 2. Le cas particulier des épouses tueuses

Le corpus présente un cas inversé où c'est un homme qui est victime d'un meurtre commis par une femme. Il nous a semblé intéressant de l'analyser afin de vérifier comment est traitée cette meurtrière.

Son identité est précise et le portrait est plutôt développé : on sait que l'union n'était pas heureuse, qu'elle avait un amant, qu'elle s'est vantée d'avoir « recruté des gens pour "corriger" son ex-compagnon » (*La Dernière Heure*, 7 mars 2017, p. 10). Tous les articles privilégient son point de vue et ses arguments, mais souvent en jetant le discrédit sur ses propos. L'article du 6 mars de *La Libre Belgique* précise que le ministère public ne la croit pas. Le portrait qui se dessine dans ces articles est plutôt à charge. Elle s'est vantée d'avoir trouvé des hommes pour tuer son ex-compagnon, elle semble être une « pigeonne » que les malfrats ont tenté de faire payer (*La Libre Belgique*, 6 mars 2017).

Le portrait de cette meurtrière est plus fourni que celui de la plupart des auteurs masculins de crime. Par ailleurs, les faits sont plus précisément décrits, discutés et souvent contestés par les articles. C'est peut-être dû au côté "mafieux" du crime assez inhabituel ou à l'amateurisme absurde de la commanditaire et des hommes de mains.

3. 5. Phénomènes “regrettables”

Les actes manqués

Il n’y a qu’un seul acte manqué dans les pages du corpus raisonné (*Le Soir*, 8 mars 2017). Les rédactions sont probablement plus attentives ces jours-là. Et le seul exemple peut s’expliquer par la volonté de présenter un cas “heureux” à l’occasion de ce que le journaliste appelle « la Journée de la femme » (ce qui constitue aussi un acte manqué). L’article sur les « mamies indiennes » qui vont à l’école adopte un angle optimiste (elles « réalisent enfin leur rêve d’apprendre à lire et à écrire »). Une élève rappelle qu’elle n’a jamais été à l’école étant enfant. Mais le journaliste ne saute pas sur l’occasion pour rappeler que beaucoup de filles n’ont pas le droit d’aller à l’école, que beaucoup de femmes sont analphabètes et que dans beaucoup de pays encore l’éducation n’est pas un droit pour tous.

Edition ou écriture problématiques

Un exemple déjà commenté est problématique sur le plan de l’écriture. Il s’agit de l’article sur les deux femmes exclues de leur salle de sport parce qu’elles portent le voile (*Le Nord Eclair*, le 25 novembre 2017, p. 17). La technique utilisée par le journaliste est de faire un article principal où les victimes s’expriment et un article secondaire où la salle de sport répond. Ce n’est pas le seul article où deux points de vue sont développés. Généralement cependant, des éléments permettent de donner une direction. Souvent les autorités judiciaires ou des experts appuient l’un ou l’autre point de vue. Dans cet article-ci, on se retrouve avec deux avis exactement opposés, trois femmes qui s’accusent respectivement de s’être énervées et d’avoir eu un comportement violence. L’article ne développant aucune mise en contexte ou aucun élément de compréhension plus globale, il est impossible de le lire autrement qu’une dispute entre femmes qui a dégénéré.

Deux articles présentent des écritures qui minimisent les faits. Le premier est l’article (*La Dernière Heure*, 24 novembre 2017, p. 12, annexe 12) racontant l’après-midi de Hassane, cet homme « à la dérive » qui menace des prostituées. Le journaliste écrit : « Il frappe à la porte d’une dame et pointe l’arme vers elle en voulant la forcer à coucher avec lui ». Ce qui est décrit est bien une tentative de viol sous la menace d’une arme à feu.

Le second article concerne un viol sur mineure (annexe 18). Si la titraille annonce clairement qu’il s’agit d’un viol (titre et chapeau), le texte reste étrangement euphémique. Selon le journaliste, « l’homme s’était rendu coupable de gestes plus que déplacés envers sa fille qui avait une dizaine d’années à l’époque des faits » (*Le Courrier de l’Escaut*, 24 novembre 2017, p. 12). Le paragraphe qui suit décrit pourtant bien un viol. « A diverses reprises, il l’a entraînée dans sa chambre et il a verrouillé la porte. Il a alors caressé sa poitrine et son sexe. La fillette dit également que son papa a tenté de la pénétrer à une reprise. » Il semble qu’on soit bien au-delà de « gestes déplacés ». Ce sont les mêmes faits qui poussent un journaliste du *Nord Eclair* à condamner fermement le père en donnant son avis (annexe 12).

Le 8 mars, le journal *Métro* consacre 4 pages pleines à la Journée des droits des femmes et change l’aspect de son titre en remplaçant le “O” par le symbole du féminin (annexe 16). Ce choix, à la fois dans le chemin de fer et sur la Une, montre bien que le 8 mars est un jour particulier. C’est “le” jour consacré aux femmes parmi les 365 que compte une année. La différence perçue entre les deux sous-corpus étudiés dans cette recherche montre bien que ce processus se retourne contre les femmes car les sujets ne sont visibles que le 8 mars.

3. 6. Phénomènes “remarquables”

Edition ou écriture intéressantes

L’écriture peut minimiser, on vient de le voir. A l’inverse, l’utilisation de mots précis, explicites est importante et certains articles se distinguent à ce propos.

Dans l'article sur les violences gynécologiques (*La Libre Belgique*, 10-11-12 novembre 2017, annexe 16), Mélanie Déchalotte, l'auteure d'un documentaire, établit une analogie entre ce type de fait et un viol en l'argumentant. « Beaucoup de gestes en gynécologie et en obstétrique impliquent une pénétration sexuelle [...] sans le consentement de la patiente, sous la menace, l'intimidation ou le chantage, il peut être vécu comme un viol. » La documentariste décrit ensuite la sidération, les conséquences physiques qui sont semblables à celles d'un viol, voire de mutilations génitales. Cet article met des mots sur des phénomènes encore largement tabous, décrit à la fois les violences gynécologiques et rappelle ce qu'est un viol, ce qui est assez rare dans la presse pour le souligner.

Valérie Hirsch, correspondante du *Soir* à Johannesburg (25 novembre 2017, p. 15, annexe 12), est la seule journaliste dans tout le corpus à utiliser le mot « féminicide ». Elle suit le procès en appel d'Oscar Pistorius et rappelle deux éléments de contexte. D'abord, les Noirs étaient persuadés que l'athlète avait bénéficié d'une « justice de classe » qui avait favorisé cet « homme riche et blanc ». Ensuite, elle souligne que beaucoup de femmes étaient convaincues qu'il avait tué Reeva dans un accès de rage « si commun dans un pays qui compte le taux de féminicide le plus élevé au monde ».

Écriture neutre ou pas ?

Dans l'analyse des articles du corpus aléatoire, il apparaissait que les articles présentant une analyse plus globale émanaient toujours d'une source politique, syndicale ou manifestante. Dès lors, dans le premier sous-corpus, l'avis du journaliste ou son positionnement ne pose pas problème, ou plutôt reste supposément neutre. Plusieurs articles dans ce second sous-corpus permettent d'interroger ce positionnement journalistique.

D'abord, il convient de distinguer les articles de faits divers des autres types de textes. L'article qui est le plus manifeste à ce propos est le compte rendu de justice analysé précédemment où le journaliste condamne vivement le viol commis par un père sur sa fille (*Le Nord Eclair*, 25 novembre 2017, p. 7, annexe 12). Il y souligne « les abysses de l'horreur » atteintes dans la famille. Il assène que « c'est d'une thérapie dont il a besoin ». Il déclare que : « la tentative de viol est bien établie ». Il remarque le « culot » du père qui prétend que sa fille « le cherchait parfois ». L'article n'est pas exempt de jugements moraux et l'écriture est très exacerbée. Cependant, il a le mérite de donner à entendre la voix du journaliste et, par ce procédé, de souligner les éléments scandaleux dans la défense du père.

D'autres articles de faits divers laissent poindre un avis du journaliste, même s'ils sont moins explicites. Souvent, cette opinion se laisse lire dans le choix des discours reproduits dans les textes. En effet, les journalistes utilisent souvent les propos des autorités judiciaires. Dans le texte *Un accusé qui accuse aux Assises*, la présidente recadre l'accusé qui se plaint (*Le Soir*, 10-11-12 novembre 2017). Quand Hassane tente de violer une prostituée, le journaliste utilise l'avis d'un psychiatre (*La Dernière Heure*, 24 novembre 2017, p. 12). Dans le meurtre qui s'est déroulé dans l'escalier, les journalistes utilisent les expertises des légistes qui ne collent pas avec les déclarations de l'accusé (*Le Courrier de l'Escaut*, 25 novembre 2017, p. 20), ou son passé de menteur (*Le Nord Eclair*, 24 novembre 2017, p. 6).

Concernant les articles de société, on peut considérer que le simple fait de parler des violences faites aux femmes est un choix de rédaction (mais on sait aussi qu'il s'agit d'un marronnier de ces jours particuliers). Les textes restent généralement relativement neutres, se contentant de donner la parole aux associations (voir un point suivant). Dans un article sur la plainte déposée au Conseil Supérieur de l'Audiovisuel contre la publicité Lidl, un journaliste signale que *La Libre Belgique* (6 mars 2017, p. 47, annexe 18) suit depuis un an les modifications du décret sur les services des médias audiovisuels qui aboutit pour la première à des conséquences concrètes. L'article précise que « les médias jouent en effet un rôle dans la perpétuation des stéréotypes liés au genre. Ils influencent la perception du comportement que devraient adopter les hommes et les femmes ». Il semblerait que cet article soit donc le résultat d'un choix éditorial explicite et que le journaliste reconnaisse la responsabilité des médias dans les systèmes de représentation genrés.

La parole aux femmes

Les articles plus analytiques publiés durant les jours du corpus raisonné laissent davantage la parole aux femmes. Ce sont surtout aux associations et aux institutions que la presse ouvre ses colonnes. Les ministres d'abord profitent de ces moments symboliques pour inaugurer des centres de prise en charge des victimes d'agressions sexuelles, pour lancer des enquêtes sur l'ampleur du harcèlement sexuel dans le secteur de la culture et des médias, pour proposer une loi qui oblige les entreprises à rendre public l'écart salarial entre leurs employés, pour élargir les heures où la ligne d'écoute est joignable et pour offrir des hébergements d'urgence.

Mais les 8 mars, 11 et 25 novembre sont surtout les jours où les journalistes se tournent vers les associations de femmes. Ces jours-là, les militantes multiplient les actions : l'application Her Street View imaginée, entre autres, par l'asbl Touche pas à ma pote ; la marche mondiale des femmes organisée par la plateforme Mirabal (qui rassemble 80 organisations) ; le remplacement des plaques de rue masculines par des féminines par l'association « Noms peut-être ! » ; l'analyse de la réforme des pensions par le Conseil de l'égalité des chances ; l'appel à la grève du 8 mars lancé par Vie féminine. C'est l'occasion de communiquer, de se rendre visible, d'expliquer les combats et de diffuser des analyses féministes des discriminations et des violences faites aux femmes. C'est dans ces articles que les mots « sexisme », « machisme », « patriarcat » sont les plus lisibles. Ce sont les militantes qui les emploient. C'est à travers leurs discours qu'on comprend que la violence cible les femmes parce qu'elles sont des femmes (*Métro*, 24 novembre 2017, p. 2).

Dans les jours du corpus raisonné, ce sont aussi les survivantes que l'on entend. Chloé Dungalhoff et Astrid Centner (*Métro*, 8 mars 2017) expliquent comment elles vivent la difficile conciliation entre vie professionnelle et vie privée, les solutions trouvées, les sacrifices, les joies, les valeurs qu'elles défendent. L'intérêt de cet article est qu'elles ne sont pas opposées. Elles sont deux, juxtaposées sur la page, mais leurs témoignages ne se répondent pas et donc suggèrent que ce sont deux solutions parmi plusieurs autres. Majde (*La Dernière Heure*, 25-26 novembre 2017, p. 18) et Linda (*Le Courrier de l'Escaut*, 25 novembre 2017, p. 6) sont des survivantes de violences conjugales. La première a subi les coups, la seconde la manipulation, le harcèlement, les intimidations. Leurs témoignages permettent de mettre des mots sur les violences, de comprendre l'engrenage, mais aussi d'apprendre où trouver les ressources pour s'en sortir, comment elles ont été actrices de la situation.

Analyses genrées

Certains articles (liste en annexe 17) offrent des analyses qui dépassent le simple énoncé de chiffres ou la liste de violences. Il s'agit par exemple de déconstruire le système patriarcal qui produit la virilité dominante, de comprendre le paternalisme qui pousse les médecins à faire l'économie du consentement des patientes, de décortiquer les mécanismes qui rendent une réforme des pensions discriminantes, de signaler pourquoi les femmes ne portent pas plainte pour harcèlement alors que la loi existe, etc. Ces articles utilisent des démonstrations économiques ou politiques, des arguments juridiques pour montrer que les systèmes actuels produisent de l'inégalité, des discriminations et des violences.

Le texte signé par un collectif d'associations féminines (*La Libre Belgique*, 8 mars 2017, p. 52-53) s'intéressant aux discriminations sur le marché de l'emploi développe une argumentation précise qui répond à des contre-arguments ciblés (le discours d'un assistant en économie de l'Université Saint-Louis) ou à des clichés généralement véhiculés.

La réhabilitation des féminismes

Le 8 mars, uniquement, certains articles proposent des images positives (annexe 18). Interrogées dans le cadre d'un article sur l'entrepreneuriat au féminin (*La Libre Belgique*, 8 mars 2017, p. 31), Karen Boers et Ségolène Martin « insistent sur la nécessité de mettre en avant des personnalités ayant connu la réussite ». La suite du texte développe donc les succès de Ségolène Martin, une entrepreneuse

belge, et en dresse le portrait. Les autres articles qui proposent des exemples positifs sont tous concentrés sur les féministes. *Métro* (8 mars, p. 4) offre une pleine page de discours de stars. Emma Watson demande pourquoi elle ne devrait pas être payée autant qu'un homme. Lena Dunham proclame qu'elle veut « renverser les stigmatisations et servir d'exemple pour les autres survivantes ». « La violence contre les femmes et les filles est peut-être l'une des violations des droits de l'homme les plus répandues dans le monde. Elle ne connaît ni frontière, ni race, ni classe », déclare Nicole Kidman. Beyoncé et Ellen Page parlent directement du féminisme. « Je ne comprends pas pourquoi ce terme a encore une connotation négative », s'interroge Beyoncé. Ellen Page soutient : « Je ne sais pas pourquoi les gens sont tellement réticents à dire qu'ils sont féministes. Peut-être que certaines femmes s'en fichent, tout simplement. Mais y a-t-il une plus claire manifestation que nous vivons toujours dans un monde patriarcal que le fait que le mot féminisme est un gros mot ? »

C'est même à un véritable *mea culpa* qu'on assiste dans *Le Soir* (8 mars, p. 1 et 10) où Béatrice Delvaux exprime sa « honte » d'avoir oublié que des femmes vivent toujours dominées dans le monde, d'avoir snobé les femmes qui ont milité, « d'avoir rangé le féminisme au rayon du ringard ». Elle cite ensuite ces femmes, plus jeunes, qui s'emparent du mot pour lui rendre vie. C'est d'ailleurs le projet du journal ce jour-là d'ouvrir ses pages aux « nouveaux visages du féminisme ». Les journalistes vont à la rencontre de Juliette, Anna, Léa, Honey, Aïchatou qui militent en ligne et en dehors. Les pages sont illustrées par Makoto, Zouwi, Veneno et Madame La Belge. Rokhaya Diallo s'interroge aussi sur le « féminisme mainstream », son incapacité à porter les combats des femmes non-blanches, transgenres, lesbiennes... Dans cet article, se lisent également les discriminations et violences que les femmes imposent aux femmes, que les féministes imposent aux femmes. Ces articles, qui posent des questions sur les féminismes, parviennent à le faire sans remettre en question les féminismes eux-mêmes et c'est un monde plus nuancé qui se dévoile. Il est possible de parler des féminismes, de s'interroger sur les faiblesses des féminismes sans caricaturer.

Conclusions

La présente recherche porte sur un corpus de **presse écrite belge** francophone, principalement cinq titres : *La Dernière Heure*, *La Libre Belgique*, *Le Soir*, *Métro* et *Le Nord Eclair* (Sudpresse). Seulement un jour du *Courrier de l'Escaut* (*L'Avenir*) a pu être analysé dans la partie qualitative.

Le corpus sélectionné a été structuré en **deux sous-corpus** : des jours choisis aléatoirement (**échantillonnage aléatoire**) selon la technique de la semaine reconstituée (un lundi, un mardi, un mercredi, un jeudi, un vendredi et un week-end) ; des jours analysés parce qu'ils constituent des moments où les chances que le thème soit représenté sont plus grandes (**échantillonnage raisonné**). Ces jours du second corpus, que nous avons qualifiés « jours “marqués” » par facilité tout au long de la recherche, sont le 8 mars (Journée internationale des Droits des femmes), le 11 novembre (Journée nationale belge de la Femme) et le 25 novembre (Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes). Ce type d'événement récurrent est traditionnellement annoncé dans la presse les jours précédents, plusieurs jours ont donc été étudiés.

L'analyse quantitative²⁵ a été menée sur 3 jours du sous-corpus aléatoires (3 octobre 2016, 21 décembre 2016 et 3 février 2017) et 4 jours du sous-corpus raisonné (6 mars 2017, 7 mars 2017, 8 mars 2017 et 25 novembre 2017). L'analyse qualitative a, quant à elle, été menée sur l'ensemble des jours du corpus.

La présente conclusion ne va pas proposer un exposé des résultats point par point, mais nous allons tenter de tirer les constats qui ressortent des analyses en croisant le quantitatif et le qualitatif. Le lecteur particulièrement intéressé par les chiffres peut se reporter à la partie du rapport où nous comparons les données issues de l'examen des deux sous-corpus. Cette conclusion examinera d'abord les deux types d'articles majoritaires publiés (faits divers et “société”), les victimes, les auteurs, les effets d'invisibilisation, les types de violence, avant de conclure sur la nécessité d'établir des politiques éditoriales à propos des violences faites aux femmes.

1. Faits divers et “société”, le grand écart de la presse écrite francophone

Le premier constat qui ressort des deux volets de cette recherche est que **les violences faites aux femmes sont d'abord et avant tout traitées comme des faits divers**. L'analyse quantitative montre des différences capitales entre les deux sous-corpus étudiés (cf. ci-dessous), cependant il apparaît que le fait divers est un phénomène qui traverse tous les jours examinés. Les articles “société” publiés les jours “marqués” ne remplacent pas les faits divers, ils s'y ajoutent (ce qui explique le nombre de textes plus conséquent parus ces jours-là). Ceci a évidemment des conséquences sur le type de représentations proposées : les articles présentent un simple déroulé des faits, les personnes sont peu décrites, les explications sont absentes (nous allons y revenir).

Le lecteur ne doit pas s'arrêter aux chiffres globaux et croire que la presse publie de manière égale des articles de faits divers et des articles “société”. La sélection d'un corpus raisonné fausse les chiffres. En travaillant sur des jours “marqués”, nous savions que nous allions y trouver des articles de ce type en nombre. L'échantillonnage raisonné a l'avantage d'offrir l'occasion de travailler sur des jours où le thème est présent (et cela permet d'analyser les discours sur ce thème), mais ils ne sont pas représentatifs de l'ordinaire de la presse. Concernant les chiffres de publication, le sous-corpus aléatoire est donc beaucoup plus représentatif de ce quotidien.

²⁵ Pour une présentation précise de la méthodologie et du corpus, voir le début de chaque partie.

Le second enseignement de la recherche est la constatation du **fossé qui sépare les faits divers des articles “société”**. Les différences entre les deux sous-corpus mises en lumière par l’analyse quantitative révèlent deux profils de textes. Les faits divers sont principalement des brèves et des comptes-rendus. Les articles “société” qui s’ajoutent à ces faits divers durant les jours “marqués” diversifient le panel avec des enquêtes, des interviews, des analyses, un reportage. On a pu constater en comparant les résultats des deux sous-corpus que les chiffres concernant les sphères d’apparition de la violence et les types de violences évoluent de la même manière que les chiffres des thèmes journalistiques, laissant supposer qu’il existe une corrélation entre ces données. Les faits divers présentent majoritairement des violences que l’on pourrait qualifier de “physiques”, qui apparaissent dans la sphère privée et qui sont “motivées” par des mobiles interpersonnels (dispute par exemple). Les articles “société” s’intéressent plutôt aux violences symboliques dépendant de la sphère sociale et dont les mobiles sont plus abstraits (domination par exemple). Les personnels judiciaire, policier et médical – en règle générale, les intervenants de terrain – sont plus présents dans les faits divers. Les représentants symboliques sont plus massivement représentés dans les articles “société” ainsi que les mondes médiatiques et politiques. Les acteurs qui apparaissent dans les faits divers sont caractérisés par l’indétermination. Qu’il s’agisse des victimes ou des auteurs de violences, on ne connaît que peu de caractéristiques les concernant. Les personnages qui habitent les articles “société” sont des institutions, des associations et des instances abstraites (comme « les femmes »).

L’analyse qualitative confirme ce fossé. Les faits divers publiés au sein des corpus aléatoire et raisonné se ressemblent fortement. On perçoit les mêmes équilibres dans les catégories et sous-catégories. Les tendances (puisque les chiffres ne permettent de dégager que cela, pour rappel) sont identiques : une moitié des faits concernent des femmes majeures, un quart des célébrités, un quart des hommes majeurs et quelques articles se focalisent sur des mineures ou des familles. Ces faits divers sont majoritairement non contextualisés. Cela signifie que les articles exposent les faits sans plus d’information. On a, par exemple, le détail des événements qui ont émaillé le conflit de voisinage qui dure depuis 17 ans, on connaît pratiquement tout du déroulement de la soirée où Johnny B. a tenté de tuer sa belle-mère ou le programme des jours où un adolescent a séquestré sa copine. Quand les journalistes dépassent le simple compte-rendu, c’est généralement pour donner la parole à l’un ou l’autre protagoniste. Quand ce sont les victimes qui s’expriment, il s’agit souvent de célébrités (Emma Watson ou Flavie Flament). Quand les auteurs sont privilégiés, c’est souvent l’occasion de fournir des éléments “explicatifs”. Pour les faits divers, les analyses restent rares. Il s’agit généralement d’articles qui permettent de comprendre la nature d’un verdict (on discute alors des arguments), le contexte d’une affaire (Oscar Pistorius). Quand les articles ne concernent pas une affaire judiciaire, il s’agit souvent de témoignages particuliers (Majde, Linda ou les deux personnes évoquant la conciliation vie privée-vie professionnelle). Les portraits des victimes et des auteurs se contentent de quelques traits, quand ils ne sont pas inexistantes. Les articles de faits divers sont donc peuplés de silhouettes et non de personnages.

Les articles de société se présentent très différemment. D’abord, tous ont pour objet de proposer de larges analyses. Un tiers d’entre eux présentent des mesures prises par les politiques ou des actions menées par des associations. Ces textes rappellent souvent des chiffres, des faits liés au phénomène traité. Les analyses plus globales apparaissent plus régulièrement dans le corpus raisonné. Les faits de violence sont alors interprétés dans le contexte d’une société discriminante : le marché de l’emploi n’est pas égalitaire, les normes genrées et patriarcales pèsent sur les individus, les femmes sont l’objet de violences parce qu’elles sont des femmes, etc. Les personnages qui traversent ces articles sont plus abstraits. Il s’agit de groupes de femmes (les sans-abris de Rotterdam) ou des femmes en général. Les auteurs sont également collectifs : des entreprises, des gouvernements, etc. On ne désigne jamais les hommes en général comme auteurs des violences faites aux femmes.

Le mot “fossé” utilisé pour symboliser la différence entre ces deux types de textes vise aussi à signifier le peu de liens qui existent entre eux. Ce sont bien deux mondes différents qui coexistent dans les pages des journaux et qui ne dialoguent à aucun moment. Il n’y a manifestement pas de politique

éditoriale globale concernant les violences faites aux femmes ou les questions de genre (nous y reviendrons).

2. Des victimes silhouettes ou abstraites

Les victimes représentent plus ou moins 20 % des personnages apparaissant dans le corpus. Elles ne sont qu'un type d'acteurs et elles sont entourées par les auteurs, les témoins, mais aussi les politiciens, les journalistes, les policiers, les juges, les associations de femmes, etc. Elles ne sont pas au centre des préoccupations. On distingue surtout deux profils de victimes, qui correspondent aux deux grands types de textes publiés : les faits divers s'intéressent aux individus et les articles "société" à des collectifs.

Dans les faits divers, les victimes sont des individus. On constate que ces victimes sont peu approchées. L'apport majeur de l'analyse quantitative est de souligner qu'on ne connaît presque rien à leur propos puisque l'âge, l'origine, l'orientation sexuelle et un éventuel handicap sont souvent non précisés. Quand ces informations sont livrées, on est face à des femmes anonymes, majeures, hétérosexuelles, blanches et valides. L'analyse qualitative permet de comprendre cette indétermination. Les victimes sont souvent désignées par des mots comme « une dame », « la mère », « le cadavre », « l'ex-compagne », « Hélène F. », « une infirmière ». Très peu de femmes non célèbres sont désignées par leur identité complète (nom et prénom). Pour les célébrités, l'énoncé du nom et du prénom semble suffire.

Seulement 11 victimes bénéficient d'un portrait un peu plus long. Il s'agit, par exemple, de Véronique Piroton, Lolita Verdier, Flavie Flament, Linda et Majde ou Nathalie Lahaye. L'adolescence (particulièrement le moment où elle est en relation avec son violeur), la carrière et l'environnement familial de Flavie Flament sont évoqués. Les informations concernant Véronique Piroton émanent des personnes entendues dans le cadre du procès et presque tous les éléments se rapportent à son couple, à sa personnalité fragile et à sa vie sexuelle débridée. Lolita Verdier est dépeinte à travers son histoire (le décès de sa maman, ses mauvaises fréquentations), son enfant, son couple. Linda et Majde (deux prénoms d'emprunt) sont deux survivantes qui expliquent, à l'occasion du 25 novembre, comment elles sont sorties de la situation de violence dans laquelle elles vivaient. Nathalie Lahaye est retrouvée morte dans sa voiture à Walcourt. Elle est décrite à travers l'émotion de ses collègues et quelques témoignages de personnes qui la connaissaient.

Si l'on examine de plus près les descriptions publiées dans la presse, on s'aperçoit que, très majoritairement, elles sont neutres. Quand les journalistes utilisent des connotations, elles sont d'autant plus significatives. Pour les victimes, quand il y a des connotations, elles peuvent être paradoxales ou clairement négatives. Trois victimes souffrent de problèmes psychiatriques. Le comportement de plusieurs victimes les affaiblit : Kylie Jenner est poursuivie pour plagiat, Lolita Verdier est droguée, Véronique Piroton vivait une descente aux enfers, était fragile et les journalistes insistent sur sa vie sexuelle. Plusieurs victimes sont stigmatisées par le milieu dans lequel elles vivent : leurs proches ou leurs parents sont maltraitants, peu éduqués, ils vivent dans des campings, etc. Les connotations négatives valent tant pour les mineures que pour les femmes adultes et l'homme tué par sa compagne en vue d'obtenir la garde de leur enfant. Dans le corpus raisonné, des connotations positives apparaissent. Il s'agit surtout des survivantes. Marlène Jobert est fière de la manière dont sa fille, Eva Green, a géré l'agression subie par Weinstein. Jane Fonda trouve l'amour malgré les agressions sexuelles et Emma Watson répond de manière assurée quand des féministes l'attaquent à propos de ses photos dénudées. Deux survivantes de violences conjugales, Majde et Linda, offrent également leur témoignage et apparaissent comme des figures actives.

Ce qui ressort des analyses est que les victimes sont peu décrites. Quand elles le sont, cela se retourne contre elles puisqu'on souligne leurs faiblesses, leurs comportements à risque, le milieu défavorisé dans lequel elles vivent. Rarement, les éléments permettent de comprendre réellement qui

sont ces femmes, ce qu'elles ont vécu et comment elles l'ont traversé. Même dans le cas d'articles comportant des connotations positives, ces traits n'expliquent rien ou simplifient fortement les situations. Eva Green a bien géré l'agression ; Majde et Linda ont rencontré des personnes ressources au bon moment. Pourtant, les recherches montrent que les victimes ne sont pas si simples à appréhender et que leurs parcours ne sont pas linéaires. L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) souligne que « la plupart des femmes maltraitées ne sont pas des victimes passives et, qu'en fait, elles adoptent des stratégies actives pour renforcer leur sécurité et celle de leurs enfants » (Krug, 2002 : 106-107). Donc ce qui peut ressembler de l'extérieur à une absence de réaction peut être une résistance. Une recherche-action de Vie Féminine montre aussi que les sorties des situations ne sont pas aussi simples que cela. Les victimes peuvent par exemple faire des allers et retours au domicile, retirer leurs plaintes, développer des discours contradictoires. Pourtant, durant ces phases, « elles accumulent en fait des ressources, des contacts, de la confiance. Derrière ces ambivalences apparentes se trouvent des actes de résistance et des prises de conscience qui leur permettent de survivre dans un milieu violent et qui renforcent leur sécurité et celle de leur(s) enfant(s) » (Vie Féminine, 2010 : 4-5). Betty Batoul Laurent, une survivante témoignant lors du colloque *Regards croisés : violences plurielles, femmes et enfants*, le répète : elle retournait auprès de son mari, mais elle n'était pas tout à fait la même après avoir pris un peu de recul en maison d'accueil, elle était à chaque fois de mieux en mieux outillée (Collectif des Femmes, 2018). Ces profils et parcours nuancés n'apparaissent jamais dans notre échantillon.

Le deuxième type de victime présenté dans la presse apparaît dans les articles “société”, il s'agit des victimes collectives. Certains groupes sont précis (les femmes exploitées par Dominique Alderweireld ; les femmes auxquelles la ville de Rotterdam veut imposer la contraception ; les Saoudiennes de l'hôtel Conrad). D'autres articles, ceux qui offrent des explications très systémiques, font référence aux femmes en général. On constate donc un certain degré d'abstraction dans ces articles.

Le Collectif contre les violences familiales et l'exclusion commente le mémoire de Sarah El Guendi et s'interroge sur l'intérêt de catégoriser les victimes dans des profils. Au fil de l'argumentation, Roger Herla explique que les personnes qui accompagnent les victimes doivent être attentives à ne pas tomber dans deux travers : rester trop attaché au niveau individuel ou, au contraire, trop abstraire.

Quand on est noyé par la singularité, avec la culpabilité qui peut l'accompagner et les effets parfois contre-productifs d'une posture victimaire, cet équilibre passe par le rappel du contexte et de l'histoire des rapports sociaux de genre. Mais quand ce sont les récits politiques qui prennent le pas sur le récit personnel, il implique de ne jamais oublier qu'on a à faire à une femme unique, dont l'histoire individuelle et conjugale est à nulle autre pareille et mérite d'être entendue – sous peine de perdre le lien qui nous lie à elle ou simplement d'écraser son vécu propre sous l'histoire et les espoirs collectifs au détriment d'une position tout aussi indispensable : celle de l'empathie, de la reconnaissance, en un mot, celle du care. (Herla, 2017 : 6-7)

Concernant les victimes, les journalistes tombent dans ce piège car soit ils ne parviennent pas à s'extraire de la situation, soit ils généralisent (soit, plus prosaïquement, l'espace manque pour la nuance).

3. Le paradoxe des victimes/auteures

Le corpus comporte les récits de trois procès de femmes qui se sont retournées contre leur conjoint afin d'échapper à la violence conjugale. Généralement, les articles soit ne s'attardent pas sur cette circonstance, soit démontent ce qui s'apparente alors à un “truc” de la défense. Le cas de Nancy Krings semble laisser peu de place au doute. Elle est qualifiée de « veuve joyeuse » par la presse. Celui de

Mireille De Lauw, cependant, est plus complexe. Pourtant, les journalistes insistent sur le fait que les jurés ne l'ont pas crue et soulignent la longue durée de la mise à mort (elle a pris deux jours pour tuer son mari). Le fait qu'elle n'ait pas porté plainte, qu'elle ne s'en soit que peu ouverte auprès de proches, qu'elle ait épargné ses enfants pendant 25 ans, se retourne contre elle. Deux articles ne remettent pas (trop) en question la réalité des violences subies. Dans le premier, l'auteur cite la famille du défunt qui se rappelle que la relation était malsaine. Le journaliste de *La Libre Belgique* qui couvre le procès de Mireille De Lauw est le seul à citer les éléments de la défense qui explique que peu de femmes battues dénoncent leurs maris ou se plaignent à des proches.

La presse semble avoir des problèmes à réfléchir la violence de ces femmes. Les recherches montrent pourtant que l'usage de la violence dans le couple n'est pas symétrique. Alice Debauche et Christelle Hamel le soulignent dans l'éditorial du *Nouvelles questions féministes* consacré aux violences contre les femmes : « [...] les homicides conjugaux commis par des femmes ont souvent pour but de se défendre de la violence conjugale ou d'y mettre un terme, alors que ceux commis par les hommes se produisent au paroxysme de cette violence » (Debauche, 2013 : 11, lire également Campbell, 2003). Cette réalité n'est expliquée ni dans les comptes-rendus des procès des victimes/auteures, ni dans l'article qui dévoile les chiffres communiqués par l'Institut National de Criminologie et de Criminologie (*Le Nord Eclair*, 3 octobre 2016, p. 14). Le paratexte de cet article met l'accent sur les hommes victimes de violences conjugales (titre de Une et titre de l'article) même si le propos est plus nuancé dans le texte. L'article souligne en effet que dans 24 % des cas, les violences conjugales sont commises par des femmes. Le texte précise que, pour 38 % des actes perpétrés par ces femmes, il s'agit de « violences réciproques dans le couple ». La formulation n'est pas la plus explicite et l'explication s'arrête là.

A part pour ce dernier article où c'est l'expertise de l'INCC qui est mobilisée, les journalistes utilisent souvent les discours des autorités judiciaires. Cependant, dans plusieurs analyses, Patrizia Romito montre que ces professionnels ne sont pas toujours bien formés. D'abord, les violences intrafamiliales se déroulent rarement devant témoin. L'existence des violences repose juste sur les déclarations des femmes qui ne sont pas crues. Ensuite, lorsqu'il existe des preuves objectives de la violence (c'était le cas dans le procès De Lauw), les tribunaux et les services sociaux n'en tiennent pas toujours compte (Romito, 2011 : 94). Dans le cas des gardes d'enfants par exemple, ces derniers prennent régulièrement des décisions en faveur des pères, s'appuyant sur des éléments qui relèvent, selon elle (et Judith Hermann et Albert Bandura qu'elle cite), de « mythes puissants et très répandus » (2011 : 97). La recherche-action menée par Vie féminine dévoile que la violence dont les femmes sont victimes est souvent renforcée par les institutions. Les relations avec les systèmes policier et judiciaire semblent difficiles. « Beaucoup estiment même qu'y recourir ne sert à rien, voire [que cela] se retourne contre elles. Trop souvent, les femmes ne se sentent pas du tout prises au sérieux ni respectées par les institutions qui sont censées les aider. Nombreuses sont celles qui nous ont relaté des épisodes de banalisation de la violence et de culpabilisation des victimes [...] » (Vie Féminine, 2010 : 4). Lors du colloque *Regards croisés : violences plurielles, femmes et enfants*, Oriane Simone – avocate et présidente de l'asbl Fem & Law – souligne le désintérêt du monde judiciaire pour ces questions (la Convention d'Istanbul est passée complètement inaperçue dans le monde du droit, selon elle), le manque de formation de la magistrature et des avocats, la méfiance à l'égard des femmes et la misogynie qui sont toujours une réalité (Collectif des Femmes, 2018). A la lumière de ces critiques, il apparaît les discours du monde judiciaire ne sont pas neutres et que leur utilisation sans distance dans les articles pourrait être problématique.

4. Des auteurs gentils ou insaisissables

Les auteurs représentent 13 % des personnages apparaissant dans le corpus. Ils ne sont, pas plus que les victimes, au centre des récits. Comme les victimes, on distingue surtout deux profils, qui

correspondent aussi aux deux grands types de textes publiés : les faits divers s'intéressent aux individus et les articles "société" à des collectifs.

Dans les faits divers, les auteurs sont des individus. Comme les victimes, ils sont peu approchés. Pour eux également, l'apport majeur de l'analyse quantitative est de souligner qu'on ne connaît presque rien à leur propos puisque l'âge, l'origine, l'orientation sexuelle, la mention d'un handicap sont souvent non précisés. Quand ces informations sont livrées, on est face à des hommes²⁶ anonymes, majeurs, hétérosexuels, blancs et valides. L'analyse qualitative permet de comprendre cette indétermination. Les auteurs ne sont pas toujours identifiés (parfois le cadavre vient juste d'être découvert, par exemple). Ils sont souvent désignés par des mots comme « un homme », « un cambrioleur », « un chauffeur », « un Brunehautois ». Très peu d'auteurs non connus sont désignés par leur identité complète (nom et prénom). Quand ils sont célèbres (Spacey, Pistorius) ou impliqués dans des affaires qui défrayent la chronique (l'affaire Maëlys), l'énoncé du nom et du prénom semble suffire.

Certains auteurs sont décrits par un ou deux élément(s) de caractérisation, ce qui n'arrive jamais pour les victimes. Par exemple, on connaît le passé criminel du violeur du Ravel, on rappelle qui est Dominique Alderweireld, on décrit le type de personnalité de l'agresseur des vendeurs d'un magasin de Tournai ou celle de Hassen Ben Ammar qui a tué sa femme et sa belle-mère.

Dix auteurs bénéficient d'un portrait plus long. Il s'agit généralement de meurtriers ou de parents accusés de maltraitances graves sur leurs enfants. Les éléments qui alimentent la description sont systématiquement issus du procès quand l'affaire est en justice. Dans un autre cas, le meurtrier vient d'être arrêté et les journalistes se basent alors sur les témoignages des voisins et une vidéo qu'il a posté sur Youtube. Enfin deux auteurs sont dépeints par Majde et Linda, les deux survivantes déjà citées. Dans ces exemples, ce sont uniquement les faits et comportements violents qui sont décrits et le portrait est à charge.

Si l'on examine de plus près les descriptions publiées dans la presse, on s'aperçoit que, comme pour les victimes, elles sont majoritairement neutres. Comme pour les victimes, les passages quittant cette posture neutre sont donc particulièrement significatifs. Les connotations négatives portant sur les auteurs sont régulièrement reprises dans les déclarations des autorités judiciaires. La Cour considère que l'homme qui a incendié sa maison se positionne en victime ; que Jonathan et Madgalena, dont les agissements ont mené au décès de Lolita Verdier, ne font pas preuve de remords ; que les parents de Daryl sont irresponsables, qu'Alexis D. est un menteur et un voleur. Il est fréquent que les autorités judiciaires remettent explicitement en question les arguments des accusés. Par exemple, le juge dans l'affaire du viol du Ravel souligne la gravité des faits et la personnalité interpellante du prévenu. Nous avons déjà montré que ce recours au discours judiciaires peut être problématique, cela vaut également pour les propos tenus sur les auteurs.

Un autre élément est à souligner dans les connotations négatives. Régulièrement, les articles établissent une association entre les auteurs de violences et l'affaire Dominique Strauss-Kahn (Denis Baupin, Harvey Weinstein, Dominique Alderweireld) ou l'affaire Weinstein (les députés américains). Il semble que ces deux affaires deviennent symboliques et que la mention de ces deux noms suffise à cataloguer les personnes qui y sont associées comme des agresseurs.

A côté de ces connotations négatives, certains auteurs sont l'objet de descriptions paradoxales et l'un d'entre eux est décrit positivement. L'exemple de Gaëtan, qui a tué son ex-compagne, sa belle-mère et peut-être ses enfants (l'article n'est pas clair à ce propos) est assez particulier. Dans l'article principal, les proches des victimes dressent un portrait très négatif de l'accusé (violent, alcoolique, maltraitant). Ceci est appuyé par les paroles de sa propre fille, survivante de l'incendie volontaire qu'il a allumé. Pourtant, dans un article secondaire, il est décrit comme « gentil » par son directeur d'école ou comme un enfant délaissé par le journaliste. Au final, l'impression laissée par cette page est très ambiguë. Bernard Wesphael est également l'objet de connotations paradoxales (il est « amoureux

²⁶ Des femmes sont aussi auteures de violence. Elles seront traités dans le point suivant.

mais importun »). La citation la plus reprise à son sujet est celle où un témoin le présente comme un « pacifiste, militant de la non-violence, diplomate, partisan du dialogue » (*La Dernière Heure*, 3 octobre 2016, p. 11).

Un dernier élément mérité d'être développé dans cette conclusion. Les journalistes font régulièrement mention d'informations qui semblent avoir une portée explicative. Un client est vexé de n'avoir pas été entendu, un homme déteste les Témoins de Jéhovah, plusieurs auteurs sont ivres, l'un d'eux est déboussolé, un autre se dit humilié depuis des années par sa femme, un autre évoque un différend concernant un héritage, enfin plusieurs meurtriers n'ont pas accepté une rupture. Souvent ces informations ne sont pas commentées, même quand elles sont clairement problématiques. Le conducteur qui fonce sur un groupe avec son véhicule fait explicitement mention d'une rhétorique haineuse, par exemple. A aucun moment, les journalistes ne précisent que le fait de n'avoir pas été traité comme un client-roi, de ne pas apprécier une croyance, d'être saoul ou amoureux n'est pas un motif suffisant pour agresser ou tuer une femme. Les journalistes ne rappellent pas davantage qu'il existe des solutions de prise en charge de parents dépendants ou que l'euthanasie est accompagnée en Belgique (dans le cas d'un homme qui tue sa mère qui lui aurait demandé).

Il existe une seule exception à cette règle. Une documentariste termine un reportage sur les violences gynécologiques et la journaliste qui l'interviewe lui demande si les violences peuvent être expliquées par les conditions de travail des médecins (une raison que ces derniers avancent). La documentariste déconstruit alors cette "raison" en rappelant que cette argumentation est trop simpliste et que le paternalisme médical est une explication plus réaliste pour ces agressions sexuelles.

L'expression « crime passionnel » n'apparaît pas dans le corpus. Elle est souvent utilisée par les analystes pour symboliser les effets d'euphémisation du langage. « L'idée est que l'individu est emporté par une force qui le dépasse et n'est donc plus responsable de ses actes. Parler de "crime passionnel" conduit aussi à déplacer l'accent du crime vers la passion amoureuse et, de ce fait, à dédouaner au moins en partie le coupable, lui-même victime de ses passions », écrit Camille Wernaers dans *Axelle* (2017). Pourtant, le réflexe n'est pas très loin quand il s'agit de présenter ces hommes qui tuent après une rupture. « L'amoureux transi tue son ex-copine et ses grands-parents » titre *Le Nord Eclair* le 27 juillet 2017. Surtout, les journalistes n'analysent jamais ces faits comme le résultat d'un processus de contrôle. Patrizia Romito déplore que ces meurtres ne soient jamais dépeints comme la suite de violences qui avaient déjà lieu pendant la vie commune (Romito, 2011 : 88). Elle cite une recherche canadienne qui démontre que « pour 61 % d'entre elles [les femmes assassinées après une rupture] il s'agit de la continuation (37%) ou de l'aggravation (24%) des violences précédentes : dans 39% des cas, ces violences ont commencé après la séparation (Hotton, 2001). [...] pour 37% d'entre elles, la violence continue après la séparation et, pour quelques-unes, les violences les plus graves sont arrivées précisément après la séparation » (Romito : 2011 : 90). Les journalistes mettent en exergue la douleur de la séparation, mais jamais les éléments de possession, de contrôle et de vengeance.

Au-delà des meurtres consécutifs à une rupture, les "raisons" invoquées dans les articles participent d'un processus de "psychologisation" qui, dans le pire des cas, attribue la violence à la nature masculine ou attribue aux agresseurs des ressorts pathologiques : ils seraient malades (Debauche, 2013 : 5). De telles explications situent l'origine des problèmes dans la personnalité de l'auteur ce qui tend à « disculper tant celui ou celle qui procède à une telle interprétation que plus largement le fonctionnement du "système" concerné » (Herla, 2017 : 3). Roger Herla conseille d'utiliser des grilles d'analyse, par exemple celle d'Ardoino, qui envisage le problème à plusieurs niveaux : le niveau relationnel (les individus concernés), groupal (les proches), organisationnel (les communautés d'appartenance) et institutionnel (le droit, la culture, les valeurs). (Herla, 2017 : 3) Lors du colloque *Regards croisés : violences plurielles, femmes et enfants*, Cécile Kowal présentant le travail de l'asbl Praxis, qui accueille les auteurs de violences, explique que, pour les aider, il faut les inclure dans un processus d'humanisation, qui concerne leur(s) victime(s) (il faut les amener à les voir comme des sujets et non leurs objets) mais qui vaut également pour eux-mêmes. Or un être pleinement humain est un être pouvant être tenu responsable de ses actes, capable de réfléchir ses comportements, mais

aussi pouvant évoluer. Elle souligne que ce processus nécessite temps et distance et qu'il faut que les actes de violences soit sanctionnés socialement et judiciairement. Il faut que la société et la justice obligent les auteurs à ce moment d'arrêt (Collectif des Femmes, 2018).

Le deuxième type d'auteur présenté dans la presse apparaît dans les articles "société", il s'agit des auteurs collectifs. Comme pour les victimes, certains groupes sont précis : une entreprise, un gouvernement, les juges, les gynécologues. Les analyses plus globales mettent en lumière des fonctionnements sociétaux où « la tradition », « le marché de l'emploi », « le patriarcat » imposent une certaine domination. Il s'agit là d'un certain degré d'abstraction où les auteurs sont relativement insaisissables. Si ces articles ont l'avantage de désigner des processus de discriminations plus larges, ils ont aussi un effet pervers de diluer les responsabilités. On constate donc que, pour les auteurs également, les journalistes tombent dans le piège du trop particulier (psychologisation) ou du trop abstrait.

5. Les femmes auteures de violence

L'analyse quantitative annonce 5 femmes auteures de violence. Si l'on prend en compte l'entièreté du corpus traité par l'étude qualitative, elles sont une douzaine. On y trouve les esclavagistes du Conrad, la gérante d'une crèche où les enfants étaient maltraités, une voisine harceleuse, une adolescente qui a harcelé la directrice de son école, une adolescente qui a tué une fillette, Jennifer qui agresse un paparazzi, les trois victimes/auteures, Sophie Dery qui a commandité le meurtre de son mari et trois mères infanticides. La plupart de ces femmes auteures apparaissent dans des brèves relativement peu contextualisées et sont très peu décrites, à l'exception des mères infanticides et de Sophie Dery.

Cette dernière a commandité le meurtre de son ex-mari. Son identité est précise et le portrait est plutôt développé : on sait que l'union n'était pas heureuse, qu'elle avait un amant, qu'elle s'est vantée d'avoir « recruté des gens pour "corriger" son ex-compagnon » (*La Dernière Heure*, 7 mars 2017, p. 10). Tous les articles privilégient son point de vue et ses arguments, mais souvent en jetant le discrédit sur ses propos. L'article du 6 mars de *La Libre Belgique* précise que le ministère public ne la croit pas. Le portrait qui se dessine dans ces articles est plutôt à charge. Elle semble être une « pigeonne » que les malfrats ont tenté de faire payer (*La Libre Belgique*, 6 mars 2017). Le portrait de cette meurtrière est plus fourni que celui de la plupart des auteurs masculins de crime. Par ailleurs, les faits sont plus précisément décrits, discutés et souvent contestés par les articles. C'est peut-être dû au caractère assez inhabituel du crime ou à l'amateurisme absurde de la commanditaire et des hommes de mains.

Les mères infanticides sont l'objet de descriptions assez fournies. On connaît la carrière médicale de l'une, le deuil et la dépression d'une autre, la vie compliquée de la troisième. Les faits sont décrits avec beaucoup de précisions : la journée du meurtre, les armes utilisées, la manière dont le meurtre s'est déroulé, ce qu'elles ont fait ensuite... Les journalistes cherchent explicitement des raisons qui expliquent ce geste. Ce ne sont pas du tout les mêmes éléments que cités pour les hommes auteurs, il ne s'agit pas d'un mot déposé dans une phrase presque par inadvertance. Les journalistes discutent la dépression de Tatyana Hylko, souligne que le fait que Maité Levêque allait perdre ses enfants a été un déclencheur, etc. Par ailleurs, les journalistes ne sont pas neutres dans ces articles. Il parlent d'« horreur », de « macabre découverte », « des mots bouleversants », de « drame épouvantable », de « l'extrême violence des faits ».

Manifestement, le traitement de ces femmes tueuses est particulier. Les mères remettent frontalement en question l'image stéréotypée que l'on se fait de la fonction parentale au féminin. Sophie Dery représente un cas inversé. Est-ce de la violence conjugale ? Les scientifiques qui ont écrit l'éditorial de *Nouvelles questions féministes* la définissent par la répétition. « C'est la relation d'emprise, le cumul des diverses formes de violences (verbales, psychologiques, physiques, sexuelles, économiques), leur répétition ainsi que le degré de gravité de leurs conséquences qui définissent la

violence conjugale, et non un geste physique seul » (Debauche, 2013 : 11). A aucun moment dans le procès de Sophie Dery, il n'est dit que le couple vivait une telle situation. Alice Debauche et Christelle Hamel rappellent qu'environ un quart de l'ensemble des victimes conjugales sont des hommes, un chiffre identique à celui de l'INCC déjà cité. Elles déclarent qu'il est essentiel de réfléchir la violence des femmes mais en « faisant preuve d'une grande vigilance » car cela pourrait « servir le but politique antiféministe de nier les violences masculines contre les femmes et d'occulter leur fonction dans le contrôle social » (Debauche, 2013 : 10). Héloïse Husquinet regrette que la violence des femmes soit souvent évoquée mais peu conceptualisée. Elle cite l'historienne Arlette Farge qui explique ce silence par le fait que cette violence ne correspond pas « au schéma commode du couple domination/oppression où la femme dominée est obligatoirement passive, vierge de toute activité exprimant un désir de violence » (Husquinet, 2016 : 2) Héloïse Husquinet souligne cependant que ne pas analyser la violence des femmes renforce *in fine* les normes de genre en préservant l'idéal féminin. Cela permettrait aussi de mieux comprendre les situations de violence. En effet, s'interroger sur la violence des femmes oblige à « nuancer la représentation du statut de victime, en considérant que les femmes peuvent également être agissantes dans les violences et même basculer du côté des auteurs ». C'est un « enjeu important en ce qu'il met en lumière leur capacité d'agir, les rend sujets » (Husquinet, 2016 : 9).

6. Effets d'invisibilisation

Plusieurs phénomènes d'invisibilisation ont été constatés dans le corpus. Le premier a été abordé au moment de l'énonciation du fossé qui sépare les faits divers des articles "société".

Dans les deux types d'articles, les femmes sont absentes soit parce qu'elles sont fantomatiques, soit parce que les associations ou les institutions prennent toute la place. Les articles donnant une vraie, longue parole à Majde, Linda ou Flavie Flament sont des exceptions intéressantes. Dans ces textes, elles n'apparaissent pas comme des victimes, mais comme des survivantes qui ont parfois endossé une responsabilité dans la situation de violence, mais surtout qui s'en sont sorties.

Le silhouettage des "personnages" qui s'affichent dans les articles et la délégation des paroles aux institutions ne sont pas les seuls phénomènes qui invisibilisent les femmes ou les violences qu'elles subissent. Dans les articles choisis aléatoirement, on constate que les violences relèvent plutôt du contexte et apparaissent donc de manière secondaire dans les articles. C'est le cas des procès des auteures/victimes où le meurtre du mari reste le sujet principal et où les violences conjugales sont reléguées au statut d'"astuce" de la défense. Mais c'est aussi le cas dans d'autres situations, comme par exemple lorsqu'un bébé est enlevé et que l'on apprend incidemment que sa mère a été agressée à la machette. De toute façon, l'objet principal de l'article n'était-il pas d'annoncer que les kidnappeurs étaient relâchés pour vice de procédure ? D'autres recherches seraient nécessaires pour vérifier si cet aspect est fréquent dans les faits divers.

La manière dont les journaux sont édités et écrits tend parfois à minimiser les violences faites aux femmes. Quand *Le Nord Eclair* annonce en Une qu'une victime de violences conjugales sur trois est un homme, c'est bien sûr un effet d'accroche, mais c'est aussi mettre l'accent sur le phénomène minoritaire. Les photographies stigmatisent parfois les victimes, c'est le cas de Lolita Verdier qui est présentée à côté de flacons de méthadone alors que la famille conteste qu'elle ait été une droguée. Enfin l'écriture elle-même utilise parfois des expressions édulcorées : « en voulant la forcer à coucher avec lui », « des gestes plus que déplacés » qui décrivent des tentatives de viol ; une « drôle de mésaventure » alors qu'il s'agit d'une tentative d'enlèvement. Dans ce dernier article d'ailleurs, le journaliste utilise un humour de mauvais aloi et souhaite que la psychose ne s'installe pas dans ce coin tranquille alors que les faits décrits sont interpellants.

Ces éléments résonnent avec les constats de Patrizia Romito. Elle refuse de parler de "violence domestique", "familiale" ou même de "violence contre les femmes" car ces termes ont pour effet de

faire disparaître les coupables. Elle utilise donc l'expression "violence masculine" qui pointe sa cible. Dans son livre *Un silence de mortes. La violence masculine occultée*, elle démonte les tactiques et stratégies mises en œuvre pour atténuer la portée, voire inverser le sens de la violence masculine. Commentant le livre, Lucienne Gillioz rappelle que, pour qu'il y ait stratégie, « il n'est pas nécessaire que les acteurs agissent en toute conscience du but poursuivi (p. 80) » (Gillioz, 2009/1 : 121). Patrizia Romito pointe les tactiques d'occultation : l'euphémisation (la « drôle de mésaventure », les « gestes déplacés »), la déshumanisation et la culpabilisation des victimes (le flacon de méthadone qui caractérise Lolita Verdier), la psychologisation (l'auteur déboussolé, le meurtrier humilié par sa femme), la légitimation de la violence (l'imam auxiliaire de la mosquée de Louvain qui déclare qu'on peut frapper légèrement sa femme). Tous les procédés ne sont pas présents de manière égale dans la presse francophone belge. Cependant l'euphémisation permet d'invisibiliser la violence. « La violence conjugale qui conduit parfois à la mort d'une femme est appelée "drame familial" par la presse [...] en lieu et place de féminicide conjugal, ce qui [...] rend invisible le socle social de ces crimes ainsi que le sexe des victimes comme des auteurs. En forgeant la notion de féminicide, Jill Radford et Diana Russel (1992) ont mis au jour combien le sexisme du langage masque la réalité sociale des violences » (Debauche, 2013 : 11). La psychologisation est également présente. Or le fait d'analyser les situations en termes individuels a « pour effet de dépolitiser les conflits découlant des rapports sociaux de sexe et par conséquent de conforter la domination masculine » (Gillioz, 2009/1 : 122).

Un dernier phénomène contribue à invisibiliser les faits de violence : c'est, paradoxalement, quand ces faits sont mis à l'honneur. Les articles de société sont beaucoup plus nombreux les jours choisis de manière raisonnée. On pourrait s'en réjouir : enfin on parle des violences, enfin on donne la parole aux femmes ! Mais cet "effet 8 mars" est également pervers car il donne bonne conscience aux rédactions. Que se passe-t-il les autres jours ? Où se trouve la violence ordinaire dans la presse ? C'est aussi le cas quand l'affaire Weinstein prend de l'ampleur. Dans le corpus, les 10-11-12 et 24-25-26 novembre comportent des articles sur ce cas. Les textes se focalisent alors sur Weinstein ou sur Kevin Spacey. Les victimes sont donc exclues de ces articles ainsi que les explications plus larges : la célébrité de l'"ogre" suffit à la publication. Le danger, c'est que Weinstein occulte les propres faits dont il est accusé et qu'il invisibilise tous les hommes ordinaires qui harcèlent. Le procédé est identique quand l'affaire ou la victime est célèbre. La parole de Flavie Flament a le mérite de ramener l'attention sur les victimes, mais ne lui offre-t-on pas deux pages parce qu'elle est connue ? Emma Watson et les autres stars dont la presse publie les paroles à l'occasion du 8 mars réhabilitent le féminisme et demandent un salaire égal. La caissière, la bibliothécaire, l'enseignante a-t-elle l'occasion d'exprimer cette même revendication ? Les procès de Mireille De Lauw, Bernard Wesphael, Sophie Dery, le massacre de la famille Troadec sont des cas extraordinaires au sens premier du terme. C'est probablement pour cela que la presse leur accorde autant de place. Combien d'autres femmes dont l'histoire est plus ordinaire n'apparaissent jamais dans la presse ?

Ces dernières questions permettent de souligner un ultime phénomène... L'agresseur crie « Allah Akbar », les esclavagistes sont des princesses du Moyen Orient, le violeur est Roumain. La mère vit dans un camping, l'agresseur et la victime sont des drogués, les femmes auxquelles on veut imposer une contraception sont sans-abri, les milieux sont défavorisés, les couples sont malsains, les parents irresponsables, l'entourage n'a pas été attentif. Les milieux dans lesquels les victimes ont grandi ou évoluent sont souvent stigmatisants et stigmatisés. Ceci donne l'impression que les violences n'existent que chez les pauvres, les immigrés, les peu instruits, au sein de couples dysfonctionnant ou de familles irresponsables. Ceci donne l'impression que ces faits n'arrivent qu'aux « autres ». Une lecture de classe peut donc être appliquée au corpus. Pourtant on sait que la violence faites aux femmes touche tous les milieux et qu'elle impacte le quotidien « non extraordinaire » de beaucoup de femmes et de familles. Cette violence ordinaire-là, elle, est absente de la presse francophone belge.

Certains chercheurs analysent cette lecture de classe comme de la « complaisance » vis-à-vis des milieux plus aisés (Alice Debauche et Christelle Hamel citent les affaires Cantat, Polanski ou Strauss-Kahn), voire de la « solidarité » de la part des médias, « si prompts à l'indignation lorsque les violences

sont situées dans les quartiers populaires » (les débats sur les “tournantes”), mais qui « se font silencieux [...] lorsque riches ou puissants sont en cause » (Debauche, 2013 : 7) « La classe sociale [...] fait un retour en force dans son lien avec les violences masculines contre les femmes. Elle joue aujourd’hui de la même façon qu’autrefois : les violences sont attribuées par les milieux dominants aux classes populaires et exclusivement à elles, à ceci près que les classes populaires sont aujourd’hui perçues à travers les personnes issues de l’immigration et que le classisme s’est teinté de racisme [...] » (Debauche, 2013 : 7).

7. Le continuum des violences

Toutes les violences ont été prises en compte dans la recherche, y compris les discriminations (à l’emploi par exemple) et les violences symboliques (un article sur une représentation stéréotypée dans la publicité par exemple). La recherche qualitative montre que les articles “société” traitent majoritairement de ces derniers types de violence. N’est-ce pas en définitive une autre occultation des violences physiques ? N’est-il pas plus facile d’analyser la discrimination à l’emploi que les coups et blessures au sein d’un couple dans le cadre d’un article “société” ?

Plusieurs scientifiques soulignent cependant la nécessité de ne pas établir de hiérarchie entre les violences et de les considérer comme constituant un ensemble. « Un des acquis théorique et méthodologique des recherches sur la violence a été justement de démontrer la continuité entre différentes formes de violences, des plus “anodines” au viol et au meurtre. » (Romito, 2003/3 : 84) Vie féminine considère que les violences conjugales doivent être replacées dans l’ensemble des violences faites aux femmes, depuis les interpellations sexistes en rue jusqu’au meurtre, en passant par les agressions sexuelles ou les violences institutionnelles. « Toutes ces violences relèvent en effet du même système historique et structurel : un système de domination des hommes sur les femmes, que nous nommons la domination patriarcale. Cette multiplicité de violences contre les femmes (appelée aussi “continuum des violences²⁷”) est à la fois l’expression et l’outil de cette domination. » (Vie Féminine, 2010 : 2) Jalna Hanmer en 1977 est l’une des premières féministes à travailler la question des violences des hommes contre les femmes et les conceptualise comme « une modalité du contrôle social qu’ils exercent sur elles » (Hanmer citée par Debauche, 2013 : 5). Réfléchir sur les violences faites aux femmes oblige donc à réfléchir au système de société genrée dans lequel nous vivons.

Les faits divers ne permettent certainement pas d’apporter une analyse globale sur les violences faites aux femmes. Nous avons montré qu’ils ne se détachent pas suffisamment des cas individuels. Et les articles “société” n’apportent pas non plus de réponse satisfaisante. Ils sont intéressants et il faut signaler que c’est dans ces articles que l’on trouve les mots « sexisme », « machisme », « consentement », « paternalisme », « patriarcat », « féminicide », « viol »... Ce sont ces articles qui donnent la parole aux survivantes ou qui montrent comment des femmes ont traduit leur agression en action (par exemple l’application Her Street View des étudiantes de l’IHECS). Ce sont ces textes qui donnent des chiffres. Cependant quand une association féministe proclame qu’en Belgique les femmes sont encore l’objet de violences parce qu’elles sont des femmes (Métro, 24 novembre 2017, p. 2), qu’est-ce que cela signifie concrètement ? Comment peut-on l’expliquer ? Est-ce qu’un lecteur non averti peut vraiment faire un lien entre cette phrase, la violence conjugale et le système de domination qui l’explique ?

8. Nécessité d’une vraie politique éditoriale sur les questions de genre

Il est probablement compliqué, pour un journaliste qui couvre un fait divers, de toujours le recadrer dans le système de domination genré. Il est probablement difficile, au sein d’un article “société”, de

²⁷ Le concept a été énoncé par Liz Kelly dans *Surviving Sexual Violence* (1988).

sans cesse trouver des survivantes qui pourraient donner chair aux chiffres. Nous l'avons déjà souligné, le fossé qui sépare les faits divers des articles "société" est l'un des résultats les plus frappants de cette recherche. Les premiers sont toujours le nez sur les faits, hantés de silhouettes ou de personnages stigmatisés par leur milieu ou leur passé. Les seconds sont toujours des analyses globalisantes, peuplés d'abstractions d'humains, présentant des mesures prises ou clamant des positions militantes. La distance est telle entre ces deux genres journalistiques qu'il est impossible pour le lecteur d'établir des liens entre les cas individuels et les phénomènes sociaux.

Les journaux eux-mêmes n'y arrivent pas puisqu'un même thème parsème plusieurs pages de certains jours sans qu'aucun lien ne soit établi. Le 24 novembre, *La Dernière Heure* publie un article sur le harcèlement au travail (page 10) et une brève sur la campagne de prévention du harcèlement à l'ULB (page 22). Le lendemain, le même journal annonce l'arrestation d'un violeur (page 10) et établit le bilan de la ligne SOS viol (page 13). Le 8 mars, *Le Soir* présente les nouveaux visages des féminismes (page 10) en soulignant la créativité des jeunes sans faire de lien avec les initiatives prises par des étudiant-e-s sur le campus de Louvain-la-Neuve (page 30). Le 25 novembre, *Le Courrier de l'Escaut* présente une pleine page sur les violences conjugales (page 6), publie une brève sur le procès d'Oscar Pistorius (page 16) et une brève sur la mort d'une femme dans les escaliers (page 20). La liste n'est pas exhaustive. Il ne semble pas y avoir de dialogue entre les rubriques. **Est-ce le signe d'une absence de politique éditoriale générale sur les violences faites aux femmes ?**

En négligeant de réfléchir leur positionnement et pratiques journalistiques autour de ces questions, les journalistes ne participent-ils pas de ces stratégies d'occultation décrites par Patrizia Romito (2006) ? Ce manque de lien entre les rubriques n'est-il pas lui-même un phénomène d'occultation ? Alors même que les journalistes tentent probablement d'amener la question dans le débat social...

Quand Eric Macé (2006 : 2-3) analyse la « réalité sociale », il ne s'intéresse pas seulement aux aspects liés à la domination (comme l'École de Francfort a pu le faire), mais il considère qu'elle est surtout le lieu d'une « dynamique conflictuelle ». Selon lui, s'intéresser aux controverses publiques, aux représentations médiatiques ou aux publics est la même chose. En effet, il n'oppose pas d'un côté une "vraie" sphère publique qui serait celle du politique et de l'autre les médias qui représenteraient une sphère publique « mystificatrice ». Pour lui, il existe un continuum entre sphère publique et médias. Les médias sont donc une scène où s'expriment les conflits sociaux. Si on le suit, alors ce qui ressort de la recherche est que les violences faites aux femmes ne font pas (encore) assez conflit – en tout cas, pas suffisamment pour que ce phénomène pluriel et complexe trouve à s'exprimer de manière nuancée – et que les éléments essentiels de ce système de domination restent encore largement tabous.

Bibliographie

- Bardin L., *L'analyse de contenu*, Quadrigue/Presses universitaires de France, Paris, 2007 [1977].
- Campbell C. J. et alii, « Risk Factors for Femicide in Abusive Relationships : Results From a Multisite Case Control Study », *Research and Practice*, vol. 93, n° 7, July 2003, p. 1089-1098.
- Collectif des Femmes, colloque *Regards croisés : violences pluri'elles, femmes et enfants*, Louvain-la-Neuve, 6 mars 2018.
- Coulomb-Gully M., Bonnafous S. (dir.), *Femmes et médias : le 8 mars à la "une". Une comparaison internationale*, Presses universitaires du Mirail, Toulouse, 2007.
- Commission pour l'égalité entre les femmes et les hommes. "Toolkit" sur la mise en application de la Recommandation du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe CM/Rec (2013) 1 sur l'égalité entre les femmes et les hommes et les médias, Conseil de l'Europe, 2015.
- de Bonville J., *L'analyse de contenu des médias. De la problématique au traitement statistique*, De Boeck, Bruxelles, 2006
- Debauche A., Hamel Ch., « Violence des hommes contre les femmes : quelles avancées dans la production des savoirs ? », *Nouvelles Questions Féministes*, vol. 32, 2013/1, p. 4-14, URL : <https://www.cairn.info/revue-nouvelles-questions-feministes-2013-1-page-4.htm>
- Encourager la participation du secteur privé et des médias à la prévention de la violence à l'égard des femmes et de la violence domestique : article 17 de la convention d'Istanbul. Série de documents sur la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique*, Conseil de l'Europe, 2016.
- Gillioz L., « Patrizia Romito : Un silence de mortes. La violence masculine occultée », *Nouvelles Questions Féministes*, vol. 28, 2009/1, p. 120-123, URL : <https://www.cairn.info/revue-nouvelles-questions-feministes-2009-1-p-120.htm>
- Herla R., *Penser contre la notion de « profil-type » : défense d'une approche politique des violences conjugales*, Collectif contre les violences familiales et l'exclusion, Octobre 2017, URL : http://www.cvfe.be/sites/default/files/doc/ep2017-11-penser_contre_la_notion_de_profil-type-defense_dune_approche_politique_des_violences_conjugales.pdf.
- Herrera C., Exposito F., « Résumé de "Mass Media influence on the attribution of culpability and the justification of gender violence" », *32è réunion annuelle de la société internationale de psychologie politique*, Trinity College, Dublin, 2009.
- Husquinet H., *Humaines à part entière : penser la violence des femmes pour questionner l'ordre social et bouleverser les frontières de genre*, Collectif contre les violences familiales et l'exclusion, Décembre 2016, URL : <http://www.cvfe.be/publications/analyse/heloise-husquinet/humaines-part-entiere-penser-violence-femmes-questionner>
- Jaspard M., *Les violences contre les femmes*, La Découverte, Paris, 2005.
- Krug G. E., Dahlberg L. L., Mercy J. A., Zwi A., Lozano-Ascencio R. (dir.), *Rapport mondial sur la violence et la santé*, Organisation mondiale de la santé (OMS), Genève, 2002, URL : http://www.who.int/violence_injury_prevention/violence/world_report/fr/full_fr.pdf
- Les violences contre les femmes en Wallonie. Des chiffres qui font mal*, IWEPS, 2016, URL : <https://www.iweps.be/les-violences-contre-les-femmes-en-wallonie-des-chiffres-qui-font-mal>.

- Macé E., « Mouvement et contre-mouvement culturels dans la sphère publique et les médiacultures », dans Maigret E., Macé E. (dir.), *Penser les médiacultures*, Armand Colin, Paris, 2006, URL : https://www.academia.edu/11554497/_Mouvements_et_contre_mouvements_culturels_dans_la_sph%C3%A8re_publique_et_les_m%C3%A9diacultures_.
- Pastel M. (dir.), *Violence. Comment s'en sortir ?*, Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, Bruxelles, 2017.
- Pieters J., Italiano P., Offermans A.-M., Hellemans S., *Les expériences des femmes et des hommes en matière de violence psychologique, physique et sexuelle*, Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, Bruxelles, 2010.
- Romito P., *Un silence de mortes. La violence masculine occultée*, Syllepse, Paris, 2006.
- Romito P., « Les violences conjugales post-séparation et le devenir des femmes et des enfants », La revue internationale de l'éducation familiale, n° 29, 2011/1, p. 87-105, URL : <https://www.cairn.info/revue-la-revue-internationale-de-l-education-familiale-2011-1-page-87.htm>
- Simonis M. (dir.), *Quel genre d'infos? Rapport final GMMP 2015. Fédération Wallonie-Bruxelles, Association des journalistes professionnels*, Bruxelles, 2016.
- Vie Féminine, *Pour une lecture féministe des violences conjugales*, Vie Féminine, novembre 2010, URL : http://viefeminine.be/IMG/pdf/Prise_de_position_violences-3.pdf
- Violence à l'égard des femmes : une enquête à l'échelle de l'UE. Les résultats en bref*, Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA), 2014, URL : <http://fra.europa.eu/fr/publication/2014/la-violence-lgard-des-femmes-une-enquete-lchelle-de-lue-les-rsultats-en-bref>
- Wernaers C., « "Dispute" et "crime passionnel" : comment les médias minimisent les violences envers les femmes », *Axelle*, n° 203, novembre 2017, p. 17-18, URL : <http://www.axellemag.be/medias-minimisent-violences-femmes/>.

Table des tableaux et graphiques

TABLEAU 1 : NOMBRE D'ARTICLES PAR TITRES DE PRESSE (JA-JR)	18
GRAPHIQUE 1 : RÉPARTITION DES ARTICLES PAR TITRE DE PRESSE (JA)	18
TABLEAU 2 : NOMBRE D'ARTICLES PAR JOURS (JA)	19
GRAPHIQUE 2 : RÉPARTITION DES GENRES JOURNALISTIQUES (JA)	19
GRAPHIQUE 3 : RÉPARTITION DES THÉMATIQUES JOURNALISTIQUES (JA)	20
GRAPHIQUE 4 : PORTÉE DES FAITS RAPPORTÉS (JA)	20
GRAPHIQUE 5 : RÉPARTITION DES SPHÈRES MOBILISÉES (JA)	21
GRAPHIQUE 6 : TYPOLOGIES DES VIOLENCES REPRÉSENTÉES (JA)	22
GRAPHIQUE 7 : TYPOLOGIES DES MOBILES ANNONCÉS (JA)	22
GRAPHIQUE 8 : IDENTIFICATION DES SIGNATAIRES (JA)	23
GRAPHIQUE 9 : RÉPARTITION DES RÔLES NARRATIFS (JA)	24
GRAPHIQUE 10 : PROPORTION DES MODES D'IDENTIFICATION PAR RÔLES NARRATIFS (JA)	25
GRAPHIQUE 11 : PROPORTION DES SEXES PAR RÔLES NARRATIFS (JA)	25
TABLEAU 3 : SEXE DES VICTIMES (JA)	26
TABLEAU 4 : REPRÉSENTATIVITÉ DES VICTIMES FÉMININES (JA)	26
TABLEAU 5 : ÂGE DES VICTIMES FÉMININES (JA)	27
TABLEAU 6 : ORIGINE DES VICTIMES FÉMININES (JA)	27
TABLEAU 7 : ORIENTATION SEXUELLE DES VICTIMES FÉMININES (JA)	27
TABLEAU 8 : MENTION D'UN HANDICAP DES VICTIMES FÉMININES (JA)	27
TABLEAU 9 : MODE D'IDENTIFICATION DES VICTIMES FÉMININES (JA)	28
TABLEAU 10 : MODE DE PERCEPTION DES VICTIMES FÉMININES (JA)	28
TABLEAU 11 : REGISTRE D'APPARITION DES VICTIMES FÉMININES (JA)	28
TABLEAU 12 : PRÉCISION DU REGISTRE D'APPARITION DES VICTIMES FÉMININES (JA)	29
TABLEAU 13 : SEXE DES AUTEURS (JA)	29
TABLEAU 14 : ÂGE DES AUTEURS (JA)	29
TABLEAU 15 : ORIGINE DES AUTEURS (JA)	30
TABLEAU 16 : ORIENTATION SEXUELLE DES AUTEURS (JA)	30
TABLEAU 17 : RELATION DES AUTEURS ET DES VICTIMES (JA)	30
TABLEAU 18 : MODE D'IDENTIFICATION DES AUTEURS (JA)	31
TABLEAU 19 : MODE DE PERCEPTION DES AUTEURS (JA)	31
TABLEAU 20 : REGISTRE D'APPARITION DES AUTEURS (JA)	31
TABLEAU 21 : PRÉCISION DU REGISTRE D'APPARITION DES AUTEURS (JA)	32
GRAPHIQUE 12 : RÉPARTITION DES ARTICLES PAR TITRE DE PRESSE (JR)	32
TABLEAU 22 : NOMBRE D'ARTICLES PAR JOURS (JR)	33
GRAPHIQUE 13 : RÉPARTITION DES GENRES JOURNALISTIQUES (JR)	33
GRAPHIQUE 14 : RÉPARTITION DES THÉMATIQUES JOURNALISTIQUES (JR)	34
GRAPHIQUE 15 : PORTÉE DES FAITS RAPPORTÉS (JR)	34
GRAPHIQUE 16 : RÉPARTITION DES SPHÈRES MOBILISÉES (JR)	35
GRAPHIQUE 17 : TYPOLOGIES DES VIOLENCES REPRÉSENTÉES (JR)	36
GRAPHIQUE 18 : TYPOLOGIES DES MOBILES ANNONCÉS (JR)	36
GRAPHIQUE 19 : IDENTIFICATION DES SIGNATAIRES (JR)	37
GRAPHIQUE 20 : RÉPARTITION DES RÔLES NARRATIFS (JR)	38
GRAPHIQUE 21 : PROPORTION DES MODES D'IDENTIFICATION PAR RÔLES NARRATIFS (JR)	388
GRAPHIQUE 22 : PROPORTION DES SEXES PAR RÔLES NARRATIFS (JR)	39
TABLEAU 23 : SEXE DES VICTIMES (JR)	39
TABLEAU 24 : REPRÉSENTATIVITÉ DES VICTIMES FÉMININES (JR)	40
TABLEAU 25 : ÂGE DES VICTIMES FÉMININES (JR)	40

TABLEAU 26 : ORIGINE DES VICTIMES FÉMININES (JR)	40
TABLEAU 27 : ORIENTATION SEXUELLE DES VICTIMES FÉMININES (JR)	40
TABLEAU 28 : MENTION D'UN HANDICAP DES VICTIMES FÉMININES (JR)	41
TABLEAU 29 : MODE D'IDENTIFICATION DES VICTIMES FÉMININES (JR)	41
TABLEAU 30 : MODE DE PERCEPTION DES VICTIMES FÉMININES (JR)	41
TABLEAU 31 : REGISTRE D'APPARITION DES VICTIMES FÉMININES (JR)	42
TABLEAU 32 : PRÉCISION DU REGISTRE D'APPARITION DES VICTIMES FÉMININES (JR)	42
TABLEAU 33 : SEXE DES AUTEURS (JR)	42
TABLEAU 34 : ÂGE DES AUTEURS (JR)	43
TABLEAU 35 : ORIGINE DES AUTEURS (JR)	43
TABLEAU 36 : ORIENTATION SEXUELLE DES AUTEURS (JR)	43
TABLEAU 37 : MENTION D'UN HANDICAP DES AUTEURS (JR)	43
TABLEAU 38 : RELATION DES AUTEURS ET DES VICTIMES (JR)	44
TABLEAU 39 : MODE D'IDENTIFICATION DES AUTEURS (JR)	44
TABLEAU 40 : MODE DE PERCEPTION DES AUTEURS (JR)	44
TABLEAU 41 : REGISTRE D'APPARITION DES AUTEURS (JR)	45
TABLEAU 42 : PRÉCISION DU REGISTRE D'APPARITION DES AUTEURS (JR)	45
GRAPHIQUE 23 : RÉPARTITION DES ARTICLES SUR LE CORPUS (JA-JR)	46
GRAPHIQUE 24 : RÉPARTITION DES ARTICLES PAR DATES ET TITRES (JA-JR)	47
GRAPHIQUE 25 : RÉPARTITION DES ARTICLES PAR DATE (JA-JR)	48
GRAPHIQUE 26 : PRÉSENCE D'ARTICLES EN UNE (JA-JR)	48
GRAPHIQUE 27 : RÉPARTITION DES ARTICLES DANS LES PAGES (JA-JR)	49
GRAPHIQUE 28 : PRÉSENCE DE PHOTOGRAPHIES (JA-JR)	49
GRAPHIQUE 29 : RÉPARTITION DES GENRES JOURNALISTIQUE (JA-JR)	50
GRAPHIQUE 30 : RÉPARTITION DES THÉMATIQUES JOURNALISTIQUES (JA-JR)	51
GRAPHIQUE 31 : PORTÉES DES FAITS RAPPORTÉS (JA-JR)	51
GRAPHIQUE 32 : REPARTITION DES SPHÈRES MOBILISÉES (JA-JR)	52
GRAPHIQUE 33 : TYPOLOGIE DES VIOLENCES REPRÉSENTÉES (JA-JR)	53
GRAPHIQUE 34 : IDENTIFICATION DES SIGNATAIRES (JA-JR)	54
GRAPHIQUE 35 : RÉPARTITION DES RÔLES NARRATIFS (JA-JR)	55
TABLEAU 43 : GENRES DES ARTICLES	61
TABLEAU 44 : MISES EN PERSPECTIVE	62
TABLEAU 45 : PROFIL DES VICTIMES	65
TABLEAU 46 : PROFIL DES AUTEURS	68
TABLEAU 47 : GENRE DES ARTICLES	75
TABLEAU 48 : MISE EN PERSPECTIVE	76
TABLEAU 49 : PROFIL DES VICTIMES	80
TABLEAU 50 : PROFIL DES AUTEURS	84

Annexes

<u>ANNEXE 1 DE LA PARTIE QUANTITATIVE : CORPUS ALÉATOIRE (JA)</u>	<u>110</u>
<u>ANNEXE 2 DE LA PARTIE QUANTITATIVE : CORPUS RAISONNÉ (JR)</u>	<u>112</u>
<u>ANNEXE 3 DE LA PARTIE QUALITATIVE : ARTICLES CLASSÉS PAR CATÉGORIES (CORPUS ALÉATOIRE)</u>	<u>115</u>
<u>ANNEXE 4 DE LA PARTIE QUALITATIVE : MISE EN PERSPECTIVE DES FAITS (CORPUS ALÉATOIRE)</u>	<u>119</u>
<u>ANNEXE 5 DE LA PARTIE QUALITATIVE : EXEMPLES D'ARTICLES (CORPUS ALÉATOIRE)</u>	<u>124</u>
<u>ANNEXE 6 DE LA PARTIE QUALITATIVE : PROFIL DES VICTIMES (CORPUS ALÉATOIRE)</u>	<u>130</u>
<u>ANNEXE 7 DE LA PARTIE QUALITATIVE : EXEMPLES D'ARTICLES (CORPUS ALÉATOIRE)</u>	<u>136</u>
<u>ANNEXE 8 DE LA PARTIE QUALITATIVE : PROFIL DES AUTEURS (CORPUS ALÉATOIRE)</u>	<u>139</u>
<u>ANNEXE 9 DE LA PARTIE QUALITATIVE : EXEMPLES D'ARTICLES (CORPUS ALÉATOIRE)</u>	<u>145</u>
<u>ANNEXE 10 DE LA PARTIE QUALITATIVE : ARTICLES CLASSÉS PAR CATÉGORIES (CORPUS RAISONNÉ)</u>	<u>151</u>
<u>ANNEXE 11 DE LA PARTIE QUALITATIVE : MISE EN PERSPECTIVE DES FAITS (CORPUS RAISONNÉ)</u>	<u>157</u>
<u>ANNEXE 12 DE LA PARTIE QUALITATIVE : EXEMPLES D'ARTICLES (CORPUS RAISONNÉ)</u>	<u>165</u>
<u>ANNEXE 13 DE LA PARTIE QUALITATIVE : PROFIL DES VICTIMES (CORPUS RAISONNÉ)</u>	<u>184</u>
<u>ANNEXE 14 DE LA PARTIE QUALITATIVE : EXEMPLES D'ARTICLES (CORPUS RAISONNÉ)</u>	<u>192</u>
<u>ANNEXE 15 DE LA PARTIE QUALITATIVE : PROFIL DES AUTEURS (CORPUS RAISONNÉ)</u>	<u>193</u>
<u>ANNEXE 16 DE LA PARTIE QUALITATIVE : EXEMPLES D'ARTICLES (CORPUS RAISONNÉ)</u>	<u>202</u>
<u>ANNEXE 17 DE LA PARTIE QUALITATIVE : PHÉNOMÈNES PARTICULIERS (CORPUS RAISONNÉ)</u>	<u>207</u>
<u>ANNEXE 18 DE LA PARTIE QUALITATIVE : EXEMPLES D'ARTICLES (CORPUS RAISONNÉ)</u>	<u>212</u>

Annexe 1 de la partie quantitative : corpus aléatoire (JA)

Tableau 1 : genres journalistiques par titres (JA)

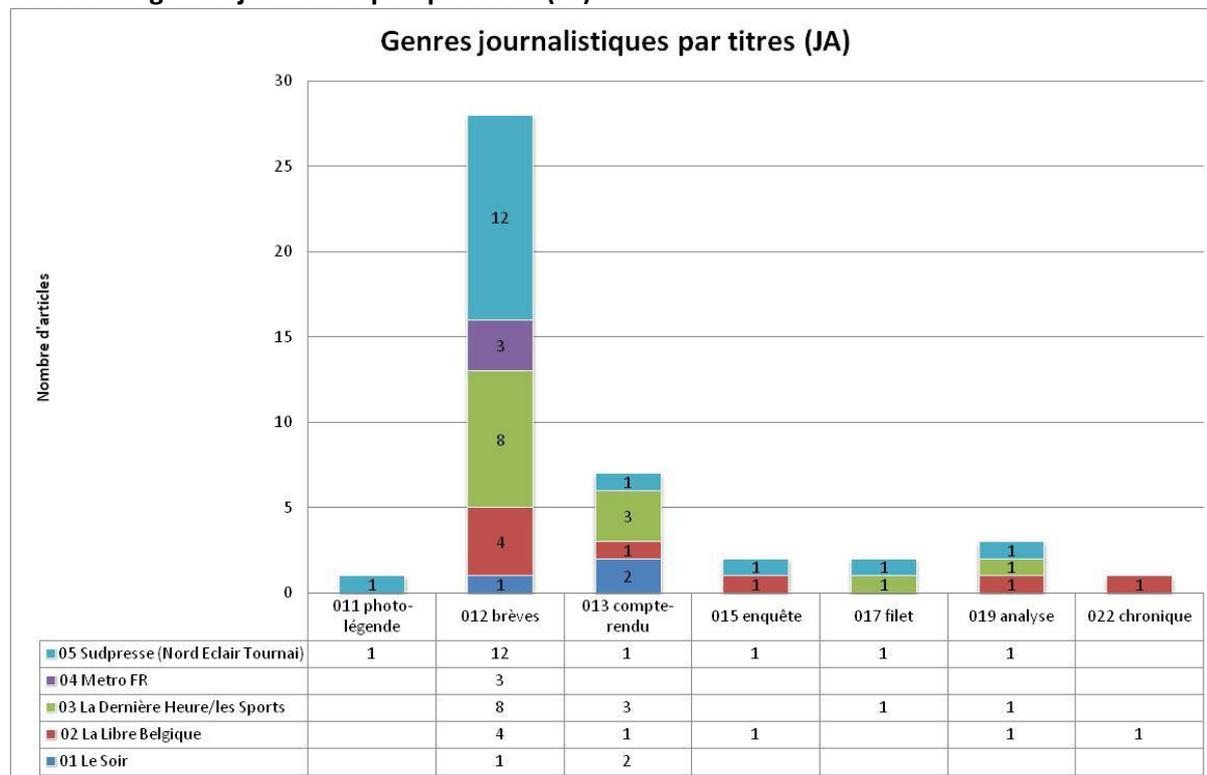


Tableau 2 : thématiques par titres (JA)

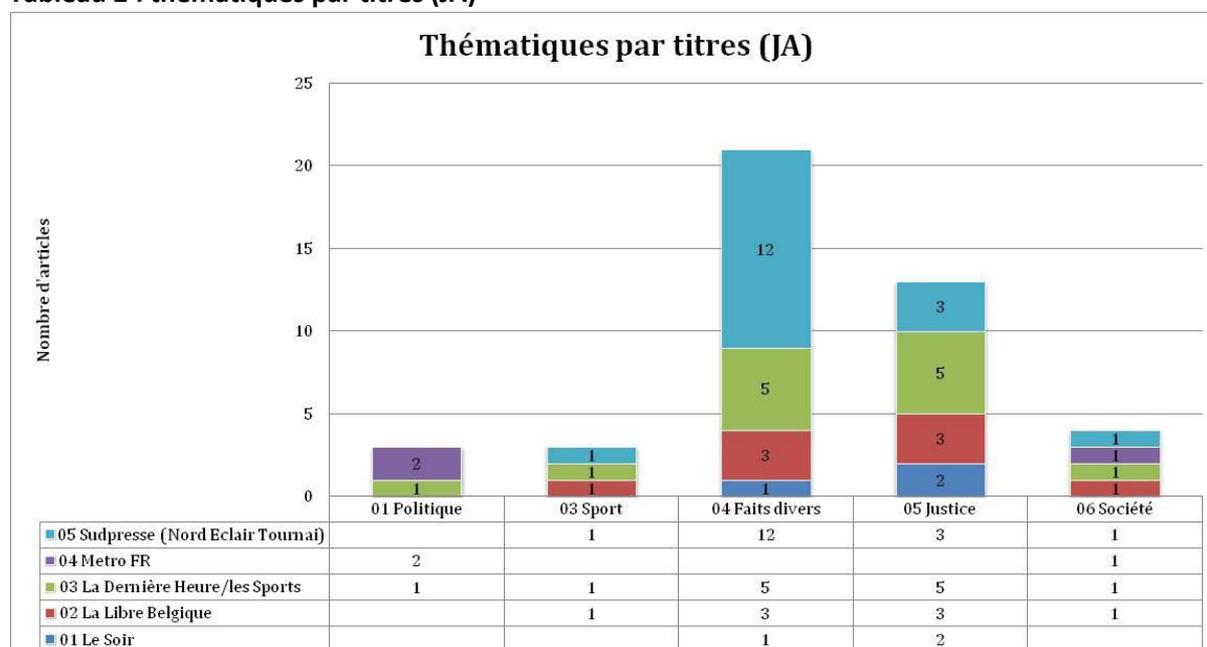


Tableau 3 : typologies des violences par titres (JA)

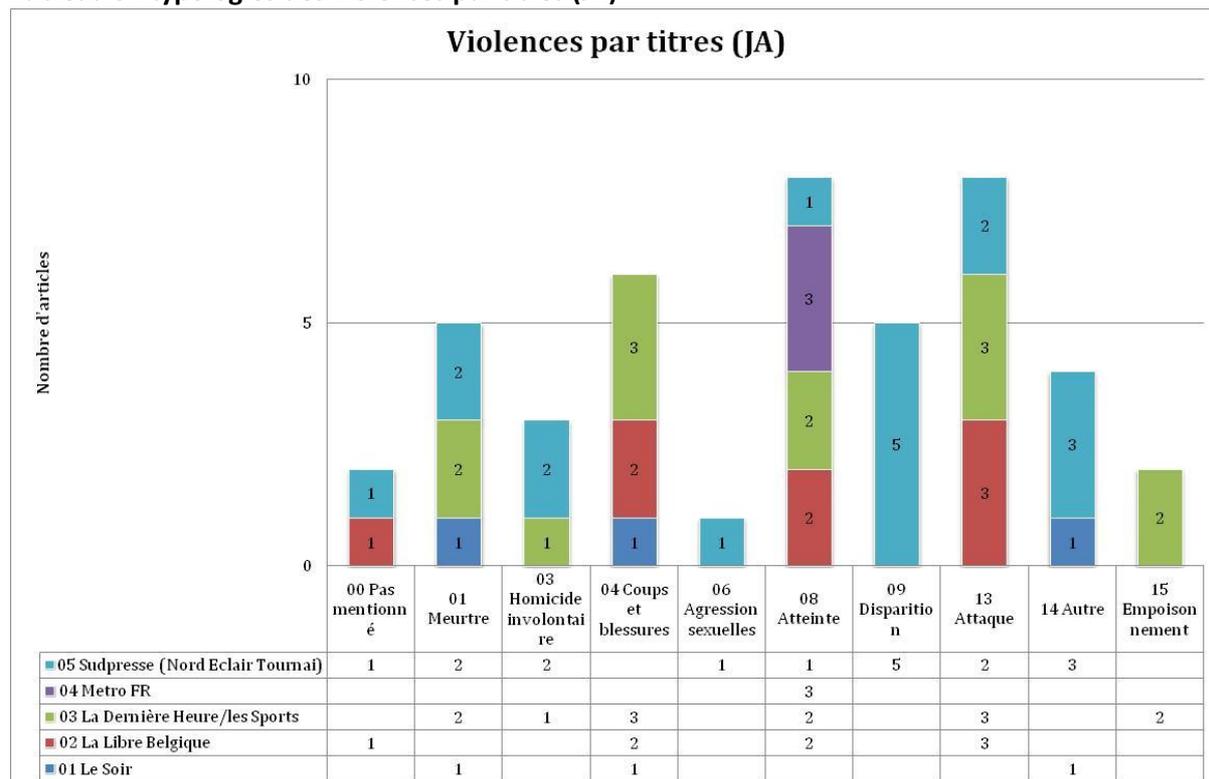
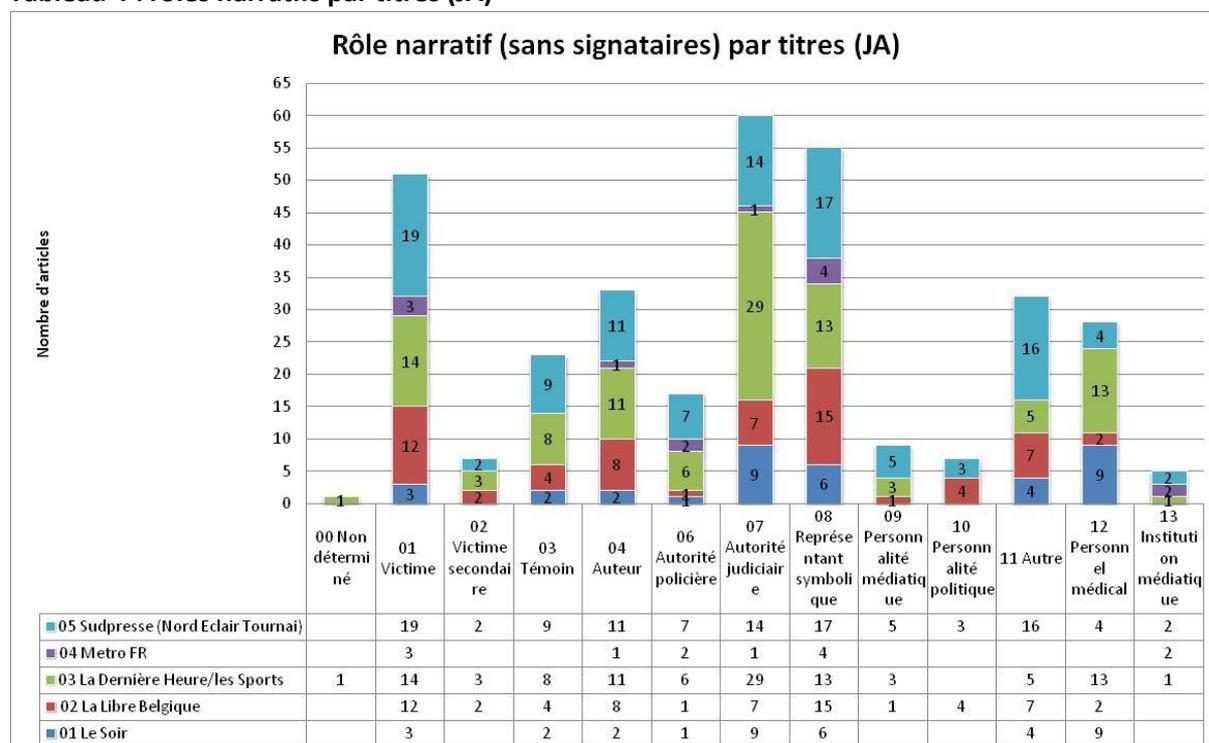


Tableau 4 : rôles narratifs par titres (JA)



Annexe 2 de la partie quantitative : corpus raisonné (JR)

Tableau 5 : genres journalistiques par titres (JR)

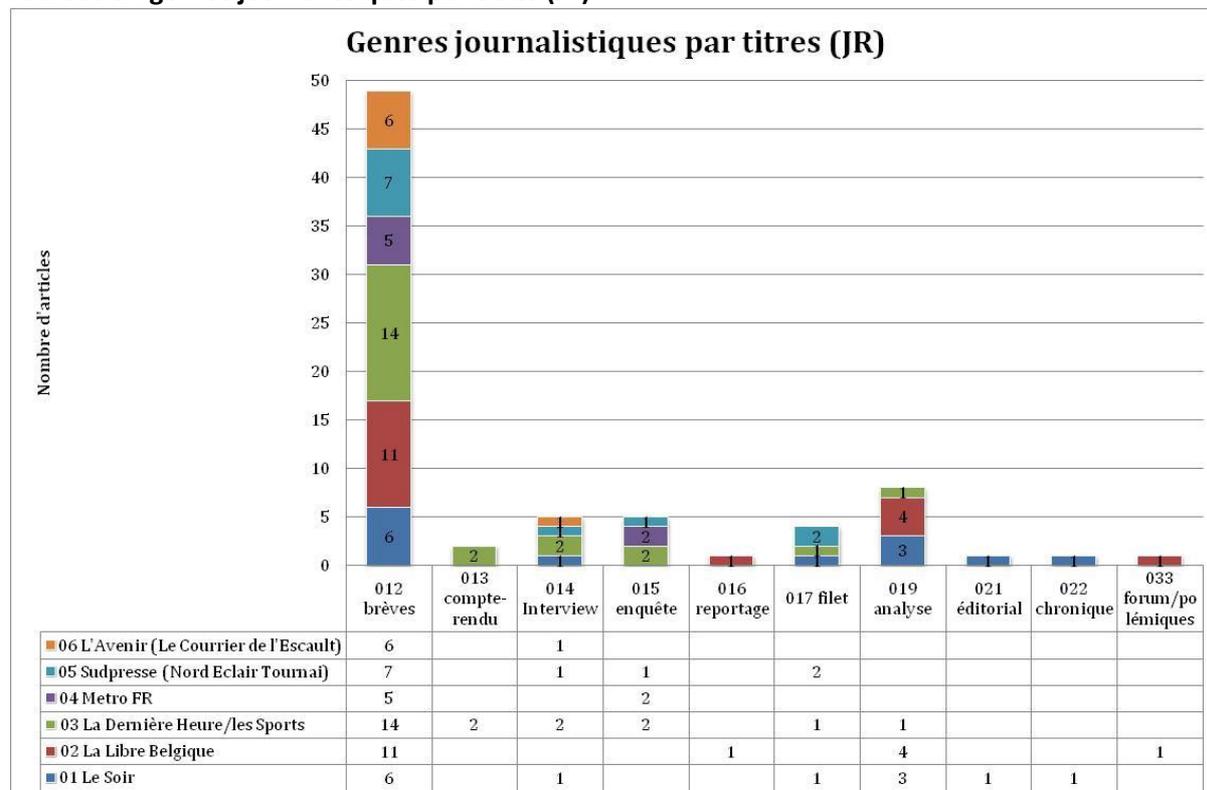


Tableau 6 : thématiques par titres (JR)

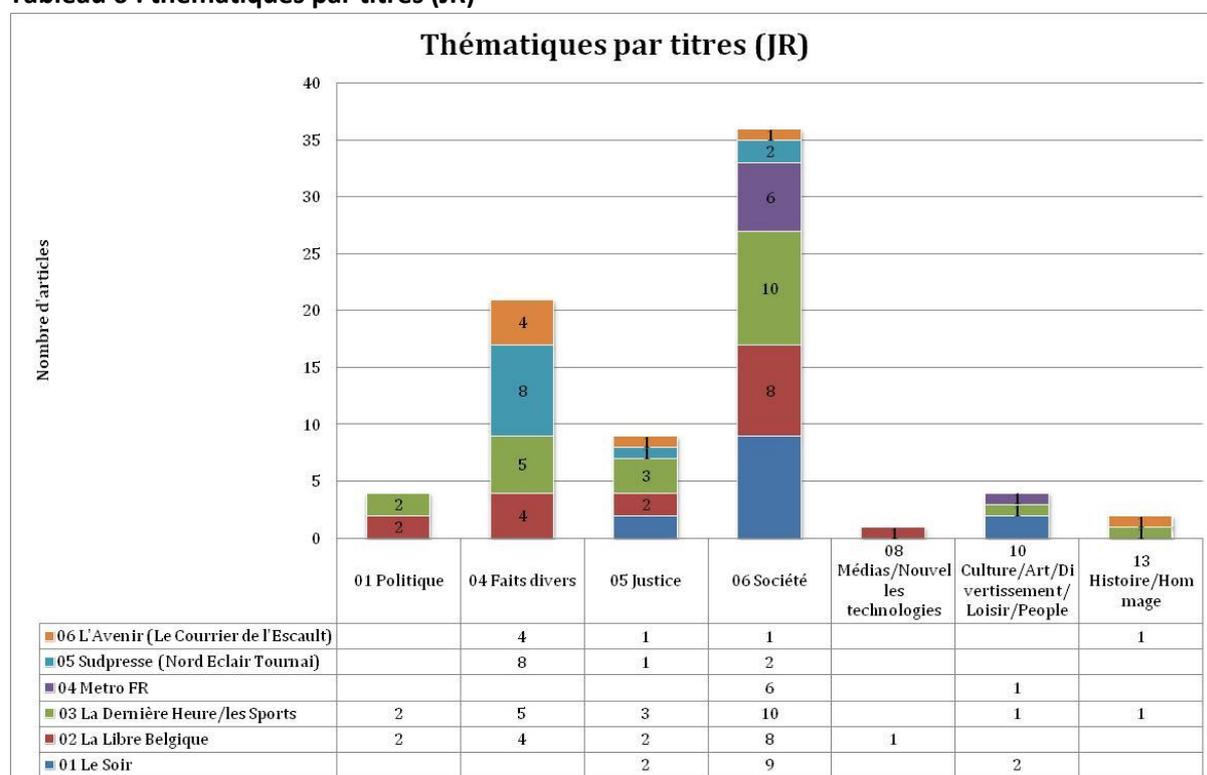


Tableau 7 : portés des faits rapportés par titres (JR)

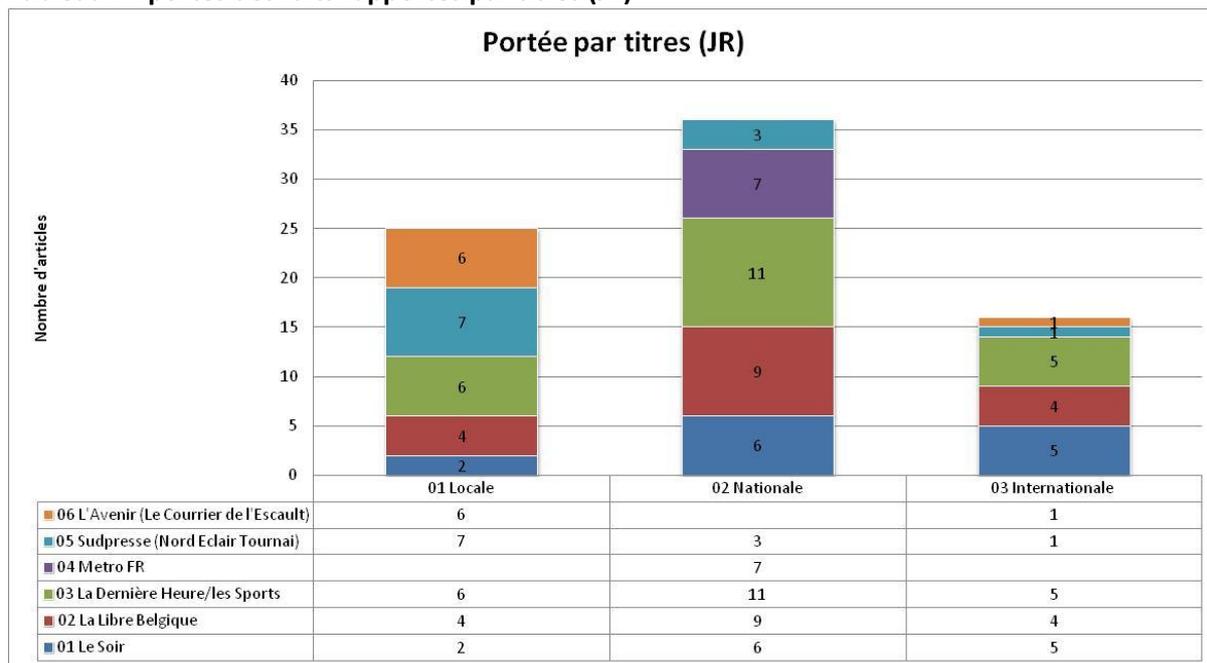


Tableau 8 : sphères par titres (JR)

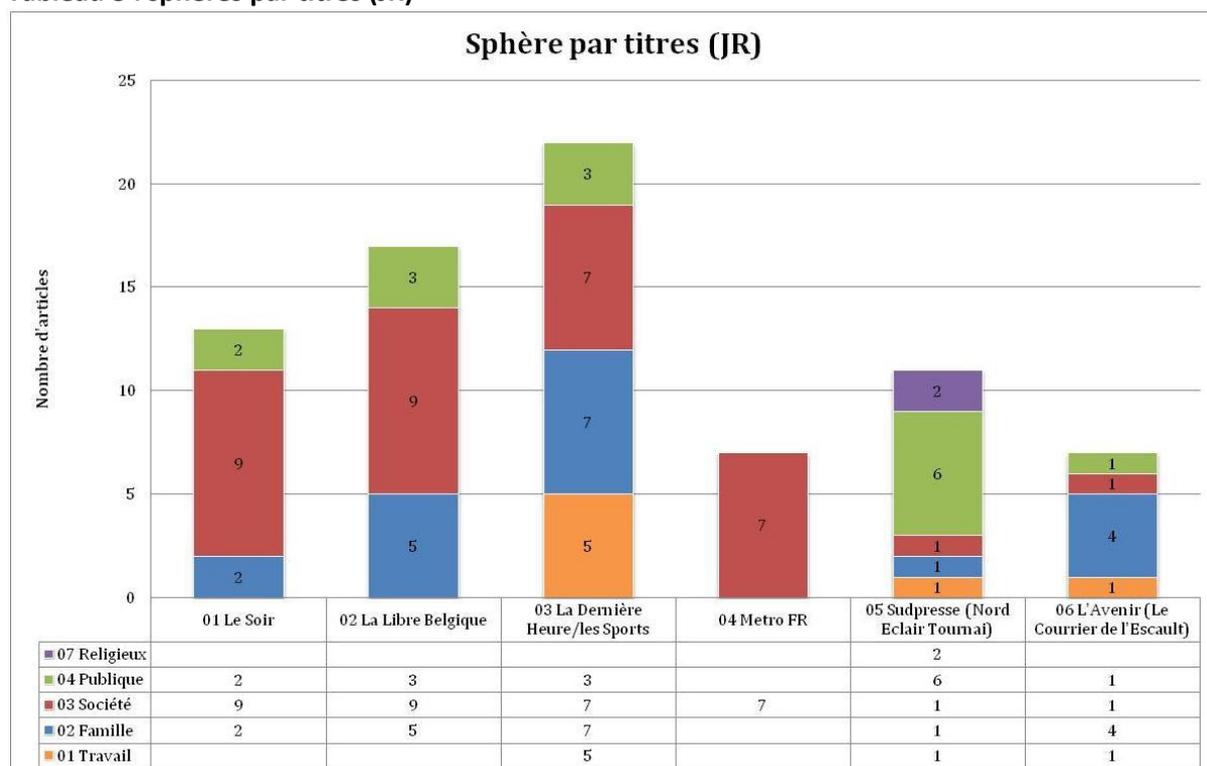
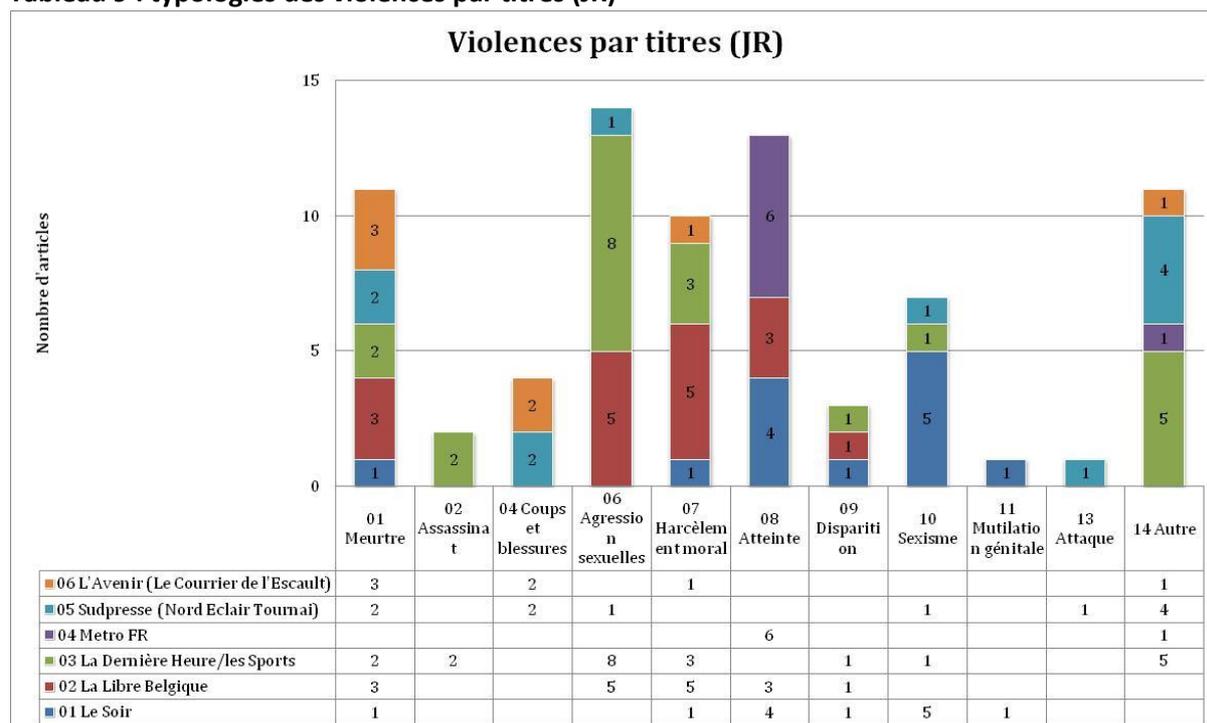


Tableau 9 : typologies des violences par titres (JR)



Annexe 3 de la partie qualitative : articles classés par catégories (corpus aléatoire)

Les articles sont rangés par jour de publication puis titres dans lesquels ils sont parus.

1. Faits divers

Faits de violences concernant des femmes majeures

Date	Titre de presse	Page	Titre de l'article
3 octobre 2016	La Dernière heure	10	Le corps d'une femme étranglée retrouvé dans un bois
		11	Le procès Wesphael. La grande tristesse d'un procès sans issue
	La Libre Belgique	9	Accident volontaire
		9	Un cadavre de femme
	Le Soir	5	Le cadavre d'une jeune femme découvert à Pepinster
		6	Wesphael a encore quatre jours pour convaincre
	Le Nord Eclair	12	Il renverse une témoin de Jéhovah
		13	Procès Wesphael : jour 10. Le vent tourne en faveur de l'accusé
		15	Ces disparus jamais retrouvés Retrouvée étranglée et poingardée dans les bois
21 décembre 2016	La Dernière heure	13	Alerte. Agressée alors qu'elle rentrait chez elle
	Le Nord Eclair	3	Victimes. L'identification est en cours
3 février 2017	La Dernière heure	1	Le papa porte plainte. Alexia (10 ans) brûlée à la cuisse et "négligée" par l'hôpital
		11	Une odeur nauséabonde commençait à se dégager de sa jambe
		12	Lolita, 22 ans, décède d'une overdose de méthadone. Son copain l'a laissé mourir
	Le Nord Eclair	1	Péculweez. Son compagnon la laisse mourir d'une overdose
		6	Lolita, 2.5€ pour une overdose fatale
9 mai 2017	La Dernière heure	9	Un conflit de voisinage qui dure depuis 17 ans !
	La Libre Belgique	13	L'assassinat de son ex lui vaut 24 ans
		13	20 années de prison pour avoir tué sa mère
	Le Soir	29	Viol sur le Ravel : cinq ans ferme
	Le Nord Eclair	8	"Il a tout détruit" dit le papa de Cynthia. Le père d'une victime remonté
27 juillet 2017	La Dernière heure	9	Il poignarde à mort trois personnes
	La Libre Belgique	14	Un homme tue son ex-copie et les grands-parents de celle-ci
		15	Jeunes arrêtés après l'agression d'une octogénaire
		15	Les princesses du Conrad. Aucune partie n'a fait appel
		15	Il voulait faire exploser son quartier

16 et 17 septembre 2017		16	Maison volontairement incendiée : trois ans de prison
	Le Soir	15	Il avait incendié la maison conjugale
		28	Attaquée sur sa grossesse, une présentatrice répond
	Le Nord Eclair	15	L'amoureux transi tue son ex-copine et ses grands-parents
	La Dernière heure	6	Deux femmes attaquées au marteau au cri d'"Allah Akbar"
11		La femme enceinte est morte d'asphyxie	
La Libre Belgique	34	Google visé par une plainte pour sexisme	

Faits concernant une ou des célébrité(s)

Date	Titre de presse	page	Titre de l'article
3 octobre 2016	Métro	2	Joëlle Milquet annonce son retour
21 décembre 2016	La Dernière heure	12	Un homme arrêté pour avoir menacé la députée N-VA Zuhal Demir
		24	Petra Kvitova agressée au couteau
	La Libre Belgique	41	Mauvaise passe pour Kvitova
	Métro	3	« En bref » (Zuhal Demir menacée)
	Le Nord Eclair	32	Petra Kvitova agressée au couteau pour... 185 euros !
3 février 2017	Le Nord Eclair	40	Jenifer et son petit ami en garde à vue pour des faits de violence
9 mai 2017	La Dernière heure	10	Le dossier Dodo la Saumure ne sera pas renvoyé à Tournai
	Le Nord Eclair	7	Dodo la Saumure sera jugé en Flandre
		40	Conrad Hilton. Le frère de Paris dans de sales draps
27 juillet 2017	La Dernière heure	27	Sale temps pour Kylie Jenner
16 septembre 2017	Le Nord Eclair	2-3	Il se savait coincé. Flavie Flament racontait dans un livre son viol à 13 ans par le photographe David Hamilton. Sa douloureuse histoire d'ado est aujourd'hui un téléfilm
		42	Amélie Nothomb est victime de harcèlement

Violences vis-à-vis de filles mineures (dont le cas particulier des mères tueuses)

Date	Titre de presse	Page	Titre de l'article
21 décembre 2016	La Dernière heure	10	Elle force ses enfants à écrire avant l'horreur ! [Mère tueuse]
9 mai 2017	Le Nord Eclair		"Il a secoué ce bébé comme des maracas !"
27 juillet 2017	La Dernière heure	10	Leurs enfants étaient des objets
	Le Nord Eclair	1	Drame. Une neurochirurgienne flamande aurait tué sa fille souffrant de graves troubles psychiatriques [Mère tueuse]
		15	Un médecin soupçonné d'avoir tué sa fille, 15 ans. La mère est une neurochirurgienne réputée [Mère tueuse]

16-17 septembre 2017	La Dernière heure	10	Une fillette de 11 ans ne peut embarquer dans le bus
	Le Soir	14	La mère infanticide en prison » [Mère tueuse]
	Le Nord Eclair	3	Il y avait 10 fichés sexuellement au mariage
		14	L'église évangélique et la mère infanticide [Mère tueuse]

La violence faites aux femmes comme sujet secondaire de l'article (dont le cas particulier des auteures/victimes)

Date	Titre de presse	Page	Titre de l'article
3 octobre 2016	La Libre Belgique		Condamnée à mort pour blasphème
21 décembre 2016	Sud Presse	6	Il débarque et frappe !
3 février 2017	La Dernière Heure	10	La femme battue coupable d'assassinat [auteure/victime]
		13	L'empoisonneuse de Trois Ponts écope de 20 ans [auteure/victime]
		14	Les kidnappeurs présumés sont libres
	La Libre Belgique	5	Tirée de son sommeil, une famille sérésienne fait face à un véritable commando
		12	Les kidnappeurs présumés du bébé libérés
		12	Mireille De Lauw coupable d'assassinat [auteure/victime]
	Le Nord Eclair	20	Jordy et Tony sont libres !
	Le Soir	11	Les jurés n'ont pas cru Mireille [auteure/victime]
11		Elle avait empoisonné son mari : vingt ans [auteure/victime]	
9 mai 2017	La Dernière Heure	8	Un couple fusionnel ? Non, mortel [auteure/victime]
	Le Nord Eclair	1	Un couple violemment agressé chez lui par 3 malfrats
		7	Un couple menacé et agressé chez lui

2. Articles "société"

Articles plus systémiques

Date	Titre de presse	Page	Titre de l'article
3 octobre 2016	La Libre Belgique	8	La pension minimale sera augmentée pour seulement 40 % des femmes
3 février 2017	Le Nord Eclair	19	La ligne "Ecoute violences Conjugales" a reçu 2.693 appels en 2016 !
9 mai 2017	La Dernière heure	6	Une femme a deux fois moins de chance d'avoir un temps plein
27 juillet 2017	Le Soir	28	Le sexe à 50 ans, c'est important

Actes manqués

Date	Titre de presse	Page	Titre de l'article
------	-----------------	------	--------------------

3 octobre 2016	La Dernière heure	15	Rotterdam veut imposer la contraception aux parents jugés incompétents
	Métro	4	Rotterdam : imposer la contraception aux mères incompétentes
	Le Nord Eclair	1	Violences conjugales : une victime sur trois est... un homme
		14	Violences dans le couple : 24 % de femmes auteurs !
		16	Parents incompétents ? Pas de bébé !
16 et 17 septembre 2017	La Libre Belgique	12-13	Les jeunes MR s'opposent au gouvernement wallon sur les quotas politiques réservés aux femmes

Annexe 4 de la partie qualitative : mise en perspective des faits (corpus aléatoire)

Les articles sont rangés par affaires, puis par titres dans lesquels ils sont parus.

1. Les faits restent énigmatiques

Affaire	Titre de presse	Date et page	Titre de l'article
Incendie volontaire 1	La Libre Belgique	27 juillet 2017, p. 16	Maison volontairement incendiée : trois ans de prison
	Le Soir	27 juillet 2017, p. 15	Il avait incendié la maison conjugale

2. Les faits sont uniquement énoncés

Affaire	Titre de presse	Date et page	Titre de l'article
Cadavre Pepinster	La Dernière heure	3 octobre 2016, p. 10	Le corps d'une femme étranglée retrouvé dans un bois
	La Libre Belgique	3 octobre 2016, p. 9	Un cadavre de femme
	Le Soir	3 octobre 2016, p. 5	Le cadavre d'une jeune femme découvert à Pepinster
	Le Nord Eclair	3 octobre 2016, p. 15	Retrouvée étranglée et poignardée dans les bois
Contraception Rotterdam	La Dernière heure	3 octobre 2016, p. 15	Rotterdam veut imposer la contraception aux parents jugés incompétents
	Métro	3 octobre 2016, p. 4	Rotterdam : imposer la contraception aux mères incompétentes
	Le Nord Eclair	3 octobre 2016, p. 16	Parents incompetents ? Pas de bébé !
Accident volontaire Jéhovah	La Libre Belgique	3 octobre 2016, p. 9	Accident volontaire
Zuhail Demir	La Dernière heure	21 décembre 2016, p. 12	Un homme arrêté pour avoir menacé la députée N-VA Zuhail Demir
	Métro	21 décembre 2016, p. 3	En bref
Agression Beloeil	La Dernière heure	21 décembre 2016, p. 13	Alerte. Agressée alors qu'elle rentrait chez elle
Petra Kvitova	La Dernière heure	21 décembre 2016, p. 24	Petra Kvitova agressée au couteau
	La Libre Belgique	21 décembre 2016, p. 41	Mauvaise passe pour Kvitova
Terrorisme Berlin	Le Nord Eclair	21 décembre 2016, p. 3	Victimes. L'identification est en cours
Magasin agression	Le Nord Eclair	21 décembre 2016, p. 6	Il débarque et frappe !

Alexia brûlée	La Dernière heure	3 février 2017, p. 11	Une odeur nauséabonde commençait à se dégager de sa jambe
Lolita Verdier non assistante à personne en danger	La Dernière heure	3 février 2017, p. 12	Lolita, 22 ans, décède d'une overdose de méthadone. Son copain l'a laissé mourir
	Le Nord Eclair	3 février 2017, p. 1	Pérulwez. Son compagnon la laisse mourir d'une overdose
	Le Nord Eclair	3 février 2017, p. 6	Lolita, 2.5€ pour une overdose fatale
Trois Ponts empoisonneuse	La Dernière Heure	3 février 2017, p. 13	L'empoisonneuse de Trois Ponts écope de 20 ans
	Le Soir	3 février 2017, p. 11	Elle avait empoisonné son mari : vingt ans
Kidnapping bébé	La Libre Belgique	3 février 2017, p. 12	Les kidnappeurs présumés du bébé libérés
	Le Nord Eclair	3 février 2017, p. 20	Jordy et Tony sont libres !
Meurtre mari Marie Rose Antoni	La Dernière Heure	9 mai 2017, p. 8	Un couple fusionnel ? Non, mortel
Conflit de voisinage	La Dernière heure	9 mai 2017, p. 9	Un conflit de voisinage qui dure depuis 17 ans !
Dodo la Saumure	La Dernière heure	9 mai 2017, p. 10	Le dossier Dodo la Saumure ne sera pas renvoyé à Tournai
	Le Nord Eclair	9 mai 2017, p. 7	Dodo la Saumure sera jugé en Flandre
Viol Ravel	Le Soir	9 mai 2017, p. 29	Viol sur le Ravel : cinq ans ferme
Home Invasion 1	Le Nord Eclair	9 mai 2017, p. 1	Un couple violemment agressé chez lui par 3 malfrats
	Le Nord Eclair	9 mai 2017, p. 7	Un couple menacé et agressé chez lui
Bébé secoué	Le Nord Eclair	9 mai 2017	"Il a secoué ce bébé comme des maracas !"
Conrad Hilton	Le Nord Eclair	9 mai 2017, p. 40	Conrad Hilton. Le frère de Paris dans de sales draps
Kylie Jenner	La Dernière heure	27 juillet 2017, p. 27	Sale temps pour Kylie Jenner
Esclavagisme Conrad	La Libre Belgique	27 juillet 2017, p. 15	Les princesses du Conrad. Aucune partie n'a fait appel
Agression octogénaire	La Libre Belgique	27 juillet 2017, p. 15	Jeunes arrêtés après l'agression d'une octogénaire
Incendie volontaire 2	La Libre Belgique	27 juillet 2017, p. 15	Il voulait faire exploser son quartier
Présentatrice grossesse	Le Soir	27 juillet 2017, p. 28	Attaquée sur sa grossesse, une présentatrice répond
Jugement Cour européenne	Le Soir	27 juillet 2017, p. 28	Le sexe à 50 ans, c'est important
Attaque terroriste	La Dernière heure	16 et 17 septembre 2017, p. 6	Deux femmes attaquées au marteau au cri d'"Allah Akbar"

Femme enceinte morte	La Dernière heure	16 et 17 septembre 2017, p. 11	La femme enceinte est morte d'asphyxie
Jeunes MR quotas	La Libre Belgique	16 et 17 septembre 2017, p. 12-13	Les jeunes MR s'opposent au gouvernement wallon sur les quotas politiques réservés aux femmes
Google	La Libre Belgique	16 et 17 septembre 2017, p. 34	Google visé par une plainte pour sexisme
Amélie Nothomb	Le Nord Eclair	16 septembre 2017, p. 42	Amélie Nothomb est victime de harcèlement

3. Les faits sont présentés en privilégiant l'avis de la victime

Affaire	Titre de presse	Date et page	Titre de l'article
Joëlle Milquet	Métro	3 octobre 2016, p. 2	Joëlle Milquet annonce son retour

4. Les faits sont présentés en privilégiant l'avis de l'auteur

Affaire	Titre de presse	Date et page	Titre de l'article
Meurtre mère	La Libre Belgique	9 mai 2017, p. 13	20 années de prison pour avoir tué sa mère
Meurtre ex-compagne	La Libre Belgique	9 mai 2017, p. 13	L'assassinat de son "ex lui vaut 24 ans
Meurtre 3 personnes	La Dernière heure	27 juillet 2017, p. 9	Il poignarde à mort trois personnes
	La Libre Belgique	27 juillet 2017, p. 14	Un homme tue son ex-copie et les grands-parents de celle-ci
	Le Nord Eclair	27 juillet 2017, p. 15	L'amoureux transi tue son ex-copine et ses grands-parents
Disparition de Maëlys	Le Nord Eclair	17 septembre 2017, p. 3	Il y avait 10 fichés sexuellement au mariage

5. Des éléments sont apportés pour comprendre l'auteur

Affaire	Titre de presse	Date et page	Titre de l'article
Accident volontaire Jéhovah	Le Nord Eclair	3 octobre 2016, p. 12	Il renverse une témoin de Jéhovah
Kidnapping bébé	La Dernière heure	3 février 2017, p. 14	Les kidnappeurs présumés sont libres
Jenifer	Le Nord Eclair	3 février 2017, p. 40	Jenifer et son petit ami en garde à vue pour des faits de violence
Meurtre de Cynthia	Le Nord Eclair	9 mai 2017, p. 8	"Il a tout détruit" dit le papa de Cynthia. Le père d'une victime remonté
Mère tueuse 1	La Dernière heure	21 décembre 2017, p. 10	Elle force ses enfants à écrire avant l'horreur !

6. Analyse de la situation

Affaire	Titre de presse	Date et page	Titre de l'article
Meurtre mari Mireille de Lauw	Dernière Heure	3 février 2017, p 10	La femme battue coupable d'assassinat
	Le Soir	3 février 2017, p 11	Les jurés n'ont pas cru Mireille

7. L'article apporte une explication à une échelle individuelle

Affaire	Titre de presse	Date et page	Titre de l'article
Procès Wesphael	La Dernière heure	3 octobre 2016, p. 11	Le procès Wesphael. La grande tristesse d'un procès sans issue
	Le Soir	3 octobre 2016, p. 6	Wesphael a encore quatre jours pour convaincre
	Le Nord Eclair	3 octobre 2016, p. 13	Procès Wesphael : jour 10. Le vent tourne en faveur de l'accusé
Maltraitance enfants	Dernière heure	27 juillet 2017, p. 10	Leurs enfants étaient des objets
Mère tueuse 2	Le Nord Eclair	27 juillet 2017, p. 1	Drame. Une neurochirurgienne flamande aurait tué sa fille souffrant de graves troubles psychiatriques
	Le Nord Eclair	27 juillet 2017, p. 15	Un médecin soupçonné d'avoir tué sa fille, 15 ans. La mère est une neurochirurgienne réputée
Mère tueuse 3	Le Nord Eclair	16 septembre 2017, p. 14	L'église évangélique et la mère infanticide

8. Les faits sont mis en perspective avec d'autres affaires

Affaire	Titre de presse	Date et page	Titre de l'article
Petra Kvitova	Le Nord Eclair	21 décembre 2016, p. 32	Petra Kvitova agressée au couteau pour... 185 euros !

9. L'article apporte une explication plus systémique

Affaire	Titre de presse	Date et page	Titre de l'article
Pension femmes	La Libre Belgique	3 octobre 2016, p. 8	La pension minimale sera augmentée pour seulement 40 % des femmes
Victimes hommes	Le Nord Eclair	3 octobre 2016, p. 1	Violences conjugales : une victime sur trois est... un homme
	Le Nord Eclair	3 octobre 2016, p. 14	Violences dans le couple : 24 % de femmes auteurs !
Personnes disparues	Le Nord Eclair	3 octobre 2016, p. 15	Ces disparus jamais retrouvés
Home invasion 2	La Libre Belgique	3 février 2017, p. 5	Tirée de son sommeil, une famille sérésienne fait face à un véritable commando

Meurtre mari Mireille de Lauw	La Libre Belgique	3 février 2017, p. 12	Mireille De Lauw coupable d'assassinat
Ligne Ecoute violence conjugales	Le Nord Eclair	3 février 2017, p. 19	La ligne "Ecoute violences Conjugales" a reçu 2.693 appels en 2016 ! »
Discrimination emploi	La Dernière heure	9 mai 2017, p. 6	Une femme a deux fois moins de chance d'avoir un temps plein
Fille abandonnée par le bus	Dernière heure	16-17 septembre 2017, p. 10	Une fillette de 11 ans ne peut embarquer dans le bus
Flavie Flament	Le Nord Eclair	16 septembre 2017, p. 2-3	Il se savait coincé. Flavie Flament racontait dans un livre son viol à 13 ans par le photographe David Hamilton. Sa douloureuse histoire d'ado est aujourd'hui un téléfilm

Annexe 5 de la partie qualitative : exemples d'articles (corpus aléatoire)

1. Les faits restent énigmatiques

Chastre Un Chastrois avait bouté le feu à sa maison qui était sous compromis de vente.

La justice sait déjà qu'Eric L., un ancien habitant de Chastre, éprouve quelques difficultés à se contrôler. Il a déjà comparu à Nivelles pour divers faits et en mai 2016, l'homme a écopé devant la cour d'appel de Bruxelles de cinquante mois de prison avec un sursis partiel.

Pas de quoi, apparemment, lui faire prendre conscience de la nécessité d'agir de manière moins impulsive. Le 11 juillet 2016, soit moins de deux mois après cette importante condamnation, il dit avoir "bu rouge" et a vidé une bouteille entière de Porto avant de tenter de se pendre dans la résidence qu'il possédait avec sa compagne.

Il quitte les lieux

Plus pour longtemps puisque cette habitation située à Chastre avait fait l'objet d'un compromis de vente et le transfert de la propriété était prévu pour un peu plus tard. Eric L. a rédigé un mot d'adieu et s'est servi d'une corde en nylon que les enquêteurs ont retrouvée par la suite.

Mais il n'a pas réussi à mettre fin à ses jours et a opté pour une autre réaction. Saisissant un bidon d'essence, il a mis le feu à un matelas qui était entreposé sous un escalier. Le feu est rapidement devenu incontrôlable, et l'homme a alors décidé... de quitter les lieux.

Trois ans d'emprisonnement ferme

Au juge d'instruction, il a expliqué par la suite qu'il était très énervé, et qu'il avait réagi de manière instinctive... En tout cas, alors que le compromis de vente avait été conclu pour plus de 650 000 euros, sa compagne de l'époque n'a été indemnisée que de 46 000 euros par l'assurance, et elle a dû avancer les fonds nécessaires à l'assainissement de l'immeuble.

Poursuivi pour incendie volontaire, le Chastrois n'a pas contesté les faits lors de sa comparution devant le tribunal correctionnel. Mais de ses explications, la justice retient surtout qu'il ne cesse de se poser en victime, tant dans ce dossier qu'en évoquant ceux qui lui ont valu des condamnations antérieures.

Hier, vu la gravité des faits et cet état d'esprit, le tribunal l'a condamné à trois ans d'emprisonnement ferme. Et il a échappé de peu à l'arrestation immédiate réclamée par le parquet.

V.F.

La Libre Belgique, 27 juillet 2017, p. 16.

2. Les faits sont simplement rapportés

HOMICIDE PEPINSTER

Le corps d'une femme étranglée RETROUVÉ DANS UN BOIS

▶▶ Le cadavre de la quadragénaire gisait dans la forêt depuis au moins trois jours

▶ C'est une macabre découverte qui a été faite dimanche dans le bois du Nid d'Aguesse à Pepinster, en région verrière.

Un habitant de la localité qui promenait son chien a découvert le corps sans vie d'une femme. La victime gisait dans le bois à une

centaine de mètres des voies de chemin de fer et à 800 mètres de la première route carrossable.

LE PROMENEUR A RAPIDEMENT appelé la police. La première équipe arrivée sur place a à son tour alerté le parquet. Le décès

n'avait rien de naturel : la dame présentait des traces de strangulation. Le parquet de Liège, un juge d'instruction et un médecin légiste sont descendus sur les lieux de la triste découverte. Outre les traces de strangulation, le légiste a aussi pu déterminer que la victime présentait une trace de coup de couteau dans le dos.

Selon les premières observations, le corps sans vie de cette femme se trouvait depuis deux à trois jours dans le bois.

À CE STADE, LA VICTIME n'a pas encore pu être formellement identifiée. Tout au plus sait-on qu'il s'agit d'une femme d'origine asiatique âgée d'une quarantaine d'années.

Même si le caractère criminel ne fait pas le moindre doute, le

ou les auteurs des faits n'ont pas encore pu être identifiés. L'enquête suit son cours.

De nombreux devoirs d'enquête et des auditions sont en cours. Parallèlement à cela, une autopsie sera réalisée dans le courant de la journée de lundi. Elle devrait permettre d'en savoir plus sur les circonstances dans lesquelles cette femme a perdu la vie.

Très rapidement, la nouvelle de cette triste découverte a fait le tour de Pepinster. Dans l'après-midi, les curieux étaient nombreux à arpenter les bois de la localité afin de tenter de voir l'endroit où le corps sans vie de la victime avait été découvert.

A. Vbb.



MI C'est dans ce bois que le corps sans vie d'une Asiatique a été découvert par un promeneur. © MICHEL TONNEAU

La Dernière Heure, 3 octobre 2016, p. 10.

PEPINSTER – MEURTRE

Retrouvée étranglée et poignardée dans les bois

Dimanche lugubre à Pepinster. Le cadavre d'une femme a été retrouvé dans les bois derrière le chemin de fer, en dessous du Golf du Haras. Alain Lejeune qui habite la dernière maison de la rue de l'Hospice avant l'entrée du bois, a vu les policiers débarquer devant

chez lui en nombre. « J'ai vu un combi arriver, puis une voiture, puis deux... Pour finir je crois qu'il y en avait bien six. Tous les policiers sont montés dans le bois avec un petit monsieur qui avait son chien. Comme j'ai pu comprendre, c'était lui qui avait découvert le

corps. » La victime est une femme d'une quarantaine d'années de type asiatique. Elle gisait morte dans le talus quand le promeneur l'a retrouvée. Sur place, mis à part un reste de rubalise oublié par la police, aucun élément ne témoigne de cette atroce décou-

verte. Le parquet a été averti vers 13h. Ce dimanche soir, l'identité de la victime était encore inconnue. Si les circonstances du décès paraissent suspectes dans le courant de l'après-midi, en fin de journée le couperet est tombé : il s'agit bel et bien d'un meurtre!

COUP DE COUTEAU
« Le médecin légiste l'a confirmé. Le corps de la dame présentait des traces de strangulation et un coup de couteau lui a été porté dans le dos », explique Di-

dier David, magistrat de garde au parquet de Liège qui précise que le parquet, le médecin légiste et un juge d'instruction se sont rendus sur les lieux.

La dame a donc été étranglée et poignardée dans le dos. Une autopsie va être pratiquée et devra déterminer si c'est la strangulation ou bien le coup de couteau dans le dos qui est la cause de la mort de la malheureuse. L'enquête se poursuit.

V.M.



Au bord d'un chemin. © CLD

Le Nord Eclair, 3 octobre 2016, p. 15.

Pepinster
Un cadavre de femme

Le corps sans vie d'une jeune femme d'une trentaine d'années a été découvert dimanche à Pepinster. Le cadavre se trouvait dans un bois situé derrière la gare. Le décès est considéré comme suspect et la victime doit encore être identifiée. Un médecin légiste, le magistrat du parquet et un juge d'instruction sont descendus sur les lieux. (Belga)

La Libre Belgique, 3 octobre 2016, p. 9.

TRIBUNAL

LIÈGE

Un conflit de voisinage qui DURE DEPUIS 17 ANS !

▶ La septuagénaire a déclaré au tribunal qu'il fallait la "jeter à la Meuse" pour faire plaisir à sa voisine

▶ Antonia, 70 ans, a comparu devant le tribunal correctionnel de Liège pour une multitude de faits de harcèlement envers Martine, sa voisine. Des faits qui dureraient depuis pas moins de dix-sept années. Antonia a déjà été condamnée à un an de prison avec sursis en mars 2016. Il semble que cette peine n'ait pas eu l'effet escompté.

Selon Antonia, il s'agit d'un coup monté. Elle dément tout harcèlement, même avec témoins. "Je vis dans l'ancienne maison de mes grands-parents", a expliqué Martine. "Au départ, des locataires vivaient à l'endroit et ils nous ont signalé des problèmes, mais nous n'avons pas agi."

Les locataires ont fini par partir. "Au début, tout allait bien. Mais très vite, Antonia a adopté un comportement dérangeant. J'entendais des insultes. Au départ, je n'y prêtai pas attention. Ensuite, j'ai commencé à filer parce que je ne suis pas du genre à me battre."

MAIS LES CHOSES n'en sont pas restées là. Antonia est soupçonnée d'étendre de la boue, mais aussi des excréments sur la voiture des voisins. Elle jetterait des mégots de cigarettes dans leur piscine. Elle les épierait et les insulterait copieusement, parfois devant des enfants.

La septuagénaire filmerait également la voisine quand elle

est dans son jardin. Antonia cracherait, jetterait des cailloux et des débris dans le jardin... En pleine nuit, elle utiliserait une lampe de poche pour éclairer les fenêtres d'à côté.

Lorsque Martine a tenté de monter une séparation entre les deux jardins, l'autre l'aurait une nouvelle fois menacée.

De son côté, Antonia déclare avoir été frappée par une dizaine de personnes. "Je vais faire plaisir à Martine, je vais en prison", a-t-elle déclaré sur un ton théâtral qui a fait pouffer de rire le public. "Mettez-moi en prison, débarrassez-la de moi. Je la perturbe, Seigneur ! Jetez-moi dans la Meuse !"

Le parquet a requis un an de prison ferme. La défense a plaidé l'acquittement pour absence de preuves.

Sarah Rasujew

La Dernière heure, 9 mai 2017, p. 9.

3. Les analyses plus globales



Mireille De Lauw a fondu en larmes à l'énoncé du verdict.

Mireille De Lauw coupable d'assassinat

■ Sa défense, qui faisait valoir 25 ans de violences conjugales, avait plaidé, en vain, la force irrésistible.

Les jurés de la cour d'assises de Bruxelles-Capitale ont tranché après plus de six heures de délibération. Ce qui laisse supposer que la décision n'a pas été facile. Ils ont reconnu Mireille De Lauw, coupable d'assassinat. Cette Jettoise avait tué son mari dans leur chambre, en lui plantant un couteau dans le corps après l'avoir ligoté et administré des somnifères. Elle ne contestait pas son geste.

Pour l'expliquer, Mireille De Lauw, 49 ans, avait invoqué 25 ans de mauvais traitements de la part de son mari, Agim Recica. C'était là un des points clés du procès : Mireille De Lauw pointait des coups répétés tout au long de leur vie de couple. Elle n'avait cependant jamais porté plainte.

Ni leurs quatre enfants, ni leurs proches n'avaient été témoins de coups. Mireille De Lauw ne s'en était ouvert qu'à de très rares proches à mots couverts. Elle affirmait que son mari veillait à frapper sur des parties du corps qui sont dissimulées par des habits.

Un constat d'hôpital attestait du fait que, trois jours avant sa mort, Agim Recica avait été soigné pour une fracture à la main droite connue comme "la fracture du boxeur".

Selon Mireille De Lauw, il s'en était pris à elle, lui reprochant l'éducation de leur fille, âgée de 14 ans, dont il n'acceptait pas le pier-

cing, les vêtements et la coiffure. Il avait menacé de l'envoyer en Macédoine où lui-même était né.

Pas de "permis de tuer"

Sa défense, qui faisait valoir que, selon une étude française, 92 % des femmes battues se taisent, avait plaidé la force irrésistible, cette exposition à "une contrainte par une force à laquelle le sujet n'a pu résister" qui fait qu'il n'y a pas d'infraction. Lorsqu'elle a tué son mari, Mireille De Lauw n'était plus elle-même.

Pour le procureur général, qui avait requis l'assassinat, raisonner ainsi c'était accorder "un permis de tuer".

"Le phénomène de la violence conjugale est atroce. Mais suffit-il de se positionner sous l'influence d'un mari violent pour obtenir le permis de tuer ? Non", avait-elle tranché,

sans se prononcer sur la réalité des mauvais traitements : "Il n'y a aucune certitude sur le fait qu'elle ait été battue pendant 25 ans. C'est possible, mais je refuse de rentrer dans ce débat-là." Et de relever, qu'"en 2016, il y a eu 28 000 faits de violences conjugales en Wallonie, il n'y a heureusement pas eu 28 000 assassinats".

Le jury a retenu l'assassinat. Elle a fondu en larmes à la lecture du verdict. Les débats sur la peine se tiennent vendredi.

Avant la délibération, l'accusée avait eu le dernier mot : "Une vie malheureuse m'a menée devant votre tribunal aujourd'hui. Je ne voulais pas fuir de mal. Je l'ai fait. Je suis désolée. Je regrette de faire souffrir mes enfants, sa famille, ses amis. On ne peut pas retourner les pendules en arrière. Quoi qu'il arrive, toute ma vie, je vais vivre avec ces regrets."

J. La.

"Je regrette de faire souffrir mes enfants, sa famille, ses amis. On ne peut pas retourner les pendules en arrière."

MIREILLE DE LAUW
Accusée.

La Libre Belgique, 3 février 2017, p. 12.

Violences dans le couple : 24 % de femmes auteurs !

L'analyse des arrestations met en lumière un fort taux de récurrence

L'Institut national de Criminologie et de Criminologie (INCC) s'est penché sur le phénomène de la violence conjugale, dans une étude récemment publiée. Les données de près de 40.000 personnes interpellées pour de tels faits entre 2010 et 2013 ont été analysées. Parmi eux, 24 % étaient des femmes, et 30 % des victimes étaient des hommes, mettant en lumière un phénomène encore souvent tabou.

Oui, les hommes battus, ça existe. Les chiffres sont souvent difficiles à donner, mais cette étude récente de l'INCC permet de dire sur 10 victimes de violences physiques de la part de leur conjoint, 7 étaient des femmes et 3 étaient des hommes.

Sur 40.000 dossiers étudiés, 24 % concernaient des femmes auteurs. Mais pour 38 % de ces femmes violentes, il s'agissait de violence réciproque dans le couple et leurs coups peuvent donc être considérés comme étant réactionnels.

SURTOUT DANS LA QUARANTAINE

De manière générale, c'est la violence physique qui arrive en tête des faits dénoncés (62 %). Suivent les violences psychiques, sexuelles

et économiques. À un fait de violence conjugale s'ajoute parfois une atteinte à la vie privée (20 %), des menaces (20 %), des abus sexuels (1,4 %), ou même des tentatives d'homicide ou homicide (0,6 %).

L'âge moyen de la population concernée ? La quarantaine. « Il renvoie au cycle de la vie et à la période propice à l'installation dans une vie de couple ou une relation privilégiée, susceptible de dégénérer en conflits et comportements violents », peut-on lire dans cette enquête.

De plus, l'étude a déterminé que 17 % des prévenus pour violences conjugales étaient de nationalité étrangère.

65 % DES DOSSIERS CLASSÉS

Les auteurs sont rarement des « inconnus » pour la justice : 71 % des prévenus pour violence conjugale sont aussi connus pour d'autres faits de délinquance, souvent avec atteinte aux personnes.

29 % des prévenus pour violences conjugales l'avaient déjà été auparavant, ce qui signifie aussi que 71 % des personnes appréhendées en étaient à leur premier fait.

Mais la récurrence arrive alors très rapidement après, 20 % dans le mois de l'interpellation, et plus de 60 % dans les six mois.



38 % des femmes violentes le sont par réaction. © Photo News

Dans 65 % des dossiers, les affaires sont classées sans suites bien que les auteurs aient été déférés devant le parquet, la violence conjugale faisant à l'époque l'objet d'une circulaire prônant la tolérance zéro.

Dans 7 % des cas, on a proposé aux prévenus une médiation pénale à un moment ou un autre de leur parcours. 2,5 % ont refusé de rentrer dans ce programme, qui a consisté pour la moitié des

hommes et femmes violent(e)s qui l'ont suivi, en une formation à gérer sa colère.

18 % des prévenus ont été renvoyés vers le tribunal, et 11 % y ont été condamnés. Parmi ces condamnés, 21 % ont écopé d'une peine de prison, soit en fait 2,3 % de l'ensemble des auteurs de violences conjugales interpellés.

Le plus souvent, la peine prononcée était de 6 mois, à peine 30 % des peines dépassant une année de prison.

70 % des personnes condamnées par les tribunaux pour violence conjugale ont été par contre forcées à payer une amende, dont la moyenne était de 550 euros. L.P.



Le Nord Eclair, 3 octobre 2016, p. 14.

La pension minimale sera augmentée pour seulement 40 % des femmes

■ Ecolo dénonce la misogynie de la réforme du ministre Bacquelaine.

C'est la bonne nouvelle qui était tombée juste avant les vacances d'été. Le gouvernement fédéral relève le montant de la pension minimale (1 168,73 € pour un isolé; 1 460,45 € pour un ménage). Seule condition pour bénéficier de cette augmentation (de 0,7 %, soit 8 ou 10 euros par mois) : avoir une carrière complète, c'est-à-dire avoir travaillé 45 ans.

Pour le ministre des Pensions, Daniel Bacquelaine (MR), il s'agissait d'"une forme de bonus pension social pour les personnes qui, malgré une carrière complète, ne perçoivent qu'une pension minimum". Une façon de reconnaître l'effort fourni par les citoyens qui ont travaillé plus longtemps. Une façon, aussi, de compenser le saut d'index décidé par Michel I^{er}, qui a privé les retraités d'une hausse de 2 % de leur pension.

Pourtant, les associations féminines avaient mis en garde la "suédoise" : en procédant de la sorte, avaient-elles dit, vous allez discriminer les femmes. En effet, les salaires féminins étant moins éle-

vés que ceux des hommes, elles touchent plus souvent une pension minimum. Mais comme elles s'occupent, davantage que les hommes, de leur famille (et qu'elles n'ont pas toujours bénéficié de crédit-temps pour ce faire), elles atteignent rarement une carrière de 45 ans.

"Préjudice"

Le Conseil d'Etat lui-même a averti le ministre Bacquelaine. Dans son avis du 25 avril 2016, il écrivait : *"La question se pose de savoir si cette mesure ne porte pas préjudice à certaines catégories de personnes (par exemple, les travailleurs salariés ou indépendants de sexe féminin), qui ne pourront généralement pas prouver de carrière complète."*

Le gouvernement Michel n'a pas tenu compte de ces remarques. Le ministre a rétorqué que les femmes bénéficieraient tout autant de la revalorisation de la pension minimum, étant donné qu'elles sont très nombreuses à en percevoir une. En valeur absolue, c'est vrai. Selon les statistiques (datant de septembre 2015) qu'il a fournies mercredi dernier en commission des Affaires sociales de la Chambre, à la députée Groen Evita Willaert, on compte en effet à peu près autant de femmes (1 64 000) que d'hommes (1 67 000) qui touchent une pension minimale.

1169 €

PENSION MINIMALE

Pour un isolé, la pension minimale s'élève à 1 168,73 euros. Pour un ménage, elle est de 1 460,45 €. Le seuil de pauvreté est de 1 085 euros.

Par contre, les données fournies par le ministre démontrent que, parmi les personnes bénéficiant d'une pension minimum, seules 40 % des femmes ont une carrière complète, et bénéficieraient donc de l'augmentation, contre 60 % des hommes. Chez les salariés "purs", 47 % des femmes ont 45 ans de carrière, contre 62 % des hommes; chez les indépendants, 20 % des femmes ont une carrière complète, contre 46 % des hommes; et dans les carrières mixtes, 27 % des femmes ont travaillé 45 ans, contre 68 % des hommes.

Pour le député Ecolo Georges Gilkinet, ces chiffres prouvent que, quoi qu'il en dise, la politique que ce gouvernement mène en matière de pensions se fait au détriment des femmes. *"Et pourtant, plusieurs études ont montré combien notre système de pensions est inéquitable à l'égard des femmes. Contraintes à des salaires plus bas, à des carrières moins complètes, à des temps partiels, plus actives dans les secteurs non marchands, elles bénéficient souvent de pensions moindres que les hommes et ont moins souvent accès à des pensions complémentaires."*

Les verts réclament que toute mesure en matière de pension soit désormais évaluée en fonction de son impact en matière de genre.

L. G.

La Libre Belgique, 3 octobre 2016, p. 8.

Annexe 6 de la partie qualitative : profil des victimes (corpus aléatoire)

1. Le cas particuliers des enfants victimes

Très peu d'éléments sont développés à propos de la ou des victimes

Affaire	Titre de presse	Date et page	Titre de l'article
Mère tueuse 1	La Dernière heure	21 décembre 2017, p. 10	Elle force ses enfants à écrire avant l'horreur !
Alexia brûlée	La Dernière heure	3 février 2017, p. 11	Une odeur nauséabonde commençait à se dégager de sa jambe
Kidnapping bébé	Le Nord Eclair	3 février 2017, p. 20	Jordy et Tony sont libres !
	La Dernière heure	3 février 2017, p. 14	Les kidnappeurs présumés sont libres
	La Libre Belgique	3 février 2017, p. 12	Les kidnappeurs présumés du bébé libérés
Bébé secoué	Le Nord Eclair	9 mai 2017, p. 14	"Il a secoué ce bébé comme des maracas !"
Mère tueuse 2	Le Nord Eclair	27 juillet 2017, p. 1	Drame. Une neurochirurgienne flamande aurait tué sa fille souffrant de graves troubles psychiatriques
	Le Nord Eclair	27 juillet 2017, p. 15	Un médecin soupçonné d'avoir tué sa fille, 15 ans. La mère est une neurochirurgienne réputée
Disparition de Maëlys	Le Nord Eclair	17 septembre 2017, p. 3	Il y avait 10 fichés sexuellement au mariage
Fille abandonnée par le bus	La Dernière heure	16-17 septembre 2017, p. 10	Une fillette de 11 ans ne peut embarquer dans le bus
Mère tueuse 3	Le Nord Eclair	16 septembre 2017, p. 14	L'église évangélique et la mère infanticide
	Le Soir	16 septembre 2017, p. 14	La mère infanticide en prison

L'histoire du ou des enfants est rappelée

Affaire	Titre de presse	Date et page	Titre de l'article
Blasphème	La Libre Belgique	3 octobre 2016, p. 17	Condamnée à mort pour blasphème
Maltraitance enfants	La Dernière heure	27 juillet 2017, p. 10	Leurs enfants étaient des objets

Le registre des connotations est principalement négatif

Problèmes psychiatriques	Mère tueuse 2	Le Nord Eclair 27 juillet 2017, p. 1 Drame. Une neurochirurgienne flamande aurait tué sa fille souffrant de graves troubles psychiatriques
		Le Nord Eclair 27 juillet 2017, p. 15 Un médecin soupçonné d'avoir tué sa fille, 15 ans. La mère est une neurochirurgienne réputée
Milieu	Alexia brûlée	La Dernière heure 3 février 2017, p. 11 Une odeur nauséabonde commençait à se dégager de sa jambe
Milieu	Kidnapping bébé	Le Nord Eclair 3 février 2017, p. 20 Jordy et Tony sont libres !
		La Dernière heure 3 février 2017, p. 14 Les kidnappeurs présumés sont libres
		La Libre Belgique 3 février 2017, p. 12 Les kidnappeurs présumés du bébé libérés
Milieu	Maltraitance enfants	La Dernière heure 27 juillet 2017, p. 10 Leurs enfants étaient des objets
Milieu	Disparition de Maëlys	Le Nord Eclair 17 septembre 2017, p. 3 Il y avait 10 fichés sexuellement au mariage

2. Les victimes

Très peu d'éléments sont développés à propos de la ou des victimes

Affaire	Titre de presse	Date et page	Titre de l'article
Accident volontaire Jéhovah	La Libre Belgique	3 octobre 2016, p. 9	Accident volontaire
	Le Nord Eclair	3 octobre 2016, p. 12	Il renverse une témoin de Jéhovah
Cadavre Pepinster	La Dernière heure	3 octobre 2016, p. 10	Le corps d'une femme étranglée retrouvé dans un bois
	La Libre Belgique	3 octobre 2016, p. 9	Un cadavre de femme
	Le Soir	3 octobre 2016, p. 5	Le cadavre d'une jeune femme découvert à Pepinster
	Le Nord Eclair	3 octobre 2016, p. 15	Retrouvée étranglée et poignardée dans les bois
Agression Beloeil	La Dernière heure	21 décembre 2016, p. 13	Alerte. Agressée alors qu'elle rentrait chez elle
Magasin agression	Le Nord Eclair	21 décembre 2016, p. 6	« Il débarque et frappe !
Kidnapping bébé	La Dernière heure	3 février 2017, p. 14	Les kidnappeurs présumés sont libres
	La Libre Belgique	3 février 2017, p. 12	Les kidnappeurs présumés du bébé libérés
	Le Nord Eclair	3 février 2017, p. 20	Jordy et Tony sont libres !
Home invasion 2	La Libre Belgique	3 février 2017, p. 5	Tirée de son sommeil, une famille sérésienne fait face à un véritable commando
Conflit de voisinage	La Dernière heure	9 mai 2017, p. 9	Un conflit de voisinage qui dure depuis 17 ans !

Viol Ravel	Le Soir	9 mai 2017, p. 29	Viol sur le Ravel : cinq ans ferme
Home Invasion 1	Le Nord Eclair	9 mai 2017, p. 1	Un couple violemment agressé chez lui par 3 malfrats
	Le Nord Eclair	9 mai 2017, p. 7	Un couple menacé et agressé chez lui
Conrad Hilton	Le Nord Eclair	9 mai 2017, p. 40	Conrad Hilton. Le frère de Paris dans de sales draps
Agression octogénaire	La Libre Belgique	27 juillet 2017, p. 15	Jeunes arrêtés après l'agression d'une octogénaire
Incendie volontaire 2	La Libre Belgique	27 juillet 2017, p. 15	Il voulait faire exploser son quartier
Attaque terroriste	La Dernière heure	16 et 17 septembre 2017, p. 6	Deux femmes attaquées au marteau au cri d'"Allah Akbar"
Femme enceinte morte	La Dernière heure	16 et 17 septembre 2017, p. 11	La femme enceinte est morte d'asphyxie
Google	La Libre Belgique	16 et 17 septembre 2017, p. 34	Google visé par une plainte pour sexisme

On connaît l'identité précise de la victime

Affaire	Titre de presse	Date et page	Titre de l'article
Personnes célèbres			
Joëlle Milquet	Méto	3 octobre 2016, p. 2	Joëlle Milquet annonce son retour
Petra Kvitova	La Dernière heure	21 décembre 2016, p. 24	Petra Kvitova agressée au couteau
	La Libre Belgique	21 décembre 2016, p. 41	Mauvaise passe pour Kvitova
	Le Nord Eclair	21 décembre 2016, p. 32	Petra Kvitova agressée au couteau pour... 185 euros !
Zuhail Demir	La Dernière heure	21 décembre 2016, p. 12	Un homme arrêté pour avoir menacé la députée N-VA Zuhail Demir
	Méto	21 décembre 2016, p. 3	En bref
Laura Warren (Présentatrice américaine)	Le Soir	27 juillet 2017, p. 28	Attaquée sur sa grossesse, une présentatrice répond
Kylie Jenner	La Dernière heure	27 juillet 2017, p. 27	Sale temps pour Kylie Jenner
Amélie Nothomb	Le Nord Eclair	16 septembre 2017, p. 42	Amélie Nothomb est victime de harcèlement
Personnes ordinaires			
Fabrizia Di Lorenzo	Le Nord Eclair	21 décembre 2016, p. 3	Victimes. L'identification est en cours
Plusieurs personnes disparues nommées	Le Nord Eclair	3 octobre 2016, p. 15	Ces disparus jamais retrouvés

Maria Morais	Le Soir	27 juillet 2017, p. 28	Le sexe à 50 ans, c'est important
--------------	---------	---------------------------	-----------------------------------

L'article décrit la victime

Affaire	Titre de presse	Date et page	Titre de l'article
Procès Wesphael	La Dernière heure	3 octobre 2016, p. 11	Le procès Wesphael. La grande tristesse d'un procès sans issue
	Le Soir	3 octobre 2016, p. 6	Wesphael a encore quatre jours pour convaincre
	Le Nord Eclair	3 octobre 2016, p. 13	Procès Wesphael : jour 10. Le vent tourne en faveur de l'accusé
Lolita Verdier non assistante à personne en danger	La Dernière heure	3 février 2017, p. 12	Lolita, 22 ans, décède d'une overdose de méthadone. Son copain l'a laissé mourir
	Le Nord Eclair	3 février 2017, p. 1	Péculwez. Son compagnon la laisse mourir d'une overdose
	Le Nord Eclair	3 février 2017, p. 6	Lolita, 2.5€ pour une overdose fatale
Flavie Flament	Le Nord Eclair	16 septembre 2017, p. 2-3	Il se savait coincé. Flavie Flament racontait dans un livre son viol à 13 ans par le photographe David Hamilton. Sa douloureuse histoire d'ado est aujourd'hui un téléfilm

Les victimes collectives

Affaire	Titre de presse	Date et page	Titre de l'article
Un groupe précis de personnes			
Contraception Rotterdam	La Dernière heure	3 octobre 2016, p. 15	Rotterdam veut imposer la contraception aux parents jugés incompetents
	Métro	3 octobre 2016, p. 4	Rotterdam : imposer la contraception aux mères incompetentes
	Le Nord Eclair	3 octobre 2016, p. 16	Parents incompetents ? Pas de bébé !
Dodo la Saumure	La Dernière heure	9 mai 2017, p. 10	Le dossier Dodo la Saumure ne sera pas renvoyé à Tournai
	Le Nord Eclair	9 mai 2017, p. 7	Dodo la Saumure sera jugé en Flandre
Esclavagisme Conrad	La Libre Belgique	27 juillet 2017, p. 15	Les princesses du Conrad. Aucune partie n'a fait appel
Jeunes MR quotas	La Libre Belgique	16 et 17 septembre 2017, p. 12-13	Les jeunes MR s'opposent au gouvernement wallon sur les quotas politiques réservés aux femmes
Les femmes en général			
Pension femmes	La Libre Belgique	3 octobre 2016, p. 8	La pension minimale sera augmentée pour seulement 40 % des femmes

Victimes hommes	Le Nord Eclair	3 octobre 2016, p. 1	Violences conjugales : une victime sur trois est... un homme
	Le Nord Eclair	3 octobre 2016, p. 14	Violences dans le couple : 24 % de femmes auteurs !
Ligne Ecoute violence conjugales	Le Nord Eclair	3 février 2017, p. 19	La ligne "Ecoute violences Conjugales" a reçu 2.693 appels en 2016 ! »
Discrimination emploi	La Dernière heure	9 mai 2017, p. 6	Une femme a deux fois moins de chance d'avoir un temps plein

Le registre des connotations est principalement négatif

Milieu	Kidnapping bébé	Le Nord Eclair 3 février 2017, p. 20 Jordy et Tony sont libres !
		La Dernière heure 3 février 2017, p. 14 Les kidnappeurs présumés sont libres
		La Libre Belgique 3 février 2017, p. 12 Les kidnappeurs présumés du bébé libérés
Comportement	Kylie Jenner	La Dernière heure 27 juillet 2017, p. 27 Sale temps pour Kylie Jenner
Comportement	Lolita Verdier non assistante à personne en danger	La Dernière heure 3 février 2017, p. 12 Lolita, 22 ans, décède d'une overdose de méthadone. Son copain l'a laissé mourir
		Le Nord Eclair 3 février 2017, p. 1 Pérulwez. Son compagnon la laisse mourir d'une overdose
		Le Nord Eclair 3 février 2017, p. 6 Lolita, 2,5€ pour une overdose fatale
Comportement	Procès Wesphael	La Dernière heure 3 octobre 2016, p. 11 Le procès Wesphael. La grande tristesse d'un procès sans issue
		Le Soir 3 octobre 2016, p. 6 Wesphael a encore quatre jours pour convaincre
		Sud Presse 3 octobre 2016, p. 13 Procès Wesphael : jour 10. Le vent tourne en faveur de l'accusé
Comportement	Contraception Rotterdam	La Dernière heure 3 octobre 2016, p. 15 Rotterdam veut imposer la contraception aux parents jugés incompétents
		Métro 3 octobre 2016, p. 4 Rotterdam : imposer la contraception aux mères incompétentes
		Le Nord Eclair 3 octobre 2016, p. 16 Parents incompétents ? Pas de bébé !

3. Le cas particulier des femmes auteures/victimes

Affaire	Titre de presse	Date et page	Titre de l'article
Trois Ponts empoisonneuse	La Dernière Heure	3 février 2017, p. 13	L'empoisonneuse de Trois Ponts écope de 20 ans
	Le Soir	3 février 2017, p. 11	Elle avait empoisonné son mari : vingt ans
Jenifer	Le Nord Eclair	3 février 2017, p. 40	Jenifer et son petit ami en garde à vue pour des faits de violence

Meurtre mari Mireille de Lauw	La Dernière Heure	3 février 2017, p 10	La femme battue coupable d'assassinat
	La Libre Belgique	3 février 2017, p. 12	Mireille De Lauw coupable d'assassinat
	Le Soir	3 février 2017, p 11	Les jurés n'ont pas cru Mireille
Meurtre mari Marie Rose Antoni	La Dernière Heure	9 mai 2017, p. 8	Un couple fusionnel ? Non, mortel

Annexe 7 de la partie qualitative : exemples d'articles (corpus aléatoire)

FAITS 11



LE PROCÈS WESPHAEL

LA GRANDE TRISTESSE d'un procès sans issue

Le but de la justice n'est pas la vengeance mais la paix sociale. Pourra-t-elle être rétablie alors qu'un doute l'escorte ?

Qu'il y en a eu, des larmes, lors des deux premières semaines du spectaculaire procès de Bernard Wesphael, devant les assises du Hainaut, à Mons. Dans chaque camp. L'accusé, sa fille, sa sœur ont sorti les mouchoirs et ému l'assemblée. Bernard Sobet, cousin de la victime et parrain de son enfant, a fait une déposition poignante, notamment quand il s'est agi d'évoquer ce fils-là, Victor, qui a préféré ne pas ajouter la douleur à l'horreur en ne venant pas témoigner.

Il y aura eu des empotnades. La plus fumeuse, celle entre le président Philippe Morandini et le témoin Oswald D., ami de la victime et rival de Bernard Wesphael, entrée directement au panthéon des auditions les plus spectaculaires entendues dans les cours d'assises de Belgique. De mémoire de rot de palais de justice, on n'avait jamais vu telle déboulée publique.

IL Y AURA EU LA bataille des experts, qui auront utilisé des mots feutrés pour éviter les attaques personnelles. Ainsi, le D. Hubert Hoet, médecin légiste, a considéré que l'étude des conseils techniques de l'accusé est un "parti pris pour désamorcer l'hypothèse d'étranglement", retenue par le collège mandaté par la juge d'instruction Justine. Le légiste est monté dans les tours pour défendre son rapport. Il estime que la grave lésion retrouvée sur le fœtus de la victime est due à une pression réalisée avec un genou. Sa longue tirade satirique sur le pourquoi de la présence du sac plastique sur le visage de Véronique Pitotton - alors que la thèse d'un accident dû à un cocktail létal alcool-médicamenteux est retenue - a attiré l'attention. Qui croit, qui privilégier ? C'est le sort des journalistes et des jurés : ils ne sont pas scientifiques et bien incapables de trancher sereinement.

IL Y AURA EU SURTOUT de la tristesse. Et celle-ci risque d'accompa-

igner les observateurs, jusqu'à la fin de l'audience, prévue jeudi, peut-être vendredi. Tristesse, car on risque de ne jamais connaître la vérité, quelle que soit l'issue judiciaire.

Tristesse de vies brisées, celle de Véronique Pitotton, dont la terrible déclin, la descente aux enfers, a été longuement racontée durant ces deux semaines, au point que celui en devenant gênant et peu respectueux pour elle et ses proches. Les détails choquants, les remarques sur sa vie sexuelle, les anecdotes de fin de soirée arrosée, la vie étalée : c'était trop. Nécessaire peut-être. Mais trop.

Tristesse pour la vie de Bernard Wesphael, qui avait déménagé mais ne voulait pas lâcher Véronique assés, elle dont le comportement allait de mal en pis - cela a été démontré grâce à plusieurs témoignages. Celui que tous ses proches et moins proches ont décrit comme un pacifiste, militant de la non-violence, diplomate, partisan du dialogue, se retrouvant accusé d'un meurtre atroce.

Au final, les deux protagonistes de l'affaire Wesphael présentent un peu le même profil. Celui de deux talents, velléitaires, qui rêvaient de lumière et de cimes. Pour l'une au contact des grands romanciers qui la fascinaient, pour l'autre au firmament de la politique légaliste, peut-être encore au-dessus. Mais tous deux ont échoué, ont déçu, se sont déçus eux-mêmes. Véronique, si brillante et douée, était dans une impasse affective et professionnelle, téléguidée qu'elle était par un **ami toedü**. Le Mouvement de gauche de Bernard piétinait et ses rêves de maroquins ministériels s'estompaient.

Ils rejetaient cette existence de routine, rêvaient leur vie en grand ; les deux Kaspigac liés ont vu leur trajectoire commune se briser un 31 octobre, dans une chambre d'hôtel exiguë.

Acquittement, culpabilité, requalification en coups et blessu-

res ? Tout est ouvert et tout semble déjà gâché. La vie professionnelle de l'accusé semble derrière lui. Les proches de la victime devront vivre avec le manque et l'incertitude.

DANS CE PROCÈS passionnant qui est allé si loin dans l'investigation, le détail, la plume lumière sur les vicissitudes d'un couple en crise, tout paraît obscur. Le but de la justice n'est pas la vengeance, mais le retour de la paix sociale. Tout porte à croire que celle-ci ne sera pas trouvée dans le chef des proches des deux camps.



W Véronique Pitotton et Bernard Wesphael, les mêmes profils de talents qui rêvaient de lumière. © PHOTO MICHEL BENOIST/DELTA

Bernard comme Véronique rêvaient de cimes, ils se sont déçus eux-mêmes.



TROIS, C'EST LE NOMBRE PARFAIT.



AVEC LA NOUVELLE TIPO STATION WAGON LA FAMILLE EST MAINTENANT AU COMPLET.

11.900€

IL 103 KM : 34-63 | 103 KM : 89-146

MOTOR VILLAGE DELTA Cd. des Invalides 220 - 1160 Etrelbe +32 2 476 45 11	MOTOR VILLAGE DROGENDOS Cité Esca 332 - 1620 Engiebois +32 2 734 60 40	MOTOR VILLAGE BRUSSELS Cité de Louvain 370 - 1030 Enselme +32 2 702 31 24
---	---	--

© S.A. IPM 2016. Toute représentation ou reproduction, même partielle, de la présente publication, sous quelque forme que ce soit, est interdite sans autorisation préalable et écrite de l'éditeur ou de ses ayants droit.



Procès Wesphael : jour 10

PLACE AU DOUZE

Le vent tourne en faveur de l'accusé

L'hypothèse d'un acquittement est désormais crédible

On sent le vent tourner aux côtés de Bernard Wesphael. « *Alors qu'un scénario rassurant à l'acquiescement a été impossible à la veille de ce procès, et encore plus après les premiers jours d'audience, qui avaient été très défavorables à l'accusé, ce sont désormais que ces dernières semaines est venue renouer l'équilibre entre les deux thèses en présence. Mais il est resté encore une, la troisième et dernière, qui va être décisive.*

Cette dernière semaine a en effet été marquée par de nombreux débats sur la manière dont s'est déroulée l'enquête à Brage.

► **Le doute sur les policiers** qui se sont égarés à plusieurs reprises sur les routes des différents événements s'inscrit à Thibault Moreau, au point d'être

marquée à l'encre par le juge-avocat général Mérandier. « *Alors reconnaître ce doute la corde à côté!* » Mais aussi par l'avocat général Lecroqier. « *J'ai déjà vu des décisions judiciaires moins polaires.* »

► **Le doute sur l'aspect psychiatrique** Hans Hebezyck qui a chaque jour le monde en question de manière péremptoire de « mentir et manipuler » un homme qu'il a rencontré que 50 minutes en prison.

► **Le doute aussi sur les témoignages** des voisins de chambre qui ne disent aucun la même chose. Quant à son avocat, qui n'avait rien entendu, on ne les a même pas interrogés officiellement.

► **Le doute enfin sur les horaires** des clés magnétiques des chambres, toujours catalogués sur l'heure d'été, et sur les caméras de surveillance de l'hôtel qui ne fonctionnaient que 25 heures.

► **Ajoutez le doute sur la probabilité d'une mort accidentelle** (par « overdose » d'alcool et de médicaments) reconnue du

haut des lianes par le premier expert légiste Floiss, cela commence à son tour beaucoup. Sans compter les nombreux témoignages de mariés venus danser durant cette semaine et qui ont été largement favorables à Bernard Wesphael.

En finissant un peu le trait, cela donnerait à peu près cet « accusé » pacifique et non violent, face à une victime « fragile et instable » aux mains d'un avocat « cynique et manipulateur ».

LES DÉLISIONS ET L'OREILLER. Mais il n'a eu rien qui montre que les éléments de l'accusation restent toujours très laurés. D'abord les 35 témoins retenus sur le corps de Virginie Pironne, et donc la majorité n'est pas expliquée par la défense.

Mais aussi le rapport des experts en criminalistique évoquant un contact « intense et récent » entre l'oreiller de Bernard Wesphael et le visage de la victime.

Cela reste des arguments massés à l'égard des jurés.

Ces jurés, au nombre de treize et quatre réservés sont très attentifs depuis le début. Ils posent peu de questions mais posent beaucoup de notes. C'est mes-

Certains éléments continuent cependant à peser très lourd contre Bernard Wesphael

credi voir qu'ils devront sensiblement rendre leur verdict après avoir entendu la dernière plaidoirie, celle de Maître Mayonez, l'avocat de la défense qui maintient le dossier sur le bord des doigts.

Néanmoins que tout ces... autres leur auront transmis l'esprit. Et comme le doute doit bénéficier à l'accusé.



Les débats à l'audience de Bernard Wesphael.

La bonne chambre ?

La chambre 502 n'est qu'à moitié sous la 602

On a beaucoup parlé du lit partagé des deux Sibard-Orlando qui se trouvaient dans la chambre 502, une chambre de la 602. Personne de compréhensible à l'affaires, mais ce lit était des **matelas accolés** après le décès de leur chambre la veille du décès, alors que tout indique que le couple Wesphael/Mérandier était au retour soit à l'hôtel.



Les procès dans la chambre 502 de la 602.

Belle soirée ?

Une contre-expertise sur les 14 fibres de l'oreiller

Les conclusions des deux experts en criminalistique de l'INPC, en ont également surpris plus d'un. Ils ont constaté d'ailleurs que les 14 fibres retrouvées sur le visage de Virginie Pironne étaient la preuve d'un contact « intense et récent » avec l'oreiller de Bernard Wesphael. Une preuve que l'accusé l'aurait échangée avec cette ? Et ne se risquent-ils toutefois pas jusqu'à là. Mais il n'empêche que l'accusation avait manqué les esprits.



Les fibres de l'oreiller de Bernard Wesphael.

Facile à son habitude la défense de Bernard Wesphael a donc commandé en contre-expertise une contre-expertise et il semblait que ses conclusions

Et maintenant ?

Le programme de la semaine

► Lundi, le procès reprend avec les derniers témoins de moralité (Nadine Prost, Jean Thiel...)
► Mardi, on entendra les plaidoiries de la partie civile (la famille Pironne) menée par M^{me} Philippe Mourou et Diego Stevenson. Elles seront suivies de deux autres du magistrat de l'accusé général Alain Lecroqier.
► Mercredi sera alors consacré aux plaidoiries de la défense. M^{me} Jean-Philippe Meyence et Yann Bouveron, avant de laisser partir les jurés en délibération sur le verdict.
Si le verdict est celui de la culpabilité, c'est jeudi qu'on plaidera sur la peine à infliger au désormais coupable.

« Wesphael ment : il n'a jamais reversé une partie de son salaire »

Certaines déclarations de l'accusé aux côtés de Méra le semaine dernière ont fait beaucoup plus que rassurer les membres du Mouvement de Gauche, la parti politique fondé en juin 2012 par Bernard Wesphael, après avoir quitté l'éclo.

Pour expliquer son différend avec Méra, Wesphael a déclaré : « *Je n'ai jamais de reversé à Méra le pourcentage de son salaire. C'est ce que j'ai dit à Méra.* »

Il a aussi déclaré : « *Je n'ai jamais reversé à Méra le pourcentage de son salaire. C'est ce que j'ai dit à Méra.* »

Il a aussi déclaré : « *Je n'ai jamais reversé à Méra le pourcentage de son salaire. C'est ce que j'ai dit à Méra.* »

Il a aussi déclaré : « *Je n'ai jamais reversé à Méra le pourcentage de son salaire. C'est ce que j'ai dit à Méra.* »

Il a aussi déclaré : « *Je n'ai jamais reversé à Méra le pourcentage de son salaire. C'est ce que j'ai dit à Méra.* »

Table with financial data, including columns for 'MONTANT', 'DATE', and 'REMARQUES'. It lists various transactions and amounts.

Annuaire 2012 de l'INPC. Méra n'a jamais reversé à Wesphael une partie de son salaire.

Wesphael a encore quatre jours pour convaincre



Le Soir* - 03 oct. 2016
Page 6

* Le Soir Wallonie, Le Soir Bruxelles-Brabant

Le procès entre dans sa dernière ligne droite. Le verdict est attendu au plus tôt jeudi. La défense produit ce lundi les plans de l'hôtel.

Les quatre jours qui viennent décideront du sort de Bernard Wesphael. Ils diront aussi, au terme du verdict du jury attendu au plus tôt jeudi, ce que fut la mort de Véronique Piroton : le résultat, comme l'affirment les légistes, d'un étouffement au terme d'une violente dispute conjugale dans le huis clos de la chambre 602 de l'hôtel Mondo ou les effets, précisément ce soir-là, d'une combinaison létale d'alcool et de médicaments, comme le retiennent comme probable les conseillers techniques de la défense dont le rapport ne peut pourtant pas « exclure l'intervention d'un tiers ».

La semaine écoulée a délaissé aux jurés de nouvelles pièces de nature à alimenter leur réflexion. L'audition des experts psychiatres, des conseillers psy de la défense, du collège d'experts désigné par le président Morandini a réservé une confrontation, essentiellement technique, sur les méthodes utilisées pour investiguer la psyché et le comportement de l'accusé. Les conclusions du Dr Hellebuyck, psychiatre désigné par la juge d'instruction, ont été atténuées par ses confrères (il qualifiait Bernard Wesphael de menteur).

Il reste que ce psychiatre, régulièrement saisi en Flandre (notamment dans l'affaire De Gelder), a été le seul témoin-expert à avoir assisté à la reconstitution, organisée peu après les faits. Les conseillers techniques de la défense ont vu aussi leurs conclusions, résultant d'un examen effectué deux ans après les faits, mises en cause par le collège d'experts nommés par le président. Ce collègue a ainsi relevé à 96 le QI de Bernard Wesphael estimé par les pys de la défense à 83. Divergences de méthodes ? Sans doute. Mais ce relèvement de QI (qui place in fine l'accusé dans la normalité) a aussi pour effet de réduire à néant l'explication psychologique du seul élément factuel sur lequel ils s'étaient prononcés : la descente à pied des 6 étages de l'hôtel par Bernard Wesphael pour prévenir la réception du « suicide de son épouse ». Les pys de la défense expliquaient, sur foi de leurs résultats QI, que ce comportement, à l'apparence étonnante (comme l'avaient déclaré les réceptionnistes du Mondo), résultait d'une « dissociation entre le QI verbal et le QI performance », tous les deux sous-évalués.

La semaine a aussi été marquée par le long défilé des témoins de personnalité de l'accusé et de la victime. Il s'en est dégagé l'image d'un couple que peu de témoins connaissaient intimement. Leur mariage rapide en Italie demeure un mystère.

Le coup de foudre fut rapidement suivi de coups de tonnerre. Véronique Piroton retrouva rapidement (2 mois plus tard) son ancien compagnon, Oswald, ramené au titre d'amant. Wesphael, en proie à une situation financière difficile, ralliant tardivement (en janvier 2013) le domicile de son épouse et déjà en recherche d'un appartement, « pour se retrouver seul » ou « recevoir ses enfants », selon lui ; en raison d'une volonté de séparation qui tardait à se concrétiser, selon des proches de Véronique Piroton. Son installation chez son épouse semblait précaire : il n'y disposait que de quelques vêtements, comme l'a relevé le président Morandini. Bernard Wesphael voulait « sauver Véronique Piroton » de ses tourments et de ses excès. Ceux-ci, à entendre les témoins, ne se manifestaient pas à son travail, quelques fois dans sa vie festive, parfois avec une virulence explosive. Ce couple mort-né semblait se diriger vers sa dislocation inéluctable, délaissant d'un côté un Bernard Wesphael amoureux mais importun, de l'autre une Véronique Piroton qui entendait se libérer d'une union fantasmagorique, au départ enthousiaste mais vite anéantie par la mauvaise et inexplicable alchimie de la désunion. Bernard Wesphael était peu connu des amis et de la famille de Véronique Piroton. Elle aussi était peu connue des amis, de la famille et des relations professionnelles de l'ex-député.

La déposition de l'amant, Oswald, a focalisé l'intérêt médiatique et drainé la foule à Mons mercredi. Son arrogance de coq face à son rival (qui n'a jamais croisé son regard) encastré dans le box des accusés a été pitoyable, comme si ce combat persistant ignorait la mort de Véronique Piroton, unique objet du procès. A l'issue de cette « prestation », Bernard Wesphael a attiré à lui la bienveillance des témoins désolés de son infortune conjugale. Dans tous les drames passionnels (s'il devait en être ainsi), l'amant, qui n'est souvent que la conséquence de la déliquescence d'un couple, endosse les habits du diable. Bernard Wesphael connaissait l'existence de cet amant. Il disait avoir découvert son existence postérieurement au drame. Il n'appelle plus son épouse que par ce « Madame Piroton » bien éloigné, verbalement, de l'affection qu'il disait encore lui porter après sa mort.

Il reste, et c'est l'essentiel, à revenir dans la chambre 602. Avec des écueils pour la défense. Les conclusions formelles des légistes sur l'étouffement se doublent de l'existence de lésions internes graves (une hémorragie au foie, aux poumons). Il s'y ajoute les 14 fibres du coussin retrouvées sur le visage de la victime et l'impression de ses dents sur la face interne des lèvres de Véronique Piroton, dénotant d'une « pression intense » exercées sur la bouche. L'accusé demeure confus lorsque le président l'interroge sur la soirée du 31 octobre. Il soutient ainsi avoir vu Véronique Piroton se diriger, habillée, vers la salle de bains avant de s'endormir mais ne peut se souvenir des habits qu'elle portait. Ces vêtements avaient été retrouvés sur le pourtour du lit.

La défense ferraillera encore aujourd'hui sur la validité du témoignage de la famille flamande de la chambre 502 qui fixe précisément à au-delà de 21h53 (heure de prise d'une photo des enfants) le début des cris et du « hurlement de loup » provenant de la chambre 602. Si cette heure devait se confirmer, Bernard Wesphael serait en position difficile. Il situait la dispute (non contestée) à 21 h, soutenant qu'ensuite il avait somnolé, ne découvrant le corps de son épouse qu'à son réveil. La défense produira aujourd'hui des plans de l'hôtel Mondo pour tenter de démontrer que la chambre de cette famille flamande n'était pas située à l'aplomb de la chambre 602, qu'il existerait donc un doute sur la localisation de l'endroit d'où provenaient les cris, les pleurs et les bruits de meubles déplacés.

MARC METDEPENNINGEN

Annexe 8 de la partie qualitative : profil des auteurs (corpus aléatoire)

1. Les auteurs

L'auteur n'est pas encore identifié

Affaire	Titre de presse	Date et page	Titre de l'article
Cadavre Pepinster	La Dernière heure	3 octobre 2016, p. 10	Le corps d'une femme étranglée retrouvé dans un bois
	La Libre Belgique	3 octobre 2016, p. 9	Un cadavre de femme
	Le Soir	3 octobre 2016, p. 5	Le cadavre d'une jeune femme découvert à Pepinster
	Le Nord Eclair	3 octobre 2016, p. 15	Retrouvée étranglée et poignardée dans les bois
Plusieurs personnes disparues nommées	Le Nord Eclair	3 octobre 2016, p. 15	Ces disparus jamais retrouvés
Femme enceinte morte	La Dernière heure	16 et 17 septembre 2017, p. 11	La femme enceinte est morte d'asphyxie

Très peu d'éléments sont développés à propos du ou des auteur(s)

Affaire	Titre de presse	Date et page	Titre de l'article
Zuhail Demir	La Dernière heure	21 décembre 2016, p. 12	Un homme arrêté pour avoir menacé la députée N-VA Zuhail Demir
	Métro	21 décembre 2016, p. 3	En bref
Petra Kvitova	La Dernière heure	21 décembre 2016, p. 24	Petra Kvitova agressée au couteau
	La Libre Belgique	21 décembre 2016, p. 41	Mauvaise passe pour Kvitova
	Le Nord Eclair	21 décembre 2016, p. 32	Petra Kvitova agressée au couteau pour... 185 euros !
Agression Beloeil	La Dernière heure	21 décembre 2016, p. 13	Alerte. Agressée alors qu'elle rentrait chez elle
Terrorisme Berlin	Le Nord Eclair	21 décembre 2016, p. 3	Victimes. L'identification est en cours
Kidnapping bébé	La Libre Belgique	3 février 2017, p. 12	Les kidnappeurs présumés du bébé libérés
	Le Nord Eclair	3 février 2017, p. 20	Jordy et Tony sont libres !
Alexia brûlée	La Dernière heure	3 février 2017, p. 11	Une odeur nauséabonde commençait à se dégager de sa jambe

Home invasion 2	La Libre Belgique	3 février 2017, p. 5	Tirée de son sommeil, une famille sérésienne fait face à un véritable commando
Home Invasion 1	Le Nord Eclair	9 mai 2017, p. 1	Un couple violemment agressé chez lui par 3 malfrats
	Le Nord Eclair	9 mai 2017, p. 7	Un couple menacé et agressé chez lui
Bébé secoué	Le Nord Eclair	9 mai 2017, p. 14	"Il a secoué ce bébé comme des maracas !"
Conflit de voisinage	La Dernière heure	9 mai 2017, p. 9	Un conflit de voisinage qui dure depuis 17 ans !
Kylie Jenner	La Dernière heure	27 juillet 2017, p. 27	Sale temps pour Kylie Jenner
Laura Warren (Présentatrice américaine)	Le Soir	27 juillet 2017, p. 28	Attaquée sur sa grossesse, une présentatrice répond
Agression octogénaire	La Libre Belgique	27 juillet 2017, p. 15	Jeunes arrêtés après l'agression d'une octogénaire
Fille abandonnée par le bus	La Dernière heure	16-17 septembre 2017, p. 10	Une fillette de 11 ans ne peut embarquer dans le bus
Disparition de Maëlys	Le Nord Eclair	17 septembre 2017, p. 3	Il y avait 10 fichés sexuellement au mariage
Amélie Nothomb	Le Nord Eclair	16 septembre 2017, p. 42	Amélie Nothomb est victime de harcèlement
Attaque terroriste	La Dernière heure	16 et 17 septembre 2017, p. 6	Deux femmes attaquées au marteau au cri d'"Allah Akbar"

On connaît l'identité précise de l'auteur

Affaire	Titre de presse	Date et page	Titre de l'article
Conrad Hilton	Le Nord Eclair	9 mai 2017, p. 40	Conrad Hilton. Le frère de Paris dans de sales draps
Esclavagisme Conrad	La Libre Belgique	27 juillet 2017, p. 15	Les princesses du Conrad. Aucune partie n'a fait appel
Flavie Flament	Le Nord Eclair	16 septembre 2017, p. 2-3	Il se savait coincé. Flavie Flament racontait dans un livre son viol à 13 ans par le photographe David Hamilton. Sa douloureuse histoire d'ado est aujourd'hui un téléfilm
Disparition de Maëlys	Le Nord Eclair	17 septembre 2017, p. 3	Il y avait 10 fichés sexuellement au mariage

Quelques éléments de caractérisation de l'auteur

Affaire	Titre de presse	Date et page	Titre de l'article
Accident volontaire Jéhovah	La Libre Belgique	3 octobre 2016, p. 9	Accident volontaire
	Le Nord Eclair	3 octobre 2016, p. 12	Il renverse une témoin de Jéhovah

Magasin agression	Le Nord Eclair	21 décembre 2016, p. 6	« Il débarque et frappe !
Lolita Verdier non assistante à personne en danger	La Dernière heure	3 février 2017, p. 12	Lolita, 22 ans, décède d'une overdose de méthadone. Son copain l'a laissé mourir
	Le Nord Eclair	3 février 2017, p. 1	Péculwez. Son compagnon la laisse mourir d'une overdose
	Le Nord Eclair	3 février 2017, p. 6	Lolita, 2.5€ pour une overdose fatale
Kidnapping bébé	La Dernière heure	3 février 2017, p. 14	Les kidnappeurs présumés sont libres
Dodo la Saumure	La Dernière heure	9 mai 2017, p. 10	Le dossier Dodo la Saumure ne sera pas renvoyé à Tournai
	Le Nord Eclair	9 mai 2017, p. 7	Dodo la Saumure sera jugé en Flandre
Meurtre mère	La Libre Belgique	9 mai 2017, p. 13	20 années de prison pour avoir tué sa mère
Meurtre ex-compagne	La Libre Belgique	9 mai 2017, p. 13	L'assassinat de son "ex lui vaut 24 ans
Viol Ravel	Le Soir	9 mai 2017, p. 29	Viol sur le Ravel : cinq ans ferme
Incendie volontaire 2	La Libre Belgique	27 juillet 2017, p. 15	Il voulait faire exploser son quartier
Incendie volontaire 1	La Libre Belgique	27 juillet 2017, p. 16	Maison volontairement incendiée : trois ans de prison
	Le Soir	27 juillet 2017, p. 15	Il avait incendié la maison conjugale

Description un peu plus longue

Affaire	Titre de presse	Date et page	Titre de l'article
Meurtre de Cynthia	Le Nord Eclair	9 mai 2017, p. 8	"Il a tout détruit" dit le papa de Cynthia. Le père d'une victime remonté
Maltraitance enfants	Dernière heure	27 juillet 2017, p. 10	Leurs enfants étaient des objets
Meurtre 3 personnes	La Dernière heure	27 juillet 2017, p. 9	Il poignarde à mort trois personnes
	La Libre Belgique	27 juillet 2017, p. 14	Un homme tue son ex-copie et les grands-parents de celle-ci
	Le Nord Eclair	27 juillet 2017, p. 15	L'amoureux transi tue son ex-copine et ses grands-parents

Les auteurs sont collectifs

Affaire	Titre de presse	Date et page	Titre de l'article
Joëlle Milquet	Métro	3 octobre 2016, p. 2	Joëlle Milquet annonce son retour
Google	La Libre Belgique	16 et 17 septembre 2017, p. 34	Google visé par une plainte pour sexisme

Contraception Rotterdam	La Dernière heure	3 octobre 2016, p. 15	Rotterdam veut imposer la contraception aux parents jugés incompetents
	Méto	3 octobre 2016, p. 4	Rotterdam : imposer la contraception aux mères incompetentes
	Le Nord Eclair	3 octobre 2016, p. 16	Parents incompetents ? Pas de bébé !
Pension femmes	La Libre Belgique	3 octobre 2016, p. 8	La pension minimale sera augmentée pour seulement 40 % des femmes
Blasphème	La Libre Belgique	3 octobre 2016, p. 17	Condamnée à mort pour blasphème
Victimes hommes	Le Nord Eclair	3 octobre 2016, p. 1	Violences conjugales : une victime sur trois est... un homme
	Le Nord Eclair	3 octobre 2016, p. 14	Violences dans le couple : 24 % de femmes auteurs !
Ligne Ecoute violence conjugales	Le Nord Eclair	3 février 2017, p. 19	La ligne "Ecoute violences Conjugales" a reçu 2.693 appels en 2016 ! »
Jugement Cour européenne	Le Soir	27 juillet 2017, p. 28	Le sexe à 50 ans, c'est important
Jeunes MR quotas	La Libre Belgique	16 et 17 septembre 2017, p. 12-13	Les jeunes MR s'opposent au gouvernement wallon sur les quotas politiques réservés aux femmes

Les auteurs qui font l'objet de connotations négatives

Affaire	Titre de presse	Date et page	Titre de l'article
Dodo la Saumure	La Dernière heure	9 mai 2017, p. 10	Le dossier Dodo la Saumure ne sera pas renvoyé à Tournai
	Le Nord Eclair	9 mai 2017, p. 7	Dodo la Saumure sera jugé en Flandre
Incendie volontaire 1	La Libre Belgique	27 juillet 2017, p. 16	Maison volontairement incendiée : trois ans de prison
	Le Soir	27 juillet 2017, p. 15	Il avait incendié la maison conjugale
Lolita Verdier non assistante à personne en danger	La Dernière heure	3 février 2017, p. 12	Lolita, 22 ans, décède d'une overdose de méthadone. Son copain l'a laissé mourir
	Le Nord Eclair	3 février 2017, p. 1	Péculwez. Son compagnon la laisse mourir d'une overdose
	Le Nord Eclair	3 février 2017, p. 6	Lolita, 2.5€ pour une overdose fatale
Maltraitance enfants	Dernière heure	27 juillet 2017, p. 10	Leurs enfants étaient des objets
Viol Ravel	Le Soir	9 mai 2017, p. 29	Viol sur le Ravel : cinq ans ferme
Meurtre 3 personnes	La Libre Belgique	27 juillet 2017, p. 14	Un homme tue son ex-copie et les grands-parents de celle-ci

Les auteurs qui font l'objet de portraits paradoxaux

Affaire	Titre de presse	Date et page	Titre de l'article
Meurtre de Cynthia	Le Nord Eclair	9 mai 2017, p. 8	"Il a tout détruit" dit le papa de Cynthia. Le père d'une victime remonté
Procès Wesphael	La Dernière heure	3 octobre 2016, p. 11	Le procès Wesphael. La grande tristesse d'un procès sans issue
	Le Soir	3 octobre 2016, p. 6	Wesphael a encore quatre jours pour convaincre
	Le Nord Eclair	3 octobre 2016, p. 13	Procès Wesphael : jour 10. Le vent tourne en faveur de l'accusé

Les "raisons" qui ne sont pas remises en question

Affaire	Titre de presse	Date et page	Titre de l'article
Accident volontaire Jéhovah	La Libre Belgique	3 octobre 2016, p. 9	Accident volontaire
	Le Nord Eclair	3 octobre 2016, p. 12	Il renverse une témoin de Jéhovah
Incendie volontaire 2	La Libre Belgique	27 juillet 2017, p. 15	Il voulait faire exploser son quartier
Magasin agression	Le Nord Eclair	21 décembre 2016, p. 6	« Il débarque et frappe !
Attaque terroriste	La Dernière heure	16 et 17 septembre 2017, p. 6	Deux femmes attaquées au marteau au cri d'"Allah Akbar"
Meurtre 3 personnes	La Dernière heure	27 juillet 2017, p. 9	Il poignarde à mort trois personnes
	Le Nord Eclair	27 juillet 2017, p. 15	L'amoureux transi tue son ex-copine et ses grands-parents
Meurtre ex-compagne	La Libre Belgique	9 mai 2017, p. 13	L'assassinat de son "ex lui vaut 24 ans
Kidnapping bébé	La Dernière heure	3 février 2017, p. 14	Les kidnappeurs présumés sont libres
Meurtre mère	La Libre Belgique	9 mai 2017, p. 13	20 années de prison pour avoir tué sa mère

2. Le cas particulier des mères infanticides

Affaire	Titre de presse	Date et page	Titre de l'article
Mère tueuse 1	La Dernière heure	21 décembre 2017, p. 10	Elle force ses enfants à écrire avant l'horreur !
Mère tueuse 2	Le Nord Eclair	27 juillet 2017, p. 1	Drame. Une neurochirurgienne flamande aurait tué sa fille souffrant de graves troubles psychiatriques
	Le Nord Eclair	27 juillet 2017, p. 15	Un médecin soupçonné d'avoir tué sa fille, 15 ans. La mère est une neurochirurgienne réputée

Mère tueuse 3	Le Nord Eclair	16 septembre 2017, p. 14	L'église évangélique et la mère infanticide
	Le Soir	16 septembre 2017, p. 14	La mère infanticide en prison

Annexe 9 de la partie qualitative : exemples d'articles (corpus aléatoire)



5 Dans une vidéo de 27 minutes, l'auteur présumé avait expliqué qu'il comptait mettre fin à ses jours.

Un homme tue son ex-copine et les grands-parents de celle-ci

■ Il avait posté une vidéo où il parlait de suicide. Il a été interpellé hier soir à Ostende.

Aurait-on pu éviter le triple homicide, commis mardi soir en Flandre occidentale, par un jeune homme qui a mis fin aux jours de la jeune fille qui l'avait quitté et aux grands-parents de cette dernière?

La question se pose inévitablement après les dramatiques assassinats de Gistel commis par un jeune homme qui n'a pu être interpellé que près de 24 heures plus tard à Ostende.

Les policiers s'étaient interrogés avant de le localiser et de l'arrêter. Dans une vidéo postée il y a quelques jours sur le site de partage de vidéos YouTube, il avait affirmé, sans avoir alors été véritablement pris au sérieux, qu'il allait mettre fin à ses jours.

Les faits sont terribles. Mardi, vers 21 h, Alexander C., âgé de 24 ans, s'est rendu chez son ex-copine, âgée de 18 ans. La mère de celle-ci était en vacances mais n'avait pas laissé sa fille seule à leur domicile dans la Alfons Vanheestraat à Moere, un village de la commune de Gistel.

Les grands-parents étaient venus s'installer chez leur fille afin d'accompagner leur petite-fille. Depuis plusieurs semaines, la jeune fille se sentait harcelée par Alexander C. C'est pourquoi la mère avait jugé préférable de ne pas la laisser seule à la maison.

Des faits de harcèlement

Il semble bien que la police avait été avertie à plusieurs reprises par la famille de l'adolescente du fait que son ex-copain la harcelait. Le parquet de Bruges ne faisait cependant pas de commentaires sur ce point mercredi car l'enquête était

toujours en cours.

Lorsque Alexander C. s'est présenté à la porte et a actionné la sonnette, c'est le grand-père qui est venu ouvrir. Alexander C., qui est un adepte du bodybuilding et est bâti comme une armoire à glace, l'a agressé au couteau.

Il l'a tué avant de pénétrer dans la maison. Il s'en est alors pris à son ex-copine et à la grand-mère de cette dernière qui tentait de la protéger. Il les a tués avant de prendre la fuite.

Des recherches, appuyées par un hélicoptère, ont été lancées immédiatement. Elles n'ont pas permis de retrouver l'auteur.

Selon la presse flamande, les parents de l'adolescente, en vacances à l'étranger, ont appris la terrible nouvelle via les réseaux sociaux.

Dans une vidéo postée sur YouTube, on voit Alexander C., attablé dans sa cuisine. Il explique qu'il va mettre fin à ses jours.

Une vidéo d'adieu

Alexander C. avait disparu sans laisser de traces. Il n'a pas mis fin à ses jours comme il l'avait laissé entendre dans une vidéo, de 27 minutes, postée sur YouTube, qui aurait été enregistrée samedi dernier.

On y voit Alexander C., attablé dans ce qui serait sa cuisine. Sur un meuble, on distingue ce qui ressemble à un sabre de samouraï. Il s'adresse à sa mère, sa sœur et son meilleur ami. Il dit qu'il s'excuse et qu'il explique qu'il va mettre fin à ses jours.

Il s'exprime en anglais et dit regretter la rupture avec son ex-copine. *"J'ai tout fait s'effondrer de mes propres mains, je n'ai plus de raison de vivre"*, affirme-t-il. *"J'ai perdu ma copine et ne peux pas vivre sans elle"*, dit-il, ajoutant que sa vie est une *"épreuve depuis 25 ans"*.

Il conclut qu'il préférerait mourir plutôt que de la *"voir avec quelqu'un d'autre la semaine prochaine"*.

Il a été arrêté mercredi soir à Ostende dans un magasin de la chaîne Delhaize, a indiqué le parquet de Bruges, qui a qualifié les faits d'assassinat.

J. La.

La Libre Belgique, 27 juillet 2017, p. 14.

ASSASSINATS

FLANDRE

Il poignarde à mort TROIS PERSONNES

▶ *"J'ai perdu ma copine et ne peux pas vivre sans elle", a déclaré l'auteur*

▶ L'homme suspecté d'avoir commis le triple homicide à Moere a été interpellé mercredi soir à Ostende, a indiqué la section brugeoise du parquet de Flandre occidentale. Le jeune homme, A.D., âgé de 25 ans, est suspecté d'avoir poignardé son ex-petite amie de 18 ans et ses grands-parents.



■ L'homme a 25 ans.

Les faits se sont déroulés mardi vers 21h dans une habitation de la Alfons Vanheestraat à Moere, une section de la ville de Gistel. Le suspect n'acceptait pas la rupture avec sa petite amie. Il aurait d'abord attaqué la jeune fille.

Les grands-parents seraient alors intervenus, pour tenter de maîtriser le jeune homme. L'homme a pris la fuite après les faits et est resté introuvable toute la journée de mercredi, avant d'être interpellé vers 19h à Ostende.

L'individu avait posté une vidéo d'adieu de 27 minutes sur YouTube quelques jours auparavant. *"Je t'aime. Tu seras toujours dans mon cœur et je veillerai sur toi. Même si je sais que tu ne le veux pas. Excuse-moi de l'avoir fait mal. C'était la plus grosse erreur de ma vie. La seule chose que je désirais c'était de t'avoir à mes côtés. Je sais que tu ne reviendras pas. Ça fait tellement mal. Je préférerais mourir que de te voir avec quelqu'un d'autre la semaine prochaine",* révèle-t-il notamment. Le juge d'instruction devrait se prononcer sur la détention du jeune homme jeudi.

La Dernière heure, 27 juillet 2017, p. 9.

TRIPLE MEURTRE EN FLANDRE

L'amoureux transis tue son ex-copine et ses grands-parents

Trois personnes sont mortes poignardées, mardi soir, peu après 21h à Moere, une section de Gistel, en Flandre occidentale. Les victimes sont une jeune fille de 17 ans et ses grands-parents. L'auteur des coups de couteau serait l'ex-petit ami de l'adolescente, A.D., un jeune homme de 25 ans, de Varsenare (Jabbeke). Les faits se sont produits rue Alfons Vanhees. La jeune victime résidait chez ses grands-parents pendant les vacances de ses parents. Selon les voisins, son ex-petit ami la harcelait depuis quelque temps déjà...

CHASSE À L'HOMME

Dès la découverte des cadavres, la police a lancé une vaste chasse à l'homme faisant même appel à un hélicoptère qui a survolé les champs pour tenter de mettre la main sur l'auteur de ce massacre. En vain...

Selon la VRT, le meurtrier a d'abord attaqué la jeune fille. Les grands-parents seraient alors intervenus, pour tenter de le maîtriser. Eux aussi sont morts sous les coups de couteau du forcené.

Celui-ci a laissé une sorte de



Il a laissé une vidéo. © Belga

message d'adieu sur son compte Facebook. C'est d'ailleurs via le réseau social que les parents de la jeune victime ont appris la terrible nouvelle, précise la VRT. Il y a quelques jours, A.D., avait posté une sorte de vidéo d'adieu sur YouTube. Le jeune homme s'excusait auprès de sa famille et de ses amis et y adressait un message lourd de sens à son ex-petite amie. Dans la vidéo, A.D. regrette la rupture avec la jeune fille. « J'ai tout fait s'effondrer de mes propres mains, je n'ai plus de raison de vivre », affirme-t-il en anglais. « J'ai perdu ma copine et ne peux pas vivre sans elle », dit-il, ajoutant qu'il avait « perdu son combat » et que sa vie était une « épreuve depuis 25 ans ».

« Je t'aime. Tu seras toujours dans mon cœur et je veillerai sur toi », poursuit-il à l'adresse de son ex-petite amie. « Même si je sais que tu ne le veux pas. Excuse-moi de t'avoir fait mal. C'était la plus grosse erreur de ma vie. J'ai détruit ma seule chance de fonder une famille. Je voudrais pouvoir remonter le temps (...) La seule chose que je désirais c'était de t'avoir à mes côtés. Je sais que tu ne reviendras pas. Ça fait tellement mal. Je préférerais mourir que de te voir avec quelqu'un d'autre la semaine prochaine. J'ai essayé des centaines de fois de te faire revenir, en vain. »

Mercredi soir, le parquet annonçait avoir enfin mis la main sur le meurtrier présumé. ●

Le Nord Eclair, 27 juillet 2017, p. 15.

MINNE AUX ASSISES

« Il a tout détruit », dit le papa de Cynthia

Le père d'une victime remonté

Les proches de Cynthia ont témoigné ce lundi matin devant la cour d'assises de Mons. Éric le papa, Véronique et Kevin, son frère et sa sœur. « Cynthia était très amoureuse de Gaëtan. Jusqu'à la fin je crois. Mais elle lui avait donné suffisamment de chances... C'est pour protéger ses enfants qu'elle avait pris la décision définitive de le quitter ! » Aujourd'hui, il leur reste Chrystal, leur rayon de soleil.

Éric a été un papa attentif. Malgré la séparation avec la maman de Cynthia, il est toujours resté en contact avec sa fille et ses petits-enfants. « Au début quand elle a rencontré Gaëtan, elle était très amoureuse de lui et l'est restée jusqu'au bout. Elle ne se confiait pas sur ce qui se passait chez elle. Ce n'est qu'au cours des derniers mois qu'elle a commencé à parler de la violence de Gaëtan, de son alcoolisme et de sa jalousie. C'est fin 2014 qu'elle a pris sa décision de rompre, après une scène de violence mettant en cause les enfants : Gaëtan avait jeté sa fille Chrystal à travers le salon dans un geste de colère. À partir de ce moment-là, elle a décidé de retourner chez sa mère avec les enfants. Elle savait que Paulette ne supportait pas Gaëtan et que ça lui permettrait de faire la coupure. Mais elle a continué à le laisser voir ses enfants jusqu'au bout... »

Véronique et Kevin ont perdu leur petite sœur Cynthia dans l'incendie. Ils ont aussi perdu leur maman, Paulette La-chambre. Cynthia était une jeune femme pleine de vie et de talents artistiques ! Elle rêvait d'une grande famille avec beaucoup d'enfants et une grande maison.

Pour sa grande sœur Véronique,

c'était un beau rêve, mais elle aurait aussi eu besoin d'un homme et d'un père pour que ça marche... » « *Où, c'était Cynthia et maman qui géraient tout. Pas Gaëtan... ce n'est pas normal* », dit sa sœur. Son frère confirme : « *Cynthia n'aurait même pas confié les enfants à Gaëtan. Je pense que Cynthia est revenue chez maman pour se protéger de Gaëtan : notre mère n'acceptait pas sa présence, parce qu'il ne s'occupait pas de Cynthia et de ses enfants mais aussi parce qu'il lui manquait de respect à elle. Et cela, elle ne le tolérait pas.* »

MAMAN M'A JETÉ PAR LA FENÊTRE

Kevin était à côté de Chrystal à l'hôpital la nuit de l'incendie : « *Quand elle s'est réveillée, elle m'a dit : maman m'a jeté par la fenêtre, elle avait du feu sur elle* ». Il essaie de la voir le plus souvent possible. Chrystal vit aujourd'hui chez sa tante Véro : « *J'ai essayé de ne pas noircir le tableau. Quand elle est arrivée chez moi, elle pensait que tous les hommes étaient mé-*



Gaëtan Minne a été décrit par la famille de Cynthia. © DR

chants, violents, qu'ils criaient. Elle avait peur de mon mari. Elle pensait que sa maman l'avait jetée par la fenêtre parce qu'elle

La petite survivante a maintenant peur de son père

avait été méchante, elle était très perturbée. Et elle avait très peur que son papa vienne la tuer. Pour venir à la cour d'assises, j'ai dû

dire à Chrystal que son papa porterait des menottes, parce qu'elle avait peur qu'il s'en prenne à moi ! Aujourd'hui, elle a fait beaucoup de chemin mais sa maman lui manque », explique la tante.

« *Pendant des années, Cynthia et les enfants ont toujours regardé Gaëtan avec amour, tendresse et respect. Mes petits-enfants étaient bien élevés, ils allaient devenir de belles personnes, voilà comment Gaëtan les a remerciés : par une destruction totale à laquelle il n'y a pas de réparation possible. J'ai un goût de cendres dans la bouche* », conduit Éric. **M.D.**

La maman de Gaëtan

« Cela fait un an que je ne l'ai plus vu ! »

Son ancien directeur d'école a parlé de Gaëtan avec plus d'émotion que sa propre mère : « *C'était un gentil garçon qui aimait bien faire des blagues, mais qui n'avait pas un mauvais fond malgré l'absence de structure familiale. Sa mère, je ne l'ai jamais vue à l'école...* »

On ne l'a guère vue à la prison non plus, Ingrid... » *Au*

début j'y allais mais après, j'ai fait une dépression ». Elle admet qu'elle n'a « *pas eu facile avec son garçon* ». Dès l'âge de 11 ou 12 ans, il essaie de faire la loi à la maison. Il sera confié à son père biologique, à sa marraine, à diverses associations : « *Personne n'en voulait, on me le ramenait à chaque fois* ». Elle dit aussi : « *Parfois il était méchant, j'avais peur de*

lui... »

Par la suite, Gaëtan rencontrera Cynthia et aura quatre enfants : « *Il m'a toujours dit que tout allait bien entre eux, je le croyais* ». Une mère peu curieuse, un père biologique aux abonnés absents : on ne peut pas dire que les Bées se sont perchées sur le berceau du petit Gaëtan. Ou alors, uniquement Carabosse ! **M.D.**

FAITS 13

TRIBUNAL VERVIERS

L'empoisonneuse de Trois Ponts ÉCOPE DE 20 ANS

▶ Elle avait assassiné son mari en l'empoisonnant à la strychnine

▶ Dans le procès correctionnel à Verviers des deux empoisonneuses de Trois Ponts, le tribunal a condamné à 20 ans de prison Nancy Krings, 44 ans, accusée d'avoir assassiné son mari Bruno Lieber, 44 ans, en lui faisant avaler de la strychnine dans son coca, et 6 ans pour sa voisine et amie Fabienne Waegemans, qui l'avait aidée à se fournir le poison.

C'était en mars 2015 que Bruno décédait, dans un premier temps de mort naturelle, vu un état de santé déficient. Mais le comportement de veuve joyeuse de Nancy et ses bavardages ont semé le doute dans la famille du défunt qui a fini par ob-

tenir une exhumation et une autopsie. Celle-ci devait révéler que l'homme avait absorbé de fortes quantités de strychnine.

CINQ MOIS APRÈS LES FAITS, les deux femmes étaient arrêtées. Devant le tribunal, Nancy Krings avait expliqué son geste par l'enfer qu'elle vivait depuis 13 ans avec celui qu'elle avait épousé et avec qui elle avait eu trois enfants. "Il était violent, brutal avec les enfants, jaloux, colérique. J'avais peur de le quitter car il me menaçait. Je n'ai trouvé que ce moyen pour protéger mes enfants. J'aimais mon mari, je l'ai accompagné dans ses souffrances", avait-elle dit avec aplomb.

Les parties civiles et le ministère public dépeignaient au contraire un homme gentil, amoureux, et une femme dominatrice, affabulatrice, qui ne s'est jamais plainte de maltraitance. D'ailleurs personne ne vient corroborer d'éventuels coups reçus.

Quant à Fabienne Waegemans, sa voisine qui était son amie intime, elle dit aussi qu'elle n'a jamais vu des scènes de violence. Elle a accepté d'aller chercher le poison chez le fournisseur par peur de perdre son amitié et celle des enfants. Elle était au courant des projets

de Nancy de se débarrasser de son mari.

La défense de M^{re} Reynders et Simonis dresse un tout autre décor avec l'appui de nombreux témoignages établissant que Bruno était un véritable tyran domestique. Mais le tribunal a retenu le caractère machiavélique du meurtre commis, et la disproportion sidérante entre les explications fournies et les conséquences funestes de son acte.

▶ Le comportement de veuve joyeuse de Nancy Krings et ses bavardages avaient semé le doute sur la mort naturelle de son mari. © J. V.

A.V.P.




La Dernière heure, 3 février 2017, p. 13.

PÉRUWELZ P.6

Son compagnon la laisse mourir d'une overdose



Lolita, 22 ans, succombe à la méthadone qu'il lui a donnée.

© SA

Le Nord Eclair, 3 février 2017, p.1.

PÉRUWELZ - TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Lolita, 2,5 € pour une overdose fatale

Son compagnon n'a pas appelé les secours

Une peine de 40 mois de prison a été requise contre Jonathan (27 ans), qui a refilé une pilule de méthadone à sa compagne avant de la regarder mourir, et contre Magdalena (31 ans) dont le petit trafic a fait une deuxième victime...

Lolita Verdier avait 22 ans. Elle laisse une famille inconsolable et un petit garçon de cinq ans qui croit voir sa mère à chaque coin de rue. Mais sa maman n'est plus là car elle est tombée sur la personne qu'il ne fallait pas, Magdalena, dans le train Mons-Tournai, le 6 juin 2014.

À l'époque, Magdalena s'était lancée dans un trafic de méthadone et elle arrivait à obtenir le double de la dose que lui avait prescrit son médecin car elle avait découvert qu'un autre médecin était un peu plus laxiste en la matière. « Il distribuait même l'ordonnance dans la salle d'attente », confie l'avocat de Magda-

lena, Me Herpoel. Du coup, celle-ci détenait parfois 300 pilules par mois. Elle vendait les pilules à 2,5 euros pièce à des toxicomanes à Péruwelz, dont un jeune homme qui a fait une overdose fatale. Le 25 mai 2015, elle avait écopé de trente mois de prison pour ce trafic. Hélas, elle a fait une seconde vic-

« Je ne voulais pas lui en donner mais elle m'ennuyait tellement que j'ai fini par accepter. »

Son compagnon

time le 7 juin 2014. « Vous rendez la mort pour 2,5 euros », lui a fait remarquer la présidente du tribunal, très en colère. La veille, Magdalena avait vendu une gélule de méthadone à Jona-

than, le compagnon de Lolita. « Je ne voulais pas lui en donner mais elle m'ennuyait tellement que j'ai fini par accepter », raconte Jonathan qui ne fait pas vraiment preuve d'amendement. « Vous saviez que cela allait la tuer et vous n'avez pas le moindre regret », s'est fâchée la présidente. Durant la nuit, Jonathan a remarqué que sa compagne avait le teint pâle, elle bâvait, signe d'une overdose. Mais il n'a pas appelé les secours « car on m'a dit qu'elle faisait ça souvent », dit-il en ajoutant que sa copine se droguait régulièrement, ce qui est contesté par la famille de la victime. La jeune femme n'avait jamais pris de méthadone, une substance retrouvée en forte dose dans son sang après sa mort.

En plus d'une détention de produits stupéfiants, il doit répondre d'une prévention de non-assistance en danger. Pour cette prévention, Me Jadot a plaidé l'acquiescement en se basant



Lolita n'avait que 22 ans, elle est décédée suite à une overdose de méthadone © V. Firmon

sur un jugement rendu en mars 2015 par le Tribunal de Première Instance de Mons. « La loi punit l'inertie consciente et volontaire et le refus égoïste de porter secours », insiste l'avocat qui doute sur le caractère conscient et délibéré de ne pas porter assistance dans le chef de son client. Un mode de défense qui heurte la famille de la victime qui était trop émue pour se confier après l'audience. « Lolita est une jeune

femme qui a perdu sa maman en 2006. Ensuite, elle a été en décrochage scolaire et a fréquenté des personnes peu recommandables », raconte Me Benjamin Brotcorne, avocat des parties civiles.

Après avoir eu un fils de père inconnu, elle est tombée sur Jonathan, un délinquant toxicomane de Biaton qui a été viré d'une formation car il avait mal aux dents...

Il se fournissait chez Magdalena, une femme qui a fui Péruwelz et son homme toxicomane. Elle vit avec son fils, à peine plus vieux que celui de Lolita, qui risque aussi de se retrouver seul car maman ira peut-être en prison. Me Herpoel a plaidé un suris probatoire très strict. Présûmés innocents, Magdalena et Jonathan seront jugés le 9 mars. ●

CÉDRIC KETELAIR

Le Nord Eclair, 3 février 2017, p. 6.

ALERTE

BELOEIL

Agressée alors qu'elle RENTRAIT CHEZ ELLE

Une étudiante a été attaquée par un homme portant un masque rouge et noir

► Une drôle de mésaventure est arrivée lundi peu avant 18 h à une étudiante qui rentrait chez elle. Alors qu'elle circulait à pied aux environs du cimetière de Quevaucamps, dans l'entité de Beeloil, Julie (prénom d'emprunt) a été agressée par un automobiliste. La jeune fille de 20 ans a l'habitude de passer à cet endroit le matin et le soir pour se rendre à son établissement scolaire. Elle venait de descendre du bus quand les faits sont survenus.

« J'ai mes écouteurs sur les oreilles mais malgré tout, je me retourne souvent pour voir s'il n'y a personne. J'ai remarqué un véhicule qui attendait, avec les phares

éteints. Après, je n'ai plus vraiment fait attention », explique-t-elle. « Mais ensuite, la voiture est passée à côté de moi et s'est arrêtée. Le type est sorti et portait un masque. Il s'est précipité sur moi et a essayé de m'attraper. Je me suis débattue et je me suis retrouvée à terre. Je me suis mise à courir et j'ai trouvé refuge dans une habitation, pas très loin. Quand il a vu ça, il a pris la fuite. J'ai pu voir par après que son phare côté droit ne fonctionnait pas. »

L'INDIVIDU CIRCULAIT à bord d'un véhicule assez imposant, de teinte foncée. Il portait visiblement des vêtements de couleur sombre, mesurait environ

1m75 et portait donc un masque rouge et noir. Un admirateur de Jeanne Mas, peut-être... D'ailleurs, au départ, Julie croyait à une mauvaise blague. Mais elle a vite compris qu'il ne s'agissait pas d'une plaisanterie.

Ce mardi matin, elle a déposé plainte à la police. David Deladrier, chef de zone sur Beeloil-Leuze, confirme. « Nous procédons à des vérifications ainsi qu'à une enquête de voisinage pour voir si d'autres personnes ont pu observer un manège suspect. Le signalement de l'individu et du véhicule a pu être donné par la jeune fille. »

Par contre, aucun numéro de plaque n'a pu être relevé. Le parquet a lui aussi été avisé de cette histoire.

Les riverains chez qui Julie s'est réfugiée expliquent qu'elle



Les faits se sont déroulés aux abords du cimetière de Quevaucamps. L'agresseur circulait à bord d'une imposante voiture foncée. ● DEVALUX

était hors d'haleine en arrivant chez eux et qu'elle était légèrement blessée à la jambe. « Elle était apeurée et a demandé à pouvoir téléphoner à un de ses proches. Nous lui avons conseillé de déposer plainte. »

L'information a suscité un grand émoi auprès des amis de Julie. Il ne faudrait pas que la psychose s'installe dans ce coin tranquille de l'entité de Beeloil, mais la vigilance s'impose.

G.D.

La Dernière heure, 21 décembre 2016, p. 13.

Annexe 10 de la partie qualitative : articles classés par catégories (corpus raisonné)

Les articles sont rangés par jour de publication puis titres dans lesquels ils sont parus.

1. Faits divers

Faits de violences concernant des femmes majeures

Date	Titre de presse	Page	Titre de l'article
6 mars 2017	La Libre Belgique	9	Un sexagénaire a poignardé mortellement son ex-compagne
7 mars 2017	La Libre Belgique	12	Un policier harceleur de dames et écraseur de chiens condamné
11 novembre 2017	La Dernière heure	13	Harcèlement. Une ado machiavélique et perverse condamnée
11 novembre 2017	La Libre Belgique	14	Mons. Une ado harcelait la directrice de son école
10, 11, 12 novembre 2017	Le Soir	63	Un accusé qui accuse aux Assises
24 novembre 2017	La Dernière heure	11	Un quartier pris d'assaut par les truands
24 novembre 2017	La Dernière heure	12	Justice. Bruxelles. Il vole l'arme de son dealer pour forcer une prostituée
24 novembre 2017	La Dernière heure	19	Saint-Josse. Police. Viol collectif : sept arrestations dont un mineur
24 novembre 2017	La Libre Belgique	19	L'agenda du Congrès encombré par les scandales sexuels
24 novembre 2017	Le Courrier de l'Escaut	12	Meurtre ou chute malheureuse ?
24 novembre 2017	Le Courrier de l'Escaut	16	Mons. Cour d'appel. Tentative de meurtre ou coups ?
25, 26 novembre 2017	La Dernière heure	10	Arrestation. Vilvoorde. La victime avait été violée pendant son jogging
25, 26 novembre 2017	La Dernière heure	11	Meurtre. Retrouvée morte dans sa voiture
25 novembre 2017	Le Nord Eclair	1	Suspecté d'avoir tué son épouse
25 novembre 2017	Le Nord Eclair	6	Suspecté d'avoir tué sa femme dans les escaliers
25 novembre 2017	Le Nord Eclair	1	Voilées, elles sont interdites de salle de sport !
25 novembre 2017	Le Nord Eclair	7	Privées de la salle de sports à cause de leur voile. Khadija et Ilham en faisaient pourtant depuis 2013
25 novembre 2017	Le Nord Eclair	4	Il agresse une infirmière et lui dérobe sa voiture !
25 novembre 2017	Le Nord Eclair	7	Il agresse une infirmière et lui dérobe sa voiture
25 novembre 2017	Le Nord Eclair	7	Car-jacking devant la gare
25 novembre 2017	Le Nord Eclair	15	Retrouvée morte avec 3 balles dans le corps
25 novembre 2017	Le Nord Eclair	15	Grande-Bretagne. Perpétuité pour l'adolescente tueuse

25 novembre 2017	Le Courrier de l'Escaut	20	Une chute ou un meurtre ?
25 novembre 2017	Le Courrier de l'Escaut	21	Des coups pour un car-jacking
25 novembre 2017	Le Courrier de l'Escaut	21	L'infirmière d'une maison de repos agressée

Faits concernant une ou des célébrité(s)

Date	Titre de presse	Page	Titre de l'article
6 mars 2017	La Dernière heure	23	Les confidences de Jane Fonda : « On m'a violée »
7 mars 2017	La Dernière heure	7	Un député écologiste échappe aux poursuites
7 mars 2017	Métro	7	Emma Watson répond cash
8 mars 2017	Le Soir	1	Cinéma. Jessica Chastain au « Soir » : « Hillary Clinton a été traité de manière sexiste »
10, 11, 12 novembre 2017	La Dernière heure	12	Harcèlement. USA. Weinstein engage un ténor du barreau
10, 11, 12 novembre 2017	La Dernière heure	26	Sa fille harcelée par Weinstein
10, 11, 12 novembre 2017	La Dernière heure	35	Taylor Swift s'offre la maison de DSK
10, 11, 12 novembre 2017	Le Soir	54	Taylor Swift chez DSK
24 novembre 2017	La Libre Belgique	36	Football. Robinho condamné à neuf ans de prison
25, 26 novembre 2017	La Dernière heure	10	Meurtre. Afrique du Sud. Peine aggravée pour Pistorius en appel
25, 26 novembre 2017	Le Soir	15	Oscar Pistorius, plus dure sera la chute
25 novembre 2017	Le Courrier de l'Escaut	16	Peine aggravée pour Pistorius

Violences vis-à-vis de filles mineures

Date	Titre de presse	Page	Titre de l'article
8 mars 2017	La Dernière heure	10	Un jeune homme séquestre sa copine durant 10 jours
10, 11, 12 novembre 2017	La Dernière heure	12	En Bref. L'homme qui a mortellement fauché Merel De Prins veut un bracelet électronique
24 novembre 2017	Le Courrier de l'Escaut	16	Mons. Cour d'appel. Dix ans de prison pour viols sur mineures
24 novembre 2017	Le Courrier de l'Escaut	12	Quatre ans pour avoir violé sa fille
24 novembre 2017	Le Courrier de l'Escaut	16	Courtrai. Tribunal. Report dans le dossier Cococinelle
25 novembre 2017	Le Nord Eclair	7	Il a tenté de violer sa fille de 11 ans
25 novembre 2017	Le Courrier de l'Escaut	21	Fillette frappée à mort

La violence faites aux femmes comme sujet secondaire de l'article (dont le cas particulier des auteures/victimes)

-

Faits de violences concernant des hommes

Date	Titre de presse	Page	Titre de l'article
6 mars 2017	La Libre Belgique	8	Un traquenard pour se débarrasser du père de son fils
7 mars 2017	La Dernière heure	10	Elle voulait faire "corriger" son ex
7 mars 2017	La Libre Belgique	11	Qui a voulu la mort du comptable tué à Mellet ?
8 mars 2017	La Dernière heure	8	Un contrat état placé sur la tête de David Ervinckx

Faits de violences concernant des hommes célèbres

Date	Titre de presse	Page	Titre de l'article
10, 11, 12 novembre 2017	La Dernière heure	35	Kevin Spacey viré d'un film fini !
10, 11, 12 novembre 2017	La Libre Belgique	58	Cinéma. Plummer va remplacer Spacey
10, 11, 12 novembre 2017	Le Soir	46	Kevin Spacey effacé du nouveau Ridley Scott
10 novembre 2017	Métro	16	De nouvelles accusations contre Kevin Spacey
10 novembre 2017	Métro	16	Charlie Sheen accusé de viol sur un acteur de 13 ans
24 novembre 2017	Métro	23	Kevin Spacey visé par Scotland Yard

Faits de violences concernant une famille

Date	Titre de presse	Page	Titre de l'article
6 mars 2017	La Dernière heure	7	Affaire Troadec. Deux proches en garde à vue
6 mars 2017	La Libre Belgique	19	Deux proches de la famille Troadec en garde à vue
6 mars 2017	Le Soir	10	Affaire Troadec : deux membres de la famille en garde à vue
7 mars 2017	La Dernière heure	9	Affaire Troadec : le terrible épilogue
7 mars 2017	La Libre Belgique	25	France. Leur meurtre de la famille Troadec élucidé
8 mars 2017	La Dernière heure	10	Assassinats. Surprises en cascade dans la ferme de l'horreur

2. Articles "société"Articles plus systémiques

Date	Titre de presse	Page	Titre de l'article
6 mars 2017	La Dernière heure	1	Harcèlement au sein de la grande muette. Ce qui se passe à l'armée reste à l'armée !
6 mars 2017	La Dernière heure	4	Les victimes découragées de parler à la police
6 mars 2017	La Dernière heure	5	98 % des femmes ont déjà été harcelées

6 mars 2017	La Libre Belgique	6	Le 8 mars, les femmes partiront en grève contre toutes les violences
6 mars 2017	La Libre Belgique	7	« Touche pas à ma pote » sensibilise au harcèlement de rue
6 mars 2017	La Libre Belgique	47	Egalité des sexes dans les médias : 1 ^{re} plainte
6 mars 2017	Le Soir	1	« Femmes du monde, vos craintes sont fondées »
6 mars 2017	Le Soir	8	L'appel des Polonaises aux femmes du monde
6 mars 2017	Le Soir	9	Les « femmes appétissantes » choquent
6 mars 2017	Le Nord Eclair	7	Les femmes à l'honneur cette semaine
7 mars 2017	La Dernière heure	19	Bruxelles-ville. Campagne de sensibilisation. Se mettre dans la peau de femmes harcelées en rue
7 mars 2017	La Libre Belgique	26	Les femmes et les enfants, premières victimes de Fukushima
8 mars 2017	La Dernière heure	20	Les femmes battues plus jamais sur répondeur
8 mars 2017	La Dernière heure	20	Une centaine de logements sociaux pour les victimes
8 mars 2017	La Libre Belgique	26	« J'ai subi tout ce qui est possible aux mains de la guérilla et des paramilitaires »
8 mars 2017	La Libre Belgique	30-31	Le monde des start-up se conjugue encore très souvent au masculin
8 mars 2017	Le Soir	1	Les nouveaux visages du féminisme
8 mars 2017	Le Soir	10-11	Le féminisme nouvelle génération bouscule les codes
8 mars 2017	Le Soir	10	Rokhaya Diallo : « Le féminisme dominant doit se questionner »
8 mars 2017	Le Soir	30	« Touche pas à ma pote », un premier pas
8 mars 2017	Le Soir	32	« Déjà trois viols depuis la rentrée »
8 mars 2017	Le Soir	32	Le sexisme ordinaire sur le campus
8 mars 2017	Métro	1	Avec elles
8 mars 2017	Métro	2	Deux mois et 14 jours en plus pour gagner autant que les hommes
8 mars 2017	Métro	2	Trop peu de femmes managers en Belgique
8 mars 2017	Métro	3	Deux femmes deux choix de vie
8 mars 2017	Métro	3	Une journée d'actions
8 mars 2017	Métro	4	Quand les stars s'expriment pour l'égalité
8 mars 2017	Métro	5	« On assiste à une remise en cause des droits des femmes »
8 mars 2017	Métro	5	Un manifeste pour le droit à l'avortement
8 mars 2017	Métro	10-11	« Le féminisme est le combat du 21 ^e siècle »
10, 11, 12 novembre 2017	La Dernière heure	8	Les victimes de viol n'ont plus à aller au commissariat
10, 11, 12 novembre 2017	La Libre Belgique	8	Pour Ecolo, les entreprises sexistes doivent être montrées du doigt
10, 11, 12 novembre 2017	La Libre Belgique	24-25	Les Saoudiennes pourront aller au stade
10, 11, 12 novembre 2017	La Libre Belgique	28-29	« Les violences gynécologiques peuvent être vécues comme un viol »
24 novembre 2017	La Dernière heure	10	Etude. Belgique. 34 % des travailleurs harcelés

24 novembre 2017	Métro	1	Déjà 38 femmes tuées par leur conjoint cette année
24 novembre 2017	Métro	2	Une grande marche contre les violences faites aux femmes
24 novembre 2017	Métro	2	38 femmes victimes de violences
24 novembre 2017	Le Nord Eclair	43	Un travailleur sur trois victime d'un comportement inapproprié au boulot
25 novembre 2017	Le Courrier de l'Escaut	6	Briser le silence face aux violences.
25 novembre 2017	Le Courrier de l'Escaut	6	LA Consoude, une maison d'accueil pour une nouvelle vie sans violence
25-26 novembre 2017	La Dernière heure	6	Des caméras anti-harcèlement sexuel dans les abribus
25-26 novembre 2017	La Dernière heure	13	Violence. Belgique. SOS viol reçoit 5 appels par jour
25-26 novembre 2017	La Dernière heure	18	Majde, esclave sexuelle pensant 8 ans
25-26 novembre 2017	La Dernière heure	18	Déjà 64 logements sociaux attribués aux victimes
25-26 novembre 2017	Le Soir	8	« La réforme des pensions discrimine les femmes »

Faits ponctuels

Date	Titre de presse	Page	Titre de l'article
7 mars 2017	La Libre Belgique	7	La Ville de Bruxelles contre le harcèlement de rue
7 mars 2017	Métro	3	Un appel à la grève des femmes
7 mars 2017	Métro	15	YSL crée la polémique
8 mars 2017	Métro	6	Renforcer les mères célibataire
10, 11, 12 novembre 2017	La Dernière heure	22	Bruxelles-ville. Action citoyenne. Les rues des Marolles rebaptisées avec des noms de femmes
10, 11, 12 novembre 2017	La Libre Belgique	14	Violences sexuelles. Ouverture de trois centres de prise en charge
10, 11, 12 novembre 2017	La Libre Belgique	64	Egalité. (proposition de loi contre l'écart salarial)
10 novembre 2017	Métro	2	Lutte contre les violences sexuelles
10 novembre 2017	Métro	4	Sydney (Facebook et le revenge porn)
24 novembre 2017	La Dernière heure	22	Bruxelles. Harcèlement. Campagne contre le harcèlement à l'ULB
24 novembre 2017	La Libre Belgique	11	Flandre. Enquête pour mesurer l'ampleur du harcèlement sexuel dans les médias
24 novembre 2017	Le Soir	6	Flandre. L'ampleur du harcèlement sexuel sera évaluée dans la culture et les médias
24 novembre 2017	Métro	2	Chiffre 34 %
25 novembre 2017	Le Nord Eclair	21	Louvain. Un imam suspendu
25-26 novembre 2017	La Libre Belgique	&4	Sécurité. Des caméras anti-harcèlement sexuel dans les abribus
25-26 novembre 2017	Le Soir	54	Un clitoris géant... ... à côté d'un pénis en béton

Actes manqués

Date	Titre de presse	Page	Titre de l'article
8 mars 2017 ???	Le Soir	???	La revanche des mamies indiennes

3. Opinion

Date	Titre de presse	Page	Titre de l'article
8 mars 2017	La Dernière heure	52-53	Soixante ans plus tard
8 mars 2017	Le Soir	1	Nous devrions tous être féministes
10, 11, 12 novembre 2017	La Libre Belgique	53	Harcèlement. Un homme n'est jamais un porc
24 novembre 2017	Le Soir	24-25	« Le racisme est puni, mais le sexisme pas »

Annexe 11 de la partie qualitative : mise en perspective des faits (corpus raisonné)

Les articles sont rangés par affaires, puis par titres dans lesquels ils sont parus.

1. FAITS NON CONTEXTUALISES

1. 1. PAS DE FAIT DE VIOLENCE DIRECTE

Pas de faits, une autre histoire est racontée (faits ponctuels)

Affaire	Titre de presse	Date et page	Titre de l'article
Taylor Swift	La Dernière heure	10, 11, 12 novembre 2017, p 35	Taylor Swift s'offre la maison de DSK
	Le Soir	10, 11, 12 novembre 2017, p. 54	Taylor Swift chez DSK

Les faits rapportés sont la conséquence d'actes de violences (faits ponctuels)

Affaire	Titre de presse	Date et page	Titre de l'article
Kevin Spacey 2	La Dernière heure	10, 11, 12 novembre 2017, p. 35	Kevin Spacey viré d'un film fini !
	La Libre Belgique	10, 11, 12 novembre 2017, p. 58	Cinéma. Plummer va remplacer Spacey
	Le Soir	10, 11, 12 novembre 2017, p. 46	Kevin Spacey effacé du nouveau Ridley Scott

Acte manqué (faits ponctuels)

Affaire	Titre de presse	Date et page	Titre de l'article
Indiennes	Le Soir	8 mars 2017	La revanche des mamies indiennes

1. 2. FAITS NON CONTEXTUALISES

Les faits restent énigmatiques (faits ponctuels)

Affaire	Titre de presse	Date et page	Titre de l'article
Hillary Clinton	Le Soir	8 mars 2017, p. 1	Cinéma. Jessica Chastain au « Soir » : « Hillary Clinton a été traité de manière sexiste »
Weinstein avocat	La Dernière heure	10, 11, 12 novembre 2017, p. 12	Harcèlement. USA. Weinstein engage un ténor du barreau

Les faits sont uniquement énoncés (faits ponctuels)

Affaire	Titre de presse	Date et page	Titre de l'article
Viols sur mineures	Le Courrier de l'Escaut	24 novembre 2017, p. 16	Mons. Cour d'appel. Dix ans de prison pour viols sur mineures
Cococinelle	Le Courrier de l'Escaut	24 novembre 2017, p. 16	Courtrai. Tribunal. Report dans le dossier Cococinelle
Belle mère	Le Courrier de l'Escaut	24 novembre 2017, p. 16	Mons. Cour d'appel. Tentative de meurtre ou coups ?
Comptable	La Dernière heure	8 mars 2017, p. 8	Un contrat état placé sur la tête de David Ervinckx
Pistorius	La Dernière heure	25, 26 novembre 2017, p. 10	Meurtre. Afrique du Sud. Peine aggravée pour Pistorius en appel
	Le Courrier de l'Escaut	25 novembre 2017, p. 16	Peine aggravée pour Pistorius
Kevin Spacey 3	Métro	24 novembre 2017, p. 23	Kevin Spacey visé par Scotland Yard
Robinho	La Libre Belgique	24 novembre 2017, p. 36	Football. Robinho condamné à neuf ans de prison
Merel De Prins	La Dernière heure	10, 11, 12 novembre 2017, p. 12	En Bref. L'homme qui a mortellement fauché Merel De Prins veut un bracelet électronique
Affaire Troadec	La Dernière heure	6 mars 2017, p. 7	Affaire Troadec. Deux proches en garde à vue
	La Dernière heure	8 mars 2017	Assassinats. Surprises en cascade dans la ferme de l'horreur
	La Libre Belgique	6 mars 2017, p. 19	Deux proches de la famille Troadec en garde à vue
	La Libre Belgique	7 mars 2017, p. 25	France. Leur meurtre de la famille Troadec élucidé
	Le Soir	6 mars 2017, p. 10	Affaire Troadec : deux membres de la famille en garde à vue
Séquestration	La Dernière heure	8 mars 2017, p. 10	Un jeune homme séquestre sa copine durant 10 jours
Assassinat Walcourt	Le Nord Eclair	25 novembre 2017, p. 15	Retrouvée morte avec 3 balles dans le corps
Viol collectif	La Dernière heure	24 novembre 2017, p. 19	Saint-Josse. Police. Viol collectif : sept arrestations dont un mineur
Viol Vilvoorde	La Dernière heure	25, 26 novembre 2017, p. 10	Arrestation. Vilvoorde. La victime avait été violée pendant son jogging
Salle de sport	Le Nord Eclair	25 novembre 2017, p. 1	Voilées, elles sont interdites de salle de sport !
Infirmière	Le Nord Eclair	25 novembre 2017, p. 4	Il agresse une infirmière et lui dérobe sa voiture !
	Le Nord Eclair	25 novembre 2017, p. 7	Il agresse une infirmière et lui dérobe sa voiture
	Le Courrier de l'Escaut	25 novembre 2017, p. 21	L'infirmière d'une maison de repos agressée

Car-jacking	Le Nord Eclair	25 novembre 2017, p. 7	Car-jacking devant la gare
Escalier	Le Nord Eclair	24 novembre 2017, p. 1	Suspecté d'avoir tué son épouse
	Le Courrier de l'Escaut	25 novembre 2017, p. 20	Une chute ou un meurtre ?
Fillette frappée à mort	Le Courrier de l'Escaut	25 novembre 2017, p. 21	Fillette frappée à mort
Car-jacking	Le Courrier de l'Escaut	25 novembre 2017, p. 21	Des coups pour un car-jacking
Viol fille	Le Courrier de l'Escaut	24 novembre 2017, p. 12	Quatre ans pour avoir violé sa fille
Caméra TEC	La Libre Belgique	25-26 novembre 2017, p. 14	Sécurité. Des caméras anti-harcèlement sexuel dans les abribus
Ado meurtrière	Le Nord Eclair	25 novembre 2017, p. 15	Grande-Bretagne. Perpétuité pour l'adolescente tueuse
Imam	Le Nord Eclair	25 novembre 2017, p. 21	Louvain. Un imam suspendu
Publicité 2	Métro	7 mars 2017, p. 15	YSL crée la polémique
Ado machiavélique	La Libre Belgique	11 novembre 2017, p. 14	Mons. Une ado harcelait la directrice de son école

2. PRISES DE PARTI

2. 1. FAITS PRESENTES EN PRIVILEGIANT LA VICTIME

Les faits sont présentés en privilégiant l'avis de la victime (faits ponctuels)

Affaire	Titre de presse	Date et page	Titre de l'article
Emma Watson	Métro	7 mars 2017, p. 7	Emma Watson répond cash
Jane Fonda	La Dernière heure	6 mars 2017, p. 23	Les confidences de Jane Fonda : « On m'a violée »
Ado machiavélique belge	La Dernière heure	10, 11, 12 novembre 2017, p. 13	Harcèlement. Une ado machiavélique et perverse condamnée
Quartier	La Dernière heure	24 novembre 2017, p. 11	Un quartier pris d'assaut par les truands
Guérilla	La Libre Belgique	8 mars 2017, p. 26	« J'ai subi tout ce qui est possible aux mains de la guérilla et des paramilitaires »

Les faits sont présentés en développant un portrait de la victime (faits ponctuels)

Affaire	Titre de presse	Date et page	Titre de l'article
Assassinat Walcourt	La Dernière heure	25, 26 novembre 2017, p. 11	Meurtre. Retrouvée morte dans sa voiture

Les faits sont présentés en privilégiant un proche de la victime (faits ponctuels)

Affaire	Titre de presse	Date et page	Titre de l'article
Kevin Spacey 1	Métro	10 novembre 2017, p. 16	De nouvelles accusations contre Kevin Spacey
Charlie Sheen Coery Haim	Métro	10 novembre 2017, p. 16	Charlie Sheen accusé de viol sur un acteur de 13 ans
Eva Green	La Dernière heure	10, 11, 12 novembre 2017, p. 26	Sa fille harcelée par Weinstein

2. 2. AUTEUR ET VICTIME DOS A DOS**Les faits sont présentés en présentant les deux parties (faits ponctuels)**

Affaire	Titre de presse	Date et page	Titre de l'article
Salle de sport	Le Nord Eclair	25 novembre 2017, p. 7	Privées de la salle de sports à cause de leur voile. Khadija et Ilham en faisaient pourtant depuis 2013

2. 3. PARTI PRIS CONTRE L'AUTEUR**Des éléments à charge sont apportés sur l'auteur (faits ponctuels)**

Affaire	Titre de presse	Date et page	Titre de l'article
Policier harceleur	La Libre Belgique	7 mars 2017, p. 12	Un policier harceleur de dames et écraseur de chiens condamné
Escalier	Le Nord Eclair	24 novembre 2017, p. 6	Suspecté d'avoir tué sa femme dans les escaliers
Congrès USA	La Libre Belgique	24 novembre 2017, p. 19	L'agenda du Congrès encombré par les scandales sexuels

Les faits sont condamnés par le journaliste (faits ponctuels)

Affaire	Titre de presse	Date et page	Titre de l'article
Viol fille	Le Nord Eclair	25 novembre 2017, p. 7	Il a tenté de violer sa fille de 11 ans

2. 4. LES FAITS SONT PRESENTES EN PRIVILEGIANT L'AUTEUR**Les faits sont présentés en privilégiant l'avis de l'auteur (faits ponctuels)**

Affaire	Titre de presse	Date et page	Titre de l'article
Comptable	La Dernière heure	7 mars 2017, p. 10	Elle voulait faire "corriger" son ex
	La Libre Belgique	6 mars 2017, p. 8	Un traquenard pour se débarrasser du père de son fils
	La Libre Belgique	7 mars 2017, p. 11	Qui a voulu la mort du comptable tué à Mellet ?

Accusé accusant	Le Soir	10, 11, 12 novembre 2017, p. 36	Un accusé qui accuse aux Assises
-----------------	---------	---------------------------------	----------------------------------

Des éléments sont apportés pour comprendre l'auteur (faits ponctuels)

Affaire	Titre de presse	Date et page	Titre de l'article
Affaire Troadec	La Dernière heure	7 mars 2017, p. 9	Affaire Troadec : le terrible épilogue

3. ANALYSE PONCTUELLE

3. 1. L'article apporte une explication à une échelle individuelle (faits ponctuels)

Affaire	Titre de presse	Date et page	Titre de l'article
Forcer une prostituée	La Dernière heure	24 novembre 2017, p. 12	Justice. Bruxelles. Il vole l'arme de son dealer pour forcer une prostituée
Violences conjugales témoignage	La Dernière heure	25-26 novembre 2017, p. 18	Majde, esclave sexuelle pensant 8 ans
Equilibre vie privée professionnelle	Métro	8 mars 2017, p. 3	Deux femmes deux choix de vie

3. 2. Analyse de la situation (faits ponctuels)

Affaire	Titre de presse	Date et page	Titre de l'article
Pistorius	Le Soir	25, 26 novembre 2017, p. 15	Oscar Pistorius, plus dure sera la chute
Armée	La Dernière heure	6 mars 2017, p. 1	Harcèlement au sein de la grande muette. Ce qui se passe à l'armée reste à l'armée !

4. ANALYSE PLUS LARGE

4. 1. Les faits sont mis en perspective avec d'autres affaires (faits ponctuels)

Affaire	Titre de presse	Date et page	Titre de l'article
Baupin	La Dernière heure	7 mars 2017, p. 7	Un député écologiste échappe aux poursuites

4. 2. Prises de mesures et action

Mesures prises pour contrer les violences et discriminations (faits à portée plus globale)

Affaire	Titre de presse	Date et page	Titre de l'article
Harcèlement rue	La Libre Belgique	7 mars 2017, p. 7	La Ville de Bruxelles contre le harcèlement de rue

	Le Soir	8 mars 2017, p. 30	« Touche pas à ma pote », un premier pas
Centre violences sexuelles	La Libre Belgique	10, 11, 12 novembre 2017, p. 14	Violences sexuelles. Ouverture de trois centres de prise en charge
	Métro	10 novembre 2017, p. 2	Lutte contre les violences sexuelles
Revenge porn	Métro	10 novembre 2017, p. 4	Sydney (Facebook et le revenge porn)
Harcèlement université	La Dernière heure	24 novembre 2017, p. 22	Bruxelles. Harcèlement. Campagne contre le harcèlement à l'ULB
Harcèlement médias	La Libre Belgique	24 novembre 2017, p. 11	Flandre. Enquête pour mesurer l'ampleur du harcèlement sexuel dans les médias
	Le Soir	24 novembre 2017, p. 6	Flandre. L'ampleur du harcèlement sexuel sera évaluée dans la culture et les médias
Caméra TEC	La Dernière heure	25, 26 novembre 2017, p. 6	Des caméras anti-harcèlement sexuel dans les abribus
Louvain-la-Neuve	Le Soir	8 mars 2017, p. 32	Le sexisme ordinaire sur le campus
	Le Soir	8 mars 2017, p. 32	« Déjà trois viols depuis la rentrée »
Ligne écoute	La Dernière heure	8 mars 2017, p. 20	Les femmes battues plus jamais sur répondeur
Violences conjugales logements sociaux	La Dernière heure	8 mars 2017, p. 20	Une centaine de logements sociaux pour les victimes
Lutte pauvreté mères célibataires	Métro	8 mars 2017, p. 6	Renforcer les mères célibataires

Actions militantes (faits à portée plus globale)

Affaire	Titre de presse	Date et page	Titre de l'article
Sculpture	Le Soir	25-26 novembre 2017, p. 54	Un clitoris géant... .. à côté d'un pénis en béton
Appel grève	La Libre Belgique	6 mars 2017, p. 6	Le 8 mars, les femmes partiront en grève contre toutes les violences
	Métro	7 mars 2017, p. 3	Un appel à la grève des femmes
Noms rues	La Dernière heure	10, 11, 12 novembre 2017, p. 22	Bruxelles-ville. Action citoyenne. Les rues des Marolles rebaptisées avec des noms de femmes
Violences faites aux femmes	Le Nord Eclair	6 mars 2017, p. 7	Les femmes à l'honneur cette semaine
Polonaises	Le Soir	6 mars 2017, p. 1	« Femmes du monde, vos craintes sont fondées »
	Le Soir	6 mars 2017, p. 8	L'appel des Polonaises aux femmes du monde

8 mars	Métro	8 mars 2017, p. 1	Avec elles
Violences faites aux femmes	Métro	8 mars 2017, p. 3	Une journée d'actions
Féminisme	Métro	8 mars 2017, p. 4	Quand les stars s'expriment pour l'égalité
Droit avortement	Métro	8 mars 2017, p. 5	Un manifeste pour le droit à l'avortement
Féminisme	Le Soir	8 mars 2017, p. 1	Les nouveaux visages du féminisme
	Le Soir	8 mars 2017, p. 10	Rokhaya Diallo : « Le féminisme dominant doit se questionner »
	Le Soir	8 mars 2017, p. 10-11	Le féminisme nouvelle génération bouscule les codes

4. 3. L'article apporte une explication plus systémique (faits à portée plus globale)

Affaire	Titre de presse	Date et page	Titre de l'article
Harcèlement travail	La Dernière heure	24 novembre 2017, p. 10	Etude. Belgique. 34 % des travailleurs harcelés
	Métro	24 novembre 2017, p. 2	Chiffre 34 %
	Le Nord Eclair	24 novembre 2017, p. 43	Un travailleur sur trois victimes d'un comportement inapproprié au boulot
Violences conjugales (meurtres)	Métro	24 novembre 2017, p. 1	Déjà 38 femmes tuées par leur conjoint cette année
	Métro	24 novembre 2017, p. 2	38 femmes victimes de violences
Violences faites aux femmes	Métro	24 novembre 2017, p. 2	Une grande marche contre les violences faites aux femmes
Violences conjugales	Le Courrier de l'Escaut	25 novembre 2017, p. 6	Briser le silence face aux violences.
	Le Courrier de l'Escaut	25 novembre 2017, p. 6	La Consoude, une maison d'accueil pour une nouvelle vie sans violence
SOS viol	La Dernière heure	25-26 novembre 2017, p. 13	Violence. Belgique. SOS viol reçoit 5 appels par jour
Violences conjugales logements sociaux	La Dernière heure	25-26 novembre 2017, p. 18	Déjà 64 logements sociaux attribués aux victimes
Réforme pension	Le Soir	25, 26 novembre 2017, p. 8	« La réforme des pensions discrimine les femmes »
Publicité 1	La Libre Belgique	6 mars 2017, p. 47	Egalité des sexes dans les médias : 1 ^{re} plainte
	Le Soir	6 mars 2017, p. 9	Les « femmes appétissantes » choquent
Harcèlement rue	La Dernière heure	7 mars 2017, p. 19	Bruxelles-ville. Campagne de sensibilisation. Se mettre dans la peau de femmes harcelées en rue

	La Dernière heure	6 mars 2017, p. 5	98 % des femmes ont déjà été harcelées
	La Libre Belgique	6 mars 2017, p. 7	« Touche pas à ma pote » sensibilise au harcèlement de rue
Fukushima	La Libre Belgique	7 mars 2017, p. 26	Les femmes et les enfants, premières victimes de Fukushima
Ecart salarial	Métro	8 mars 2017, p. 2	Deux mois et 14 jours en plus pour gagner autant que les hommes
Entrepreneuriat	La Libre Belgique	8 mars 2017, p. 30-31	Le monde des start-up se conjugue encore très souvent au masculin
	Métro	8 mars 2017, p. 2	Trop peu de femmes managers en Belgique
Droits des femmes	La Libre Belgique	10, 11, 12 novembre 2017, p. 24-25	Les Saoudiennes pourront aller au stade
	Métro	8 mars 2017, p. 5	« On assiste à une remise en cause des droits des femmes »
Centres de violences sexuelles	La Dernière heure	10, 11, 12 novembre 2017, p. 8	Les victimes de viol n'ont plus à aller au commissariat
Ecart salarial (proposition loi)	La Libre Belgique	10, 11, 12 novembre 2017, p. 8	Pour Ecolo, les entreprises sexistes doivent être montrées du doigt
	La Libre Belgique	10, 11, 12 novembre 2017, p. 64	Egalité. (proposition de loi contre l'écart salarial)
Violences gynécologiques	La Libre Belgique	10, 11, 12 novembre 2017, p. 28-29	« Les violences gynécologiques peuvent être vécues comme un viol »

5. Opinion pure

Affaire	Titre de presse	Date et page	Titre de l'article
Balance ton porc	La Libre Belgique	10, 11, 12 novembre 2017, p. 53	Harcèlement. Un homme n'est jamais un porc
Féminisme	Le Soir	8 mars 2017, p. 1 et 10	Nous devrions tous être féministes
Droits des femmes	Métro	8 mars 2017, p. 10-11	« Le féminisme est le combat du 21 ^e siècle »
Discrimination au travail	La Libre Belgique	8 mars 2017, p. 52-53	Soixante ans plus tard
Virilité	Le Soir	24 novembre 2017, p. 24-25	« Le racisme est puni, mais le sexisme pas »

Annexe 12 de la partie qualitative : exemples d'articles (corpus raisonné)

1. Pas de fait de violence directe

Taylor Swift chez DSK

Dominique Strauss-Kahn s'y était réfugié avec son ex-compagne, Anne Sinclair, entre juin et août 2011, alors que l'ancien directeur du FMI était accusé par Nafissatou Diallo de tentative de viol, abus sexuel et séquestration dans un Sofitel de New York. Selon le *New York Post*, c'est cette propriété que la chanteuse américaine Taylor Swift, 27 ans, a décidé de racheter pour 18 millions de dollars. Il y aurait là tout ce qu'il faut pour être heureux : quatre chambres, une salle de gym, une salle de cinéma mais aussi un jardin couvert. (soirmag)

Le soir, 10-11-12 novembre 2017, p. 54.

Cinéma

Plummer va remplacer Spacey

L'acteur canadien Christopher Plummer va remplacer Kevin Spacey, accusé d'abus sexuels, dans le prochain film policier de Ridley Scott, "Tout l'argent du monde". L'équipe se dépêche pour retourner des scènes du film que TriStar (Sony Pictures) veut toujours voir sortir le 22 décembre. Plummer va jouer le rôle du millionnaire américain J. Paul Getty dans l'histoire qui retrace l'enlèvement en 1973 de son petit-fils, alors adolescent, John Paul Getty III. (AFP)

La Libre Belgique, 10-11-12 novembre 2017, p. 58.

2. Faits non contextualisés

■ **HARCÈLEMENT** > USA

Weinstein engage un ténor du barreau

L'avocat vedette new-yorkais Benjamin Brafman va assurer la défense d'Harvey Weinstein. Une porte-parole du producteur déchu, qui fait l'objet d'une enquête à New York, l'a indiqué mercredi. Âgé de 69 ans, Benjamin Brafman est l'un des avocats les plus célèbres des États-Unis. Il a notamment défendu Dominique Strauss-Kahn, l'entrepreneur de la pharmacie Martin Shkrell, les rappeurs Sean Diddy Combs et Jay Z ou Michael Jackson. L'avocat a confirmé qu'il travaillait depuis un certain temps à la défense de Weinstein. Plusieurs médias ont rapporté mardi que le procureur de Manhattan s'apprêtait à présenter à un grand jury les éléments à charge concernant Harvey Weinstein, en vue d'une possible inculpation.

La Dernière heure, 10-11-12 novembre 2017, p. 12.

WALCOURT

Retrouvée morte avec 3 balles dans le corps

Nathalie, âgée de la quarantaine, habitait Somzée

Ce jeudi en fin de soirée, Nathalie, une dame d'une quarantaine d'années a été retrouvée sans vie dans une voiture sur la place de l'hôtel de ville de Walcourt. La dame a été tuée par balles puisqu'elle en avait deux dans la poitrine et une dans la tête.

Ces derniers jours, Walcourt a été le théâtre de sombres histoires. Après un premier meurtre qui s'est joué à Gourdinne il y a deux semaines entre deux couples de voisins, un autre terrible drame s'est produit ce jeudi en soirée. Un fait en réalité digne d'un roman policier...

C'est sur la place de l'hôtel de Ville de Walcourt que Nathalie, une dame âgée d'une quarantaine d'années, a été retrouvée sans vie dans une Peugeot blanche décapotable.

Le SMUR de l'hôpital Notre Dame de Charlevoix a d'abord été dépêché sur place pour lui venir en aide. L'alerte a été donnée par le patron de la brasserie de l'Aigle de Walcourt et l'arrêt cardiaque a d'abord été évoqué.

La dame n'a sans doute pas été abattue dans sa voiture. On n'y a retrouvé aucune trace de sang. Le parquet reste actuellement discret

Toutefois, une fois sur place, les secours ont découvert une tout autre scène. La victime avait reçu des balles dans le corps,

deux sur la poitrine et une dans la tête. Par ailleurs, aucune trace de sang n'aurait été retrouvée dans la voiture. Un élément qui laisse présager que le crime ne se serait pas joué dans le véhicule.

Selon la boungmestre, Christine Poulin, la victime est originaire de Somzée. On apprend qu'elle y habitait à la rue Saint-Antoine. Elle travaillait à la résidence «Les Bruyères» à Jamioux.

INVESTIGATIONS EN COURS

Le jour du drame, la police de Florennes Walcourt était présente en nombre. Comme nous l'indique Charlotte Fosseur, procureur du Roi de la division Dinant, une juge d'instruction et un expert balistique ont été dépêchés sur les lieux également. De leur côté, les voisins indiquent qu'ils ont été réveillés vers 23h30 par la police qui



La victime a été retrouvée dans sa voiture. © D.R.

cherchait à savoir si les balles avaient été tirées de la place ou non. Selon nos informations, ce vendredi, d'importantes investigations ont eu lieu dans le centre et non loin de la gare de Walcourt.

Pour l'heure, l'enquête, reprise

par la police judiciaire fédérale, est évidemment à ses prémices et aucun indice ne fuit. « Il semblerait qu'on est face à un homicide à caractère volontaire », déclare le procureur du Roi. Selon nos informations, un individu aurait été intercepté ce vendredi matin à la rue de la

station à Walcourt. Les pompes funèbres Fontaine ont pris en charge le corps qui est en cours d'autopsie. Le parquet de Namur indique par ailleurs qu'il ne communiquera pas davantage pour l'instant. 

LEF ET C.N.

Le Nord Eclair, 25 novembre 2017, p. 15.

■ SAINT-JOSSE > POLICE

Viol collectif : sept arrestations dont un mineur

La police de la zone Bruno (Schaerbeek, Saint-Josse-Ten-Noode, Evere) a mis 7 mois pour interpellier 7 suspects soupçonnés de vols de voitures, de motos et de divers objets ainsi que d'un viol commis les 13 et 14 février derniers. Les vols avaient été commis le 13 rue de la Comète à Saint-Josse. Le lendemain, un viol a été commis par plusieurs individus, rue Royale-Sainte-Marie à Schaerbeek. Les suspects ont été mis à disposition du parquet suite à six perquisitions menées à Saint-Josse, Anderlecht et Bruxelles-Ville ainsi que des extractions de la prison de Saint-Gilles et de deux IPPJ.

La Dernière heure, 24 novembre 2017, p. 19.

VIOLENCE CONJUGALE BASSENGE

Un jeune homme séquestre SA COPINE DURANT 10 JOURS

▶ Il a été arrêté après avoir frappé sa compagne en plein centre de Liège

▶ Tout semblait normal, le 25 février dernier, lorsque le protagoniste de cette sinistre affaire, un jeune homme né en 1997, propose à sa copine de pas-

ser ensemble la soirée du samedi chez lui, à Bassenge.

L'adolescente, née en 1999, croit alors dormir une nuit chez son petit ami, avec qui elle est en relation depuis quatre ans. Elle n'emporte d'ailleurs aucun vêtement de rechange.

POURTANT, la situation va se transformer en véritable cauchemar. En effet,

l'adolescent avait d'autres intentions que ce qu'il avait annoncé. Dès le lendemain, il lui interdit de sortir du domicile, alors qu'elle demande à pouvoir retourner chez sa mère.

Le jeudi 2 mars, le jeune homme devait se rendre à une convocation au commissariat. Pour éviter que sa copine s'enfuit, il l'enferme dans son habitation. Elle insiste pour pouvoir partir, mais il refuse.

La situation perdure jusqu'à ce lundi 6 mars. Ce jour-là, l'adolescent autorise sa petite amie séquestrée à venir avec lui se promener à Liège.

Mais cette escapade va mal tourner. L'adolescent tente de se saisir du téléphone portable de sa copine, mais elle

résiste. Il la frappe alors au visage, au beau milieu de la rue de Bruxelles, non loin de la place Saint-Lambert, dans le centre-ville liégeois.

Elle trouve alors refuge quelques mètres plus loin, dans une friterie située rue de Bex. Apeurée et souffrant de la pommette, la jeune fille trouve en cet endroit l'aide dont elle a besoin.

Les policiers arrivent sur place et procèdent à l'interpellation du petit ami de la victime. Ce dernier a été déferé au parquet de Liège mardi matin pour détention illégale d'un particulier et pour vol avec violence d'un téléphone portable.

Lu. D.

La Dernière heure, 8 mars 2017, p. 10.

3. Faits présentés en privilégiant la victime

Emma Watson répond cash

LONDRES Certaines féministes ont eu du mal à avaler la séance de photos dénudées qu'Emma Watson a faites pour le magazine Vanity Fair. Face à ces critiques acerbes, l'actrice, ambassadrice d'Onu Femmes, a tenu à mettre les choses au point, arguant que le féminisme, c'était « la liberté, la libération, l'égalité. Je ne vois vraiment pas ce que mes nichons ont à voir là-dedans, c'est vraiment étrange. » « Ce genre de choses me laisse pantoise », a-t-elle expliqué, ajoutant que cette séance avait été « incroyablement artistique ». ■



Ph. Instagram

Métro, 7 mars 2017, p. 7.

MEURTRIE

WALCOURT

Retrouvée morte DANS SA VOITURE

► Nathalie Lahaye a été abattue de trois balles, l'une dans la tête, les deux autres dans la poitrine

► Le corps d'une dame a été découvert jeudi soir dans sa voiture. Elle était garée sur la place de l'Hôtel de ville de Walcourt, en province de Namur. "Les premières constatations de cette triste découverte se sont déroulées en toute discrétion. Peu de badauds avaient été avertis par la rumeur mais seulement des personnes qui connaissent la victime étaient présentes", nous a confié ce vendredi le commissaire divisionnaire Legros, chef de corps de la Zone Floral.

Le corps a été retrouvé dans sa voiture garée sur la place de

l'Hôtel de ville, à Walcourt, atteint de trois impacts de balles, l'un dans la tête, les deux autres dans la poitrine.

Les secours ont été appelés directement sur place, ce qui a déclenché l'arrivée du labo de la police judiciaire fédérale, du parquet de Namur-Dinant, du juge d'instruction, du magistrat de permanence, etc.

Charlotte Fosseur, magistrat presse pour le parquet de Namur, a ajouté que l'autopsie était prévue ce vendredi soir et qu'il n'y avait pas de suspect en vue.

Cependant, nous avons appris

de source sûre qu'une personne aurait été entendue vendredi matin. De même, le nom de Nathalie Lahaye est apparu comme étant celui de la victime de ce meurtre.

NATHALIE LAHAYE travaillait dans une résidence de santé à Gerpinnes. Ses collègues de travail, terrassés par l'émotion, étaient incapables de nous répondre ou, sans doute, attendaient-ils le feu vert de la direction.

Ce sont des riverains qui ont découvert le corps de Nathalie. Le tenancier d'un établissement s'est décidé à ouvrir la portière du cabriolet Peugeot 308 blanc, pensant qu'il s'agissait d'un malaise.



► Décrite comme une femme aimable et souriante, Nathalie Lahaye était mère d'un enfant. © DR

L'homme a saisi la victime par l'épaule et s'est directement rendu compte qu'il n'y avait plus rien à faire !

Contacté par téléphone, il a décrit Nathalie comme "une cliente aimable et souriante."

C'était une jolie femme, toujours tirée à quatre épingles".

Même son de cloche du côté du restaurant mitoyen !

La victime avait un fils, Domenico.

R. Toes (avec Th. R.)

La Dernière heure, 25 novembre 2017, p. 11.

Sa fille harcelée par Weinstein

Parmi les victimes d'Harvey Weinstein figure Eva Green, la fille de Marlène Jobert. "Ça a été terrible. Heureusement, on a tourné la page très vite. C'est très bien que cela ait éclaté et que ça inquiète tous ces hommes de pouvoir qui se croient tout permis. C'est monstrueux. Cela existe dans tous les milieux. C'est indigne. Je ne comprends pas que cela n'ait pas éclaté plus tôt. Je suis fière de la manière dont ma fille a réagi. Il ne faut jamais autoriser qui que ce soit à vous faire faire ce que vous ne voulez pas faire."

Sa voix se durcit. "La vulgarité, l'injustice, l'arrogance et la bêtise m'énervent. J'ai l'impression qu'on manque de considération pour les autres. Mais à d'autres moments, je trouve la vie délicieuse et je râle de ne m'en rendre compte qu'aujourd'hui : j'aurais pu en profiter plus." Elle rit de nouveau. Et conclut sur sa fille. "Elle est plus cérébrale que moi. Elle a besoin de beaucoup travailler ses rôles. Moi, j'arrivais avec mes textes sur au rasoir, puis je me laissais aller, c'était spontané. J'ai beau lui donner des conseils, elle ne m'écoute pas et j'en souffre énormément (rire). J'aurais une vie un peu plus facile."

P.L.

La Dernière heure, 10-11-12 novembre 2017, p. 26.

4. Auteur et victime dos à dos

LIÈGE - POLÉMIQUE

Privées de la salle de sports à cause de leur voile

Khadija et Ilham en faisaient pourtant depuis 2013

Khadija et Ilham ont récemment été expulsées de la salle de sport liégeoise dans laquelle elles étaient inscrites depuis 2013. Mère et fille s'y rendaient régulièrement et s'entraînaient avec leur voile islamique. Une tenue vestimentaire qui n'avait encore jamais posé problème mais qui aujourd'hui a été l'un des motifs d'expulsion. Khadija et sa maman se retrouvent dans l'incompréhension la plus totale.

Khadija se rendait régulièrement avec sa maman, Ilham, chez Life Style Fitness à Liège. Les deux Liégeoises étaient d'ailleurs inscrites à la salle de sport depuis novembre 2013. Ilham n'a jamais arrêté son abonnement, contrairement à sa fille qui l'a momentanément interrompu avant de s'inscrire à nouveau en mars dernier.

Depuis toujours, mère et fille s'entraînaient avec leur hijab. Une habitude qui a fini par poser un réel problème au personnel de la salle de sports. « Lundi dernier, je me suis rendue chez Life Style Fitness pour m'entraîner avec mon coach personnel. Une fois mon coaching terminé, j'ai continué à courir sur le tapis de course quand la manager de la salle est venue me parler du règlement à respecter. Elle m'a fait savoir que le port du voile était interdit et qu'il fallait donc que je l'enlève pour ma prochaine séance », raconte Khadija.

Elle n'a absolument pas compris l'intervention de la responsable. Aucune remarque ne lui avait encore été faite au sujet de son hijab. « En rentrant chez moi, j'ai lu attentivement le règlement de la salle de sport et à aucun moment on ne mentionne l'interdiction du port du voile en faisant du sport ».

Croyant que l'affaire allait finir par se tasser, Khadija est retournée chez Life Style Fitness avec sa maman et ce, deux jours après sa

visite avec la gérante de la salle qui a commencé à devenir désagréable et à s'énerver », poursuit la Liégeoise de 25 ans qui a souligné le fait que la discussion a très vite dégénéré. Le ton est d'ailleurs monté de chaque côté.

« D'après la gérante, notre comportement était inapproprié et dangereux envers le personnel. C'est la raison qu'elle a utilisée pour nous expulser de la salle de sport. Franchement, c'était humiliant. La gérante n'a pas adopté le comportement adéquat, elle s'est vraiment donnée en spectacle devant tous les membres du club présents. Ma mère et moi étions très embêtées ».

UN CONTACT AVEC DES AVOCATS

Indignée, Khadija a alors essayé de joindre le supérieur hiérarchique de la responsable de la salle de sport liégeoise. Après lui avoir envoyé un mail dans lequel elle expliquait toute la situation, la jeune femme a décidé de contacter directement le manager régional par téléphone. D'abord compréhensif, il s'est finalement rangé du côté de son employée et a maintenu le fait que les Liégeoises étaient bel et bien expulsées. Révoltées et dans l'incompréhension la plus totale, Khadija et Ilham ont déposé plainte auprès d'un organisme qui lutte contre la discrimination raciale avant de prendre contact avec plusieurs avocats. **■**



Khadija ne comprend pas la décision de la directrice de la salle de sport. © Thomas Veri Ass



« J'ai lu le règlement et on ne mentionne pas l'interdiction du voile à la salle »

Khadija

discussion avec la responsable des lieux. « On portait toutes les deux notre voile et pourtant on ne nous a rien dit. On nous a laissés faire notre séance de sport comme à notre habitude. Une fois terminée, ma mère a voulu à avoir une explica-

La salle de sport répond

« Tous mes propos ont été déformés »

Contactée par nos soins, la salle de sport liégeoise a souhaité donner sa propre version des faits. En particulier, la manager de chez Life Style Fitness visée par Khadija et Ilham, la jeune femme est choquée par la tournure que prend l'incident de lundi dernier. « Tous mes propos ont été déformés. Lundi, j'ai constaté que Khadija portait un voile. Par souci de sécurité et d'hygiène, je lui ai fait comprendre qu'à l'avenir elle

ne devait plus le porter », explique la manager. « Il est vrai que l'interdiction du port de l'hijab n'est pas clairement mentionnée dans le règlement tout comme le port d'un jean. Mais il est tout de même indiqué que les clients doivent adopter une tenue adaptée pour faire du sport ».

La responsable de la salle a également tenu à souligner que les deux musulmanes lui avaient manqué de respect et qu'elles

avaient eu un comportement violent et inadéquat envers elle. Raison pour laquelle elle les a expulsées. Et quand on fait remarquer à la responsable que Khadija et sa maman ont toujours porté leur voile lors de leur séance de sport, la manager répond : « On n'analyse pas toujours les clients, on a beaucoup de travail. Mais il se trouve que lundi, je l'ai remarqué. C'est pourquoi j'en ai parlé à la principale intéressée. » **■**

Le Nord Eclair, 25 novembre 2017, p. 17.

5. Parti pris contre l'auteur

Un policier harceleur de dames et écraseur de chiens condamné

Le tribunal correctionnel du Brabant wallon a condamné, lundi, Olivier C., un policier de 46 ans, à un an de prison avec sursis et à une amende ferme de 3000 euros. L'homme profitait de ses fonctions pour chercher dans des banques de données des informations sur des dames côtoyées lors d'interventions ou de contrôles routiers.

Plusieurs d'entre elles s'étaient plaintes d'avoir reçu des messages inadéquats de la part du policier et le comité P fut saisi d'un dossier de harcèlement. C'est ainsi que le modus operandi du policier a été découvert.

Le policier a aussi été condamné à deux mois

avec sursis et à 600 euros d'amende pour avoir volontairement écrasé un chien avec son véhicule de service. Un des collègues du prévenu, choqué, avait dénoncé le comportement d'Olivier C. Lequel avait heurté ce chien au lieu de l'attraper puis avait reculé sur l'animal pour l'achever.

Le tribunal a estimé que les dénégations du policier étaient dénuées de toute crédibilité. Pour fixer la sanction, le jugement relève la gravité des faits, la "totale inadéquation" du comportement du prévenu et le discrédit qu'il est susceptible de jeter sur l'ensemble de la profession. (D'après Belga)

La Libre Belgique, 7 mars 2017, p. 12.

MOUSCRON – TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Il a tenté de violer sa fille de 11 ans

G.D. a écopé d'une peine de quatre ans de prison avec sursis probatoire. Il avait déjà été remis à l'ordre par son épouse qui l'avait quitté une première fois mais le père de famille incestueux a récidivé sur sa fille âgée de onze ans qu'il a tenté de violer. Comment un père peut-il essayer de violer sa propre fille ? On atteint les abysses de l'horreur dans cette famille dans laquelle le père s'enfermait avec sa fille dans sa chambre pour lui voler son innocence.

Jeudi, le tribunal correctionnel de Tournai n'a eu aucun scrupule à lui infliger une peine de 4 ans de prison mais la place de cet homme n'est pas forcément en prison. C'est d'une thérapie dont il a besoin et surtout l'obligation de ne plus se retrouver en contact avec des enfants sans la présence d'un adulte.

Un sursis probatoire strict lui a été infligé. S'il ne respecte pas ses engagements, il sera envoyé dans un endroit où les hommes n'aiment pas trop qu'on s'en prenne aux enfants, surtout pour assouvir ses pulsions sexuelles.

Le prévenu avait nié avoir tenté de violer sa gamine âgée de 11 ans. Entendue dans le cadre d'une audition vidéo-filmée, la petite fille a parlé « du gros zizi » de son papa qui s'avancait près de sa « nénette », tout en lui faisant mal. Tout est dit. Les déclarations de la gamine avaient été jugées crédibles par un pédopsychiatre. Ce ne fut pas le cas des dénégations



© D.R. Ph. prétexte

du prévenu qui a changé de versions à plusieurs reprises. Pour le tribunal, la tentative de viol est donc bien établie.

Le prévenu n'avait pas contesté les attouchements opérés sur le corps de sa petite fille. En droit, ce sont des attentats à la pudeur. Il lui caressait sa poitrine, son sexe et l'embrassait. L'enfant n'osait rien dire à ce papa âgé de 56 ans.

À la barre, l'homme avait regretté les faits. Il avait eu le culot de dire que sa fille le cherchait parfois et que, la prochaine fois, il y réfléchirait plutôt deux fois qu'une. « Cette jeune fille est une victime et c'est vous qui l'avez pervertie », lui avait lancé le substitut du procureur du roi lors de l'audience. En plus, cette petite fille innocente présente des carences intellectuelles. C'est tout simplement abject. ●

C.K

Le Nord Eclair, 25 novembre 2017, p. 7.

Un traquenard pour se débarrass

■ Une femme de 33 ans est accusée d'avoir commandité le meurtre de son ex. Le procès démarre ce lundi aux assises de Mons.

Récit Annick Hovine

Un traquenard – il n'y a pas d'autre mot. Le lieu et l'heure du faux rendez-vous d'affaires fixé à David Ervinckx dans la soirée du 28 mars 2013 ont été expressément choisis pour assurer la plus grande discrétion. Le comptable de 36 ans se rend à bord de son Alfa Romeo au nord de Charleroi, dans le village de Mellet. Un bout de papier retrouvé dans sa voiture mentionne l'adresse précise, écrite à la main : "rue de Wayaux, 21". On l'a contacté par téléphone. Il ne s'est pas méfié. Il aurait dû.

Vers 22 h 20, la police est avisée d'un accident de la route à Mellet. Les secours découvrent le conducteur inconscient. Il présente des blessures par balles à l'épaule et au thorax. Le comptable a été touché au moins à trois reprises. Il décédera dans la soirée. Un

témoin déclare aux policiers avoir vu une BMW série 1 à côté de l'Alfa Romeo.

Le magistrat instructeur fait procéder à l'analyse du portable de David – qui lui a donné rendez-vous ? Le propriétaire du GSM dont le numéro a été identifié explique qu'un certain "Fayçal" lui a emprunté son appareil – c'est le cinquième accusé.

L'état se resserre

L'enquête se dirige très vite vers Sophie Dery, 29 ans à l'époque, ex-compagne de David Ervinckx – c'est la première accusée. Un différend opposait la jeune femme et le comptable à propos de la garde de T., leur fils commun, âgé d'un an et demi. La jeune mère faisait tout pour priver David de son fils.

L'état se resserre encore deux jours après les faits. Les policiers apprennent d'une de leurs "sources" que Sophie Dery a fait tuer David Ervinckx "contre une importante somme d'argent". Un acompte a déjà été versé.

Le tuyau, capital, relance une information parvenue trois mois plus tôt au parquet de Charleroi. Un indicateur affirmait qu'une dame avait commandité le meurtre de son mari. Il donnait des détails. La femme occupe une fonction à responsabilité dans

une société de bandagisterie de Fleurus – Sophie Dery travaillait dans la société familiale "Fleurus médical". Le mari visé serait un comptable répondant au nom de "Hendrickx" – le malheureux David était précisément comptable. Mais le nom n'était pas correct. Les vérifications menées à l'époque n'avaient pas permis d'identifier la future victime...

"Un baraki de Charleroi"

Mais, rétrospectivement, voilà qui accable l'ex-épouse. D'autant que Sophie Dery avait évoqué devant des proches son projet de faire tuer le père de son fils; elle aurait même déjà recruté "un baraki de Charleroi". Ses confidences remontaient à Noël 2012. Ses amis n'y croyaient pas.

Quand les secours sont arrivés, David Ervinckx, 36 ans, touché par balles, était inconscient. Il décédera dans la soirée.



er du père de son fils

Elle avait pourtant mis son plan à exécution. Le "baraki de Charleroi", c'est Giuliano Di Iuliochiacchia, 35 ans, garagiste à Jemeppe-sur-Sambre, sans antécédent – c'est le deuxième accusé. Au cours de l'enquête, il explique qu'en juin 2012, Sophie Dery, une de ses clientes, est venue lui demander s'il connaissait quelqu'un pour "mettre une rame" à son copain. Le mois suivant, elle revenait mais cette fois, "c'était pour le faire tuer car il demandait la garde de son fils T." Les dates concordent : la première comparution des ex-époux devant le tribunal de la jeunesse de Namur remonte à mai 2012...

Le rôle du méchant

Le garagiste aurait flairé la bonne affaire : Sophie Dery avait promis 30 000 euros... Il lui présente Christophe Petit, 46 ans, chauffeur de poids lourds, comme un "dangereux criminel". Le troisième accusé, endetté, accepte de jouer le "rôle du méchant" dans le but de soutirer de l'argent à la jeune femme. Pour Di Iuliochiacchia et Petit, "on allait juste le passer à tabac, prendre l'argent et basta". Bref, "une belle arnaque".

Les deux laissent traîner les choses. Mais Sophie Dery met la pression, leur dit qu'elle a trouvé des

Roumains pour faire le travail. Christophe Petit contacte alors Patrick Bastin, 43 ans. Le quatrième accusé est un chauffeur routier, criblé de dettes, qu'il a connu via le boulot. Christophe Petit lui présente l'ex-femme comme "une pigeonne"; il lui dit qu'il y a beaucoup d'argent à prendre. Patrick Bastin dira au juge d'instruction qu'ils voulaient uniquement "mettre une raclée" à David Ervinckx.

Les deux compères touchent un acompte de 4 000 euros, qu'ils se partagent. Christophe Petit fournit un pistolet et des munitions à Patrick Bastin. Mais ce dernier, plus très chaud, se dégonfle et engage un certain Fayçal – le cinquième accusé. C'est un jeune boxeur prometteur de 28 ans, qui gagne pourtant bien sa vie comme agent de sécurité – il touche 1 500 euros par mois – et avec les extras pour les combats qu'il gagne quasi chaque fois.

Trois jours après le drame, le garagiste, Petit et Bastin se retrouvent sur la place de Châtelaineau : le premier remet une enveloppe contenant 10 000 euros aux deux autres. Mission accomplie.

Pas un traître mot

Il semble que, le jour des faits, Fayçal Boutuil et Patrick Bastin étaient seuls à bord de la BMW qui s'est arrêtée à hauteur de l'Alfa de la victime. Les deux hommes s'accusent mutuellement d'être le tireur. Une confrontation entre eux n'a pas permis d'élucider ce point. Au test du polygraphe, Fayçal a montré des réactions mensongères.

Et Sophie Dery ? Elle admet juste avoir demandé à un ami de trouver quelqu'un pour "faire peur" à David avant la première comparution devant le juge de la jeunesse. Elle affirme que Giuliano Di Iuliochiacchia était son amant depuis l'été 2012. Ce que le deuxième accusé conteste. L'examen médical auquel il s'est soumis démontre qu'il présente des particularités physiques reconnaissables par une personne qui aurait avec lui des relations intimes. Sophie Dery n'a pas été capable de les décrire.

Et les importantes sommes d'argent qu'elle a remises à son prétendu amant ? Le garagiste devait restaurer sa Fiat 500, prétend-elle. Et si on a retrouvé, dans le GSM de l'accusée, des traces de conversations téléphoniques avec Christophe Petit, c'est parce que ce dernier devait fournir des pièces détachées.

Une version dont le ministère public n'a pas cru un traître mot.



La Libre Belgique, 6 mars 2017, p. 8-9.

Il vole l'arme de son dealer POUR FORCER UNE PROSTITUÉE

▶ Prison avec sursis pour cet homme qui a menacé les policiers avec une arme chargée, durant plusieurs heures, à Ixelles

▶ Le 30 juin dernier, Hassane, 30 ans, va très mal. Ce consommateur régulier de cocaïne vient de voler un coffre appartenant à son dealer, qui est aussi son voisin. À l'intérieur, 1.000 euros en cash et une arme à feu chargée. Complètement à l'ouest, Hassane va voir les prostituées qui travaillent dans son immeuble de la chaussée de Vleurgat, à Ixelles. Il frappe à la porte d'une dame et pointe l'arme vers elle en voulant la forcer à coucher avec lui. Elle ferme la porte et appelle tout de suite la police.

Quand les hommes de la zone Bruxelles-capitale Ixelles

interviennent, Hassane est sur le toit de l'immeuble. À peine les policiers passent la tête par la fenêtre de toit qu'ils voient l'homme braquer l'arme volée dans leur direction.

S'engage un long dialogue. Il leur explique tout. Le vol du coffre chez son voisin, sa femme qui l'a quitté, son enfant qu'il ne peut plus voir, son travail en tant que chauffeur Uber qu'il a perdu. Hassane est à la dérive et il met le canon de son arme dans sa bouche.

L'ÉQUIPE DE NÉGOCIATION arrive sur les lieux et le dialogue se poursuit. Hassane exige

qu'on appelle son ex-femme et qu'on interpelle son voisin dealer. Pendant la discussion, il n'arrête pas de pointer l'arme vers lui ou en direction des policiers. Il finit par demander l'intervention d'un policier en qui il a confiance. Et finit par lui remettre son arme, au bout de deux heures de négociations. Après vérification, le pistolet était chargé. Le lendemain, l'homme était inculpé et placé en détention. Une expertise psychiatrique a établi que sa personnalité était structurée sur le mode "hystéropsychopathique".

Récemment, Hassane, défendu par M^e Felide Touati, a été condamné par le tribunal correctionnel de Bruxelles à une peine de prison avec sursis pour ce qui excède la détention.

Ju. B.

La Dernière heure, 24 novembre 2017, p. 12.

Oscar Pistorius, plus dure sera la chute

AFRIQUE DU SUD L'ex-athlète restera emprisonné au moins jusqu'en 2024 : vendredi, sa peine a été doublée par la cour d'appel

JOHANNESBOURG
DE NOTRE CORRESPONDANTE

Oscar Pistorius a « une attitude positive », selon le directeur de la prison à Pretoria, où il participe à des programmes de réhabilitation. Grâce à sa bonne conduite, l'ex-star mondiale, aujourd'hui âgée de 31 ans, pouvait espérer une remise en liberté dans deux ans.

A présent, l'échéance a été reportée à 2024 après sa condamnation, vendredi, à 13 ans et 5 mois de prison pour le meurtre de sa petite amie Reeva Steenkamp, en 2013.

La Cour a estimé que le double amputé n'avait pas montré un « vrai remords ». Nouveau coup dur pour la star déchue, qui avait d'abord bénéficié de la clémence de la justice. En 2014, il avait d'abord été condamné à cinq ans de prison pour « homicide involontaire » et assigné à résidence après seulement un an de prison.

En 2016, le parquet avait obtenu, en appel, une nouvelle condamnation pour « meurtre » à six ans de prison. Une sanction jugée trop légère par le

parquet, qui a donc obtenu que la peine soit plus que doublée.

Quatre balles à travers la porte

« Bouleversé. Triste. Dégouté. » C'est le tweet envoyé par Carl Pistorius, le frère du double amputé qui a appris ce nouveau coup dur, sans doute dans la cellule individuelle qui lui aurait été attribuée. Il a toujours affirmé avoir confondu Reeva avec un voleur. Au tribunal, lors d'une scène émouvante, presque humiliante pour lui, il avait enlevé ses prothèses pour montrer sa vulnérabilité au moment du drame, la nuit de la Saint-Valentin 2013. Il avait affirmé avoir été surpris par un bruit dans la salle de bain, où il s'était précipité, sans ses prothèses, pour protéger Reeva qui était censée dormir à ses côtés. Il avait tué l'ex-étudiante devenue actrice de télé-réalité en tirant quatre balles à travers la porte des toilettes, dans la salle de bain.

« Il ne peut être reconnu coupable de meurtre », avait déclaré la juge Thokozile Masire en 2014, en estimant que Pistorius



En 2016, Oscar Pistorius avait été condamné à six ans de prison pour meurtre. Une sanction jugée trop légère par le parquet, qui a obtenu vendredi que la peine soit plus que doublée. © REUTERS

devait bénéficier du doute. La version de l'accusation - il aurait tué Reeva après une dispute - n'avait pas pu être prouvée. Devant les caméras du monde entier, le champion était pourtant apparu peu convaincant pendant le procès, qu'il avait suivi la tête baissée, parfois secoué de sanglots. Une comédie pour la famille de la victime et la majorité des Sud-Africains.

Les Noirs, surtout, étaient persuadés que cette star mondiale, cet homme riche et blanc, avait bénéficié d'une justice de classe. Beaucoup de femmes étaient persuadées qu'il avait tué Reeva dans un accès de rage si commun dans un pays qui compte le taux de féminicide le plus élevé au monde.

« L'inspiration au niveau mondial »

Après le divorce de ses parents alors qu'il n'a que 5 ans, Pistorius a été élevé par sa mère dans un climat d'anxiété dû à une criminalité record dans le pays. Plus d'une nuit, elle a sorti une arme à feu devant ses trois enfants. Oscar

Pistorius est amputé à 11 mois en dessous du genou, et sa mère le pousse à surmonter son handicap en faisant du sport. Elle mourra alors qu'Oscar n'a que 15 ans.

Deux ans plus tard, il se lance dans la course à pied. Du haut des lames en carbone, qui lui ont valu le surnom de « Blade Runner » (le coureur aux lames, par référence au film de Ridley Scott), il gagne 3 médailles d'or aux Paralympiques de Pékin en 2008.

A 26 ans, il est au faite de sa gloire après avoir gagné son combat pour pouvoir participer aux Jeux olympiques, ceux de Londres en 2012. Le magazine *Time* le consacre l'un des cent personnes les plus influentes au monde, le décrivant comme « la définition même de l'inspiration au niveau mondial ».

Deux mois avant sa descente aux enfers. Pistorius a encore la possibilité de saisir la Cour constitutionnelle. Mais la procédure est hasardeuse et coûteuse alors qu'on le dit ruiné par ses procès successifs. ■

VALÉRIE HIRSCH

Le Soir, 25-26 novembre 2017, p. 15.



La Défense a 95 personnes de confiance, réparties dans les différents quartiers, bases...

Les victimes découragées DE PARLER À LA POLICE

En 2016, la Défense a enregistré 164 plaintes, dont 14 pour harcèlement moral et 25 pour faits de violence

Le nombre de plaintes reçues par la Défense diminue. C'est ce que qu'a répondu Steven Vandeput (NVA), le ministre de la Défense, au député MR Gauthier Calonne, en Commission Défense. Ainsi, en 2016, sept interventions psychosociales (terme que le ministre préfère à celui de plainte) formelles ont été enregistrées, dont une pour harcèlement moral et sexuel au travail. Quant aux interventions informelles, on en compte 164, dont 34 pour harcèlement moral, 3 pour harcèlement sexuel au travail et 25 pour faits de violence. C'est moins qu'en 2015 (267 informelles et 8 formelles) et qu'en 2014 (224 et 30). Si ces chiffres montrent clairement une tendance à la baisse, plusieurs militaires affirment cependant que déposer une plainte est loin d'être une pratique encouragée au sein des forces armées.

Fin janvier, la DH vous racontait This-

toire de Fatima (prénom d'emprunt), une militaire victime de harcèlement moral et sexuel qui quitte la Défense après y avoir passé 15 ans. Nous avons alors rencontré plusieurs personnes, dont quelques-unes avaient suivi une médiation en interne. Ces dernières, qui ont souhaité rester anonymes, ont souligné en cœur ne pas blâmer les médiateurs mais bien "le système mis en place, qui vise à étouffer la grande majorité des cas". Toujours selon ces sources concordantes, déposer plainte à la police n'est pas interdit mais bien vivement déconseillé. "On s'attend à ce que ça prend plus longtemps dans le civil, qu'on ne devrait pas faire ça si on veut que le problème soit vite réglé... Et qu'il y a des systèmes en place pour nous aider au sein de la Défense, que si on ne les utilise pas, pourquoi ils nous aideraient... C'est un cercle vicieux."

Dans sa réponse parlementaire, le ministre indique toutefois que l'autonomie

des personnes travaillant sur les cas de harcèlement est sans faille. "Ici les personnes de confiance que le conseiller en prévention des risques psychosociaux au travail sont également protégés afin de pouvoir exercer leurs fonctions en toute autonomie. Au sein de la Défense, cette autonomie est respectée. En d'autres termes, à ce jour, aucune instance de la Défense n'a, à ma connaissance, exercé de pressions sur les personnes de confiance ou sur les conseillers en prévention s'occupant des aspects psychosociaux au travail. Cette problématique n'a, dès lors, pas nécessité de réflexion spécifique."

STEVEN VANDEPUT indique également que la Défense a mis sur pied un réseau de 95 personnes de confiance, vers qui les victimes peuvent se tourner. "Une restructuration vient de permettre la mise en place au niveau local de conseillers en prévention sur les aspects psychosociaux au travail", ajoute-t-il avant d'insister sur la prévention. "On préfère travailler de façon préventive plutôt que réactive."

Sarah Froms

Jean-Pierre Van Boxel
Inspecteur Principal,
section Mœurs-Pédophilie, zone Polbruno

"Terriblement choquant"

1 Selon plusieurs victimes de harcèlement à l'armée, il leur est découragé de porter plainte à la police...

"C'est terriblement choquant ! D'abord au niveau du respect des victimes : le fait que cela reste au sein de l'armée ne fait que renforcer le sentiment d'emprise sur les victimes, à l'instar d'un phénomène et d'une problématique d'inceste. Et puis aussi au niveau de la considération par la Défense envers les autorités de police."

2 Les personnes chargées du suivi des plaintes travaillent pour la Défense. Ne serait-il pas préférable que ce soient des personnes issues d'un organisme indépendant ?

"Si il me semble opportun que des personnes extérieures puissent, en toute objectivité et sans devoir enquêter sur des membres directs de leur Corps, travailler à recueillir les témoignages et les plaintes de ces victimes; les sanctions devaient elles aussi, si ce n'est pas le cas à présent, être prises par des juridictions pénales ordinaires, indépendantes de la structure militaire, mais ceci est peut-être un autre débat. Les psychologues, assistants sociaux et/ou stress-team venant en aide à ces victimes, devraient aussi être indépendants de la structure militaire directe."

3 Souvent, les victimes n'osent pas porter plainte par peur des représailles. Ce triste constat ne s'applique pas qu'à l'armée. Comment faire pour que ce ne soit plus le cas ?

"Effectivement, la peur des représailles est une chose qui revient souvent. J'essaie personnellement toujours, et ceci réussit souvent, à faire comprendre à la victime de ce genre de faits qu'il est très préférable qu'elle ose s'exprimer. Par respect pour elle, d'abord, mais aussi parce que d'autres personnes peuvent être aussi victimes des agissements du ou des mêmes auteurs. En parler et déposer plainte peut vraiment aider à arrêter de pareils faits particulièrement odieux et à stopper cet engrenage dissolutoire et dangereux."

Interview > S. F.

La Dernière heure, 6 mars 2017, p. 4.

7. Analyse plus large

La Ville de Bruxelles contre le harcèlement de rue

Yvan Mayeur (PS), bourgmestre de Bruxelles, s'est dit lundi sensible à la problématique du harcèlement de rue, qui touche principalement les jeunes filles. Après avoir rencontré plusieurs spécialistes et victimes, la Ville a décidé d'aller plus loin et de s'associer à l'ASBL "Touché pas à ma pote" afin de mettre en place différentes campagnes de sensibilisation. Un subside de 20 000 € a été voté lundi lors du conseil communal. Il vise à mettre en place différentes actions de sensibilisation comme "Her Street View", une campagne numérique qui vise un public jeune et les sensibilise à l'existence du harcèlement de

La Libre Belgique, 7 mars 2017, p. 7.

Facebook s'attaque au 'Revenge porn'



AFP/L. Venance

SYDNEY Facebook propose à ses abonnés de lui adresser leurs photos compromettantes, dans le cadre d'un programme testé en Australie pour lutter contre le 'revenge porn', qui consiste à diffuser des clichés ou vidéos intimes de proches, sans leur consentement. Ce projet pilote s'adresse aux adultes ayant partagé des photos intimes, et qui s'inquiètent que certaines personnes mal intentionnées ne les fassent circuler par vengeance sur les réseaux sociaux. Le géant américain propose que ces images soient « taguées » d'une empreinte électronique unique afin de bloquer préventivement leur distribution sur Facebook, Instagram ou Messenger. ■

Métro, 10 novembre 2017, p. 4.

EN BREF

■ BRUXELLES > HARCÈLEMENT

Campagne contre le harcèlement à l'ULB

Une série de 15 affiches évoquant différentes formes de sexisme et de harcèlement ont été apposées dans les campus de l'ULB. Ce projet "entend combattre toute forme de sexisme ou de harcèlement au sein de l'université, que les victimes soient des étudiants ou des membres des corps administratif, académique ou scientifique", selon l'ULB. Outre les affiches de sensibilisation, un site Internet a été créé (diversites.ulb.be/fr/stop-harcèlement). On y découvre à qui s'adresser en cas de harcèlement sexuel et comment porter plainte. Un réseau de personnes relais a aussi été mis au point au sein des différents corps académiques et facultés.

La Dernière heure, 24 novembre 2017, p. 22.

FLANDRE**L'ampleur du harcèlement sexuel sera évaluée dans la culture et les médias**

© BELGA

Le ministre flamand de la Culture et des médias Sven Gatz (Open VLD) lancera une enquête pour évaluer l'ampleur des comportements sexuels déplacés dans les secteurs de la culture et des médias néerlandophones. Cette initiative doit permettre d'élaborer un plan d'actions pour Pâques 2018. La décision fait suite au scandale impliquant l'animateur Bart De Pauw. Ce « Bekende Vlaming » (Flamand connu) est dans la tourmente depuis que des femmes ont témoigné auprès du conseiller en prévention de la VRT de comportements inappropriés de sa part. La VRT a suspendu sa collaboration avec lui. (b)

Le Soir, 24 novembre 2017, p. 6.

■ BRUXELLES-VILLE > ACTION CITOYENNE**Les rues des Marolles rebaptisées avec des noms de femmes**

Ce mercredi soir, les membres du collectif *Noms peut-être !* ont mené une action symbolique en collant de fausses plaques de rue dans les Marolles. Celles-ci mettaient en avant d'importantes femmes belges et étrangères. À titre d'exemple, la place Poelaert est devenue la place Simone Veil, icône de la lutte pour les droits des femmes décédée en juin dernier. L'objectif de cette action était de mieux faire connaître ces grandes figures féminines aux Bruxellois mais aussi de sensibiliser à l'invisibilité des femmes dans l'espace public, a indiqué le collectif dans un communiqué.

La Dernière heure, 10-11-12 novembre 2017, p. 22.

Un manifeste pour le droit à l'avortement



AFP

BRUXELLES Un « manifeste des 350 » vient d'être institué. Il fait référence à l'article 350 du Code pénal qui considère l'avortement en Belgique comme un délit contre l'ordre des familles et de la moralité publique, et au manifeste des 343 Françaises qui avaient indiqué en 1971 avoir avorté malgré la loi. Les 350 signataires, qui invitent d'autres citoyens à les rejoindre sur le site www.manifestedes350.be, invitent le monde politique à sortir l'avortement du Code pénal. En Belgique, l'intervention volontaire de grossesse n'a été que partiellement dépenalisée. La confiner dans le Code pénal contribue à culpabiliser les femmes, relèvent les auteurs du manifeste qui dénoncent également l'article 383 du Code pénal qui criminalise toute information ou publicité portant sur l'avortement. ■

Métro, 8 mars 2017, p. 5.

Une grande marche contre les violences faites aux femmes

BRUXELLES Environ 80 organisations regroupées au sein de la plateforme Mirabal appellent à manifester demain à Bruxelles contre les violences faites aux femmes.

Au cours des dernières semaines, les violences faites aux femmes ont fait la une de l'actualité, dans la foulée de l'affaire Harvey Weinstein, du nom du producteur américain accusé de multiples agressions. « Ces informations ont provoqué une onde de choc », constate Sarah Scheepers, de l'ASBL Amazone, qui participe à la manifestation de demain. Les mouvements spontanés de libération de la parole sous les hashtags #meeto et #balancetonporc ont permis de saisir la dimension universelle des violences faites aux femmes, se félicite-t-elle. « Cependant, ce n'est que la



AFP / B. Guay

pointe de l'iceberg. En 2017, la violence contre les femmes parce qu'elles sont des femmes est toujours la triste réalité en Belgique et ailleurs. »

Chaque jour, près de 170 cas de violences entre partenaires sont enregistrés par le parquet, rappelle Mirabal. Environ 3.000 plaintes pour viol sont également déposées chaque année, même si cela

ne représente que 10 % du nombre réel de viol estimé. Et 98 % des femmes affirment avoir été l'objet de comportements sexistes dans la rue ou les transports en commun, souligne encore la plateforme.

APPEL À L'ACTION

Environ 80 organisations regroupées au sein de la plateforme Mirabal appellent

donc à manifester demain à Bruxelles contre ces violences. L'objectif est d'induire un changement de mentalité « essentiel pour la sécurité, l'intégrité et l'autonomie de toutes les femmes ». Le cortège partira à 14h de la gare du Nord. « Tous les jours, des femmes risquent leur vie ou vivent les conséquences -sur leur santé, leur autonomie économique, leur famille, leur mobilité...- des violences. Cela ne peut plus durer ! C'est pourquoi nous appelons à se mobiliser pour montrer notre détermination, manifester notre solidarité avec les victimes et obtenir un engagement plus massif des pouvoirs publics à se positionner fermement et à consacrer les budgets nécessaires », lance le groupement Mirabal Belgium sur sa page Facebook.

38 femmes victimes de violences



Ph. M. Goffart

BRUXELLES Selon la plateforme Mirabal, 38 femmes sont décédées sous les coups de leur conjoint en 2017. « Il ne s'agit ni de 'dramas familiaux' ni de l'œuvre macabre et incompréhensible de pervers isolés », soulignent les organisations à l'origine de la marche qui partira demain de la Gare du nord. « Il s'agit de l'expression ultime des multiples formes que peuvent prendre les violences machistes. » Elles plaident pour une « réelle prise de conscience » du problème au niveau politique. ■

Méto, 25 novembre 2017, p. 2.

WALLONIE PICARDE

Briser le silence face aux violences

Le samedi, c'est la journée pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. La Consoude accueille des femmes victimes de violences.

• Pauline DENEUBOURG

Après avoir passé plus de quatre mois à la Consoude, la maison d'accueil pour les femmes victimes de violences de Tournai, c'est à Ath que Linda (prénom d'emprunt), bruxelloise d'origine, tente de se reconstruire. Elle sort peu à peu la tête de l'eau après avoir vécu un peu plus d'une année de cauchemar en raison de son compagnon... « C'était mon voisin, et après six mois de relation, nous avons décidé d'emménager dans la région des Collines, explique la quadragénaire, et mère de deux enfants. C'est à ce moment-là que je me suis rendu compte que cet homme m'avait complètement menti depuis le début et s'était inventé une vie. Il m'a véritablement embobiné sur toute la ligne, m'incitant, par exemple, à faire des emprunts financiers pour emménager alors qu'il avait la possibilité de prendre en charge certaines dépenses... Lorsque j'ai commencé à lui faire savoir que je n'appréciais pas ses multiples mensonges, il m'a montré une tout autre facette de sa personnalité. »

Pas uniquement la violence physique

Rapidement, la violence s'installera dans le foyer, non pas la violence physique car aucun coup ne sera porté à Linda ou à ses enfants, mais de la violence morale, des insultes, des menaces, du chantage affectif, du harcèlement sexuel et financier ! La spirale est lancée... « En le rencontrant, je pensais pouvoir reconstruire quelque chose de sympathique mais cela a vite tourné au cauchemar. Face à ces multiples mensonges, au niveau de la vie senti-



Son témoignage, Linda tient à le partager pour inciter les femmes qui seraient victimes, comme elle, de violences, à briser le silence.

mentale, j'étais devenu un " glaçon ", je n'avais plus envie de rien... Et à partir de ce moment-là, au lieu de comprendre ma situation, il a commencé à faire du harcèlement sexuel, à me mettre la pression et à me menacer jusqu'à ce que je cède pour éviter que la situation ne dégénère encore davantage. Ensuite, il y a eu des intimidations : il s'approchait de moi comme s'il voulait me mettre un coup de boule et arrêtait son geste juste avant de me toucher... Il était vraiment insidieux car il avait conscience que s'il me frappait, les poursuites pourraient être plus graves. Il y a aussi eu les menaces au suicide avec des cordes qui ont été attachées à différents endroits de la maison... sans oublier les insultes quotidiennes ! Je vivais dans la peur constante... »

« Soit je parlais, soit je le tuais »

Les enfants de Linda, et particulièrement son fils âgé de 15 ans qui vivait avec le couple, ont aussi

été victimes de ces agissements. « Je me suis rapidement rendu compte que cette situation n'était pas normale, mais il a fallu une rencontre avec la fille de mon compagnon pour que je prenne conscience qu'il était totalement différent de la personne qu'il me disait être ! Et, à partir de ce moment, l'idée de le tuer m'est passée par la tête et je me suis dit que soit je parlais soit j'allais finir par le tuer ! »

À la fin du mois de juin, après six mois de cohabitation, Linda se décide d'aller déposer plainte à la police. « À la police, on m'a dit qu'il fallait que je quitte la maison et que je trouve refuge dans une maison d'accueil pour femmes victimes de violences, comme à la Consoude à Tournai. Et à ce moment-là, je réponds aux policiers que je ne suis pas battue et ils m'ont dit que ce que je vivais, le harcèlement sexuel, la violence verbale et la violence psychologique, étaient tout aussi graves ! Lorsque j'ai dit à mon compagnon que j'allais partir, ça a été

cinq jours d'enfer avec un renforcement de sa violence psychologique et verbale ; il a même dégradé mon véhicule... Il s'est acharné jusqu'au bout ! La situation était telle qu'avec mon fils, je suis allée vivre quelques jours chez des amis et dans le kot de ma fille, le temps d'avoir une place à la Consoude. »

Alors qu'elle pensait avoir mis les difficultés derrière elle, on lui annonce que son fils de 16 ans ne peut être hébergé à la Consoude (réservée aux femmes et jeunes enfants). « Je ne voulais pas être séparée ; cela a été un véritable choc. Pendant les vacances, il a ainsi vécu dans le kot de sa sœur et ensuite il a été à l'internat jusque fin octobre, le moment où j'ai pu emménager dans un appartement ! Du fait que je ne vivais plus avec mon fils, j'ai aussi perdu mes droits de chef de ménage... alors que je devais payer 350 euros par mois à la Consoude. Ce sont tous des éléments difficiles à devoir gérer en plus, après ce qu'on a vécu ! »

Son témoignage, Linda tient à le partager pour inciter les femmes qui seraient victimes, comme elle, de violences, à briser le silence. « Elles sont peut-être encore nombreuses à se dire que sans coup porté, elles ne sont pas victimes de violence... Il n'y a pas que la violence physique, il y a aussi la violence verbale, psychologique, économique et sexuelle qui sont tout aussi graves et entraînent des souffrances ! Les mots et les pressions peuvent faire plus mal que les coups. Il faut se battre contre ces violences en les dénonçant et en ne se laissant plus faire ! »

Linda a déposé plusieurs plaintes à l'encontre de son ex-compagnon ; elles ont malheureusement toutes été classées sans suite par le Parquet... « Au début, je n'ai pas réussi à comprendre cette décision ne me reconnaissant pas en tant que victime, et puis je me suis dit que cela m'aurait permis de sortir de cette situation cauchemardesque, et que si, à l'avenir, d'autres femmes sont victimes de cet homme et qu'elles portent plainte... mes déclarations pourraient ressortir des tiroirs ! » ■

La Consoude, une maison d'accueil pour une nouvelle vie sans violence

C'est dans un local autre que la maison d'accueil que nous rencontrons Ariane Laebens et Natacha Dupont. La directrice et l'assistante de la Consoude veulent à tout prix garder secrète l'adresse de la maison d'accueil qui héberge des femmes victimes de violence et leurs enfants. Au total, une vingtaine de places sont disponibles dans ce centre géré par le CPAS de Tournai. « Les femmes qui s'adressent à nous cherchent la protection et la sécurité, d'où l'importance de ne pas divulguer l'adresse pour éviter que l'agresseur ne puisse retrouver sa victime et pour permettre à cette dernière de reconstruire sa vie. »

Franchir la porte de la Consoude, le début d'une nouvelle vie pour



La Consoude est une plante médicinale utilisée pour soigner les bleus et les coups. Un symbole, et pourtant il ne faut pas forcément avoir été frappé pour être victime de violence !

ces femmes... Mais, surtout l'aboutissement d'un long cheminement pour dire « stop » à la violence conjugale ou intrafamiliale dont elles sont victimes, parfois depuis plusieurs années. « C'est souvent difficile de briser cette spirale de la violence, complète Natacha Dupont. Elles doivent d'abord réussir à prendre conscience que la situation dans laquelle elles vivent n'est pas normale, et ensuite, se positionner en tant que victime. Ce n'est pas toujours évident pour certaines femmes de tout quitter et de se dire qu'elles vont devoir reconstruire une nouvelle vie ! Heureusement, à la Consoude, nous pouvons accueillir les enfants ; elles sont souvent soulagées de pouvoir les prendre avec elles. »

Lorsque ces femmes s'adressent à

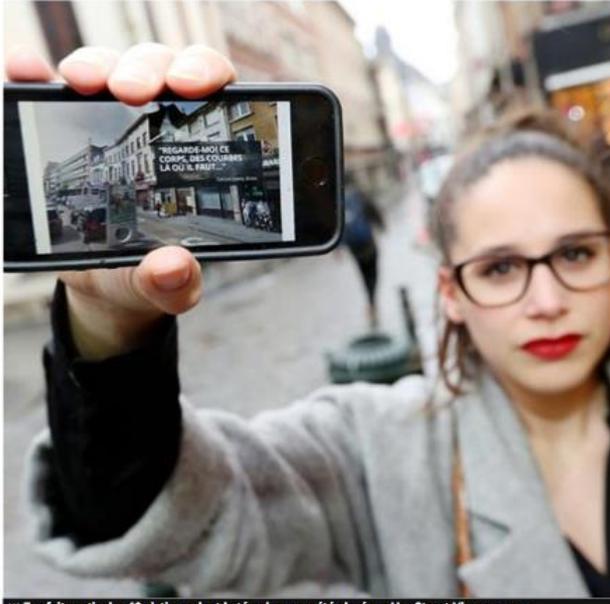
elle, Natacha les laisse d'abord parler et s'exprimer librement, avant d'envisager un hébergement. « La préparation du départ du foyer est aussi une source d'angoisse ; certaines femmes doivent tout préparer dans le dos de leur agresseur, en raison de la peur de sa réaction, et profiter de son absence pour emporter leurs biens avant de partir et sauver leur vie ! » Ensuite, l'assistante sociale entame un accompagnement pour permettre aux femmes de reprendre confiance en elles, d'envisager des démarches juridiques, de trouver un logement, de se reconstruire une nouvelle vie sans violence. « Dans cette prise en charge, il ne faut pas oublier les enfants qui sont souvent témoins des faits de violence et qui en souffrent aussi ! » ■ P. Den.

BRUXELLES-VILLE

CAMPAGNE DE SENSIBILISATION

SE METTRE DANS LA PEAU de femmes harcelées en rue

► C'est ce que propose la nouvelle plateforme Herstreetview lancée ce lundi par l'ASBL Touche pas à ma pote



► Eve fait partie des 40 victimes dont le témoignage a été placé sur Her Street View. © DEMOLIN

► À l'occasion de la journée des droits de la femme ce 8 mars, l'ASBL Touche pas à ma pote, qui œuvre contre le harcèlement de rue et le

sexisme depuis 2012, lance une campagne de sensibilisation exclusivement digitale, intitulée Her Street View (NdR: de la technologie éponyme Google Street View).

CE NOUVEAU SITE WEB propose aux internautes de se balader virtuellement dans les rues de Bruxelles, le tout agrémenté de témoignages de victimes de harcèlement de rue. Un petit curseur représentant une femme et son sac à main peut être placé n'importe où sur la carte et ainsi commencer son périple. "Tas un beau cul dont je m'occuperais bien", "regarde moi ce corps, des courbes où il faut", ou encore, "Je te ramène chez moi ?" sont autant de paroles qu'ont dû affronter Sarah, Yasmine ou encore Eve.

"Un jour je revenais de l'école et quelqu'un m'a accosté en me disant que j'étais mignonne. Je n'ai pas répondu et j'ai continué mon chemin mais un groupe de trois personnes m'a suivi en me disant qu'ils aimeraient faire des choses avec moi mais heureusement, je suis arrivée chez moi", raconte Eve, 20 ans, étudiante à l'Heccs.

La jeune femme fait partie des 40 personnes dont le témoignage a été sélectionné pour paraître sur le site internet. "Nous avons reçu beaucoup de témoignages suite à notre appel lancé sur les réseaux sociaux mais nous ne pouvions pas tous les publier, explique Béa Ercolini, présidente de l'ASBL. L'objectif de cette campagne est bien évidemment de continuer à lutter contre le harcèlement de rue et les insultes

sexistes ainsi que de sensibiliser les jeunes de 13 à 25 ans, que ce soient des filles ou des garçons, à cette problématique. Ils ne se rendent pas toujours compte à quel point des paroles peuvent être blessantes". Si les prénoms et âges des victimes ont été respectés, les insultes ont, quant à elles, été placées de manière aléatoire sur la carte interactive.

CONÇU pour le 8 mars, le site devrait tout de même perdurer plusieurs jours, voire plusieurs semaines après cette date. Cette initiative a notamment été soutenue par la Ville de Bruxelles qui a par ailleurs voté, ce lundi soir lors du conseil communal, un subside de 20.000 € pour mettre en place différentes actions de sensibilisation. S. N.

Peu de plaintes enregistrées

BRUXELLES-VILLE En 2016, seules deux plaintes ont été enregistrées pour harcèlement de rue dans la zone de police Bruxelles-Capitale-Ixelles. Un chiffre qui reflète très peu la réalité. "Quand on voit ces chiffres, on pense qu'il n'y a pas de problème mais ce n'est pas le cas. Le souci c'est que peu de femmes savent que c'est interdit de se faire traiter de tous les noms et qu'une loi condamnant le sexisme a été votée en 2014. Parfois, les gens peuvent se dire qu'il n'y a pas mort d'homme mais l'insulte peut être une première violence qui amène ensuite à la violence physique", détaille Béa Ercolini, présidente de l'ASBL Touche pas à ma pote. S. N.

La Dernière heure, 7 mars 2017, p. 19.

Il faut lever les obstacles et en finir avec les stéréotypes

L'entrepreneuriat féminin, on en parle. De plus en plus. Mais, dans les faits, il reste à la traîne. Si on s'en tient aux indépendants, une catégorie qui englobe de multiples statuts (professions libérales, freelances, starters, etc.), la proportion des femmes tourne autour des 33-34%, soit un peu plus de 360 000 personnes, contre plus de 65% d'indépendants masculins. La Belgique détient aussi le triste record du plus bas niveau de "starters" féminines de l'Union européenne.

Le constat n'est pas neuf. Pour des raisons qui tiennent à la fois de l'éducation, de l'implication dans la vie de famille, de stéréotypes (la femme aurait une plus forte aversion au risque, entend-on souvent), d'inégalités salariales ou encore de secteurs d'activité "cadenassés" de longue date par les hommes (comme la construction ou l'industrie), les femmes entreprennent moins. Et ce n'est pas propre à la Belgique.

Le vent serait-il toutefois en train de tourner sous l'effet des nouvelles technologies, dont l'accès n'a jamais été aussi aisé, et de l'essor d'une "génération Y" – ces jeunes nés entre la fin des années 1980 et le tout début des années 2000 – qui retrouve, notamment à travers le phénomène des start-up, le goût de lancer "leur" business? C'est bien possible, même si le changement peut apparaître encore timide.

Un potentiel inexploité

En cette Journée internationale des femmes, Startit@kbc – le plus grand réseau d'incubateurs, présent en Flandre et à Bruxelles, créé par une femme (Katrien Dewijngaert) – entend prendre les devants pour féminiser davantage l'entrepreneuriat au sein de l'écosystème belge des start-up. "Il y a là un potentiel énorme qui est inexploité pour l'éco-

nomie belge, explique-t-on chez Startit@kbc. Il faut éliminer les obstacles et en finir avec les stéréotypes. Les mentalités doivent changer dans le monde de l'entreprise."

En collaboration avec le Club des Straffe Madammen, qui œuvre pour mettre davantage les femmes en avant (que ce soit dans les médias, le monde culturel ou encore celui de l'entreprise), le réseau Startit@kbc lance, ce 8 mars, une campagne visant à encourager les femmes à développer des idées innovantes via la plateforme www.startit.be⁽¹⁾. "Avec cette campagne, nous nous adressons aux start-up mais aussi aux entrepreneuses déjà établies qui cherchent à s'étendre ou à évoluer. Nous montrerons également aux mentors féminins comment elles peuvent assister et conseiller les start-up", précise Katrien Dewijngaert.

Lancer son propre business est redevenu à la mode.

Des performances supérieures

Sur la question spécifique des stéréotypes, les femmes actives dans l'écosystème belge des start-up, comme Karen Boers (directrice de l'ASBL Startups.be) ou Ségolène Martin (lire ci-dessous), insistent sur la nécessité de mettre en avant

des personnalités ayant connu la réussite.

Des études montrent en effet que les start-up technologiques fondées par des femmes réalisent un chiffre d'affaires de 12% et un "retour sur investissement" (ROI) de 35% supérieur (voir notre infographie). Et les entrepreneuses seraient 30% moins nombreuses à faire faillite que les entrepreneurs... "Elles sont en effet mieux préparées et travaillent de manière plus rationnelle et calculée", dit-on chez Startit@kbc.

P.-F.L.

→ (1) Les projets peuvent être proposés jusqu'au 17 avril.

La Libre Belgique, 8 mars 2017, p. 31.

Annexe 13 de la partie qualitative : profil des victimes (corpus raisonné)

1. Le cas particuliers des enfants victimes

Très peu d'éléments sont développés à propos de la ou des victimes

Affaire	Titre de presse	Date et page	Titre de l'article
Viols sur mineures	Le Courrier de l'Escaut	24 novembre 2017, p. 16	Mons. Cour d'appel. Dix ans de prison pour viols sur mineures
Cococinelle	Le Courrier de l'Escaut	24 novembre 2017, p. 16	Courtrai. Tribunal. Report dans le dossier Cococinelle
Merel De Prins	La Dernière heure	10, 11, 12 novembre 2017, p. 12	En Bref. L'homme qui a mortellement fauché Merel De Prins veut un bracelet électronique
Séquestration	La Dernière heure	8 mars 2017, p. 10	Un jeune homme séquestre sa copine durant 10 jours
Viol fille	Le Nord Eclair	25 novembre 2017, p. 7	Il a tenté de violer sa fille de 11 ans
	Le Courrier de l'Escaut	24 novembre 2017, p. 12	Quatre ans pour avoir violé sa fille
Fillette frappée à mort	Le Courrier de l'Escaut	25 novembre 2017, p. 21	Fillette frappée à mort
Ado meurtrière	Le Nord Eclair	25 novembre 2017, p. 15	Grande-Bretagne. Perpétuité pour l'adolescente tueuse

Les victimes faisant l'objet de connotations négatives

Affaire	Titre de presse	Date et page	Titre de l'article
Viol fille	Le Nord Eclair	25 novembre 2017, p. 7	Il a tenté de violer sa fille de 11 ans

2. Les victimes

Aucun élément n'est développé à propos de la ou des victimes

Affaire	Titre de presse	Date et page	Titre de l'article
Armée	La Dernière heure	6 mars 2017, p. 1	Harcèlement au sein de la grande muette. Ce qui se passe à l'armée reste à l'armée !
Balance ton porc	La Libre Belgique	10, 11, 12 novembre 2017, p. 53	Harcèlement. Un homme n'est jamais un porc
Caméra TEC	La Libre Belgique	25-26 novembre 2017, p. 14	Sécurité. Des caméras anti-harcèlement sexuel dans les abribus
Centre violences sexuelles	La Libre Belgique	10, 11, 12 novembre 2017, p. 14	Violences sexuelles. Ouverture de trois centres de prise en charge

	Méto	10 novembre 2017, p. 2	Lutte contre les violences sexuelles
Féminisme	Le Soir	8 mars 2017, p. 1	Les nouveaux visages du féminisme
Imam	Le Nord Eclair	25 novembre 2017, p. 21	Louvain. Un imam suspendu
Kevin Spacey 2	Le Soir	10, 11, 12 novembre 2017, p. 46	Kevin Spacey effacé du nouveau Ridley Scott
	La Libre Belgique	10, 11, 12 novembre 2017, p. 58	Cinéma. Plummer va remplacer Spacey
	La Dernière heure	10, 11, 12 novembre 2017, p. 35	Kevin Spacey viré d'un film fini !
Kevin Spacey 3	Méto	24 novembre 2017, p. 23	Kevin Spacey visé par Scotland Yard
Policier harceleur	La Libre Belgique	7 mars 2017, p. 12	Un policier harceleur de dames et écraseur de chiens condamné
Publicité 2	Méto	7 mars 2017, p. 15	YSL crée la polémique
Taylor Swift	Le Soir	10, 11, 12 novembre 2017, p. 54	Taylor Swift chez DSK
	La Dernière heure	10, 11, 12 novembre 2017, p. 35	Taylor Swift s'offre la maison de DSK
Viol collectif	La Dernière heure	24 novembre 2017, p. 19	Saint-Josse. Police. Viol collectif : sept arrestations dont un mineur
Weinstein avocat	La Dernière heure	10, 11, 12 novembre 2017, p. 12	Harcèlement. USA. Weinstein engage un ténor du barreau

Très peu d'éléments sont développés à propos de la ou des victimes

Affaire	Titre de presse	Date et page	Titre de l'article
Accusé accusant	Le Soir	10, 11, 12 novembre 2017, p. 36	Un accusé qui accuse aux Assises
Ado machiavélique belge	La Dernière heure	10, 11, 12 novembre 2017, p. 13	Harcèlement. Une ado machiavélique et perverse condamnée
	La Libre Belgique	11 novembre 2017, p. 14	Mons. Une ado harcelait la directrice de son école
Armée	La Dernière heure	6 mars 2017, p. 4	Les victimes découragées de parler à la police
Assassinat Walcourt	Le Nord Eclair	25 novembre 2017, p. 15	Retrouvée morte avec 3 balles dans le corps
Belle mère	Le Courrier de l'Escaut	24 novembre 2017, p. 16	Mons. Cour d'appel. Tentative de meurtre ou coups ?

Car-jacking	Le Nord Eclair	25 novembre 2017, p. 7	Car-jacking devant la gare
	Le Courrier de l'Escaut	25 novembre 2017, p. 21	Des coups pour un car-jacking
Congrès USA	La Libre Belgique	24 novembre 2017, p. 19	L'agenda du Congrès encombré par les scandales sexuels
Escalier	Le Courrier de l'Escaut	25 novembre 2017, p. 20	Une chute ou un meurtre ?
	Le Nord Eclair	24 novembre 2017, p. 1	Suspecté d'avoir tué son épouse
	Le Nord Eclair	24 novembre 2017, p. 6	Suspecté d'avoir tué sa femme dans les escaliers
Forcer une prostituée	La Dernière heure	24 novembre 2017, p. 12	Justice. Bruxelles. Il vole l'arme de son dealer pour forcer une prostituée
Infirmière	Le Nord Eclair	25 novembre 2017, p. 4	Il agresse une infirmière et lui dérobe sa voiture !
	Le Nord Eclair	25 novembre 2017, p. 7	Il agresse une infirmière et lui dérobe sa voiture
	Le Courrier de l'Escaut	25 novembre 2017, p. 21	L'infirmière d'une maison de repos agressée
Pistorius	La Dernière heure	25, 26 novembre 2017, p. 10	Meurtre. Afrique du Sud. Peine aggravée pour Pistorius en appel
	Le Soir	25, 26 novembre 2017, p. 15	Oscar Pistorius, plus dure sera la chute
	Le Courrier de l'Escaut	25 novembre 2017, p. 16	Peine aggravée pour Pistorius
Robinho	La Libre Belgique	24 novembre 2017, p. 36	Football. Robinho condamné à neuf ans de prison
Salle de sport	Le Nord Eclair	25 novembre 2017, p. 1	Voilées, elles sont interdites de salle de sport !
Viol Vilvoorde	La Dernière heure	25, 26 novembre 2017, p. 10	Arrestation. Vilvoorde. La victime avait été violée pendant son jogging

On connaît l'identité précise de la victime

Affaire	Titre de presse	Date et page	Titre de l'article
Personnes célèbres			
Denis Baupin	La Dernière heure	7 mars 2017, p. 7	Un député écologiste échappe aux poursuites
Hillary Clinton	Le Soir	8 mars 2017, p. 1	Cinéma. Jessica Chastain au « Soir » : « Hillary Clinton a été traité de manière sexiste »
Jane Fonda	La Dernière heure	6 mars 2017, p. 23	Les confidences de Jane Fonda : « On m'a violée »
Eva Green	La Dernière heure	10, 11, 12 novembre 2017, p. 26	Sa fille harcelée par Weinstein

Emma Watson	Méto	7 mars 2017, p. 7	Emma Watson répond cash
Personnes ordinaires			
Affaire Troadec	La Dernière heure	6 mars 2017, p. 7	Affaire Troadec. Deux proches en garde à vue
	La Dernière heure	7 mars 2017, p. 9	Affaire Troadec : le terrible épilogue
	La Dernière heure	8 mars 2017	Assassinats. Surprises en cascade dans la ferme de l'horreur
	La Libre Belgique	6 mars 2017, p. 19	Deux proches de la famille Troadec en garde à vue
	La Libre Belgique	7 mars 2017, p. 25	France. Leur meurtre de la famille Troadec élucidé
	Le Soir	6 mars 2017, p. 10	Affaire Troadec : deux membres de la famille en garde à vue
Quartier	La Dernière heure	24 novembre 2017, p. 11	Un quartier pris d'assaut par les truands

L'article décrit la victime

Affaire	Titre de presse	Date et page	Titre de l'article
Assassinat Walcourt	La Dernière heure	25, 26 novembre 2017, p. 11	Meurtre. Retrouvée morte dans sa voiture
Equilibre vie privée professionnelle	Méto	8 mars 2017, p. 3	Deux femmes deux choix de vie
Salle de sport	Le Nord Eclair	25 novembre 2017, p. 7	Privées de la salle de sports à cause de leur voile. Khadija et Ilham en faisaient pourtant depuis 2013
Violences conjugales	Le Courrier de l'Escaut	25 novembre 2017, p. 6	Briser le silence face aux violences.
Violences conjugales témoignage	La Dernière heure	25-26 novembre 2017, p. 18	Majde, esclave sexuelle pensant 8 ans

Les victimes collectives

Affaire	Titre de presse	Date et page	Titre de l'article
Un groupe précis de personnes			
Droits des femmes	La Libre Belgique	10, 11, 12 novembre 2017, p. 24-25	Les Saoudiennes pourront aller au stade
Guérilla	La Libre Belgique	8 mars 2017, p. 26	« J'ai subi tout ce qui est possible aux mains de la guérilla et des paramilitaires »
Harcèlement médias	La Libre Belgique	24 novembre 2017, p. 11	Flandre. Enquête pour mesurer l'ampleur du harcèlement sexuel dans les médias

	Le Soir	24 novembre 2017, p. 6	Flandre. L'ampleur du harcèlement sexuel sera évaluée dans la culture et les médias
Harcèlement université	La Dernière heure	24 novembre 2017, p. 22	Bruxelles. Harcèlement. Campagne contre le harcèlement à l'ULB
Indiennes	Le Soir	8 mars 2017	La revanche des mamies indiennes
Revenge porn	Métro	10 novembre 2017, p. 4	Sydney (Facebook et le revenge porn)
Les femmes en général			
Appel grève	La Libre Belgique	6 mars 2017, p. 6	Le 8 mars, les femmes partiront en grève contre toutes les violences
	Métro	7 mars 2017, p. 3	Un appel à la grève des femmes
Caméra TEC	La Dernière heure	25, 26 novembre 2017, p. 6	Des caméras anti-harcèlement sexuel dans les abribus
Centres violences sexuelles	La Dernière heure	10, 11, 12 novembre 2017, p. 8	Les victimes de viol n'ont plus à aller au commissariat
Discrimination au travail	La Libre Belgique	8 mars 2017, p. 52-53	Soixante ans plus tard
Droit avortement	Métro	8 mars 2017, p. 5	Un manifeste pour le droit à l'avortement
Droits des femmes	Métro	8 mars 2017, p. 5	« On assiste à une remise en cause des droits des femmes »
	Métro	8 mars 2017, p. 10-11	« Le féminisme est le combat du 21 ^e siècle »
Ecart salarial (proposition loi)	La Libre Belgique	10, 11, 12 novembre 2017, p. 8	Pour Ecolo, les entreprises sexistes doivent être montrées du doigt
	La Libre Belgique	10, 11, 12 novembre 2017, p. 64	Egalité. (proposition de loi contre l'écart salarial)
Ecart salarial	Métro	8 mars 2017, p. 2	Deux mois et 14 jours en plus pour gagner autant que les hommes
Entrepreneuriat	La Libre Belgique	8 mars 2017, p. 30-31	Le monde des start-up se conjugue encore très souvent au masculin
	Métro	8 mars 2017, p. 2	Trop peu de femmes managers en Belgique
Féminisme	Le Soir	8 mars 2017, p. 1 et 10	Nous devrions tous être féministes
	Le Soir	8 mars 2017, p. 10	Rokhaya Diallo : « Le féminisme dominant doit se questionner »
	Le Soir	8 mars 2017, p. 10-11	Le féminisme nouvelle génération bouscule les codes
	Métro	8 mars 2017, p. 4	Quand les stars s'expriment pour l'égalité
Fukushima	La Libre Belgique	7 mars 2017, p. 26	Les femmes et les enfants, premières victimes de Fukushima
Harcèlement rue	La Dernière heure	6 mars 2017, p. 5	98 % des femmes ont déjà été harcelées

	La Dernière heure	7 mars 2017, p. 19	Bruxelles-ville. Campagne de sensibilisation. Se mettre dans la peau de femmes harcelées en rue
	La Libre Belgique	6 mars 2017, p. 7	« Touche pas à ma pote » sensibilise au harcèlement de rue
	La Libre Belgique	7 mars 2017, p. 7	La Ville de Bruxelles contre le harcèlement de rue
	Le Soir	8 mars 2017, p. 30	« Touche pas à ma pote », un premier pas
Harcèlement travail	La Dernière heure	24 novembre 2017, p. 10	Etude. Belgique. 34 % des travailleurs harcelés
	Métro	24 novembre 2017, p. 2	Chiffre 34 %
	Le Nord Eclair	24 novembre 2017, p. 43	Un travailleur sur trois victime d'un comportement inapproprié au boulot
8 mars	Métro	8 mars 2017, p. 1	Avec elles
Ligne écoute	La Dernière heure	8 mars 2017, p. 20	Les femmes battues plus jamais sur répondeur
Louvain-la-Neuve	Le Soir	8 mars 2017, p. 32	Le sexisme ordinaire sur le campus
	Le Soir	8 mars 2017, p. 32	« Déjà trois viols depuis la rentrée »
Lutte pauvreté mères célibataires	Métro	8 mars 2017, p. 6	Renforcer les mères célibataire
Noms rues	La Dernière heure	10, 11, 12 novembre 2017, p. 22	Bruxelles-ville. Action citoyenne. Les rues des Marolles rebaptisées avec des noms de femmes
Polonaises	Le Soir	6 mars 2017, p. 1	« Femmes du monde, vos craintes sont fondées »
	Le Soir	6 mars 2017, p. 8	L'appel des Polonaises aux femmes du monde
Publicité 1	La Libre Belgique	6 mars 2017, p. 47	Egalité des sexes dans les médias : 1 ^{re} plainte
Réforme pension	Le Soir	25, 26 novembre 2017, p. 8	« La réforme des pensions discrimine les femmes »
Sculpture	Le Soir	25-26 novembre 2017, p. 54	Un clitoris géant... .. à côté d'un pénis en béton
SOS viol	La Dernière heure	25-26 novembre 2017, p. 13	Violence. Belgique. SOS viol reçoit 5 appels par jour
Violences conjugales (meurtres)	Métro	24 novembre 2017, p. 1	Déjà 38 femmes tuées par leur conjoint cette année
	Métro	24 novembre 2017, p. 2	38 femmes victimes de violences
Violences conjugales	Le Courrier de l'Escaut	25 novembre 2017, p. 6	La Consoude, une maison d'accueil pour une nouvelle vie sans violence
Violences conjugales logements sociaux	La Dernière heure	25-26 novembre 2017, p. 18	Déjà 64 logements sociaux attribués aux victimes

	La Dernière heure	8 mars 2017, p. 20	Une centaine de logements sociaux pour les victimes
Violences faites aux femmes	Méto	24 novembre 2017, p. 2	Une grande marche contre les violences faites aux femmes
	Méto	8 mars 2017, p. 3	Une journée d'actions
	Le Nord Eclair	6 mars 2017, p. 7	Les femmes à l'honneur cette semaine
Violences gynécologiques	La Libre Belgique	10, 11, 12 novembre 2017, p. 28-29	« Les violences gynécologiques peuvent être vécues comme un viol »
Les hommes et les femmes			
Publicité 1	Le Soir	6 mars 2017, p. 9	Les « femmes appétissantes » choquent
Virilité	Le Soir	24 novembre 2017, p. 24-25	« Le racisme est puni, mais le sexisme pas »

Les victimes faisant l'objet de connotations positives

Affaire	Titre de presse	Date et page	Titre de l'article
Assassinat Walcourt	La Dernière heure	25, 26 novembre 2017, p. 11	Meurtre. Retrouvée morte dans sa voiture
Emma Watson	Méto	7 mars 2017, p. 7	Emma Watson répond cash
Equilibre vie privée professionnelle	Méto	8 mars 2017, p. 3	Deux femmes deux choix de vie
Eva Green	La Dernière heure	10, 11, 12 novembre 2017, p. 26	Sa fille harcelée par Weinstein
Féminisme	Le Soir	8 mars 2017, p. 1 et 10	Nous devrions tous être féministes
	Le Soir	8 mars 2017, p. 10	Rokhaya Diallo : « Le féminisme dominant doit se questionner »
	Le Soir	8 mars 2017, p. 10-11	Le féminisme nouvelle génération bouscule les codes
	Méto	8 mars 2017, p. 4	Quand les stars s'expriment pour l'égalité
Guérilla	La Libre Belgique	8 mars 2017, p. 26	« J'ai subi tout ce qui est possible aux mains de la guérilla et des paramilitaires »
Harcèlement rue	Le Soir	8 mars 2017, p. 30	« Touche pas à ma pote », un premier pas
Jane Fonda	La Dernière heure	6 mars 2017, p. 23	Les confidences de Jane Fonda : « On m'a violée »
Louvain-la-Neuve	Le Soir	8 mars 2017, p. 32	Le sexisme ordinaire sur le campus
	Le Soir	8 mars 2017, p. 32	« Déjà trois viols depuis la rentrée »
Polonaises	Le Soir	6 mars 2017, p. 8	L'appel des Polonaises aux femmes du monde

Violences conjugales	Le Courrier de l'Escaut	25 novembre 2017, p. 6	Briser le silence face aux violences.
----------------------	-------------------------	------------------------	---------------------------------------

Les victimes faisant l'objet de connotations paradoxales

Affaire	Titre de presse	Date et page	Titre de l'article
Centres violences sexuelles	La Dernière heure	10, 11, 12 novembre 2017, p. 8	Les victimes de viol n'ont plus à aller au commissariat
Fukushima	La Libre Belgique	7 mars 2017, p. 26	Les femmes et les enfants, premières victimes de Fukushima
Salle de sport	Le Nord Eclair	25 novembre 2017, p. 7	Privées de la salle de sports à cause de leur voile. Khadija et Ilham en faisaient pourtant depuis 2013

3. Le cas particulier des victimes hommes

Affaire	Titre de presse	Date et page	Titre de l'article
Comptable	La Dernière heure	7 mars 2017, p. 10	Elle voulait faire "corriger" son ex
	La Dernière heure	8 mars 2017, p. 8	Un contrat état placé sur la tête de David Ervinckx
	La Libre Belgique	6 mars 2017, p. 8	Un traquenard pour se débarrasser du père de son fils
	La Libre Belgique	7 mars 2017, p. 11	Qui a voulu la mort du comptable tué à Mellet ?
Kevin Spacey 1	Métro	10 novembre 2017, p. 16	De nouvelles accusations contre Kevin Spacey
Charlie Sheen Coery Haim	Métro	10 novembre 2017, p. 16	Charlie Sheen accusé de viol sur un acteur de 13 ans

Les victimes faisant l'objet de connotations négatives

Affaire	Titre de presse	Date et page	Titre de l'article
Comptable	La Dernière heure	7 mars 2017, p. 10	Elle voulait faire "corriger" son ex

Annexe 14 de la partie qualitative : exemples d'articles (corpus raisonné)

"Ce genre de centres arrive toujours trop tard mais c'est un grand pas en avant pour les victimes", affirmait ce jeudi la secrétaire d'État en charge du projet, Zuhair



RÉACTION

Eric S'jankers
INSPECTEUR
POL.BRU.

"Il y a des questions à ne pas poser"

"Nous sommes trente-deux inspecteurs de Polbru à avoir suivi une formation de deux semaines pour recueillir les plaintes des victimes au sein même du nouveau centre 320, rue Haute. Nous nous y rendons volontairement en civil. L'uniforme peut freiner les victimes dans leur récit. Si une victime se présente malgré tout au commissariat, nous la conduisons vers le centre au moyen d'une voiture banalisée. Et non en véhicule de police. Cela aussi, c'est important. Nous devons veiller à ne surtout pas les victimiser davantage. Certains comportements sont ainsi proscriés. De même que certaines questions comme demander comment la victime était habillée au moment des faits. Cela pourrait sous-entendre que si elle était en jupe, c'était de la provocation. Nous devons toujours partir du principe que si elle a dit non, c'est non. Peu importe le contexte de la soirée, etc."

N.Bien.

"J'AI ÉTÉ TRÈS MAL REÇUE À LA POLICE"

Les victimes d'agressions sexuelles sortent parfois secouées du commissariat

Dans les cas d'agressions sexuelles, les victimes ne portent pas toujours plainte. Les raisons sont nombreuses et leur appartenance (voir dans le DH Mag).

Cependant, quand elles osent franchir le cap et se rendre dans un commissariat, l'expérience n'est pas toujours aussi rose qu'espérée.

Samira (prénom d'emprunt), 27 ans, a été victime d'une agression sexuelle violente lors d'une

soirée. Elle est allée dénoncer les faits à la police, après avoir été voir les médecins. Elle est heureuse d'avoir dénoncé celui qui a "bousillé mon insouciance et ma jeunesse". Mais elle regrette la manière dont se sont passées les choses au commissariat.

"Lorsque je suis arrivée, il a fallu expliquer au policier à l'entrée pourquoi je venais. Expliquer, même brièvement, les faits était pénible. Il n'a pas osé me regarder,

me demandant de m'asseoir jusqu'à l'arrivée d'un de ses collègues, dit-elle. Lorsqu'il est arrivé, il était très froid, me demandant d'expliquer la situation, de lui donner des détails. J'ai dû tout réexpliquer lorsqu'une femme est arrivée. C'était pénible, difficile et je ne me suis pas sentie entendue ou soutenue. J'étais une femme blessée qui racontait le drame sans être reconfortée. J'avais l'impression d'être coupable et de devoir me justifier, alors que j'étais une victime. J'aurais aimé plus d'empathie, plus d'humanité. Je suis ressortie de là avec un bout de papier signé et le

marai encore plus bas. Ma détermination pour faire condamner mon bourreau était ébranlée."

DES PROPOS corroborés par Marianne, une quinquagénaire qui a été victime de viol quand elle avait 32 ans. C'était il y a près de 20 ans, mais elle n'oublie pas : "Je suis allée à la police mais c'est tout juste si les flics ne se marraient pas entre eux, se souvient-elle. Ils me faisaient comprendre que j'étais folle, comment me résister. Ils m'ont dit 'gardez vos distances et il passera à autre chose'..."

L.C.C.

La Dernière heure, 10-11-12 novembre 2017, p. 8.

"JE N'AI RIEN DEMANDÉ à Giulano Di Iuliochiacchia"

Sophie Dery lui a pourtant donné d'importantes sommes d'argent



Sophie Dery, qui est soupçonnée d'avoir commandité l'assassinat de son ex-mari, David Ervinckx, nie les faits.

L'accusée a rencontré David Ervinckx en mars 2010 par le biais d'amis communs. Ils sortaient alors tous les deux d'un divorce. Un an plus tard, Sophie apprenait qu'elle était enceinte mais, en avril 2011, le couple battait de l'aile au point qu'une intervention volontaire de grossesse était envisagée. Mais David est finalement revenu chez Sophie et l'enfant est né en octobre 2011.

En janvier 2012, Sophie apprenait que son mari l'avait trompée. "Une bombe m'est tombée

sur la tête", dit celle qui croyait vivre dans le bonheur.

Le 14 février 2012, le couple s'est définitivement séparé et, dès l'été, des procédures juridiques ont été lancées devant le tribunal de la jeunesse pour la garde de l'enfant. "Au départ, il passait voir son fils quand il voulait mais j'ai voulu des accords clairs. Il n'y avait plus aucune communication entre nous et j'étais en colère", avoue l'accusée. "J'ai eu le malheur d'avoir des paroles un peu lestes envers lui." Elle ajoute qu'elle avait envisagé de partir à l'étranger avec son fils avant d'avoir l'idée de frapper son ex-mari pour qu'il laisse tomber la requête de garde alternée. "Vous frappez les gens quand vous n'êtes pas d'accord", lui a demandé le président.

SOPHIE DERY DIT qu'elle a toujours parlé de "frapper" son ex-époux "sans rien de plus" et qu'un ami lui a remis les idées en place. Elle a demandé à un

collègue s'il connaissait des gens d'un coin peu fréquentable à Farciennes qui auraient pu accomplir cette sombre tâche. Elle dit n'avoir plus eu cette idée avant de rencontrer Giulano Di Iuliochiacchia, en juin 2012. "J'avais fait sa rencontre en 2008-2009, car il s'occupait de ma voiture", dit-elle.

L'accusée soutient qu'elle n'a

rien demandé à Giulano Di Iuliochiacchia. "J'ai peut-être dit des choses qu'une femme blessée aurait pu dire, du genre 'ce serait certainement mieux que David ne soit plus là', mais je ne lui ai rien demandé." Pourtant, elle lui a donné d'importantes sommes d'argent, "pour la construction d'un car-port", dit-elle.



David Ervinckx a été tué par balles au volant de son véhicule le 28 mars 2013 à Mellet (Les Bons Villers). © BELGA

La Dernière heure, 7 mars 2017, p. 10.

Annexe 15 de la partie qualitative : profil des auteurs (corpus raisonné)

1. Les auteurs

L'auteur n'est pas encore identifié

Affaire	Titre de presse	Date et page	Titre de l'article
Assassinat Walcourt	La Dernière heure	25, 26 novembre 2017, p. 11	Meurtre. Retrouvée morte dans sa voiture
	Le Nord Eclair	25 novembre 2017, p. 15	Retrouvée morte avec 3 balles dans le corps
Quartier	La Dernière heure	24 novembre 2017, p. 11	Un quartier pris d'assaut par les truands
Harcèlement médias	Le Soir	24 novembre 2017, p. 6	Flandre. L'ampleur du harcèlement sexuel sera évaluée dans la culture et les médias
	La Libre Belgique	24 novembre 2017, p. 11	Flandre. Enquête pour mesurer l'ampleur du harcèlement sexuel dans les médias

L'auteur n'est pas dévoilé

Affaire	Titre de presse	Date et page	Titre de l'article
Jane Fonda	La Dernière heure	6 mars 2017, p. 23	Les confidences de Jane Fonda : « On m'a violée »

On ne donne aucun élément sur l'auteur

Affaire	Titre de presse	Date et page	Titre de l'article
Armée	La Dernière heure	6 mars 2017, p. 1	Harcèlement au sein de la grande muette. Ce qui se passe à l'armée reste à l'armée !
Caméra TEC	La Libre Belgique	25-26 novembre 2017, p. 14	Sécurité. Des caméras anti-harcèlement sexuel dans les abribus
Centres violences sexuelles	La Dernière heure	10, 11, 12 novembre 2017, p. 8	Les victimes de viol n'ont plus à aller au commissariat
	La Libre Belgique	10, 11, 12 novembre 2017, p. 14	Violences sexuelles. Ouverture de trois centres de prise en charge
	Métro	10 novembre 2017, p. 2	Lutte contre les violences sexuelles
Droit avortement	Métro	8 mars 2017, p. 5	Un manifeste pour le droit à l'avortement
Escalier	Le Nord Eclair	24 novembre 2017, p. 1	Suspecté d'avoir tué son épouse

Harcèlement université	La Dernière heure	24 novembre 2017, p. 22	Bruxelles. Harcèlement. Campagne contre le harcèlement à l'ULB
8 mars	Métro	8 mars 2017, p. 1	Avec elles
Indiennes	Le Soir	8 mars 2017	La revanche des mamies indiennes
Infirmière	Le Nord Eclair	25 novembre 2017, p. 4	Il agresse une infirmière et lui dérobe sa voiture !
Ligne écoute	La Dernière heure	8 mars 2017, p. 20	Les femmes battues plus jamais sur répondeur
Lutte pauvreté mères célibataires	Métro	8 mars 2017, p. 6	Renforcer les mères célibataire
Salle de sport	Le Nord Eclair	25 novembre 2017, p. 1	Voilées, elles sont interdites de salle de sport !
SOS viol	La Dernière heure	25-26 novembre 2017, p. 13	Violence. Belgique. SOS viol reçoit 5 appels par jour
Violences conjugales logements sociaux	La Dernière heure	25-26 novembre 2017, p. 18	Déjà 64 logements sociaux attribués aux victimes

Très peu d'éléments sont développés à propos du ou des auteur(s)

Affaire	Titre de presse	Date et page	Titre de l'article
Ado machiavélique	La Libre Belgique	11 novembre 2017, p. 14	Mons. Une ado harcelait la directrice de son école
Ado meurtrière	Le Nord Eclair	25 novembre 2017, p. 15	Grande-Bretagne. Perpétuité pour l'adolescente tueuse
Affaire Troadec	La Dernière heure	6 mars 2017, p. 7	Affaire Troadec. Deux proches en garde à vue
	La Libre Belgique	6 mars 2017, p. 19	Deux proches de la famille Troadec en garde à vue
	La Libre Belgique	7 mars 2017, p. 25	France. Leur meurtre de la famille Troadec élucidé
	Le Soir	6 mars 2017, p. 10	Affaire Troadec : deux membres de la famille en garde à vue
Car-jacking	Le Nord Eclair	25 novembre 2017, p. 7	Car-jacking devant la gare
	Le Courrier de l'Escaut	25 novembre 2017, p. 21	Des coups pour un car-jacking
Cococinelle	Le Courrier de l'Escaut	24 novembre 2017, p. 16	Courtrai. Tribunal. Report dans le dossier Cococinelle
Escalier	Le Courrier de l'Escaut	25 novembre 2017, p. 20	Une chute ou un meurtre ?
Fillette frappée à mort	Le Courrier de l'Escaut	25 novembre 2017, p. 21	Fillette frappée à mort
Imam	Le Nord Eclair	25 novembre 2017, p. 21	Louvain. Un imam suspendu
Infirmière	Le Nord Eclair	25 novembre 2017, p. 7	Il agresse une infirmière et lui dérobe sa voiture
	Le Courrier de l'Escaut	25 novembre 2017, p. 21	L'infirmière d'une maison de repos agressée

Salle de sport	Le Nord Eclair	25 novembre 2017, p. 7	Privées de la salle de sports à cause de leur voile. Khadija et Ilham en faisaient pourtant depuis 2013
Séquestration	La Dernière heure	8 mars 2017, p. 10	Un jeune homme séquestre sa copine durant 10 jours
Viol fille	Le Nord Eclair	25 novembre 2017, p. 7	Il a tenté de violer sa fille de 11 ans
	Le Courrier de l'Escaut	24 novembre 2017, p. 12	Quatre ans pour avoir violé sa fille
Viols sur mineures	Le Courrier de l'Escaut	24 novembre 2017, p. 16	Mons. Cour d'appel. Dix ans de prison pour viols sur mineures
Viol Vilvoorde	La Dernière heure	25, 26 novembre 2017, p. 10	Arrestation. Vilvoorde. La victime avait été violée pendant son jogging

On connaît l'identité précise de l'auteur

Affaire	Titre de presse	Date et page	Titre de l'article
Charlie Sheen Coery Haim	Métro	10 novembre 2017, p. 16	Charlie Sheen accusé de viol sur un acteur de 13 ans
Eva Green	La Dernière heure	10, 11, 12 novembre 2017, p. 26	Sa fille harcelée par Weinstein
Kevin Spacey 1	Métro	10 novembre 2017, p. 16	De nouvelles accusations contre Kevin Spacey
Pistorius	La Dernière heure	25, 26 novembre 2017, p. 10	Meurtre. Afrique du Sud. Peine aggravée pour Pistorius en appel
Weinstein avocat	La Dernière heure	10, 11, 12 novembre 2017, p. 12	Harcèlement. USA. Weinstein engage un ténor du barreau

Quelques éléments de caractérisation de l'auteur

Affaire	Titre de presse	Date et page	Titre de l'article
Accusé accusant	Le Soir	10, 11, 12 novembre 2017, p. 36	Un accusé qui accuse aux Assises
Ado machiavélique belge	La Dernière heure	10, 11, 12 novembre 2017, p. 13	Harcèlement. Une ado machiavélique et perverse condamnée
Affaire Troadec	La Dernière heure	7 mars 2017, p. 9	Affaire Troadec : le terrible épilogue
	La Dernière heure	8 mars 2017	Assassinats. Surprises en cascade dans la ferme de l'horreur
Belle mère	Le Courrier de l'Escaut	24 novembre 2017, p. 16	Mons. Cour d'appel. Tentative de meurtre ou coups ?
Congrès USA	La Libre Belgique	24 novembre 2017, p. 19	L'agenda du Congrès encombré par les scandales sexuels
Denis Baupin	La Dernière heure	7 mars 2017, p. 7	Un député écologiste échappe aux poursuites

Kevin Spacey 2	Le Soir	10, 11, 12 novembre 2017, p. 46	Kevin Spacey effacé du nouveau Ridley Scott
	La Libre Belgique	10, 11, 12 novembre 2017, p. 58	Cinéma. Plummer va remplacer Spacey
	La Dernière heure	10, 11, 12 novembre 2017, p. 35	Kevin Spacey viré d'un film fini !
Kevin Spacey 3	Métro	24 novembre 2017, p. 23	Kevin Spacey visé par Scotland Yard
Merel De Prins	La Dernière heure	10, 11, 12 novembre 2017, p. 12	En Bref. L'homme qui a mortellement fauché Merel De Prins veut un bracelet électronique
Pistorius	Le Courrier de l'Escaut	25 novembre 2017, p. 16	Peine aggravée pour Pistorius
Policier harceleur	La Libre Belgique	7 mars 2017, p. 12	Un policier harceleur de dames et écraseur de chiens condamné
Taylor Swift	Le Soir	10, 11, 12 novembre 2017, p 54	Taylor Swift chez DSK
	La Dernière heure	10, 11, 12 novembre 2017, p. 35	Taylor Swift s'offre la maison de DSK
Robinho	La Libre Belgique	24 novembre 2017, p. 36	Football. Robinho condamné à neuf ans de prison

Description longue

Affaire	Titre de presse	Date et page	Titre de l'article
Escalier	Le Nord Eclair	24 novembre 2017, p. 6	Suspecté d'avoir tué sa femme dans les escaliers
Forcer une prostituée	La Dernière heure	24 novembre 2017, p. 12	Justice. Bruxelles. Il vole l'arme de son dealer pour forcer une prostituée
Pistorius	Le Soir	25, 26 novembre 2017, p. 15	Oscar Pistorius, plus dure sera la chute
Violences conjugales	Le Courrier de l'Escaut	25 novembre 2017, p. 6	Briser le silence face aux violences.
Violences conjugales témoignage	La Dernière heure	25-26 novembre 2017, p. 18	Majde, esclave sexuelle pensant 8 ans

Les auteurs sont collectifs

Affaire	Titre de presse	Date et page	Titre de l'article
Groupe précis			
Caméra TEC	La Dernière heure	25, 26 novembre 2017, p. 6	Des caméras anti-harcèlement sexuel dans les abribus

Droits des femmes	La Libre Belgique	10, 11, 12 novembre 2017, p. 24-25	Les Saoudiennes pourront aller au stade
Droits des femmes	Méto	8 mars 2017, p. 5	« On assiste à une remise en cause des droits des femmes »
Emma Watson	Méto	7 mars 2017, p. 7	Emma Watson répond cash
Féminisme	Le Soir	8 mars 2017, p. 1 et 10	Nous devrions tous être féministes
Fukushima	La Libre Belgique	7 mars 2017, p. 26	Les femmes et les enfants, premières victimes de Fukushima
Guérilla	La Libre Belgique	8 mars 2017, p. 26	« J'ai subi tout ce qui est possible aux mains de la guérilla et des paramilitaires »
Louvain-la-Neuve	Le Soir	8 mars 2017, p. 32	Le sexisme ordinaire sur le campus
	Le Soir	8 mars 2017, p. 32	« Déjà trois viols depuis la rentrée »
Polonaises	Le Soir	6 mars 2017, p. 1	« Femmes du monde, vos craintes sont fondées »
	Le Soir	6 mars 2017, p. 8	L'appel des Polonaises aux femmes du monde
Réforme pension	Le Soir	25, 26 novembre 2017, p. 8	« La réforme des pensions discrimine les femmes »
Revenge porn	Méto	10 novembre 2017, p. 4	Sydney (Facebook et le revenge porn)
Viol collectif	La Dernière heure	24 novembre 2017, p. 19	Saint-Josse. Police. Viol collectif : sept arrestations dont un mineur
Violences conjugales	Le Courrier de l'Escaut	25 novembre 2017, p. 6	La Consoude, une maison d'accueil pour une nouvelle vie sans violence
Violences conjugales (meurtres)	Méto	24 novembre 2017, p. 2	38 femmes victimes de violences
Violences conjugales logements sociaux	La Dernière heure	8 mars 2017, p. 20	Une centaine de logements sociaux pour les victimes
Organisations			
Armée	La Dernière heure	6 mars 2017, p. 4	Les victimes découragées de parler à la police
Ecart salarial (proposition loi)	La Libre Belgique	10, 11, 12 novembre 2017, p. 64	Egalité. (proposition de loi contre l'écart salarial)
	La Libre Belgique	10, 11, 12 novembre 2017, p. 8	Pour Ecolo, les entreprises sexistes doivent être montrées du doigt
Publicité 1	La Libre Belgique	6 mars 2017, p. 47	Egalité des sexes dans les médias : 1 ^{re} plainte
	Le Soir	6 mars 2017, p. 9	Les « femmes appétissantes » choquent
Publicité 2	Méto	7 mars 2017, p. 15	YSL crée la polémique

Violences gynécologiques	La Libre Belgique	10, 11, 12 novembre 2017, p. 28-29	« Les violences gynécologiques peuvent être vécues comme un viol »
Auteurs plus abstraits			
Appel grève	La Libre Belgique	6 mars 2017, p. 6	Le 8 mars, les femmes partiront en grève contre toutes les violences
	Métro	7 mars 2017, p. 3	Un appel à la grève des femmes
Balance ton porc	La Libre Belgique	10, 11, 12 novembre 2017, p. 53	Harcèlement. Un homme n'est jamais un porc
Discrimination au travail sexisme latent	La Libre Belgique	8 mars 2017, p. 52-53	Soixante ans plus tard
Droits des femmes	Métro	8 mars 2017, p. 10-11	« Le féminisme est le combat du 21 ^e siècle »
Ecart salarial	Métro	8 mars 2017, p. 2	Deux mois et 14 jours en plus pour gagner autant que les hommes
Entrepreneuriat	La Libre Belgique	8 mars 2017, p. 30-31	Le monde des start-up se conjugue encore très souvent au masculin
	Métro	8 mars 2017, p. 2	Trop peu de femmes managers en Belgique
Equilibre vie privée professionnelle	Métro	8 mars 2017, p. 3	Deux femmes deux choix de vie
Féminisme	Le Soir	8 mars 2017, p. 1	Les nouveaux visages du féminisme
	Le Soir	8 mars 2017, p. 10	Rokhaya Diallo : « Le féminisme dominant doit se questionner »
	Le Soir	8 mars 2017, p. 10-11	Le féminisme nouvelle génération bouscule les codes
	Métro	8 mars 2017, p. 4	Quand les stars s'expriment pour l'égalité
Harcèlement rue	La Dernière heure	6 mars 2017, p. 5	98 % des femmes ont déjà été harcelées
	La Dernière heure	7 mars 2017, p. 19	Bruxelles-ville. Campagne de sensibilisation. Se mettre dans la peau de femmes harcelées en rue
	La Libre Belgique	7 mars 2017, p. 7	La Ville de Bruxelles contre le harcèlement de rue
	La Libre Belgique	6 mars 2017, p. 7	« Touche pas à ma pote » sensibilise au harcèlement de rue
	Le Soir	8 mars 2017, p. 30	« Touche pas à ma pote », un premier pas
Harcèlement travail	La Dernière heure	24 novembre 2017, p. 10	Etude. Belgique. 34 % des travailleurs harcelés
	Métro	24 novembre 2017, p. 2	Chiffre 34 %
	Le Nord Eclair	24 novembre 2017, p. 43	Un travailleur sur trois victime d'un comportement inapproprié au boulot

Hillary Clinton	Le Soir	8 mars 2017, p. 1	Cinéma. Jessica Chastain au « Soir » : « Hillary Clinton a été traité de manière sexiste »
Noms rues	La Dernière heure	10, 11, 12 novembre 2017, p. 22	Bruxelles-ville. Action citoyenne. Les rues des Marolles rebaptisées avec des noms de femmes invisibilisées
Sculpture	Le Soir	25-26 novembre 2017, p. 54	Un clitoris géant... .. à côté d'un pénis en béton
Virilité	Le Soir	24 novembre 2017, p. 24-25	« Le racisme est puni, mais le sexisme pas »
Violences conjugales (meurtres)	Métro	24 novembre 2017, p. 1	Déjà 38 femmes tuées par leur conjoint cette année violences machistes
Violences faites aux femmes	Métro	24 novembre 2017, p. 2	Une grande marche contre les violences faites aux femmes
	Le Nord Eclair	6 mars 2017, p. 7	Les femmes à l'honneur cette semaine
	Métro	8 mars 2017, p. 3	Une journée d'actions

Connotations négatives

Affaire	Titre de presse	Date et page	Titre de l'article
Accusé accusant	Le Soir	10, 11, 12 novembre 2017, p. 36	Un accusé qui accuse aux Assises
Ado machiavélique belge	La Dernière heure	10, 11, 12 novembre 2017, p. 13	Harcèlement. Une ado machiavélique et perverse condamnée
Congrès USA	La Libre Belgique	24 novembre 2017, p. 19	L'agenda du Congrès encombré par les scandales sexuels
Denis Baupin	La Dernière heure	7 mars 2017, p. 7	Un député écologiste échappe aux poursuites
Escalier	Le Nord Eclair	24 novembre 2017, p. 6	Suspecté d'avoir tué sa femme dans les escaliers
	Le Courrier de l'Escaut	25 novembre 2017, p. 20	Une chute ou un meurtre ?
Forcer une prostituée	La Dernière heure	24 novembre 2017, p. 12	Justice. Bruxelles. Il vole l'arme de son dealer pour forcer une prostituée
Infirmière	Le Courrier de l'Escaut	25 novembre 2017, p. 21	L'infirmière d'une maison de repos agressée
Kevin Spacey	Métro	10 novembre 2017, p. 16	De nouvelles accusations contre Kevin Spacey
Kevin Spacey 2	La Dernière heure	10, 11, 12 novembre 2017, p. 35	Kevin Spacey viré d'un film fini !

	La Libre Belgique	10, 11, 12 novembre 2017, p. 58	Cinéma. Plummer va remplacer Spacey
	Le Soir	10, 11, 12 novembre 2017, p. 46	Kevin Spacey effacé du nouveau Ridley Scott
Policier harceleur	La Libre Belgique	7 mars 2017, p. 12	Un policier harceleur de dames et écraseur de chiens condamné
Salle de sport	Le Nord Eclair	25 novembre 2017, p. 7	Privées de la salle de sports à cause de leur voile. Khadija et Ilham en faisaient pourtant depuis 2013
Taylor Swift	La Dernière heure	10, 11, 12 novembre 2017, p. 35	Taylor Swift s'offre la maison de DSK
	Le Soir	10, 11, 12 novembre 2017, p. 54	Taylor Swift chez DSK
Viol fille	Le Nord Eclair	25 novembre 2017, p. 7	Il a tenté de violer sa fille de 11 ans
Violences conjugales témoignage	La Dernière heure	25-26 novembre 2017, p. 18	Majde, esclave sexuelle pensant 8 ans
Violences conjugales témoignage	Le Courrier de l'Escaut	25 novembre 2017, p. 6	Briser le silence face aux violences.
Violences gynécologiques	La Libre Belgique	10, 11, 12 novembre 2017, p. 28-29	« Les violences gynécologiques peuvent être vécues comme un viol »
Weinstein avocat	La Dernière heure	10, 11, 12 novembre 2017, p. 12	Harcèlement. USA. Weinstein engage un ténor du barreau

Les auteurs qui font l'objet de portraits paradoxaux

Affaire	Titre de presse	Date et page	Titre de l'article
Congrès USA	La Libre Belgique	24 novembre 2017, p. 19	L'agenda du Congrès encombré par les scandales sexuels
Pistorius	Le Soir	25, 26 novembre 2017, p. 15	Oscar Pistorius, plus dure sera la chute

Les "raisons" qui ne sont pas remises en question

Affaire	Titre de presse	Date et page	Titre de l'article
Accusé accusant	Le Soir	10, 11, 12 novembre 2017, p. 36	Un accusé qui accuse aux Assises
Affaire Troadec	La Dernière heure	7 mars 2017, p. 9	Affaire Troadec : le terrible épilogue
	La Libre Belgique	7 mars 2017, p. 25	France. Le meurtre de la famille Troadec élucidé

Belle mère	Le Courrier de l'Escaut	24 novembre 2017, p. 16	Mons. Cour d'appel. Tentative de meurtre ou coups ?
Denis Baupin	La Dernière heure	7 mars 2017, p. 7	Un député écologiste échappe aux poursuites
Forcer une prostituée	La Dernière heure	24 novembre 2017, p. 12	Justice. Bruxelles. Il vole l'arme de son dealer pour forcer une prostituée
Sexagénaire	La Libre Belgique	6 mars 2017, p. 9	Un sexagénaire a poignardé mortellement son ex-compagne
Violences gynécologiques	La Libre Belgique	10, 11, 12 novembre 2017, p. 28-29	« Les violences gynécologiques peuvent être vécues comme un viol »

2. Cas particulier des femmes tueuses

Affaire	Titre de presse	Date et page	Titre de l'article
Comptable	La Dernière heure	7 mars 2017, p. 10	Elle voulait faire "corriger" son ex
	La Dernière heure	8 mars 2017, p. 8	Un contrat état placé sur la tête de David Ervinckx
	La Libre Belgique	6 mars 2017, p. 8	Un traquenard pour se débarrasser du père de son fils
	La Libre Belgique	7 mars 2017, p. 11	Qui a voulu la mort du comptable tué à Mellet ?

Annexe 16 de la partie qualitative : exemples d'articles (corpus raisonné)

ASSASSINATS FRANCE



Hubert Caouissin, le beau-frère de Pascal Troadec, a avoué avoir tué le couple et ses deux enfants, transporté les corps avant de les démembrer et les brûler. © BELGA

AFFAIRE TROADEC : le terrible épilogue

► Le beau-frère a été inculpé d'un quadruple assassinat commis sur fond de conflit pour un héritage

► C'est une enquête hors norme, un jeu de piste macabre qui a pris fin dans la nuit de dimanche à lundi, quand Hubert Caouissin, le beau-frère de Pascal Troadec, a avoué être l'auteur du quadruple meurtre.

Selon les déclarations faites aux enquêteurs français, il aurait tué Pascal et Brigitte Troadec, 49 ans, leur fils Sébastien, 21 ans, et leur fille Charlotte, 18 ans, à leur domicile d'Orvault, dans la banlieue de Nantes (Loire-Atlantique), le 16 février der-

nier. Les crimes auraient été commis à l'aide d'un pied-de-biche. Il aurait ensuite nettoyé la scène de crime, démembré puis déplacé les corps dans une voiture pour les ramener à son domicile. C'est là qu'il dit les avoir brûlés. Hier, les recherches étaient toujours en cours pour retrouver les restes des quatre membres de la famille Troadec.

HIER APRÈS-MIDI, le procureur de la République de Nantes a précisé, lors d'une conférence

de presse, les éléments factuels des investigations. "Hubert Caouissin était persuadé que Pascal Troadec a tenté de récupérer des pièces d'or. Un conflit long de plusieurs années, qui a donné lieu à de grosses altercations entre les deux hommes, parce que ces pièces auraient dû être partagées, selon Hubert Caouissin. Ce sont ces faits qui ont provoqué les faits du 16 février", a expliqué Pierre Sennès, qui a supervisé l'enquête.

Selon lui, le suspect s'est rendu à Orvault pour espionner la famille, muni d'un stéthoscope pour écouter ce qui se disait dans la maison d'Orvault. "Vers 23 h, il entre et se cache dans le garage. Quand toute la famille

est allée se coucher, il entre dans la maison pour prendre une clé qu'il a vue sur un meuble. En faisant cela, il fait du bruit et réveille le couple Troadec. A ce moment-là, il y a une altercation entre Pascal Troadec et Hubert Caouissin. M. Troadec est descendu avec un pied-de-biche. Hubert Caouissin réussit à s'en emparer et frappe, jusqu'à donner la mort au couple. Puis à leurs deux enfants", a précisé le procureur.

IL RESTE ALORS deux jours sur place pour découper les corps et nettoyer la scène. Il a entre-temps prévenu sa compagne Lydie Troadec, restée dans le Finistère.

Hubert Caouissin est mis en examen (inculpé) d'assassinats et d'atteinte à l'intégrité de cadavres. Il encourt la réclusion criminelle à perpétuité. Poursuivi pour délit de modification de l'état des lieux d'un crime pour

faire obstacle à la manifestation de la vérité, Lydie Troadec encourt trois ans d'emprisonnement. Elle aurait aidé à "nettoyer la voiture", quelques jours après les faits.

Le mobile du crime, ce fameux héritage en pièces d'or, au décès du père de Pascal Troadec il y a six ans, semble avoir rythmé la vie de la famille pendant des années. "Régulièrement, à chaque réunion de famille, il y avait des altercations vives autour de ce problème", a indiqué

Pierre Sennès.

Interrogée dans *Le Parisien*, la mère d'Hubert Caouissin décrit un ingénieur travaillant à l'arsenal de Brest, "victime d'un gros burn-out il y a un peu plus de trois ans". Elle y explique que l'affaire des pièces d'or est une "légende familiale" qui aurait lentement empoisonné les relations entre les deux couples.

Une querelle entre deux couples sur fond d'héritage

La Dernière heure, 7 mars 2017, p. 9.

HARCÈLEMENT

MONS

UNE ADO MACHIAVÉLIQUE et perverse condamnée



L'élève, qui harcelait sa directrice, est condamnée à 6 mois en IPPJ avec sursis

► Le tribunal de la jeunesse de Mons a estimé ce jeudi que le harcèlement téléphonique subi par la directrice d'une école de La Louvière était établi dans le chef d'une de ses élèves, alors âgée de 13 ans.

L'adolescente, aujourd'hui âgée de 17 ans, est condamnée à six mois de placement avec sursis en institution de protection de la jeunesse. Si elle veut éviter le séjour forcé en IPPJ, elle devra effectuer 100 heures de prestations d'intérêt général et se soumettre à un suivi psychologique et éducatif. Au civil aussi, l'ado et ses parents sont condamnés à indemniser la directrice à hauteur de 10.000 euros ainsi que sa fille à hauteur de 5.000 euros.

LE TRIBUNAL a par ailleurs regretté ne pas avoir été saisi plus tôt afin de procéder à des investigations quant à la personnalité de l'élève. Toutefois, le tribunal a pointé "le machiavélisme", "la perversité", "l'absence de prise de conscience", ainsi que "la banalisation des faits" dans le chef de la jeune fille. Durant plusieurs mois en 2013, elle avait harcelé sa directrice d'école avec des messages d'insultes, à caractère sexuel, des menaces de mort par SMS et sur le réseau social Facebook. Quatre ans après, la directrice très affectée n'a toujours pas repris le travail.

"Ma cliente est complètement détruite et souffre d'un stress post-traumatique sévère", précisait le conseil de la directrice, M^e Discepoli, insistant sur le caractère "sadique" des persécutions subies. "Ce n'était pas une blague de mauvais goût, ce harcèlement l'a tuée psychologiquement. Le tribunal le reconnaît. C'est un jugement exemplaire, il n'y a pas de banalisation du harcèlement. Et le tribunal reconnaît le calvaire et le préjudice de ma cliente."

C.Ti

La Dernière heure, 10-11-12 novembre 2017, p. 13.

Suspecté d'avoir tué sa femme dans les escaliers

L'accident, remis en question

Le 18 avril 2010, Héléne F. (33 ans) décédait dans un hôpital à Gand d'un sévère traumatisme crânien. Son mari, Alexis D. avait expliqué qu'elle avait chuté accidentellement dans les escaliers mais le ministère public l'accuse d'homicide. Un médecin légiste a apporté son avis, un autre viendra en janvier.

Trois heures de débat. C'est le temps que consacrera, le 22 mars 2018, la chambre criminelle du tribunal correctionnel de Tournai pour juger un homme qui conteste avoir tué son épouse, en avril 2010. Jeudi, le tribunal a entendu le médecin légiste qui a procédé à l'analyse externe du corps. Le 25 janvier, le médecin légiste, qui a pratiqué l'autopsie sur la dépouille exhumée de la victime, viendra témoigner. Et puis, ce sera une bataille d'avocats. Les faits. Nous sommes en avril 2010 et Alexis appelle les secours car son épouse vient de chuter dans les escaliers et elle est inconsciente. Dès le départ, ses explications semblent suspectes et

l'affaire est mise à l'instruction. Le docteur Didier Stéfany, médecin légiste, a procédé à une analyse externe du corps de la jeune femme sur les lieux des faits mais aussi un jour après son décès.

«Elle présentait de multiples hématomes à la face, aux membres supérieurs, aux genoux, aux hanches mais aussi des fractures à la face, au front, aux orbites, aux mâchoires. Le taux de coagulation du sang était bien inférieur à la normale», explique le médecin.

Pour le médecin légiste, la chute a dû être lourde... comme une plongée en avant

Pour le médecin, la chute a dû être lourde, comme une plongée depuis le haut de l'escalier. *«Si elle avait glissé sur le sol ou fait des roulades, il y aurait eu plus d'hématomes sur son corps, d'autant que madame souffrait d'un problème de coagulation du sang. Ici, une pro-*



Il doit répondre d'homicide, devant le tribunal. © D.R.

jection violente, comme une plongée, est compatible avec les lésions constatées à la tête», poursuit le médecin. Le fait de plaquer la face de la victime contre le sol à plusieurs reprises n'est pas exclu. A l'époque, le mari n'a pas été inculpé mais les enquêteurs de la police judiciaire ont obtenu de précieux renseignements à son sujet.

UN DÉTOURNEMENT DE 60.000 €

«Ils ont découvert une série de choses et notamment le fait qu'il avait déclaré être diplômé en sciences économiques aux FUCAM mais on n'a jamais entendu parler de lui là-bas. Quant à son mémoire, il l'avait piqué sur internet», raconte M^e Rivière, avocat de la famille de la victime qui aimerait savoir ce qui s'est passé exactement il y a plus de sept ans.

Et ce n'est pas tout. Les enquêteurs ont découvert que le mari avait été licencié après avoir dé-

tourmé 60.000 euros chez son employeur. Afin d'éviter des poursuites pour un vol domestique, il a remboursé la moitié. Les enquêteurs auraient aussi découvert qu'il avait souscrit une assurance-vie au nom de son épouse, qu'il avait signée à sa place. En droit, cela s'appelle un faux.

Compte tenu de ces nouveaux éléments, un autre médecin, le docteur Alain Duverger, a procédé à l'autopsie du corps exhumé. Il viendra s'expliquer le 25 janvier. Un témoignage essentiel pour les parties civiles et l'accusation. Selon nos informations, ce médecin conclut que les lésions constatées évoquent manifestement des coups portés à un même endroit avec une violence extrême, à plusieurs reprises. Cela semble bien incompatible avec une chute accidentelle. Mais en attendant, Alexis D. reste présumé innocent. ●

C.K

Le Nord Eclair, 24 novembre 2017, p. 6.

Majde, esclave sexuelle PENDANT 8 ANS

▶ Cette Iranienne est arrivée en 2009 à Bruxelles suite à un mariage arrangé. S'en est suivi un véritable calvaire...

▶ Le témoignage de Majde (prénom d'emprunt), fait froid dans le dos. En octobre 2009, cette Iranienne de 50 ans est arrivée à Bruxelles suite à un mariage arrangé par sa famille avec un cousin éloigné. Mais ce qui devait s'apparenter à une belle idylle a viré au cauchemar.

"Mes proches m'assuraient que c'était quelqu'un de bien, aisé socialement, de bonne famille et que j'allais avoir une belle vie", explique Majde. "Mais, dès mon arrivée à l'aéroport, j'ai réalisé que c'était une énorme erreur. Il vivait depuis 35 ans en Belgique mais était totalement primitif. Il ne me laissait aucune liberté, voulait tout contrôler, de mes sorties aux messages que j'envoyais. Il ne me laissait jamais sortir seule et m'enfermait à clé le soir dans son appartement quand lui devait aller travailler. Je me sentais emprisonnée et je pleurais tout le temps."

MAIS OUTRE LES VIOLENCES psychologiques, Majde explique avoir été son esclave sexuelle durant 8 ans. "Quand je lui demandais pourquoi il se comportait de cette manière, il me menaçait de me renvoyer en Iran. J'aurais bien voulu divorcer mais j'avais déjà rompu avec mon ex-mari en Iran et ma religion m'interdit de divorcer

deux fois. Je n'avais d'autre choix que d'être à sa merci", poursuit Majde.

En 2011, sa fille, âgée aujourd'hui de 27 ans, l'a rejointe à Bruxelles. "Elle a vécu durant un an dans notre apparte-

ment avant que j'en trouve un juste pour elle. Je n'ai jamais voulu la mêler à mon histoire pour ne pas la bouleverser. Lui ne m'emmenait jamais en voyage, au resto ou à des soirées. Ma fille voyait que j'étais très mal mais je ne lui ai jamais raconté mon cauchemar", ajoute-t-elle.

En 2015, Majde a suivi des cours de langue à l'enseignement de promotion sociale à U-

cle. "Une enseignante, Nathalie, a remarqué que quelque chose n'allait pas. Je lui ai tout raconté et elle m'a guidée vers l'assistant social de l'école. Lui m'a ensuite redirigé vers le centre de prévention des violences conjugales et familiales. Cela a constitué un déclic et j'ai décidé de quitter l'appartement en octobre 2016",

explique-t-elle.

À l'annonce de son départ, l'ex-mari de Majde a tenté de se suicider. "Il a voulu mettre fin à ses jours en buvant de l'eau de Javel mais ça n'a pas marché. Il a voulu me faire endosser la responsabilité de sa mort, me faire culpabiliser. Je n'ai en revanche rien dit à ma famille en Iran, sauf à ma sœur qui est au courant de mon divorce mais elle me soutient. Depuis un an, je n'ai plus de nouvelles de lui. Il ne s'est même pas présenté lors du jugement du divorce", ajoute Majde.

AUJOURD'HUI, elle habite dans un logement social spécifiquement mis à disposition par la Région bruxelloise pour les victimes de violences conjugales (voir ci-dessous) et se rend régulièrement au centre pour consulter un psychologue. "Sans eux, je ne sais pas ce que j'aurais fait ! Ils m'ont permis de m'exprimer librement, m'ont accompagnée dans les procédures judiciaires, m'ont permis de rencontrer des femmes dans ma situation que je considère aujourd'hui comme des sœurs. Ce centre m'a permis de me reconstruire et d'avoir un nouveau départ", conclut Majde.

Arnaud Farr



■ Le récit de Majde, nom d'emprunt, fait froid dans le dos. © BERNARD DEMOULIN

Logée dans un appartement mis à disposition par la Région

10

Dix autres logements pour victimes de violences sont en cours d'attribution.

La Dernière heure, 25-26 novembre 2017, p. 18.

“Les violences gynécologiques pe

Santé La journaliste Mélanie Déchalotte dénonce les maltraitances commises lors de consultations en gynécologie.

Entretien Jessica Flament

Des centaines de femmes ont pris la parole publiquement ces dernières années pour dénoncer les maltraitances et violences dont elles sont parfois victimes lors de consultations en gynécologie-obstétrique. La journaliste française Mélanie Déchalotte y a consacré un "Livres noir de la gynécologie" (Éditions First).

Pourquoi ce sujet vous tient-il à cœur ?

J'ai remarqué que toutes les femmes autour de moi avaient une histoire plus ou moins grave à raconter sur ce qu'elles avaient vécu dans leur suivi en gynécologie. Au même moment, le hashtag #PayeTonUtérus a permis aux femmes de partager leurs mauvaises expériences. Cela m'a convaincu qu'il y avait un sujet à traiter. J'ai proposé à France Culture un documentaire sur les maltraitances gynécologiques où je laissais la parole aux patientes mais également aux médecins.

C'était la première fois qu'un média en parlait. Après sa diffusion, des centaines de témoignages ont afflué sur le site Internet de l'émission, c'était du jamais vu. J'ai alors décidé d'écrire un livre et de me lancer dans une grande enquête qui m'a pris un peu plus d'un an.

Quels sont les effets de ces maltraitances sur les femmes ?

Beaucoup de gestes en gynécologie et en obstétrique impliquent une pénétration sexuelle, que ce soit avec des ciseaux lors de l'épisiotomie, avec un spéculum ou avec le doigt lors d'un toucher vaginal. Lorsque ce geste est effectué sans le consentement de la patiente, sous la menace, l'intimidation ou le chantage, il peut être vécu comme un viol. Les femmes sont donc soumises aux mêmes mécanismes psychiques et aux mêmes conséquences psychologiques que celles engendrées par une agression sexuelle : elles sont sidérées, puis sont envahies par des flash-backs, des cauchemars, etc. N'oublions pas non plus les conséquences physiques, notamment lors de l'épisiotomie dont les répercussions peuvent être semblables à celles d'une mutilation génitale. Les femmes qui l'ont mal vécue souffrent par exemple de douleurs lors des rapports

sexuels ou d'incontinence. Elles ne reconnaissent pas leur sexe et ne se reconnaissent pas elles-mêmes.

La gynécologie souffre-t-elle d'une approche paternaliste voire sexiste du soignant ?

Même si les choses ont évolué, on souffre encore du paternalisme médical. Le médecin sait mieux que le patient. C'est le médecin qui décide, c'est lui qui commande. La patiente, elle, est d'emblée désqualifiée. Les violences en gynécologie et obstétrique sont issues d'une domination de genre, donc sexiste, et d'une domination institutionnelle de l'hôpital.

Dans votre livre, on apprend que lors de la prescription d'une pilule, des gynécologues imposent à leurs jeunes patientes des examens comme la palpation des

seins, un toucher ou un frottis vaginal. Or, seule la prise de tension est recommandée par l'Organisation mondiale de la santé. Pourquoi agissent-ils de la sorte ?

C'est directement issu de ce paternalisme médical et de cette pensée de certains médecins : "Le corps de la femme m'appartient. Pour lui prescrire une pilule, il faut que je voie si tous ses organes fonctionnent bien." N'oublions pas non plus qu'en facturant des actes



Mélanie Déchalotte

uvent être vécues comme un viol”

comme une échographie ou un frottis vaginal, ils rentabilisent le rendez-vous. Au-delà de l'aspect financier, ils ne veulent pas non plus être pris en défaut mais ils sont parfois dans l'erreur car le frottis vaginal n'est recommandé qu'à partir de 25 ans.

La gynécologie se modernise-t-elle trop lentement ?

Tout à fait. D'un côté, certains gynécologues ne se mettent pas à jour et ne se remettent pas en question. D'autre part, la dernière grande avancée qui est la périnéale date de plus de trente ans. Qu'a-t-on inventé depuis pour soulager les femmes lors de l'accouchement ?

Ces violences sur les femmes sont-elles le fruit des mauvaises conditions de travail des soignants ?

La souffrance au travail dans le milieu hospitalier est une réalité connue et dénoncée en France. Les hôpitaux sont gérés comme des entreprises, ce qui est une aberration. Une équipe en sous-effectif ne pourra pas prendre le temps de donner des informations à la patiente et créer un lien avec elle. Là où les soignants sont maltraités, les patients le seront aussi. Malgré tout, les médecins ne doivent pas se cacher derrière cette souffrance au travail pour se justifier. J'ai recueilli des témoignages de femmes qui ont vécu des choses terribles alors que l'équipe de soignants n'était absolument pas surmenée par manque d'effectifs.

“Je vous ai enlevé l'utérus, mais ce n'est pas grave.”

A Carine, opérée d'un kyste à l'ovaire

Son médecin l'a mutilée sans son consentement, comme Carine, 38 ans, en témoigne dans *“Le livre noir”*.

“A 18 ans, vous avez déjà eu six partenaires sexuels ?”

A Myriam, en consultation

Effarée, la spécialiste note le chiffre. *“Je me suis sentie rabaissée et j'ai pensé avoir fait quelque chose de mal”*, témoigne Myriam.

“Voilà c'est fait ! J'envoie ce frottis au labo.”

A Alya, venue pour la pilule

Traumatisée par le viol d'un urologue, elle refuse tout examen intrusif. Le gynécologue saisit cependant son spéculum et l'insère sans un mot dans l'entrejambe d'Alya.

Comment sensibiliser les médecins à ces violences ?

Je pense qu'il faut développer le fondement même de la profession : la relation soigné-soignant. En France, les médecins sont sélectionnés sur leur capacité à accumuler des connaissances, jamais sur leurs qualités humaines. On produit de très bons techniciens mais qui s'apparentent parfois à des robots. Aujourd'hui, il y a des soignants en exercice qui n'ont pas les qualités humaines pour l'être. Il faut sûrement revoir la manière dont on forme les médecins. Inclure dans leur formation des jeux de rôle ou un enseignement par des patientes-expertes permettrait aux soignants de se mettre à la place des femmes et de comprendre ce qu'elles ressentent. Par ailleurs, les médecins se serrent les coudes et soutiennent l'insoutenable. Ils ne se dénoncent pas entre eux et sont parfois prêts aux pires incohérences. C'est très visible lorsque les victimes ont le courage de lancer des procédures pour demander des réparations. J'ai eu énormément de mal à trouver des gynécologues qui acceptent de dire publiquement, sans se cacher derrière l'anonymat, que les violences gynécologiques existent. A part Martin Winckler, un médecin généraliste sensibilisé à ces violences sexistes, très peu de professionnels osent prendre la parole.

→ L'intégralité de cette interview est à découvrir à partir de samedi 12 heures sur LaLibre.be.

La Libre Belgique, 10-11-12 novembre 2017, p. 28-29.

Annexe 17 de la partie qualitative : phénomènes particuliers (corpus raisonné)

1. Phénomènes regrettables

Acte manqué

Affaire	Titre de presse	Date et page	Titre de l'article
Indiennes	Le Soir	8 mars 2017	La revanche des mamies indiennes

Edition ou écriture problématiques

Acteurs mis dos à dos

Affaire	Titre de presse	Date et page	Titre de l'article
Salle de sport	Le Nord Eclair	25 novembre 2017, p. 7	Privées de la salle de sports à cause de leur voile. Khadija et Ilham en faisaient pourtant depuis 2013

Écriture qui minimise les faits

Affaire	Titre de presse	Date et page	Titre de l'article
Forcer une prostituée	La Dernière heure	24 novembre 2017, p. 12	Justice. Bruxelles. Il vole l'arme de son dealer pour forcer une prostituée
Viol fille	Le Courrier de l'Escaut	24 novembre 2017, p. 12	Quatre ans pour avoir violé sa fille

La une du Métro, 8 mars 2017.

2. Phénomènes remarquables

Edition ou écriture intéressantes

L'utilisation des mots précis

Affaire	Titre de presse	Date et page	Titre de l'article
Violences gynécologiques	La Libre Belgique	10, 11, 12 novembre 2017, p. 28-29	« Les violences gynécologiques peuvent être vécues comme un viol »
Pistorius	Le Soir	25, 26 novembre 2017, p. 15	Oscar Pistorius, plus dure sera la chute

Écriture neutre ou pas ?

Condamnation explicite

Affaire	Titre de presse	Date et page	Titre de l'article
Viol fille	Le Nord Eclair	25 novembre 2017, p. 7	Il a tenté de violer sa fille de 11 ans

Utilisation de discours tiers

Affaire	Titre de presse	Date et page	Titre de l'article
Accusé accusant	Le Soir	10, 11, 12 novembre 2017, p. 36	Un accusé qui accuse aux Assises
Forcer une prostituée	La Dernière heure	24 novembre 2017, p. 12	Justice. Bruxelles. Il vole l'arme de son dealer pour forcer une prostituée
Escalier	Le Nord Eclair	24 novembre 2017, p. 6	Suspecté d'avoir tué sa femme dans les escaliers
	Le Courrier de l'Escaut	25 novembre 2017, p. 20	Une chute ou un meurtre ?
Publicité 1	La Libre Belgique	6 mars 2017, p. 47	Egalité des sexes dans les médias : 1 ^{re} plainte

La parole aux femmes

La parole institutionnelle ou politique

Affaire	Titre de presse	Date et page	Titre de l'article
Centre violences sexuelles	La Libre Belgique	10, 11, 12 novembre 2017, p. 14	Violences sexuelles. Ouverture de trois centres de prise en charge
	Métro	10 novembre 2017, p. 2	Lutte contre les violences sexuelles
Ecart salarial (proposition loi)	La Libre Belgique	10, 11, 12 novembre 2017, p. 64	Egalité. (proposition de loi contre l'écart salarial)
	La Libre Belgique	10, 11, 12 novembre 2017, p. 8	Pour Ecolo, les entreprises sexistes doivent être montrées du doigt
Harcèlement rue	La Dernière heure	6 mars 2017, p. 5	98 % des femmes ont déjà été harcelées
Harcèlement médias	Le Soir	24 novembre 2017, p. 6	Flandre. L'ampleur du harcèlement sexuel sera évaluée dans la culture et les médias
	La Libre Belgique	24 novembre 2017, p. 11	Flandre. Enquête pour mesurer l'ampleur du harcèlement sexuel dans les médias
Harcèlement travail	La Dernière heure	24 novembre 2017, p. 10	Etude. Belgique. 34 % des travailleurs harcelés
	Métro	24 novembre 2017, p. 2	Chiffre 34 %
	Le Nord Eclair	24 novembre 2017, p. 43	Un travailleur sur trois victime d'un comportement inapproprié au boulot
Harcèlement université	La Dernière heure	24 novembre 2017, p. 22	Bruxelles. Harcèlement. Campagne contre le harcèlement à l'ULB
Ligne écoute	La Dernière heure	8 mars 2017, p. 20	Les femmes battues plus jamais sur répondeur
Revenge porn	Métro	10 novembre 2017, p. 4	Sydney (Facebook et le revenge porn)

SOS viol	La Dernière heure	25-26 novembre 2017, p. 13	Violence. Belgique. SOS viol reçoit 5 appels par jour
Violences conjugales logements sociaux	La Dernière heure	25-26 novembre 2017, p. 18	Déjà 64 logements sociaux attribués aux victimes
	La Dernière heure	8 mars 2017, p. 20	Une centaine de logements sociaux pour les victimes

Paroles aux associations de femmes

Affaire	Titre de presse	Date et page	Titre de l'article
Appel grève	Méto	7 mars 2017, p. 3	Un appel à la grève des femmes
Harcèlement rue	La Libre Belgique	7 mars 2017, p. 7	La Ville de Bruxelles contre le harcèlement de rue
Noms rues	La Dernière heure	10, 11, 12 novembre 2017, p. 22	Bruxelles-ville. Action citoyenne. Les rues des Marolles rebaptisées avec des noms de femmes
Violences conjugales (meurtres)	Méto	24 novembre 2017, p. 1	Déjà 38 femmes tuées par leur conjoint cette année
Violence conjugale (meurtre)	Méto	24 novembre 2017, p. 2	38 femmes victimes de violences
Violences faites aux femmes	Méto	24 novembre 2017, p. 2	Une grande marche contre les violences faites aux femmes
Réforme pension	Le Soir	25, 26 novembre 2017, p. 8	« La réforme des pensions discrimine les femmes »
Appel grève	La Libre Belgique	6 mars 2017, p. 6	Le 8 mars, les femmes partiront en grève contre toutes les violences
Harcèlement de rue	La Libre Belgique	6 mars 2017, p. 7	« Touche pas à ma pote » sensibilise au harcèlement de rue
Violences faites aux femmes		6 mars 2017, p. 7	Les femmes à l'honneur cette semaine
Polonaises	Le Soir	6 mars 2017, p. 1	« Femmes du monde, vos craintes sont fondées »
Polonaises	Le Soir	6 mars 2017, p. 8	L'appel des Polonaises aux femmes du monde
Fukushima	La Libre Belgique	7 mars 2017, p. 26	Les femmes et les enfants, premières victimes de Fukushima
Harcèlement de rue	Le Soir	8 mars 2017, p. 30	« Touche pas à ma pote », un premier pas
Louvain-la-Neuve	Le Soir	8 mars 2017, p. 32	Le sexisme ordinaire sur le campus
Louvain-la-Neuve	Le Soir	8 mars 2017, p. 32	« Déjà trois viols depuis la rentrée »
Violences faites aux femmes	Méto	8 mars 2017, p. 3	Une journée d'actions

Paroles aux survivantes

Affaire	Titre de presse	Date et page	Titre de l'article
Equilibre vie privée professionnelle	Métro	8 mars 2017, p. 3	Deux femmes deux choix de vie
Violences conjugales témoignage	La Dernière heure	25-26 novembre 2017, p. 18	Majde, esclave sexuelle pensant 8 ans
	Le Courrier de l'Escaut	25 novembre 2017, p. 6	Briser le silence face aux violences.

Analyses genrées

Affaire	Titre de presse	Date et page	Titre de l'article
Discrimination au travail	La Libre Belgique	8 mars 2017, p. 52-53	Soixante ans plus tard
Droits des femmes	Métro	8 mars 2017, p. 5	« On assiste à une remise en cause des droits des femmes »
Ecart salarial (proposition loi)	La Libre Belgique	10, 11, 12 novembre 2017, p. 8	Pour Ecolo, les entreprises sexistes doivent être montrées du doigt
Harcèlement rue	La Libre Belgique	6 mars 2017, p. 7	« Touche pas à ma pote » sensibilise au harcèlement de rue
	La Dernière heure	7 mars 2017, p. 19	Bruxelles-ville. Campagne de sensibilisation. Se mettre dans la peau de femmes harcelées en rue
Publicité 1	La Libre Belgique	6 mars 2017, p. 47	Egalité des sexes dans les médias : 1 ^{re} plainte
	Le Soir	6 mars 2017, p. 9	Les « femmes appétissantes » choquent
Réforme pension	Le Soir	25, 26 novembre 2017, p. 8	« La réforme des pensions discrimine les femmes »
Violences faites aux femmes	Métro	24 novembre 2017, p. 2	Une grande marche contre les violences faites aux femmes
Violences gynécologiques	La Libre Belgique	10, 11, 12 novembre 2017, p. 28-29	« Les violences gynécologiques peuvent être vécues comme un viol »
Virilité	Le Soir	24 novembre 2017, p. 24-25	« Le racisme est puni, mais le sexisme pas »

Réhabilitation du féminisme

Affaire	Titre de presse	Date et page	Titre de l'article
Entrepreneuriat	La Libre Belgique	8 mars 2017, p. 30-31	Le monde des start-up se conjugue encore très souvent au masculin
Féminisme	Le Soir	8 mars 2017, p. 1 et 10	Nous devrions tous être féministes
Féminisme	Le Soir	8 mars 2017, p. 1	Les nouveaux visages du féminisme
Féminisme	Le Soir	8 mars 2017, p. 10	Rokhaya Diallo : « Le féminisme dominant doit se questionner »

Féminisme	Le Soir	8 mars 2017, p. 10-11	Le féminisme nouvelle génération bouscule les codes
Féminisme	Métro	8 mars 2017, p. 4	Quand les stars s'expriment pour l'égalité

Annexe 18 de la partie qualitative : exemples d'articles (corpus raisonné)

BRUNEAUT

Quatre ans pour avoir violé sa fille

Le prévenu bénéficie d'un sursis probatoire de cinq ans. Malgré ses dénégations, le viol est établi pour le tribunal.

J eudi matin, le tribunal correctionnel de Tournai a condamné un Brunehautois de 56 ans à une peine de quatre ans de prison avec un sursis probatoire de cinq ans. Entre janvier et mars 2016, l'homme s'était rendu coupable de gestes plus que déplacés envers sa fille qui



Le tribunal correctionnel de Tournai a condamné lourdement un père s'étant rendu coupable de gestes déplacés envers sa fille.

avait une dizaine d'années à l'époque des faits. À diverses reprises, il l'a entraînée dans sa chambre et a verrouillé la porte. Il a alors caressé et embrassé sa poitrine et son sexe. La fillette dit également que son papa a tenté de la pénétrer à une reprise. Lors des débats, le prévenu avait nié cette dernière accusation alors qu'il reconnaissait tout le reste.

« Impossible qu'elle ait inventé une telle histoire »

Toutefois, le tribunal estime que cette prévention est bien établie. « La jeune victime a employé des termes très clairs pour expliquer l'agression, explique

la juge Cowez. Vu son jeune âge, c'est impossible qu'elle ait pu inventer une telle histoire ».

Dans le cadre du sursis probatoire, le Brunehautois devra suivre une thérapie spécifique à sa problématique. Il n'a également plus le droit de se retrouver en présence de mineurs hors de la présence d'un adulte responsable.

Au civil, l'individu est condamné à payer une somme de 3 500 euros en guise de dommage moral à sa victime. La maman reçoit 750 euros. Rappelons que l'ex-compagne du prévenu l'avait surpris en train de caresser la poitrine de sa progéniture après avoir été prévenue par son fils. ■A.Sm.

Le Courrier de l'Escaut, 24 novembre 2017, p. 12.



f Metro Belgique | @metrobelgique | Metro Belgique (FR) | www.metrotime.be

Méto, 8 mars 2017, p. 1.

Il faut lever les obstacles et en finir avec les stéréotypes

L'entrepreneuriat féminin, on en parle. De plus en plus. Mais, dans les faits, il reste à la traîne. Si on s'en tient aux indépendants, une catégorie qui englobe de multiples statuts (professions libérales, freelances, starters, etc.), la proportion des femmes tourne autour des 33-34%, soit un peu plus de 360 000 personnes, contre plus de 65 % d'indépendants masculins. La Belgique détient aussi le triste record du plus bas niveau de "starters" féminines de l'Union européenne.

Le constat n'est pas neuf. Pour des raisons qui tiennent à la fois de l'éducation, de l'implication dans la vie de famille, de stéréotypes (la femme aurait une plus forte aversion au risque, entend-on souvent), d'inégalités salariales ou encore de secteurs d'activité "cadenassés" de longue date par les hommes (comme la construction ou l'industrie), les femmes entreprennent moins. Et ce n'est pas propre à la Belgique.

Le vent serait-il toutefois en train de tourner sous l'effet des nouvelles technologies, dont l'accès n'a jamais été aussi aisé, et de l'essor d'une "génération Y" – ces jeunes nés entre la fin des années 1980 et le tout début des années 2000 – qui retrouve, notamment à travers le phénomène des start-up, le goût de lancer "leur" business? C'est bien possible, même si le changement peut apparaître encore timide.

Un potentiel inexploité

En cette Journée internationale des femmes, Startit@kbc – le plus grand réseau d'incubateurs, présent en Flandre et à Bruxelles, créé par une femme (Katrien Dewijnjaert) – entend prendre les devants pour féminiser davantage l'entrepreneuriat au sein de l'écosystème belge des start-up. "Il y a là un potentiel énorme qui est inexploité pour l'éco-

nomie belge, explique-t-on chez Startit@kbc. Il faut éliminer les obstacles et en finir avec les stéréotypes. Les mentalités doivent changer dans le monde de l'entreprise."

En collaboration avec le Club des Straffe Madammen, qui œuvre pour mettre davantage les femmes en avant (que ce soit dans les médias, le monde culturel ou encore celui de l'entreprise), le réseau Startit@kbc lance, ce 8 mars, une campagne visant à encourager les femmes à développer des idées innovantes via la plateforme www.startit.be. "Avec cette campagne, nous nous adressons aux start-up mais aussi aux entrepreneuses déjà établies qui cherchent à s'étendre ou à évoluer. Nous montrerons également aux mentors féminins comment elles peuvent assister et conseiller les start-up", précise Katrien Dewijnjaert.

Des performances supérieures

Sur la question spécifique des stéréotypes, les femmes actives dans l'écosystème belge des start-up, comme Karen Boers (directrice de l'ASBL Startups.be) ou Ségolène Martin (lire ci-dessous), insistent sur la nécessité de mettre en avant des personnalités ayant connu la réussite.

Des études montrent en effet que les start-up technologiques fondées par des femmes réalisent un chiffre d'affaires de 12% et un "retour sur investissement" (ROI) de 35% supérieur (voir notre infographie). Et les entrepreneuses seraient 30% moins nombreuses à faire faillite que les entrepreneurs... "Elles sont en effet mieux préparées et travaillent de manière plus rationnelle et calculée", dit-on chez Startit@kbc.

P.-F.L.

→ (1) Les projets peuvent être proposés jusqu'au 17 avril.

Lancer son propre business est redevenu à la mode.

"La diversité est un atout pour les start-up"



Ségolène Martin, cofondatrice et CEO de Kantify.

Femme, jeune et fondatrice d'une start-up dans le domaine du numérique. Et ce, sans avoir mené d'études scientifiques, et étant issue d'un milieu où l'esprit d'entreprise n'était pas franchement de mise... Ségolène Martin, 34 ans, démontre que l'univers des start-up n'est pas réservé aux "geeks" de sexe masculin ! Française installée à Bruxelles depuis douze ans, elle n'avait pas prévu de se lancer dans l'entrepreneuriat. Diplômée en Affaires européennes de l'Institut des études politiques de Strasbourg, Ségolène Martin a débarqué dans la capitale de l'Europe, au milieu des années 2000, comme chargée de mission "Innovation" pour le compte de trois régions françaises auprès de l'Union européenne.

En 2015, elle décide de franchir le pas en devenant elle-même "innovatrice". "Mon premier projet a été Meetsies. C'était un peu le Airbnb des dîners organisés par des particuliers. Mais la concurrence était forte et on a pris la décision de changer complètement de projet." Voici un an, Ségolène Martin se lance, avec un associé, sur le projet Kantify. Un changement assez radical puisqu'il s'agit d'une start-up technologique dont la mission est d'aider la grande distribution "à débloquer la valeur des données que les retailers récoltent auprès de leurs clients grâce à des applications informatiques basées sur l'intelligence artificielle". Kantify a, par exemple, développé un logiciel permettant de recommander le bon produit à la bonne personne au bon moment. "Ce n'était vraiment pas naturel, pour moi, de me lancer dans ce type de business", souligne Ségolène Martin. "J'ai dû surmonter certains obstacles. Mais ce sont souvent des obstacles qu'on s'impose à soi-même. Il faut se lancer!" Elle ne le regrette pas. Aujourd'hui incubée au sein du réseau Startit@kbc, Kantify vient de recruter son premier employé. Une femme! "On trouve trop peu de diversité dans les start-up, surtout technologiques. Or, je suis convaincue que la diversité – de sexe, de culture, d'opinions... – est un atout fondamental pour des entreprises qui innovent", conclut-elle.

P.-F.L.

La Libre Belgique, 8 mars 2017, p. 31.

Nous devrions tous être féministes



Le Soir Wallonie - 08 mar. 2017

Page 1

C'était l'année dernière, en mai. Nous avons été invitée à participer à un débat sur les droits des femmes, organisé par le Congrès des femmes polonaises. Nous nous y étions rendue par égard pour Agata, l'amie d'un ami. Ces « happenings pour femmes », c'était utile bien sûr, mais ce n'était pas notre mode de combat. Le féminisme ? Nécessaire sans doute, mais cela ne nous avait jamais comme tel, mobilisée. Les rubans roses, les rassemblements de militantes, bof. Défendre les égalités de droits, bien évidemment ! Nous avons écrit des centaines de textes, d'éditoriaux, de reportages sur ce thème qui est au cœur de la ligne éditoriale du Soir . Mais « féministe », cela sonnait un peu comme sectaire, peut-être même vieux jeu, si nous étions sincère.

Le débat prenait place à l'ambassade et nous voilà, femmes belges privilégiées, parfaits exemples des « j'ai eu la chance de rencontrer des hommes progressistes » ou « ma maman m'a élevée de manière émancipée » , qui passons en revue notre catalogue de l'égalité réussie et condescendons à évoquer notre carte des points à améliorer. Nous nous sentons fortes, car « si modernes ». Elles, les femmes polonaises, ont la bonté de nous écouter.

Soudain trois jeunes filles nous interpellent. Elles veulent tenter le français : « Nous avons besoin de vous. Ce qui se passe en Pologne est terrible. Le gouvernement ultra-catholique s'attaque à nos droits et veut abolir celui à l'avortement. Nous avons 20 ans, nous ne voulons pas de cela ! Seules, nous n'y arriverons pas. Vous devez écrire . » Leurs yeux disent l'envie de combattre autant que le désespoir. Les nôtres, désormais, fixent le mini-cintre épinglé sur leurs vêtements.

Ce cintre avec les aiguilles à tricoter, enfoncé dans les ventres de nos mères, qui n'avaient que cette barbarie pour « gérer » une grossesse non désirée. Et de l'eau de javel, pour désinfecter.

Les images nous reviennent. Espagne 2013, les femmes dans la rue contre un projet de loi identique anti-avortement ; ces groupes sur internet tenant en main les fameux cintres, avec des panneaux sur lesquels on pouvait lire « Nunca mas », « Never again », « Plus jamais ça ».

Octobre 2016, les femmes polonaises prennent le relais ; elles sont 100.000 dans les rues avec leurs parapluies noirs ouverts, où l'on peut lire « Polish black Monday », le lundi noir polonais. Dans les deux cas, les gouvernements feront marche arrière et renonceront à leur texte de loi. Ce sera, à chaque fois, des femmes qui les auront fait (provisoirement) plier.

Avec ces images, c'est la honte, ma honte soudain qui jaillit. Celle d'avoir oublié le désespoir des femmes privées de droits intimes par des régimes qui misent sur la force de leur pouvoir pour imposer l'étroitesse de leurs convictions conservatrices et dicter – ce qui revient à restreindre voire éliminer – notamment les droits à la grossesse.

Nous devrions tous être féministes



Le Soir* - 08 mar. 2017
Page 10

* Le Soir Wallonie, Le Soir Bruxelles-Brabant

Ma honte soudain d'avoir négligé, snobé, la force de frappe des femmes qui, dans l'histoire, ont occupé les espaces et ont continué à se battre là où d'autres, pourtant aussi démocrates, aussi en colère, avaient laissé tomber, ou avaient été étouffés, ou n'avaient pas encore démarré le combat.

Ma honte d'avoir rangé le féminisme au rayon du ringard, quand l'actualité rappelle soudain qu'entre les mères de la place de Mai en Argentine des années 70, les femmes de la FN, les suffragettes, les (350) Belges qui demandent aujourd'hui dans un Manifeste la sortie de l'avortement du code pénal, et les femmes espagnoles de 2013, polonaises de 2016, américaines de 2017, il y a une filiation magnifique et salvatrice car, porteuse d'espoir et de démocratie, par les temps obscurs qui nous menacent.

D'autant que ce féminisme bravache, inclusif – revendiquant autant la sexualité joyeuse, le corps libéré et choyé, que l'égalité des salaires, des droits, des races – est aujourd'hui porté par des jeunes femmes, des stars, du cinéma, du rap, du hip-hop, noires ou blanches, dans les défilés de mode, les concerts, au Super Bowl, via des blogs ou sur des t-shirts. « We should all be feminists », la référence au titre de l'ouvrage de Chimamanda Ngozi Adichie, auteure nigériane et féministe, figurait ainsi sur un t-shirt blanc de la collection printemps-été de Christian Dior à Paris. Il était aussi porté par l'actrice Nathalie Portman dans le cortège de la Marche des femmes à Washington, ou décliné par la reine du R&B, la superstar Beyoncé qui sample la voix de l'écrivaine nigériane dans sa chanson « Flawless », déclarant « Féministe, une personne qui croit en l'égalité des sexes au niveau social, économique et politique . »

« Nous apprenons aux filles à se rétrécir elles-mêmes/ A se rendre elles-mêmes plus petites », rappe Beyoncé, femme sculpturale, sexy en diable, noire, aux parents nés dans la gadoue mortifère de la Louisiane et qui défie le machisme du business en lançant aux hommes qui la toisent : « Je pourrais, moi, être le nouveau Bill Gates en devenir ».

« Chères femmes d'Amérique et du monde, vos craintes sont fondées. Mais vous n'êtes pas seules . » Ce message, que Le Soir a publié lundi leur a été adressé à l'occasion de ce 8 mars, par les femmes polonaises. Il est très fort, car il dit une chose essentielle à ceux, hommes ou femmes, jeunes ou vieux, instruits ou pas, croyants ou laïcs, voilés ou pas, qui sont aujourd'hui affolés par la marche du monde. « Nous ne pouvons permettre que le fascisme et d'autres erreurs du passé soient mis en avant comme des solutions aux défis du moment. Notre conviction inébranlable est que les droits des femmes sont des droits de l'homme. Et un futur basé sur la démocratie et le respect envers tous les êtres humains est le seul auquel nous voulons prendre part . »

En ce 8 mars, nous pouvons donc écrire « Soyez rassurés, car il y a quelque part, dans votre monde déboussolé, fracturé, divisé, des femmes qui veillent et sont prêtes à marcher. Pour elles, pour vous, pour nous, pour nos valeurs et notre démocratie. »

#weshouldallbefeminists

Béatrice Delvauxéditorialiste en chef

Le Soir, 8 mars 2017, p. 1 et 10.

Rokhaya Diallo : « Le féminisme dominant doit se questionner »



Le Soir* - 08 mar. 2017
Page 10

* Le Soir Wallonie, Le Soir Bruxelles-Brabant

ENTRETIEN Rokhaya Diallo est une journaliste, écrivaine, réalisatrice et militante antiraciste française. Elle se revendique d'un féminisme intersectionnel et décolonial. Percevez-vous un renouveau du féminisme ? J'observe que beaucoup de jeunes, et parfois même très jeunes filles, et femmes se revendiquent féministes, là où des femmes qui ont aujourd'hui la ...

ENTRETIEN

Rokhaya Diallo est une journaliste, écrivaine, réalisatrice et militante antiraciste française. Elle se revendique d'un féminisme intersectionnel et décolonial.

Percevez-vous un renouveau du féminisme ?

J'observe que beaucoup de jeunes, et parfois même très jeunes filles, et femmes se revendiquent féministes, là où des femmes qui ont aujourd'hui la quarantaine ne portent pas forcément cet engagement. C'est surtout lié aux réseaux sociaux. Ils servent de haut-parleurs à ces féministes anonymes, sans les mettre en danger. De nouvelles problématiques ont ainsi émergé, qui n'étaient pas du tout prises en charge par le féminisme traditionnel : le harcèlement de rue, par exemple, avec des trumblr comme « Paye ta Shnek » (page Trumblr qui récolte des courts témoignages de harcèlement de rue).

Le nouveau féminisme se veut aussi « intersectionnel »...

Oui : un féminisme intersectionnel, un féminisme musulman, l'afroféminisme : autant de tendances qui étaient totalement écrasées par le féminisme mainstream. Bien entendu, il y a des combats transversaux sur lesquels on se retrouve : l'avortement, l'égalité salariale, etc. Mais quand on se bat pour l'égalité au travail, on ne doit pas oublier que pour les femmes non-blanches, l'accès même au travail n'est pas assuré ! Le féminisme intersectionnel tient compte des autres formes d'exclusions qui se conjuguent aux exclusions sexistes. Nous incluons les femmes qui portent un foulard, les femmes transgenres, les lesbiennes, les Noires, etc.

Ce nouveau féminisme est-il forcément en contradiction avec le féminisme « mainstream » ?

C'est complémentaire. Mais le féminisme dominant doit se questionner sur son aveuglement face aux expressions minoritaires. Sur la question du voile, par exemple. Quand on voit que la ministre française des Droits des femmes s'attaque au voile et combat les femmes voilées ! Le féminisme blanc demeure surreprésenté. Une profonde remise en question de ce féminisme porté par des femmes favorisées est nécessaire. En tant que femmes, elles sont discriminées, mais en tant que femmes blanches, elles peuvent aussi adopter des postures de domination vis-à-vis de femmes « racisées ».

Cette génération a d'autres icônes que les Simone de Beauvoir et autres Simone Veil...

Il y en a plein ! Des femmes comme Lena Dunham, créatrice de la série Girls, Amanda Stenberg (jeune actrice de Hunger Games, qui a rendu publique sa bisexualité), etc. Une chanteuse comme Christine & The Queen me paraît aussi très intéressante : elle challenge le genre en permanence. Les jeunes filles d'aujourd'hui ont de nombreuses icônes qui se revendiquent féministes. Cela les décoince. J'ai vu Beyoncé en concert : quand le terme « feminist » s'affiche en grand, en lumière sur scène, et qu'une foule d'ados scandent ce mot, je pense qu'il reste toujours quelque chose.

La Marche des femmes aux USA, la résistance des Polonaises à leur gouvernement, l'émergence de nouveaux mouvements... Vit-on un momentum du combat féministe ?

On voit bien comment les populistes attaquent d'emblée toutes les minorités, donc les femmes. Certes, numériquement, elles ne constituent pas une minorité, mais elles sont fragilisées par rapport à l'exercice du pouvoir. Or les populistes ne font que renforcer le pouvoir détenu par une caste. Mais je suis plutôt optimiste. Ces retours en arrière ont l'avantage de produire un choc, et de réveiller les consciences. Attendons l'élection de Mai prochain en France... Aujourd'hui, plus que jamais, nous avons besoin de nouveaux moyens d'expression et de mobilisation !

ELODIE BLOGIE

ELODIE BLOGIE

Copyright © 2017 Rossel & Cie. Tous droits réservés

Le Soir, 8 mars 2017, p. 10.